★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9356 — 36 PAGES — JEUDI 13 FÉVRIER 1975



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

Après une rechute en janvier

M. Brejnev serait gravement malade

LIRE PAGE 5 l'article de JACQUES AMALRIC

APRÈS L'ANNONCE DU MEURTRE DU CHEF DE L'ÉTAT

Le général Andriamahazo prend le pouvoir à Tananarive

Conflits ethniques et politiques

En remettant ses pouvoirs le 5 février au colonel Ratsimandrava, ancien ministre de l'intérieur et ancien commandant de la gendarmerie nationale, le général Ramanantsoa pensait sans doute mettre un point final à la crise politique ouverte le 25 janvier dernier, à Tananarive, par la dissolution du gouvernement.

Il avait constitué une équipe amalgamant militaires et civils, destinée à « gérer » le pays plus qu'à y rétablir un ordre pourtant gravement menacé. Il avait fait appel à des hommes dont l'expérience politique était limitée, afin de donner de son gouvernement une image « apolitique » rassurante pour l'opinion. Son programme donnait la priorité à la lutte contre l'inflation et le chômage, à la restructuration des grands centres urbains et à la décentralisation des pouvoirs. Etait-ce réaliste, alors que l'ancien chef de l'Etat venait lui-même de reconnaître que le pays était « au bord d'une confrontation tribale pouvant conduire à la guerre civile » ?

Plusieurs centaines d'hommes du groupe mobile de police, regroupés dans le camp d'Antanimora, aux portes de la capitale, se trouvaient depuis plusieurs semaines en état de rébellion ouverte contre le pouvoir. Ils protégeaient le colonel Rajaonarison, ancien conseiller militaire du général Ramanantsoa et auteur, le 31 décembre 1974, d'une tentative de putsch qui avait avorté.

Bien que le colonel ait lancé, le 8 février, un appel en faveur de la constitution d'un comité de salut public et pour l'organisation d'élections générales, il ne fait pas de doute que son conflit avec les autorités relève essentiellement de questions ethniques. Le colonel est en effet un « côtier », et le groupe mobile de police est composé d'hommes ayant appartenu aux forces républicaines de sécurité, créées par M. André Resampa lorsqu'il était ministre de l'intérieur de M. Tsiranana, lui-même issu de la bourgeoisie côtière. Ce dernier, qui anime dans l'opposition le parti socialiste malgache, avait lui-même déclaré, dès le lendemain de la passation des pouvoirs au colonel Ratsimandrava, que la procédure suivie était inconstitutionnelle, et donc « illégale et nulle ».

La vie politique malgache reste profondément marquée par la rivalité entre Mérinas des Hauts-Plateaux et « côtiers ». Avant la colonisation française, l'île était dominée par une oligarchie mérina. Pendant la période coloniale se développa une bourgeoisie côtière, dont est issu M. Philibert Tsiranana, qui devint en 1958 le premier chef de l'État malgache. La crise de mai 1972 devait ramener au pouvoir un aristocrate mérina en la personne du général Ramanantsoa. Malgré ses efforts pour maintenir un savant dosage au sein de l'équipe dirigeante, la resurrection d'un « pouvoir mérina » avait été vivement ressentie par la population « côtière ». Le colonel Ratsimandrava qui vient d'être assassiné était lui aussi d'origine mérina.

Les rivalités des ethnies et des partis, que « Jeune Afrique » qualifiait de « mélasse incompréhensible », n'expliquent pas tout. Oppositions de personnes et divergences politiques interfèrent et compliquent toute analyse. Il semble en tout cas que la nouvelle équipe, uniquement constituée de militaires et dirigée par un « côtier », le général Gilles Andriamahazo, ait décidé de porter le fer dans la plaie et de réduire, par la force s'il le faut, les mutins du camp d'Antanimora. La présence au sein du comité militaire du colonel Didier Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères et l'une des plus fortes personnalités politiques malgaches, constitue aussi un atout pour les nouveaux dirigeants s'ils arrivent à mettre fin aux affrontements ethniques dont a été victime le colonel Ratsimandrava.

La loi martiale est proclamée

La plus grande confusion règne à Madagascar après l'annonce, mardi soir 11 février, de l'assassinat du colonel Ratsimandrava, qui s'était vu confier cinq jours auparavant les pleins pouvoirs par le général Ramanantsoa, ancien chef de l'Etat.

Le général Gilles Andriamahazo, un vétéran de l'armée malgache, qui était ministre d'Etat, coordonateur du cabinet dans l'éphémère gouvernement Ratsimandrava, a formé un Comité national de direction militaire comprenant dix-neuf officiers. La loi martiale a été proclamée et le couvre-feu décrété.

Selon la radio malgache, l'attentat contre le colonel Ratsimandrava a été commis par un commando du « Groupe mobile de la police », qui se serait réfugié ensuite dans le camp d'Antanimora, où est retranché depuis le 31 décembre le colonel Bréchard Rajaonarison, qui avait tenté ce jour-là de s'emparer du pouvoir.

Le camp était, mercredi en fin de matinée, assiégé par les forces armées régulières, qui tentaient d'obtenir la reddition des rebelles afin d'éviter toute effusion de sang. Le camp d'intervention de la gendarmerie (Fort-Duchêne) est chargé d'accueillir les mutins qui acceptent de se rendre.

Les communications téléphoniques ont été interrompues avec l'étranger mardi soir. L'aéroport de Tananarive est fermé, ainsi que les établissements scolaires et universitaires. Un deuil national a été décrété.

Le comité militaire formé à la hâte par le général Andriamahazo est censé représenter « *toutes les armes et toutes les provinces* ».

On s'interroge à Madagascar sur le sens de la présence dans ce comité du capitaine de frégate Didier Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de M. Ramanantsoa. M. Ratsiraka, connu pour ses opinions de gauche, aurait été sollicité par le général Ramanantsoa, après le 25 janvier, pour entrer dans le nouveau gouvernement. Il aurait refusé de le faire en l'absence d'un programme d'action préalablement défini et tant que la question du camp des mutins d'Antanimora n'était pas réglée. Il aurait été partisan d'accorder l'amnistie au colonel Rajaonarison.

(Lire la suite page 2.)

En Grande-Bretagne

L'AMPLEUR DE SA VICTOIRE CONFERE A Mme THATCHER UNE INDENIABLE AUTORITE POLITIQUE

(Lire page 4 l'article de Jean Wetz.)

DEUX GRANDS PROJETS DE RÉFORME

ENSEIGNEMENT : le plan Haby

- Six années d'école primaire
- Baccalauréat en deux parties

Le conseil des ministres devait approuver, ce mercredi 12 janvier, les « propositions pour une modernisation du système éducatif français », présentées par M. René Haby, ministre de l'éducation. Cette réforme modifiera, si elle est adoptée par le gouvernement, votée par le Parlement et réellement appliquée, le visage de l'enseignement en France. Sont prévus : l'abaissement à cinq ans (au lieu de six) de l'âge de la scolarité obligatoire, l'organisation de l'école primaire sur six ans, l'institution d'une « école moyenne » avec un « tronc commun » intégral en sixième et cinquième, une classe terminale entièrement optionnelle conduisant à un nouveau baccalauréat en deux parties.

Dans les dernières pages de son volumineux projet, le ministre livre ses réflexions sur le thème de la neutralité de l'école et de ses rapports avec la société

Les nouvelles humanités

par MAURICE DUVERGER

Un des aspects les plus intéressants — et probablement les plus controversés — de la réforme de l'enseignement concerne les classes terminales. Elles ne comprendraient plus désormais de matières obligatoires, mais seulement un éventail d'options, parmi lesquelles les élèves choisiraient à leur gré en fonction de leur projet d'études futures. En effet, l'entrée dans l'enseignement supérieur exigerait désormais qu'on ait obtenu, en plus du baccalauréat, des notes satisfaisantes à trois options approfondies de terminale, fixées librement par les universités.

A première vue, ce système soulève de très graves objections. Plus on abaisse l'âge de l'orientation vers une catégorie déterminée d'études supérieures, plus on diminue le sérieux de cette orientation, plus on défavorise aussi les enfants issus des classes populaires, qui sont privés, dans ce domaine, de conseils familiaux valables. D'autre part, la préformation à l'enseignement supérieur reçue en terminale risque d'être une déformation. Un éminent juriste disait à M. Fontanet, qui voulait introduire le droit en terminale : « *J'espère que l'autonomie des universités permettra de refuser l'entrée du DEUG de droit aux bacheliers ayant obtenu de bonnes notes dans cette discipline : car il serait trop difficile de débarrasser leur cerveau des idées simplistes et fausses qu'on y aura imprimées.* »

D'autre part, beaucoup pensent que toute spécialisation prématurée a pour but de satisfaire les besoins des entreprises, en leur fournissant le plus rapidement possible les cadres professionnels dont elles ont besoin.

(Lire la suite page 8.)

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

Le général de Boissieu remplacera l'amiral Cabanier comme grand chancelier de la Légion d'honneur

Le gouvernement va élever à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur le général d'armée Alain de Boissieu, chef d'état-major de l'armée de terre, et le nommer aux fonctions de grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur, en remplacement de l'amiral Georges Cabanier. Le successeur du général de Boissieu, qui peut continuer à occuper son poste actuel, n'a pas été désigné.

Le mandat de l'amiral Cabanier, nommé en janvier 1969 grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite, expire le samedi 15 février. On sait que le grand chancelier est choisi par le président de la République parmi les grands-croix de l'ordre, pour une période renouvelable de six ans.

Partisan d'une armée de conscription avec un service militaire de douze mois, le général de Boissieu avait, dans l'une de ses dernières prises de position publiques parues dans le Figaro *du jeudi 6 février, exposé les avantages et les inconvénients de toutes les autres formules possibles et observé que la France, avec 2,91 % de son produit national brut consacré à la défense, était la seule de toutes les puissances nucléaires à se situer au-dessous de 4 %.*

(Lire page 7 l'article de JACQUES ISNARD.)

Produit national brut et budget de défense

par ANTOINE SANGUINETTI*

On peut tout prouver par des présentations de statistiques partielles qui, comme la langue d'Esope, peuvent être le meilleur ou bien le pire. Ainsi en est-il, en particulier, des thèses qui, arguant de ce que la France ne viendrait qu'au quarante-septième rang dans le monde pour le pourcentage de son produit national brut consacré à ses armées, concluent à une insuffisance notoire de son effort de défense.

Comme l'explique en détail la dernière édition du *Military Balance*, petit livre annuel et sérieux du très *sérieux* International Institute for Strategic Studies de Londres (1), il est, en effet, essentiel d'adapter certains chiffres, en tout cas de les manier avec précaution, si l'on veut pouvoir s'en servir dans des études comparatives. L'appréciation d'un effort de défense en termes de pourcentage du P.N.B. est plus particulièrement ambiguë du fait que, selon les pays, les modes de calcul de ce produit national brut comme des dépenses militaires peuvent être différents, faussant ainsi les résultats dans des proportions considérables.

Pour pouvoir faire confiance aux chiffres, il faudrait d'abord arriver à une définition commune des dépenses liées à la défense, alors que l'appréciation n'en est pas la même dans tous les pays. C'est ce que fait l'OTAN pour établir ses travaux statistiques et en tirer des comparaisons valables. En règle générale, on considère comme budget de défense l'ensemble des dépenses du ministère de ce nom dans le pays concerné.

(Lire la suite page 7.)

(*) Officier de marine.

(1) *The military balance 1974-1975*, International Institute for Strategic Studies, 18, Adam Street, London WC2N 6AL ; prix : 1 livre sterling ou 3 dollars. (N.D.L.R.)

ENTREPRISE : le rapport Sudreau

- « Légitimité » de la fonction syndicale
- Adaptation du droit des sociétés

Remis le 7 février au président de la République, le rapport du comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise vient d'être adressé aux différents partenaires sociaux. M. Pierre Sudreau, qui a présidé les travaux de ce comité de douze membres mis en place en juillet dernier, devait présenter les conclusions.

Ce rapport qui s'inscrit selon ses auteurs dans une « vision globale, pluraliste et évolutive » de l'entreprise, insiste sur la légitimité de la fonction syndicale et propose toute une série de réformes concernant aussi bien l'amélioration de la condition des hommes au travail que l'adaptation des statuts des sociétés aux réalités d'aujourd'hui. Il fera l'objet d'un vaste débat national, puis le gouvernement mettra au point un ou plusieurs projets de loi qui seront soumis au Parlement.

S'adapter à son temps

par GILBERT MATHIEU

« Un rapport réaliste. » Tel est le qualificatif préféré de M. Sudreau et de ses collaborateurs pour désigner leur ouvrage collectif. Réaliste parce qu'il tient compte des souhaits actuels des partenaires du jeu économique, désireux pour la plupart d'être mieux associés aux choix de l'entreprise et à leurs effets, sans pour autant perdre leur liberté d'action ou de contestation. Réaliste aussi parce qu'il vise à rapprocher le droit des mœurs et la France de ses partenaires européens. Réaliste enfin en ce qu'il écarte délibérément toute proposition audacieuse ou futuriste, qu'une fraction du corps social rejetterait dans la mesure même où elle risquerait d'avantager le camp d'en face.

« *Il serait vain de substituer à des lois imparfaites des lois qui iraient au-delà des mentalités ou des comportements.* » C'est à la voie contractuelle que M. Sudreau et son comité font d'abord confiance pour donner à l'entreprise le « *nouveau visage* » qu'impose la « *nouvelle phase de l'histoire économique* ». L'Etat, lui, n'interviendra qu'en second : pour fixer des grandes orientations de la tâche à entreprendre, tracer le cadre des procédures à suivre, éventuellement imposer des solutions, mais seulement à titre de suppléance, lorsque les négociations entre partenaires auront échoué. Et, comme il faut, là aussi, commencer par le plus pressé, les deux premiers chapitres du rapport — et le tiers de ses propositions — sont consacrés à ce qui préoccupe le plus les salariés : l'amélioration de la vie et de la condition des hommes dans l'entreprise.

Néo-capitalisme avancé

Le propos est habile, dans sa modestie. En présentant ses suggestions comme assez banales, M. Sudreau espère les faire passer plus facilement auprès du chef de l'Etat et surtout d'un Parlement en majorité conservateur. Le rapport est cependant trop dense et trop vaste pour passer inaperçu.

C'est, à vrai dire, le rapport économico-social le plus substantiel qui ait été présenté à l'opinion publique depuis la guerre par un organisme proche du pouvoir.

(Lire la suite page 32.)

UNE OPPOSITION ÉCLATÉE

(Lire page 6 le « Point de vue » de M. ALBIN CHALANDON.)

AU JOUR LE JOUR

Tire-fesses

Pour autant qu'il m'en souvienne, nous n'avions jamais eu en France de président de la République qui fût un véritable skieur. Et certes on apprécie chez un haut responsable politique toutes les qualités de style, de souplesse, de réflexe, de souffle, que suppose un pareil sport.

Le seul inconvénient est qu'on ne peut exercer ces qualités que de haut en bas, jamais de bas en haut. En descendant il y a soulagement; mais, comme dit la chanson, en montant il y a beaucoup de peine.

Schuss, slalom, saut de tremplin : c'est du beau spectacle, mais, quand on sera en bas, il faudra bien se résigner à faire la queue au tire-fesses.

ROBERT ESCARPIT.

LE CENTENAIRE DE L'OPÉRA DE PARIS

Un Olympe culturel

Le 5 janvier 1875, le maréchal de Mac-Mahon inaugurait le nouvel Opéra de Paris, à la tête d'un cortège où l'on pouvait voir, au milieu des corps constitués et des notables de la République, des ducs, le roi d'Espagne, le roi de Hanovre et le lord-maire de Londres.

Le faste de la cérémonie indiquait assez la fonction, sociale autant qu'artistique, d'un édifice dont Napoléon III et Haussmann avaient voulu faire un symbole politique et « le plus beau théâtre du monde ». Le nouvel Opéra avait coûté fort cher (35 millions), au grand scandale du Parlement qui, épouvanté par ce monstre culturel, ne se laissa arracher les crédits que morceau par morceau, et il avait fallu quatorze ans à l'architecte pour mener à bien l'entreprise, ce qui provoqua mille plaisanteries dans les journaux de l'époque, mais paraît fort raisonnable, si l'on pense au nombre des problèmes techniques qu'il fallut résoudre, à l'immensité du chantier, à l'interruption que provoqua la guerre, à la complexité et à la profusion du programme décoratif.

Bien qu'il ait dû plus d'une fois faire face à des difficultés imprévues et presque catastrophiques (en particulier lorsque des infiltrations de l'ancien lit de la Seine inondèrent les fondations), Charles Garnier avait entièrement réalisé les vœux des maîtres d'œuvre avec une énergie, une bonne humeur, un talent de chef d'entreprise qui ne se démentirent jamais et c'est très justement que l'on a intitulé « Centenaire de l'Opéra. Hommage à Charles Garnier » l'exposition qui commémore l'événement.

(Lire page 15 l'article d'ANDRÉ FERMIGIER.)

APRÈS L'ASSASSINAT DU PREMIER MINISTRE MALGACHE

Le colonel Ratsimandrava

Le colonel Richard Ratsimandrava, qui a remplacé, le 5 février, le général Ramanantsoa à la tête de l'Etat malgache, est né le 21 mars 1931 à Tananarive. Il a suivi les cours de l'Ecole militaire interarmes de Coëtquidan et servi dans l'armée française, notamment au Maroc et en Algérie.

Le colonel Ratsimandrava, qui avait regagné Madagascar en 1959, un an avant l'indépendance, avait été affecté à la gendarmerie de son pays. Capitaine en 1962, il avait suivi, en 1963, les cours de l'école française des officiers de gendarmerie, à Melun, avant d'être nommé commandant en 1964. En 1971, il avait joué un rôle important dans l'écrasement — qui fit des centaines de victimes en pays Antandroy — de la « révolte du Sud » menée par M. Monja Joana, leader du parti MONIMA.

C'est en 1972, après le « Mai malgache », que le colonel Ratsimandrava commença sa carrière politique. Le général Gabriel Ramanantsoa, qui venait de remplacer M. Philibert Tsiranana à la tête de l'Etat malgache, le nomma ministre de l'intérieur et commandant de la gendarmerie nationale.

Cet homme d'ordre mais généralement considéré comme acquis aux idées progressistes, a joué un rôle déterminant, à son poste ministériel, dans la mise en place des Fokonolona, sortes de « communes populaires ». Sans grande assise politique — il n'appartient pas à la caste aristocratique, le colonel Ratsimandrava avait cependant, de l'avis unanime, un grand sens de l'Etat.

PORTRAIT

Le général Andriamahazo

Né à Fort-Dauphin, à Madagascar, en mai 1919, le général Andriamahazo s'est enrôlé dans l'armée à sa sortie de l'école et devint sous-officier dans l'armée française. Il continua de servir dans les forces françaises pendant la seconde guerre mondiale, et fut affecté ensuite en Allemagne. Sous-lieutenant en 1949, il combattit en Algérie avant d'entrer à l'Ecole supérieure de guerre de Paris.

A son retour à Madagascar, après l'indépendance, il entra en tant qu'officier dans l'armée malgache, dont il gravit les échelons. Il fut tour à tour commandant d'armes de la province de Tulear, dans le sud du pays, délégué du général de division, chef de l'état-major général et inspecteur général des forces armées et du service civique avec le grade de brigadier général.

Nommé en 1972 ministre de l'aménagement du territoire, responsable des travaux publics et des communications, des ports, de la marine marchande, des chemins de fer, de l'aviation civile, et des postes et télégraphes, il était considéré au sein de l'équipe qui accéda au pouvoir après les troubles de mai comme un élément modérateur, sinon franchement conservateur.

C'est lui qui, en tant que gouverneur militaire de Tananarive, rétablit l'ordre lors de la grève de mai 1972. C'est lui aussi qui, en décembre 1972, mit fin à la grève qui paralysait le port de Tamatave.

Dans son dernier numéro, le bimensuel Afrique-Asie *cite ce propos récent du général Andriamahazo au sujet de M. Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères : « Je veux bien faire des déclarations fracassantes comme Ratsiraka, mais pour s'adapter aux réalités économiques du pays, il faudrait ranger quelque part les grands idéaux. » En d'autres termes, affirme* Afrique-Asie, *« pour le général Andriamahazo, renouer avec l'Afrique du Sud, coopérer étroitement avec les racistes sud-africains comme ce fut le cas sous le régime néo-colonial de Tsiranana, devrait être la bonne voie... »*

Il est l'un des trois généraux actuels de l'armée malgache, les deux autres étant le général de division Gabriel Ramanantsoa, et le général de brigade Phillibert Ramarolahy, seul général malgache sorti du rang.

LES PRINCIPALES FORMATIONS

Les principales formations politiques malgaches ont été écartées du pouvoir en 1972 quand le général Ramanantsoa prit le pouvoir. Certaines d'entre elles conservent un rôle important :

● *LE PARTI SOCIALISTE MALGACHE de M. Tsiranana (qui n'a pas abandonné tout espoir de jouer un rôle politique) et de M. Resampa, ancien ministre de M. Tsiranana, se déclare partisan de la restauration des « libertés démocratiques ». Il préconise la réintégration de Madagascar dans la zone franc et un renforcement de la coopération culturelle avec la France.*

● *LE PARTI MONIMA, dirigé par le vieux leader Monja Jaona, représente la paysannerie misérable du Sud. Les révoltes qu'il avait fomentées en 1971 furent à l'origine de la chute de M. Tsiranana. Nettement orienté à gauche, M. Jaona avait soutenu le gouvernement du général Ramanantsoa, « faute de mieux ». Pour lui, l'objectif essentiel semble être d'éviter un retour au pouvoir de l'équipe de M. Tsiranana.*

● *A.K.F.M. (Parti pour l'indépendance de Madagascar), qui est dirigé par le pasteur Richard Andriamanjato se recrute surtout dans la bourgeoisie moyenne mérina, et soutenait le général Ramanantsoa.*

● *LE MFM (Militants du pouvoir prolétarien) est un petit parti d'« avant-garde », qui regroupe certains des jeunes leaders de la révolution de mai 1972 (le Mai malgache »).*

Le groupe mobile de police est en rébellion ouverte depuis plusieurs semaines

La radiodiffusion malgache a annoncé que les auteurs de l'attentat contre le colonel Ratsimandrava sont des agents du G.M.P. (groupe mobile de police) ayant pour chef un certain Zimbo.

Avant le mai « chaud » malgache de 1972, le G.M.P. portait le nom de forces républicaines de sécurité (F.R.S.). Ces forces de police, créées par M. André Resampa, alors ministre d'Etat chargé de l'intérieur, et placées sous les ordres du commandant Georges Istasse — actuellement retranché dans le camp d'Antanimora avec le colonel Brechard Rajaonarison, — ont été équipées et entraînées soit par des Allemands soit par des Israéliens. Elles auraient reçu ordre de tirer sur la foule des manifestants les 13, 14 et 15 mai 1972.

Après l'installation au pouvoir du général Ramanatsoa, les F.R.S. ont été dissoutes et leurs membres dispersés dans divers corps militaires stationnés dans toute l'île. Ce n'est que plus tard qu'un certain nombre d'entre eux ont été rappelés à Tananarive pour constituer le G.M.P. Celui comprendrait, selon certains observateurs, trois cents ou quatre cents hommes.

Ceux-ci appuieraient sans restriction le colonel Rajaonarison, ancien conseiller militaire du général Ramanantsoa et auteur, le 31 décembre dernier, d'une tentative de putsch qui n'a été connue que plusieurs jours plus tard, et sur laquelle on ne dispose d'aucun détail (*Jeune Afrique* l'a qualifié de « droitiste »). Après l'échec du coup d'Etat qui a entraîné l'arrestation de plusieurs officiers, le colonel Rajaonarison s'est réfugié dans le camp d'Antanimora, qui se trouve depuis en état de rebellion ouverte contre le gouvernement. Le soutien accordé par le groupe mobile de police au colonel rebelle serait dû, pour une part du moins, à des raisons ethniques.

Le journal *Madagascar Matin* écrivait ainsi le 24 janvier dernier:

« *Les ex-forces républicaines de sécurité ont pris fait et cause pour le fuyard, parce qu'il est « côtier ». Et comme, par malheur, tous les officiers arrêtés sont des « côtiers », les F.R.S. sont résolues à vendre chèrement leur peau plutôt que de remettre le colonel au gouvernement. A partir du moment où cette affaire prend une coloration tribale, sa gravité n'échappe plus à personne.* »

Le colonel Rajaonarison, qui assure diriger un « Comité provisoire des militaires, gendarmes et policiers pour la sauvegarde de l'unité nationale », avait déclaré le 29 janvier qu'il se proposait de rétablir les « libertés démocratiques ». Le 8 février, il lança un appel pour la formation d'un « Comité national de salut public », dont la tâche serait d'organiser des élections générales. Il estimait qu' « *il n'est plus permis au peuple malgache de subir un nouvel échec et de tomber dans une dictature totalitaire* ».

LA LOI MARTIALE EST PROCLAMÉE

(Suite de la première page.)

Certaines rumeurs faisaient état d'un différend qui l'aurait opposé au colonel Ratsimandrava. On relève que celui-ci était un Mérina, tandis que le général Andriamahazo et le capitaine de frégate Ratsiraka sont des « côtiers ».

Les formations politiques n'avaient pas encore réagi, mercredi en fin de matinée, à l'annonce de l'assassinat du colonel Ratsimandrava. Elles avaient d'ailleurs accueilli la démission du général Ramanantsoa et la formation d'un nouveau gouvernement avec une certaine prudence. Le journal *Tolona*, organe officiel du parti de gauche Monima, déclarait ne pas comprendre le départ du général.

Le quotidien *Imongo Voavao*, organe du parti A.K.F.M. déplorait que le général Ramanantsoa et le capitaine de frégate Ratsiraka ne fassent pas partie de la nouvelle équipe dirigeante.

Seul le parti socialiste de l'ancien président Tsiranana avait pris nettement position, déclarant que « *la nomination du colonel Ratsimandrava comme chef du gouvernement est purement et simplement anticonstitutionnelle, donc illégale et nulle* ».

LE FILM DES ÉVÉNEMENTS

Voici le film des événements qui se sont déroulés à Tananarive. Les heures indiquées sont les heures françaises. Le décalage horaire avec Madagascar est de deux heures. Le chef de l'Etat a été assassiné à 18 h., heure locale, soit 20 h.

Mardi 11 février

19 h. 48. — L'agence France-Presse annonce que le colonel Richard Ratsimandrava, nouveau chef de l'Etat et du gouvernement, a été victime d'un attentat.

20 h. 4. — La radio malgache annonce dans un bulletin spécial que la loi martiale est instituée sur toute l'étendue du territoire. Toutes les armes doivent être déposées dans les commissariats de police. Le couvre-feu est instauré de 19 heures à 6 heures du matin.

21 h. 31. — On apprend que l'attentat contre le chef de l'Etat s'est déroulé alors que sa voiture le ramenait à son domicile à la nuit tombée. Plusieurs tireurs auraient ouvert le feu contre son véhicule, à un carrefour, près d'Ambogitovo. Certains de ses agresseurs auraient été tués par la riposte du service de protection.

23 h. 38. — Toutes les communications téléphoniques entre Tananarive et l'étranger sont suspendues, annoncent les P.T.T. malgaches.

Mercredi 12 février

3 h. 8. — Le général Gilles Andriamahazo, ministre d'Etat, coordinateur du cabinet, annonce que le colonel Richard Ratsimandrava est mort des suites de l'attentat.

3 h. 25. — Le général Andriamahazo annonce la création, sous sa présidence, d'un comité national de direction militaire. Cet organisme comprend dix-neuf officiers de toutes les armes et de toutes les provinces du pays. Le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, ancien ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de M. Ramanantsoa, fait partie de ce comité, où il représente la province de Tamatave.

La radio précise que l'attentat contre le chef de l'Etat a coûté la vie à deux gendarmes membres de son escorte.

5 h. 55. — La radio annonce que l'attentat est dû à un commando des ex-forces républicaines de sécurité (actuellement groupe mobile de la police). Ce commando s'est réfugié dans la caserne du groupe mobile de police d'Antanimora, où est retranché depuis plusieurs semaines le colonel Bréchard Rajaonarison, auteur présumé d'une tentative de putch le 31 décembre dernier. Un ultimatum est lancé demandant à tous les hommes se trouvant dans cette caserne d'en sortir sans armes et de se rendre aux gendarmes.

Les établissements scolaires et universitaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre et un deuil national est décrété.

6 h. 29. — La radio demande à la population d'évacuer les rues. Les voitures officielles, toutes sirènes hurlantes, parcourent les principales artères de la capitale.

6 h. 53. — Le camp d'Antanimora est investi par des forces militaires très importantes fidèles au directoire créé dans la nuit. La radio demande à la population d'aider à la capture des membres du groupe mobile de police.

7 h. 51. — Le général Andriamahazo lance à la radio un appel au colonel Rajaonarison. « Vous savez que le colonel Ratsimandrava est mort cette nuit, que le sang a coulé et qu'il y a maintenant de nombreux orphelins et veuves. Nous avons travaillé côte à côte à Tulear pendant trois ans et en mai 1972 nous avons été dans le même gouvernorat. Je vous prie de me rejoindre ou de me téléphoner. »

7 h. 27. — Des coups de feu et des explosions de grenades sont entendus dans le secteur du camp d'Antanimora. On apprend que des prisonniers se seraient évadés de la prison centrale proche du lieu de l'affrontement.

8 heures. — La prison centrale de la ville est évacuée. Quelque trois cents prisonniers en sortent pour une destination inconnue.

10 heures. — L'étreinte se resserre autour du camp d'Antanimora. Des obusiers ont été mis en batterie. Des tirs sporadiques d'armes automatiques sont entendus.

10 h. 15. — Des éléments des anciennes forces républicaines de sécurité ont été aperçus en train d'escalader le mur du camp en tenue civile. Ils paraissent s'être dirigés vers le fort Duchesne, chargé d'accueillir les mutins qui se rendent.

LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS

Selon les indications recueillies à Paris, le nombre des coopérants français actuellement à Madagascar s'élève à sept cent trente-cinq. Quatre cent cinquante d'entre eux sont des enseignants.

Les chiffres dont on dispose concernant les ressortissants français dans leur ensemble sont plus anciens, mais on estimait, en 1974, que la minorité française à Madagascar comptait environ soixante mille personnes, dont trente mille Comoriens.

AFRIQUE

Éthiopie

Le conflit érythréen donne lieu à une intense activité diplomatique

Après les affrontements de lundi soir — qui auraient fait plus de soixante-dix morts dans les rangs des forces éthiopiennes, — un calme relatif a régné durant la journée du mardi 11 février, à Asmara. Des combats de faible envergure et des bombardements de l'aviation étaient cependant signalés au nord de la capitale erythréenne.

Sur le plan diplomatique, le ministre des affaires étrangères du Soudan, M. Gamal Mohammed Ahmed, qui avait rencontré lundi le général Teferi Benti, président du conseil militaire éthiopien, a déclaré que celui-ci avait donné une réponse « encourageante » à la proposition de médiation du chef de l'Etat soudanais, le président Nemeiry. Ce dernier a proposé un plan en trois points : cessez-le-feu immédiat entre forces éthiopiennes et maquisards érythréens, amnistie générale pour ces derniers, ouverture de négociations directes entre le gouvernement éthiopien et les dirigeants des organisations éythréennes.

Selon d'autres sources, le conseil militaire éthiopien reste opposé à toute internationalisation de la question de l'Erythrée, et aurait refusé l'offre soudanaise de médiation. Pour la même raison, on estime improbable que les dirigeants éthiopiens acceptent de voir soulever cette question lors du vingt-quatrième conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui se réunit jeudi à Addis-Abeba.

De leur côté, les représentants des divers mouvements de libération de l'Erythrée à Beyrouth se sont félicités de l'offre du président soudanais, mais ont déclaré que leurs organisations ne pouvaient cesser les combats tant que leur patrie serait occupée. La négociation avec les autorités d'Addis-Abeba ne saurait s'ouvrir tant que ces dernières n'auront pas reconnu le droit de l'Erythrée à l'indépendance, ont-ils ajouté.

Selon les journaux du Caire, le président Sadate a lancé, mardi, un appel aux dirigeants militaires éthiopiens pour qu'ils mettent fin aux combats. Un appel dans le même sens a été lancé à l'O.U.A. par le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim. Le président ougandais, le général Idi Amin Dada, a proposé aux autorités éthiopiennes que des négociations de paix s'ouvrent dans sa capitale, Kampala. — *(A.F.P., Reuter.)*

● LE GOUVERNEMENT RHODESIEN a annoncé, mardi 11 février, que les unités de police sud-africaines stationnées en Rhodésie vont être retirées. Un porte-parole a déclaré que cette initiative a été prise pour améliorer l'atmosphère et rendre possible de nouveaux progrès vers la réunion d'une conférence sur la question constitutionnelle rhodésienne. — *(A.F.P.)*

Enfermé dans le vieux palais de Drévélik

HAILÉ SELASSIÉ EST PERSUADÉ QU'IL EST TOUJOURS L'EMPEREUR.

Addis-Abeba *(A.F.P.)*. — *Enfermé depuis quatre mois dans les appartements du vieux palais de Ménélik, situé sur les hauteurs d'Addis-Abeba, Hailé Selassié finit sa vie au milieu de ses soldats.*

Ceux-ci, selon des témoignages récents, s'inclinent toujours devant lui, comme aux plus beaux jours de l'Empire. Le responsable d'une organisation internationale de secours qui a récemment rendu visite à Hailé Selassié et aux prisonniers du vieux « guébi » (palais) a pu constater que le Roi des rois reste persuadé qu'il est toujours empereur d'Ethiopie. Il est en bonne santé et lit beaucoup. Les soldats qui le servent sont changés chaque semaine. Comme dans le passé, les journées sont réglées selon un protocole immuable.

Levé tôt le matin, Hailé Selassié assiste à un office religieux. Parfois, il demande des nouvelles de « la révolution ». Il a toujours déclaré, depuis le jour de sa déposition : « Si la révolution est bonne pour le peuple, alors je suis pour la révolution. »

Derrière le vieux palais se profilent les bâtiments allongés du grand palais où environ cent quatre-vingts prisonniers, aristocrates et officiers, attendent dans des caves d'être fixés sur leur sort.

DIPLOMATIE

Nominations au Quai d'Orsay

M. LEPRETTE DIRECTEUR ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES

Plusieurs postes viennent de changer de titulaire à l'administration centrale du Quai d'Orsay. M. Jacques Leprette a remplacé M. Claude Arnaud — dont la nomination comme ambassadeur à Pékin est imminente, — comme directeur adjoint des affaires politiques. M. Leprette, qui était jusqu'ici chargé des affaires des Nations unies et des organisations internationales, a été remplacé dans cette fonction par M. de Saint-Légier, jusqu'alors directeur d'Amérique.

Le dernier conseil des ministres a adopté le principe d'un important mouvement diplomatique portant sur une dizaine de postes. Les nominations seront cependant échelonnées sur plusieurs mois. C'est ainsi qu'est envisagée la nomination comme ambassadeur à Alger de M. Guy de Commines, en remplacement de M. J.-M. Soutou. Mais ce n'est que fin avril, après le voyage du président de la République à Alger, que le poste sera rendu vacant par la nomination de M. Soutou comme représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

M. MAZEYRAC ambassadeur à Bamako

Le *Journal officiel* du jeudi 3 février doit annoncer la nomination de M. Robert Mazeyrac comme ambassadeur à Bamako, en remplacement de M. Louis Dallier.

[M. Mazeyrac, né en 1924, après avoir commencé sa carrière dans les services d'outre-mer, est entré aux affaires étrangères en 1958. Détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, puis des finances, il a été, après un stage au service des affaires marocaines et tunisiennes de l'administration centrale, en poste à Lomé, Phnom-Penh, Addis-Abeba. Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, puis détaché au secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, il était depuis juin 1974 conseiller technique au cabinet du premier ministre.]

PROCHE-ORIENT

Le président Ford affirme que l'échec de M. Kissinger pourrait conduire à une nouvelle guerre

M. Henry Kissinger est arrivé ce mercredi 12 février en fin de matinée au Caire, seconde étape de sa nouvelle « mission exploratoire » *au Proche-Orient. Mardi soir, son porte-parole avait déclaré que les sept heures et demie d'entretiens que le secrétaire d'Etat avait eues avec les dirigeants de Jérusalem lui avaient permis d'avoir* « une conception claire et détaillée des positions israéliennes ».

A Topeka (Kansas), le président Ford a déclaré mardi soir au cours d'une conférence de presse que l'échec de la mission de M. Kissinger pourrait conduire à une nouvelle guerre ainsi qu'au rétablissement de l'embargo sur le pétrole. Il a cependant exprimé l'espoir que son secrétaire d'Etat reviendrait du Proche-Orient « avec quelques nouvelles encourageantes » *qui lui permettraient de* « retourner sous peu dans la région en vue de la conclusion d'un accord ».

De notre correspondant

Jérusalem. — Avant d'apporter aux dirigeants égyptiens les informations qu'il a pu recueillir sur les dispositions d'Israël quant aux conditions d'un nouveau retrait du Sinaï, M. Henry Kissinger a tenu à apaiser l'opinion israélienne sur ses propres dispositions envers Israël.

Au cours du dîner officiel offert en son honneur par M. Ygal Allon en présence de très nombreux invités, le secrétaire d'Etat s'est répandu en propos rassurants et aimables. Saluant avec une très grande cordialité les chefs des partis de l'opposition et les représentants de la presse, il leur a fait reproche de l'attaquer aussi vivement, en ajoutant qu'ils *finiront par se rendre compte* qu'ils étaient dans l'erreur.

Répondant au discours de M. Allon, il a insisté sur deux points : les Etats-Unis ne songent pas à sacrifier Israël aux intérêts des grandes puissances, « *quelles que soient les divergences entre Washington et Jérusalem* » ; il ne saurait, en outre, être question d'obtenir d'Israël une évacuation dans le Sinaï sans contrepartie.

Des indiscrétions soufflées à la presse par l'un des convives font état d'une réponse donnée par le secrétaire d'Etat à une question de M. Moshé Kol, ministre du tourisme, au cours du déjeuner de mardi à la résidence de M. Rabin. M. Kissinger aurait affirmé que son pays n'a nullement l'intention de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine et encore moins de l'admettre comme interlocuteur. « *Nous ne croyons pas que l'O.L.P. représente les Palestiniens*, aurait précisé le secrétaire d'Etat, *et nous avons défini notre point de vue à ce sujet aux gouvernements européens intéressés par la question.* » Un Etat palestinien, aurait-il déclaré, serait un « *facteur négatif* » dans la région. Ces déclarations rapportées par l'ensemble de la presse sont accompagnées d'observations des « *milieux politiques de Jérusalem* », qui font remarquer qu'en incluant la Jordanie dans sa tournée actuelle M. Kissinger semble partager la thèse israélienne selon laquelle le roi Hussein reste l'interlocuteur valable dans une négociation éventuelle sur l'avenir de la Cisjordanie.

Toutes ces déclarations publiques ou privées n'ont cependant nullement créé un climat d'euphorie. Les Israéliens restent méfiants et estiment que des modifications ne peuvent intervenir dans la disposition des forces dans le Sinaï qu'en échange d'un engagement de l'Egypte de ne pas mettre en question ces modifications avant au moins trois ans. On craint à Jérusalem qu'une fois franchi le pas souhaité aujourd'hui par M. Kissinger les rencontres à Genève avec la Syrie, la Jordanie et surtout l'Union soviétique ne remettent tout en cause.

A son retour à Jérusalem jeudi, M. Kssinger aura terminé sa « *mission exploratoire* » et pourra communiquer aux dirigeants israéliens le résultat de ses entretiens du Caire. Il ne semble pas attendre de Jérusalem une réponse, puisqu'il a été décidé que le conseil des ministres, contrairement aux prévisions, ne sera pas convoqué vendredi matin.

ANDRE SCEMAMA.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT : les Israéliens doivent tenir compte des intérêts globaux des États-Unis.

Jérusalem (*A.F.P.*). — M. Henry Kissinger a déclaré mardi soir à Jérusalem, à l'issue du dîner offert en son honneur par son homologue israélien, M. Yigal Allon, que « *l'idée qu'au cours de négociations pour un accord de paix, global ou intérimaire, Israël pourrait être découpé selon la technique du salami, sans recevoir de contrepartie valable, est si inconcevable qu'il est même inutile d'en discuter* ».

« *Le processus menant vers la paix est une longue épreuve demandant de la force et surtout la foi, la confiance, nourries d'amitié. Les Etats-Unis partagent le désir de paix d'Israël. Nous voulons espérer que, dans un avenir proche, une nouvelle ère commencera où les mères israéliennes n'auront plus à craindre pour la vie de leurs fils* », a ajouté le secrétaire d'Etat.

M. Kissinger a souligné, dans son allocution qu' « *Israël ne sera jamais sacrifié dans le jeu politique des grandes puissances ni sa sécurité compromise. Mais*, a-t-il ajouté, *les Israéliens doivent tenir compte du fait que les Etats-Unis ont des intérêts globaux. Israël ne saurait les ignorer, car, si la sécurité des Etats-Unis était mise en danger, la sécurité d'Israël en serait, elle aussi, atteinte.* »

A propos des divergences d'opinion existant entre les Etats-Unis et Israël, M. Kissinger a noté qu'il ne s'agissait guère, « *somme toute, que de querelles de famille devant nécessairement être résolues* ».

Leader du F.P.L.P.

M. HABACHE DÉCLARE QUE LES PALESTINIENS « FERONT TOUT POUR PROVOQUER UNE NOUVELLE GUERRE » CONTRE ISRAËL.

Beyrouth (*A.F.P.*). — M. Georges Habache, chef du Front populaire pour la libération de la Palestine (F.P.L.P.), a déclaré que les Palestiniens « *feront tout pour provoquer une nouvelle guerre contre l'Etat hébreu* ». Dans une interview accordée au quotidien libanais de langue française *l'Orient-le Jour*, publiée le mardi 11 février, le leader du F.P.L.P. affirme que « *cette guerre devra naître d'un nouvel affrontement avec Israël quand nos masses seront converties à la nécessité d'une longue lutte de libération nationale* ». « *Cette nouvelle guerre*, ajoute-t-il, *nous la cherchons, nous l'attendons, nous l'accompagnons de tous nos voeux.* »

« *En supposant que l'impérialisme américain veuille intervenir*, affirme le leader palestinien, *nous sommes en mesure de l'affronter en mettant le feu dans la région (...). Leur intervention dans le monde arabe correspondrait à un suicide.* »

Abordant son conflit avec la direction de l'O.L.P. (présidée par M. Yasser Arafat), M. Habache a déclaré : « *Notre différend porte sur les positions prises* et il a précisé que son organisation ne réintégrera le comité exécutif de l'O.L.P. que lorsque celle-ci « *mettra au vestiaire son programme politique, renoncera au processus Kissinger, à la solution politique négociée et interrompra les contacts qu'elle a déjà établis avec les milieux israéliens* ».

D'autre part, le quotidien *Al Yom*, citant des sources est-européennes, rapporte que M. Yasser Arafat a assuré M. Gromyko, lors de leur rencontre du 2 février, qu'il accepterait de participer à la conférence de Genève. Le président de l'O.L.P. se rendra la semaine prochaine au Caire et à Moscou. Selon *Al Liwa* (proche de la résistance), l'U.R.S.S. et les Etats-Unis seraient tombés d'accord pour convoquer la conférence de Genève en avril prochain.

● *La revue* « *l'Appel* », organe du « renouveau gaulliste », estime, lundi 10 février, que la « *situation actuelle au Proche-Orient redonne aux accords de Yalta une brûlante actualité* », et, « *constatant les conséquences désastreuses de ces accords, (...) rejette toute initiative, d'où qu'elle vienne, qui tendrait à lier la politique de la France à l'un des deux blocs* ». L'Appel « *dénonce par avance ceux qui se serviraient du gaullisme pour faire accepter une telle politique* ».

Irak

Selon le « Herald Tribune »

L'EXISTENCE D'UNE BASE NAVALE SOVIÉTIQUE A OUM-QASR EST DOUTEUSE.

*Rowland Evans et Robert Novak, éditorialistes à l'*International Herald Tribune, *ont été récemment autorisés à visiter le port irakien d'Oum-Qasr, sur le golfe Persique. Oum-Qasr avait été cité, en 1974, par le Pentagone comme étant l'une des trois principales bases soviétiques du golfe Persique et de l'océan Indien.*

Les deux journalistes américains, qui ont survolé en hélicoptère le port, affirment n'avoir rien aperçu susceptible de confirmer l'existence d'une base navale soviétique à Oum-Qasr. Les seuls bâtiments en rade dans le port étaient des vaisseaux auxiliaires de la marine irakienne (dragueurs de mines, escorteurs, canonnières, vedettes lance-missiles, les seuls à pouvoir emprunter les chenaux qui conduisent, à travers les eaux du golfe particulièrement ensablées dans cette région, au port proprement dit.

ASIE

Pakistan

APRÈS L'ARRESTATION DES DIRIGEANTS DU PRINCIPAL PARTI D'OPPOSITION

De nouvelles mesures restreignent la démocratie

Les derniers vestiges de démocratie disparaissent au Pakistan. Le Parlement est appelé à proroger l'état d'urgence en vigueur depuis 1969, et un projet de loi prévoit que les personnes arrêtées et accusées d'agir contre l'intégrité du Pakistan pourront être détenues indéfiniment. Ces mesures font suite à l'assassinat, le 8 février à Peshawar, du ministre de l'intérieur du gouvernement de la province du Nord-Ouest, M. Hayat Khan Sherpao, membre du parti majoritaire, le P.P.P., et ami personnel du premier ministre, M Bhutto. Une opération d'envergure a été déclenchée contre le parti national awami (NAP), dont tous les dirigeants — au moins quatre cents personnes, selon l'agence Reuter — ont été arrêtés. Ce parti n'a pas été rendu directement responsable de l'assassinat de M. Sherpao, mais il lui est reproché d'agir « contre la souveraineté et l'intégrité du Pakistan ». Il a été interdit.

Peu implanté dans les provinces du Sind et du Pendjab, le NAP était, en revanche, la force politique prédominante dans les deux autres provinces du Pakistan, le Baloutchistan et celle dite de la frontière du Nord-Ouest. Il réclamait pour ces deux provinces un *régime d'autonomie interne*. C'était aussi le principal parti de l'opposition au Parlement fédéral, où son chef, M. Wali Khan, présidait un Front uni démocratique regroupant plusieurs mouvements.

Un nouvel éclatement de leur pays constitue une hantise pour les dirigeants pakistanais depuis les événements qui conduisirent, en 1971, à l'indépendance du Bangladesh.

A cette époque, et sous prétexte que son action représentait déjà une menace pour l'intégrité territoriale, le NAP avait été interdit par le général Yahya Khan, alors chef de l'Etat. M. Bhutto avait autorisé à nouveau ce parti, en décembre 1971, lorsqu'il avait accédé au pouvoir. Aussi forma-t-il, avec d'autres groupes, les gouvernements du Baloutchistan et de la province du Nord-Ouest.

Cependant, Islamabad jugea rapidement que celui du Baloutchistan suivait une politique par trop indépendante du pouvoir central ; il prononça sa dissolution en février 1973, et fit arrêter, par la suite, les dirigeants locaux du NAP. En signe de protestation contre cette décision, le gouvernement de la province du Nord-Ouest préféra démissionner.

Depuis lors, Islamabad fait face à une véritable insurrection armée au Baloutchistan, et à une sérieuse fronde politique au Nord-Ouest.

Les deux principaux peuples de ces régions, les Baloutches et les Pathans (Pachtouns), sont également implantés en Iran et en Afghanistan. Kaboul soutient le droit des « *frères du Pachtounistan* » à l'autodétermination, accueille les exilés politiques pakistanais — l'un des secrétaires généraux du NAP, M. Ajmoul Kattak, est réfugié depuis 1973 en Afghanistan — et encourage les activités des autonomistes baloutches et pathans.

Selon la thèse officielle, le NAP serait à l'origine de l'attentat de Peshawar. Mais, jusqu'à maintenant, c'était plutôt les membres de l'opposition qui étaient victimes de l'intolérance du pouvoir (*le Monde* du 25 décembre 1974). Aussi est-il permis de se demander s'il ne s'agit pas, cette fois, d'une provocation. M. Bhutto, en tout cas, aura été prompt à saisir l'occasion pour interdire — sans attendre le résultat d'une enquête sur l'assassinat de Peshawar — un parti devenu gênant, surtout parce qu'il dénonçait le penchant à l'autoritarisme et les abus du pouvoir central, l'érosion des libertés publiques et l'absence de possibilité de dialogue avec le gouvernement. L'un des responsables de l'opposition d'extrême droite, qui n'est pas touché pour le moment par les mesures d'exception, accuse le gouvernement de vouloir « *étouffer la démocratie selon un scénario préparé à l'avance* ».

Le premier ministre pakistanais a reconnu récemment, dans une interview à *Newsweek*, qu'il n'y avait pas de mouvement séparatiste au Baloutchistan et dans la province du Nord-Ouest, mais seulement des tendances au séparatisme de la part de certains chefs tribaux. Le NAP était, il est vrai, dirigé par des notables, propriétaires terriens, commerçants, chefs de tribus, qui professaient un nationalisme local, de manière à sauvegarder leurs privilèges, et qui n'ont pas, contrairement à ce que l'on croit souvent, fait allégeance à l'U.R.S.S...

M. Bhutto avait entretenu l'espoir d'un apaisement à la fin de l'année dernière, lorsqu'il avait promis l'amnistie aux Baloutches, et laissé entendre que leurs chefs incarcérés pourraient être remis en liberté. Aujourd'hui, le temps des compromis est passé. L'épreuve de force avec l'opposition est engagée. La guerre civile, jusqu'alors circonscrite au Baloutchistan va-t-elle s'étendre au pays pathan, où, par tradition, le port d'armes individuelles est généralisé ? Islamabad paraît avoir oublié les raisons de son échec, il y a trois ans, au Bangladesh. Il n'y aura pourtant pas d'accalmie aussi longtemps qu'un accord politique n'aura pas été recherché avec les autonomistes.

C'est ce que vient de faire dans son pays Mme Gandhi. Le cabinet indien a approuvé, le lundi 10 février, un compromis avec les autonomistes du Cachemire. Certes, les Indiens ont, ce faisant, imposé « leur » solution dans la partie de la province disputée avec le Pakistan qu'ils administrent. Ils n'en vont pas moins porter prochainement au pouvoir, dans cette région, le cheikh Abdoullah, sans apparemment y desserrer leur emprise. Or ce dirigeant autonomiste avait été écarté de la direction du gouvernement du Cachemire en 1953 et arrêté pour « *menées séparatistes* ».

GÉRARD VIRATELLE.

Bangladesh

Un appel de la Fédération mondiale des villes jumelées en faveur des Biharis

M. Philippe Malaud, président de la Fédération mondiale des villes jumelées, nous a adressé le texte suivant :

Le Monde s'est honoré en publiant, à peu près seul dans la presse française, un article sur la situation dramatique des trois cent mille Biharis internés dans les camps du Bangladesh depuis l'indépendance de ce pays, et condamnés à mourir de faim (1).

Il faut rappeler que les Biharis sont des musulmans repliés de l'Inde au Bangladesh, alors Pakistan-Oriental, lors de l'indépendance du sous-continent et de son partage entre l'Inde et le Pakistan. Réfugiés dans une province surpeuplée où ils se sont difficilement insérés, ils ont naturellement pris le parti du Pakistan face au soulèvement du Bangladesh soutenu par l'Inde. Considérés comme « collaborateurs » après l'indépendance, massacrés ou internés dans des camps, rejetés par le Pakistan qui ne les considère pas comme originaires des provinces occidentales, ils sont désormais apatrides et pourrissent lentement dans des camps que les autorités du Bangladesh, lui-même menacé de famine, se soucient peu de ravitailler.

Il est plus anormal de constater l'indifférence des Nations unies et des institutions spécialisées dans les domaines les plus divers, de l'alimentation à l'enfance en passant par la culture ; celle du monde occidental, où l'on s'est si longtemps penché gravement sur des rapports technocratiques absurdes proposant les moyens les plus divers de chasser les agriculteurs de leurs exploitations pour réduire la surproduction menaçante ; celle du monde musulman, où l'on se bat les flancs pour utiliser plus rationnellement les immenses ressources tirées du sous-sol, mais où nul ne semble se préoccuper d'en affecter une fraction au sauvetage d'autres musulmans en danger de mort.

C'est en réalité un véritable génocide qui se produit dans l'indifférence générale — si l'on excepte Terre des hommes — et plus particulièrement de ceux qui multiplient habituellement les pétitions, les défilés et les clameurs chaque fois qu'un élève est collé, un deuxième classe privé de permission et un assassin condamné à une peine minime. Il est vrai que les Biharis ne présentent aucun intérêt politique, que leur action n'est pas placée dans le « sens de l'histoire », qu'ils ne peuvent servir de levier idéologique à aucune action, qu'ils ne sont soutenus par aucun parti ni aucun Etat.

C'est une raison de plus pour que la Fédération mondiale des villes jumelées, dont l'action s'inspire d'idéaux humanitaires, apolitiques et désintéressés, lance un appel en faveur de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants sans voix, sans terres, sans patrie, sans pain et sans avenir.

La France aurait une belle occasion d'étonner le monde tout en se plaçant dans le droit fil de sa vocation humaniste et universaliste si elle proposait d'accueillir ces malheureux.

Mais, comme l'a dit le général de Gaulle : « De tous les monstres, les Etats sont les plus froids ». Aux villes de montrer qu'elles sont davantage accessibles aux sentiments de chaleur humaine.

(1) *Le Monde* du 25 janvier.)

A travers le monde

Cambodge

● LES ETATS-UNIS vont doubler, au cours des prochains jours, le rythme de leur pont aérien destiné à ravitailler Phnom-Penh, en raison des pressions militaires accrues sur la capitale cambodgienne, a annoncé mardi 11 février un porte-parole du Pentagone.

D'autre part, on indique à Phnom-Penh que les Etats-Unis ont terminé l'évacuation des familles de leurs représentants diplomatiques. — (*A.F.P.*)

Chine

● M. LEONIDE ILIYTCHEV, vice-ministre soviétique des affaires étrangères et principal négociateur soviétique aux conversations frontalières sino-soviétiques, est arrivé, le mercredi 12 février, à Pékin, après six mois d'absence de la capitale chinoise.

On a appris, à l'occasion de cette arrivée, que le chef de la délégation chinoise aux conversations frontalières avait changé : M. Han Nien-Lung, vice-ministre des affaires étrangères, a remplacé dans cette fonction M. Yu Chan, également vice-ministre. — (*A.F.P.*)

Irlande du Nord

● DES « CENTRES D'OBSERVATION » seront mis en place afin de garantir le maintien du cessez-le-feu, d'une durée indéterminée, décrété dimanche par l'IRA « provisoire », a annoncé, mardi 11 février, devant la Chambre des communes, M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord. M. Rees a promis une diminution progressive de l'activité militaire dans la province. Il a indiqué que les filatures et les contrôles d'identité pourraient être supprimés. Enfin, aucune mesure de détention préventive ne sera prise pendant la durée du cessez-le-feu. — (*A.F.P.*)

Pérou

● UN MOUVEMENT DE LA REVOLUTION PERUVIENNE a été fondé, le 11 février, à Lima, par douze personnalités favorables au régime du président Juan Velasco Alvarado. Parmi elles figurent quatre directeurs de journaux, dont certains ont été nommés après les mesures de « socialisation » de ce secteur en juillet 1974. Cette organisation, première du genre autorisée par le régime, est définie par ses fondateurs comme un « *organe de participation combattante, libre de toute tradition partisane, bureaucratique, manipulatrice ou dogmatique* ». — (*A.F.P.*)

Philippines

● LE PRESIDENT MARCOS, chef de l'Etat philippin, a révélé, le mardi 11 février, que son gouvernement avait reçu une assistance américaine dans le combat qu'il mène contre la rébellion musulmane. Il a précisé que cette aide, « *très peu importante* », avait consisté en envois d'armes. — (*A.F.P.*)

Portugal

● SIR CHRISTOPHER SOAMES, vice-président de la Commission économique européenne, est arrivé, le 11 février à Lisbonne, à l'invitation du ministre portugais de l'économie. Dans les milieux proches de la C.E.E., on indique que cette visite vise, en particulier, à montrer que les pays du Marché commun approuvent le processus de démocratisation entamé le 25 avril 1974. Mais les problèmes économiques seront au centre des débats. Seront, en particulier, examinées les demandes de concessions formulées par Lisbonne et les possibilités d'investissements européens au Portugal. — (*A.F.P., Reuter.*)

● UNE ORGANISATION CHARGEE DE FAIRE RAPPORT SUR L'ETAT D'ESPRIT DE L'ARMEE et d'en renforcer le moral va être mise en place en vertu d'une ordannonce publiée le 11 février par *Movimiento*, bulletin d'information du M.F.A. — (*Reuter.*)

Tchécoslovaquie

● *Mgr* AGOSTINO CASAROLI, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, se rendra en visite à Prague à *la fin février*, annonce-t-on à la Cité du Vatican. Aucun ordre du jour officiel n'a été établi pour les entretiens du prélat à Prague, qui font suite à ceux de septembre dernier. — (*Reuter.*)

Union soviétique

● L'UNION SOVIETIQUE a ratifié, mardi 11 février, la convention portant sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage des armes bactériologiques et à toxines, ainsi que sur leur destruction. Cette convention avait été signée à Moscou, Washington et Londres en avril 1972. — (*A.F.P.*)

CHILI

M. CHRISTIAN CASTILLO A ÉTÉ ARRÊTÉ LE 3 FÉVRIER A SANTIAGO

Mme Carmen Castilo, compagne de l'ancien dirigeant du MIR chilien Miguel Enriquez, tué à Santiago le 5 octobre 1974, nous fait savoir que son frère, M. Christian Castillo Echeverria, a été arrêté par la police, à Santiago, le 3 février. Architecte, âgé de vingt-sept ans, fils de l'ancien recteur de l'université catholique de la capitale chilienne, M. Castillo Echeveria est détenu dans une caserne, mais la junte militaire a jusqu'à présent refusé de confirmer cette arrestation. Son avocat a présenté un recours devant la justice civile, indique l'agence de presse de Santiago. Mme Carmen Castillo, qui avait été blessée lors de l'affrontement à l'issue duquel Miguel Enriquez avait été tué, est actuellement réfugiée à Paris.

EUROPE

Grande-Bretagne

L'ampleur de sa victoire confère à Mme Thatcher une indéniable autorité politique

De notre correspondant

Londres. — Ecrasant ses rivaux, Mme Margaret Thatcher a été élue triomphalement, mardi 11 février, à la tête du parti conservateur. Elle est l'une des rares femmes, en Grande-Bretagne et dans le monde occidental, qui aient réussi à gravir l'échelle des responsabilités politiques jusqu'à prendre la direction d'un grand parti. Elle peut ainsi espérer occuper un jour la résidence historique des premiers ministres britanniques du 10 Downing Street.

Son succès est incontesté. Après être arrivée en tête du vote de la semaine dernière, il lui fallait, cette fois-ci, les voix de cent trente-neuf au moins des députés conservateurs pour obtenir la majorité absolue. Elle a recueilli cent quarante-six suffrages, laissant loin derrière elle son rival le plus dangereux, M. William Whitelaw, qui n'a eu que soixante-dix-neuf voix. Les autres concurrents, M. Prior et Sir Geoffrey Howe, ont eu dix-neuf voix, et M. Peyton, onze.

Mme Thatcher, elle-même, ne s'attendait pas à un tel succès. « *Tout cela*, a-t-elle déclaré après son élection, *m'apparait comme un rêve...* » La façon dont la bataille s'est déroulée et son résultat incontesté confèrent à Mme Thatcher une autorité et un prestige dont elle n'aurait pas bénéficié si elle avait été désignée selon l'ancien système du parti, lorsque les vétérans tories s'entendaient sur le choix d'un nouveau leader.

La victoire de Mme Thatcher fait apparaître la profondeur des ressentiments que M. Heath a provoqués au sein du parti. Les députés conservateurs ont manifestement accordé leur préférence à celle qui a eu l'audace et le courage de combattre ouvertement l'ancien leader, alors que M. Whitelaw s'est contenté d'attendre le deuxième tour du scrutin pour entrer en lice.

Le « seul homme » du cabinet fantôme

Un second facteur a sans doute joué en faveur de Mme Thatcher. Depuis leur défaite aux élections du mois d'octobre, les conservateurs étaient paralysés à Westminster. Plongés dans un désarroi profond, M. Heath et ses amis les plus proches n'avaient jamais trouvé le moyen d'organiser une attaque vigoureuse contre le gouvernement travailliste. Mme Thatcher, elle, représentante d'un conservatisme plus traditionnel, n'a pas craint d'engager le combat contre l'adversaire. Au cours des débats sur le budget, notamment, elle a fait la preuve qu'elle est tout à fait capable de tenir tête à un politicien aussi chevronné que le chancelier de l'Echiquier, M. Healey. Dès lors, il était courant d'entendre dire à Westminster qu'elle est « *le seul homme* » du cabinet fantôme.

La question essentielle est cependant de savoir sur quelle voie nouvelle Mme Thatcher entend entrainer le parti conservateur. Il est peut-être un peu trop simple de la considérer comme « de droite », alors que MM. Heath et Whitelaw représenteraient la gauche du conservatisme. Il est vrai que le nouveau leader des tories s'est toujours rangé parmi les partisans d'une certaine orthodoxie économique et de la réduction des pouvoirs et des dépenses de l'Etat, et contre les nationalisations. C'est ainsi que Mme Thatcher est parvenue à rallier la majorité du groupe conservateur, qui estime l'avenir du pays menacé par les projets de réformes économiques du Labour.

Le danger d'une telle attitude — pour les conservateurs — est que les slogans qui suscitent l'enthousiasme dans leurs rangs ne sont pas nécessairement ceux qui leur permettront de gagner les prochaines élections générales. A cause notamment de ses liens avec Sir Keith Joseph, l'ancien ministre des affaires sociales, qui plaide avec une ferveur messianique pour un retour aux « *valeurs traditionnelles* », Mme Thatcher est classée parmi les partisans d'un « volant de chômage » comme moyen de lutte contre l'intiation.

Bien des électeurs soupçonnent les tories de se soucier plus d'équilibrer les livres de comptes que de sauvegarder le bien-être de leurs concitoyens. La tâche la plus difficile de Mme Thatcher, surtout si elle entend modifier la politique économique de M. Heath, sera sans aucun doute de dissiper cette impression.

L'image de Mme Thatcher n'est pas non plus de nature à inspirer confiance aux classes populaires accoutumées à compter sur d'importants services sociaux et des subventions alimentaires. Lorsqu'elle était ministre de l'éducation, sa décision de supprimer les distributions gratuites de lait dans les écoles primaires lui a valu de violentes critiques.

Vers une révision des thèses du parti

Au premier abord, le nouveau leader tory a le physique d'une lady digne de figurer sur les couvertures des magazines féminins. Dans sa jeunesse, elle a d'ailleurs posé pour des photos de mode en tailleur de tweed. Elle parle avec le timbre de voix caractéristique de la petite bourgeoisie et utilise en maintes occasions des clichés associés au vieux conservatisme : si elle se propose d'encourager les « travailleurs », c'est aussitôt pour critiquer les « oisifs », lorsqu'elle prend parti pour la « liberté », c'est pour dénoncer immédiatement la « licence ».

Est-ce à dire que, sous l'impulsion de Mme Thatcher, le torysme libéral va de nouveau faire place à un conservatisme réactionnaire ? La chose est peu probable. S'il n'est pas douteux que le nouveau leader l'ait emporté en faisant appel aux instincts profonds du parti, elle doit maintenant tenter de gagner le pays tout entier.

Par ailleurs, Mme Thatcher semble résolue à ne pas commettre l'erreur fondamentale de M. Heath, qui écartait de son entourage tous ceux dont les avis ne coïncidaient pas avec ses vues. Tout de suite après son élection, elle a indiqué qu'il fallait s'attendre à une révision des thèses du parti et à une réorganisation du cabinet fantôme. Mais elle a promis de ne pas agir d'une manière trop hâtive, ni d'éliminer les représentants de tendances différentes. Sa volonté et son autorité personnelles n'étant guère en cause, elle pourra autoriser un peu plus de collégialité dans le nouveau cabinet fantôme qu'elle va constituer la semaine prochaine. M. Heath s'y verra d'ailleurs offrir une place de choix... qu'il refusera très probablement.

Dans la grande bataille politique qui vient provisoirement de prendre fin, les affaires étrangères n'ont pas joué le moindre rôle. Mme Thatcher elle-même, dont la compétence est indéniable lorsqu'il s'agit de problèmes économiques et sociaux, reconnait que son expérience est très insuffisante sur la politique étrangère. Elle a simplement indiqué, ces jours derniers, qu'elle soutient totalement la politique européenne de M. Heath. Rien ne permet de mettre en doute sa sincérité. Il reste que son prestige personnel n'est pas engagé dans cette affaire autant que l'était celui de son prédécesseur. D'autre part, la nécessité de ressouder les rangs du parti, en confiant des responsabilités à ceux que M. Heath avait écartés de façon trop brutale, pourrait favoriser l'entrée dans le cabinet fantôme de certains conservateurs hostiles au Marché commun.

La plupart des tories, quelle qu'ait pu être leur préférence, paraissent soulagés aujourd'hui d'en avoir fini avec une des épreuves les plus pénibles qu'ils aient traversées, mais les réactions des autres partis sont encore confuses. Les libéraux veulent se convaincre qu'un retour au torysme traditionnel ne manquera pas d'élargir leur emprise au centre de l'arc-en-ciel politique. Quant aux travaillistes, ils admettent, dans l'ensemble, que Mme Thatcher sera un adversaire beaucoup plus vigoureux que M. Heath à Westminster. Mais ils espèrent que, sous sa direction, le parti conservateur aura moins de chances de reconquérir les électeurs des classes moyennes et populaires, sans lesquelles il n'a aucune chance de revenir au pouvoir.

Tous les stratèges du Labour ne sont cependant pas d'accord. Certains n'excluent pas que la « *formidable personnalité* » de Mme Thatcher puisse donner naissance à un nouveau conservatisme bien plus efficace que celui de ces dernières années. Après tout, M. Heath, en dépit de ses qualités, a toujours eu l'apparence d'un perdant, tandis que Mme Thatcher, jusqu'ici tout au moins, appartient sans le moindre doute à la race des gagnants.

JEAN WETZ.

Mme FRANÇOISE GIROUD : un succès éblouissant... et drôle.

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine, a déclaré mardi 11 février, après l'élection de Mrs Margaret Thatcher à la présidence du parti conservateur britannique :

« C'est un succès très éblouissant et très drôle en même temps (...). J'ai l'impression que la panique se lève chez les hommes. Ils ont tort d'ailleurs, mais enfin... »

Mme Giroud a déclaré qu'elle avait toujours pensé que ce serait probablement en Grande-Bretagne qu'il y aurait la première femme premier ministre. « Mais je ne pensais pas que ce serait du côté conservateur », *a-t-elle ajouté.*

Le secrétaire d'Etat à la condition féminine a encore déclaré : « Ce qui me réjouit, c'est que Mme Thatcher soit une femme profondément conservatrice, élue par des conservateurs. Ce qui montre bien que ce n'est absolument pas lié, cette progression des femmes, à une position politique, c'est une progression générale des femmes dans le monde. Il y aura des femmes qui seront révolutionnaires comme d'autres seront conservatrices, exactement comme chez les hommes. »

Mme Giroud a déclaré qu'elle avait invité Mme Thatcher à venir à Paris les 2 et 3 mars, à l'occasion de l'Année internationale de la femme, qui sera inaugurée par le président Giscard d'Estaing.

« CELA NE SE FAIT PAS... »

De notre correspondant

Londres. — *Sa chevelure blonde impeccablement coiffée, un sourire radieux, une tulipe à la boutonnière, Mme Thatcher a montré mardi soir le nouveau style conservateur, lors de sa première conférence de presse, en tant que leader du parti. Elle avait trouvé le moyen, entre le palais de Westminster et le quartier général des conservateurs, de changer son traditionnel deux-pièces en tweed pour une élégante robe en taffetas noir.*

Elle fit immédiatement la démonstration de son aisance :

« Y aura-t-il des changements dans le cabinet fantôme ?

— Oui, il y en aura, *répondit-elle*, mais ce sera un mélange de changement et de continuité. »

Est-elle surprise que le parti de Disraeli, de Baldwin et de Churchill ait choisi une femme ? « Non, *réplique-t-elle.* Il me semble que les conservateurs aiment beaucoup les ladies. »

Comment se sent-elle à l'idée d'affronter M. Wilson aux Communes ? « A peu près comme M. Wilson doit se sentir à l'idée de me faire face. »

Compte-t-elle vraiment arriver à Downing Street ? « Je note, *dit-elle simplement*, que la plupart des leaders de ce parti ont occupé pendant un certain temps le poste de premier ministre. »

Un peu déçu par la brièveté des réponses, un journaliste lui demande si elle ne pourrait pas expliciter quelque peu son point de vue : « Vous autres, *lui renvoie-t-elle*, n'aimez pas les réponses directes : les hommes préfèrent apparemment des explications longues et embrouillées. »

Ne manque-t-elle pas d'expérience en matière de politique étrangère ? Avec beaucoup de franchise, elle répond : « Je ne peux pas être spécialiste de tous les sujets. Mais je n'en ai pas besoin : c'est aux membres du cabinet fantôme qu'il appartient de l'être. »

Un peu plus tard, elle rendra hommage aux « fantastiques efforts » *qui ont été accomplis par M. Heath pour entrainer la* Grande-Bretagne dans l'Europe.

Mais lorsqu'un correspondant étranger, peu familiarisé avec les traditions britanniques, lui demande si elle a reçu un message de félicitations de la reine, Mme Thatcher, choquée, répond : « Oh non ! Cela ne se fait pas en une telle occasion. »

J. W.



« DROLE DE CRISE » EN ANGLETERRE

II. — Chez les mineurs « durs » du Yorkshire

Malgré une avalanche de nouvelles alarmantes, la vie quotidienne des Anglais ne paraît pas sérieusement affectée par la crise économique. A Newcastle, où le taux de chômage est l'un des plus élevé du royaume, on reste optimiste, mais on regarde plus vers l'Europe du Nord que vers celle de Bruxelles (« le Monde » du 12 février).

De notre envoyée spéciale NICOLE BERNHEIM

Bradford. — Le Yorkshire cultive trois gloires : les sœurs Brontë, la laine et le charbon. Les premières ont laissé leur nom à un nombre impressionnant de pubs, la seconde se porte assez mal, le troisième va très bien.

Bradford, deux cent quatre-vingt-quinze mille habitants, est un bel exemple de rénovation urbaine. Encadrant le pompeux hôtel de ville néo-gothique bâti au siècle dernier, les structures de verre et de béton des banques, des compagnies d'assurance et de la vaste bibliothèque municipale donnent au centre de la cité l'aspect opulent et moderne qui convient à la « *capitale de la laine* ».

Le « roi charbon »

Les représentants de la Fédération des industries lainières sont pourtant moroses. Il y a de quoi. Après les mauvaises années 1960-1970 nées de la vogue des textiles synthétiques, on assistait depuis 1971 à un boom de la fibre naturelle qui s'est notamment traduit par une floraison d'opérations immobilières. La nouvelle crise a stoppé cet essor et, depuis un an, les affaires languissent. Plusieurs usines ont dû fermer, quelque quatre mille salariés du textile sur les soixante-dix mille ont été licenciés. Plusieurs milliers d'ouvriers ne travaillent plus que trois ou quatre jours par semaine. Le niveau de vie se maintient tant bien que mal grâce aux indemnités compensatrices de chômage partiel. Dans les milieux patronaux, on assure maintenant que l'avenir de la laine de Bradford repose sur la Communauté européenne, qui a absorbé cette année 25 % à 30 % de ses exportations.

A l'autre bout de la vaste communauté urbaine du Sud-Yorkshire, qui compte, depuis la réforme communale de 1973, plus d'un million d'habitants, l'euphorie règne à Barnsley. L'alignement mélancolique des corons n'entame pas le moral des mineurs réputés les plus « durs » du Royaume-Uni. On l'a bien vu l'année dernière, lors de la grève de quatre mois qui se termina par la chute du gouvernement conservateur de M. Heath et l'arrivée du Labour au pouvoir.

Le teint fleuri, les épaules carrées et le costume vert tendre du gentleman de plein air, M. Bernard Goddard, conseiller municipal travailliste de Barnsley, respire l'optimisme. Il a au moins deux raisons : le redécoupage communal a fait passer sa ville de soixante-dix-huit mille à deux cent cinquante mille habitants, et la crise de l'énergie est en train de rendre au « roi charbon » la première place qu'il occupait au milieu du siècle dernier dans la vie de la région. Plusieurs puits, dont l'exploitation avait cessé parce qu'elle n'était plus rentable, ont été rouverts avec des moyens techniques qui permettent des forages plus rapides et plus profonds.

La réforme communale a procuré près de quatre mille emplois nouveaux, particulièrement dans le secteur tertiaire. Cela fait l'affaire des femmes de mineurs, qui cherchent davantage à améliorer les ressources du ménage « *maintenant qu'elles n'ont plus beaucoup d'enfants* », explique M. Goddard. Avec le plein emploi des mineurs, le double salaire qui entre dans certains ménages, les affaires vont bien à Barnsley. Mais M. Goddard s'inquiète un peu de l'état d'esprit des *gueules noires*. Mineur lui-même, né dans une famille de la mine, il se situe parmi les modérés. Il n'aimerait pas, par exemple, que les hommes du Yorkshire repartent, comme l'année dernière, sur le sentier de la guerre sociale pour obtenir de nouvelles augmentations de salaires au risque de compromettre un équilibre économique tout de *même fragile*. Il trouve très profitable, aussi, que les poids lourds européens — les *Juggernauts*, comme les appellent les Anglais par référence aux chars religieux sous lesquels se jetaient, jadis, les hindous pieux — sillonnent maintenant la région avec leurs cargaisons de viande surgelée, de verre ou de charbon. Il pense d'ailleurs que ses administrés sont moins rétifs à la Communauté européenne qu'à l'époque de l'entrée officielle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun il y a deux ans.



Un marxiste convaincu

Tel n'est pas l'avis de M. Arthur Scargill, le président du puissant syndicat des mineurs du Yorkshire qui regroupe soixante-six mille des deux cent cinquante mille gueules noires britanniques.

Barnsley est son quartier général. A peine la quarantaine, la stature et la voix du tribun, M. Scargill nous reçoit dans son bureau en présence de son adjoint, M. Briscoe. Le patron des mineurs du Yorkshire est un personnage assez exceptionnel dans la vie publique britannique : ancien membre du parti communiste, avec lequel il a rompu en 1956 après l'affaire de Hongrie, il est resté marxiste convaincu. Il est précis, catégorique, à l'occasion violent en paroles, mais ses propos sont soigneusement dosés. On le dit ambitieux et prêt à diriger un jour les destinées de la Confédération des syndicats britanniques. Ce qui constituerait un changement spectaculaire par rapport aux gestions modérées du président actuel du TUC, M. Len Murray, et de son prédécesseur, M. Vic Feather.

Pour M. Scargill, « *il n'y a pas de crise économique, mais une crise du capitalisme dont les travailleurs font les frais* ». Il est hostile au « contrat social » que les majoritaires du TUC ont accepté de signer avec le gouvernement de M. Wilson. Il est aussi opposé à toute politique gouvernementale de blocage des salaires. Pour lutter contre le marasme actuel, il faut empêcher — assure-t-il — les sociétés multinationales d'investir à tort et à travers en Grande-Bretagne et sur le continent. Pour les entreprises nationales en difficulté, un seul remède : la nationalisation, qui vaut autant pour la firme automobile British Leyland que pour le pétrole de la mer du Nord.

Pour l'heure, M. Scargill entend obtenir une augmentation des salaires hebdomadaires de 25 livres en moyenne pour les mineurs de fond. Cela porterait le salaire moyen des gueules noires les mieux payées à près de 80 à 85 livres par semaine.

M. Scargill estime que la politique actuelle de M. Wilson n'est pas socialiste, mais « *honteusement social-démocrate* ». Il est décidé à travailler à l'avènement d'un véritable socialisme britannique et croit fermement qu'il est possible de bâtir une économie marxiste sans tomber dans le totalitarisme politique.

Bien entendu, le patron des mineurs du Yorkshire est résolument opposé à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Il entend d'ailleurs faire lancer très prochainement par son syndicat une vigoureuse campagne pour le « non » au référendum de M. Wilson.

Les vues de M. Scargill peuvent paraître extrémistes pour la Grande-Bretagne, et peut-être y met-il une certaine complaisance devant un visiteur étranger, mais elles ne diffèrent pas sensiblement de celles des adhérents à son syndicat.

Au club Dorothy Hyxan

On s'en rend vite compte en s'entretenant avec quelques mineurs et leurs épouses au club sportif Dorothy Hyman, à Cudworth, une petite ville minière proche de Barnsley. Sous le nom d'une athlète britannique qui s'est illustrée aux Jeux olympiques de Tokyo, c'est l'un de ces nombreux clubs ouvriers où les travailleurs de ce pays se retrouvent le soir pour boire une bière, jouer aux cartes et aux fléchettes et, bien entendu, parler politique. Il est plus luxueux que la plupart des lieux de ce genre. Financé par les autorités locales, c'est un vaste bâtiment de brique aux lignes élégantes, qui jure avec les alignements voisins de maisonnettes noires. Il abrite un bar, des salles de jeux, un gymnase où s'entraînent une cinquantaine de karatékas des deux sexes, une salle de spectacle et, au dehors, une piste cendrée, des terrains de football et de hockey, trois courts de tennis.

Le club joue un rôle important dans la vie de la communauté minière. M. Peter Tait, membre du parti communiste britannique et du conseil exécutif du syndicat national des mineurs, y vient en voisin avec sa femme. Plus modéré dans ses propos que M. Scargill, il estime cependant comme lui que le travaillisme de M. Wilson n'est pas un véritable socialisme. Il pense, d'ailleurs, que ce dont le pays manque le plus, c'est d'un « *véritable leader* ». Pour lui, la Grande-Bretagne n'est nullement à bout de souffle. Pourvu qu'elle fasse confiance à sa classe ouvrière, « *dure à la tâche et consciente de ses devoirs* », souligne M. Tait, répondant ainsi implicitement aux critiques que la classe moyenne et les employeurs adressent régulièrement aux syndicalistes en période de grèves.

Joviaux et solides, les clients du bar du club Dorothy Hyman n'éprouvent visiblement aucun complexe de prolétaires. Avec leur rugueux accent du Yorkshire, ils expliquent avec des rires tonitruants tout le bien qu'ils attendent de la fameuse *crise de l'énergie*. Sont-ils prêts à se remettre en grève comme l'année dernière ? Les réponses sont ambiguës : on a envie de faire peur aux bourgeois, on ne veut surtout pas perdre le moindre avantage acquis, mais on est tout de même de bons Anglais, fiers d'un système un peu essoufflé, certes, mais tout de même meilleur que beaucoup d'autres...

Prochain article :

BIRMINGHAM : FIN DE RÈGNE SANS DRAME POUR L'AUTOMOBILE

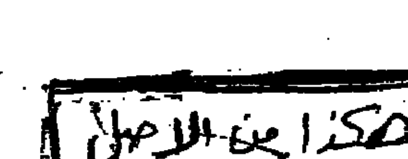
● *L'organisation française du Mouvement européen*, que préside M. Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie française, a nommé comme président d'honneur, aux côtés de M. Pierre Sudreau, député réformateur de Loir-et-Cher, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. M. André Voisin devient vice-président délégué, et M. Bernard Montanier, délégué général.

● *Le Mouvement pour l'indépendance de l'Europe* (112, boulevard Saint-Germain, Paris-6e) organise le vendredi 14 et le samedi 15 avril des « assises pour l'indépendance de l'Europe ». Les rapports seront présentés par M. C. Trabuc, le général Buis, M. Persoons, député belge, et M. Alain Ravennes.

● *Les grands maîtres et représentants de la franc-maçonnerie libérale* de sept pays — Allemagne fédérale, Belgique, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Suisse — viennent de se réunir à Strasbourg pour évoquer la formation d'une « Europe maçonnique ».

M. Jean-Pierre Prouteau, grand maître du Grand-Orient de France, commentant les premiers débats de ces assises européennes, a précisé : « Il s'agit de savoir si la maçonnerie de notre époque parviendra à développer sa dimension internationale ». Cette dimension s'exprimerait dans des échanges et des contacts, mais aucune organisation n'est envisagée.





EUROPE

Union soviétique

A QUELQUES JOURS DE SON PROCÈS

Vladimir Maramzine « regrette d'avoir causé un préjudice à l'État soviétique »

Un nouveau procès d'opinion va s'ouvrir prochainement en U.R.S.S., semblable à celui qui fut intenté en 1965 aux écrivains Siniavski et Daniel. L'écrivain et scénariste soviétique Vladimir Maramzine, détenu depuis fin juillet, sera jugé à partir du mercredi 19 février par le tribunal municipal de Leningrad, pour « activités antiosoviétiques », selon l'article 70 du code pénal.

Le mardi 11 février, notre correspondant à Moscou a été convoqué au service de presse du ministère soviétique des affaires étrangères, où lui fut remis une « lettre ouverte au rédacteur en chef du journal « le Monde », datée du 8 février à Leningrad et signée par M. Maramzine. On en trouvera le texte intégral ci-dessous :

« Monsieur le rédacteur en chef, je suis désolé d'avoir appris que *mon nom est utilisé actuellement* à l'étranger dans des buts antisoviétiques. Comme on me l'a fait savoir, votre journal a été l'un des premiers à publier une information sur mon affaire, et c'est pourquoi je m'adresse à vous. Ce n'est pas la crainte d'être puni qui me fait agir, mais c'est plutôt l'indignation sincère contre les forces politiques ténébreuses qui voudraient utiliser mon nom dans leur lutte contre mon pays. J'aime ma patrie et j'ai toujours été loyal à son gouvernement. Il est insultant pour un écrivain d'être utilisé dans des machinations politiques. Où que je me trouve, je suis certain d'une chose : je n'aurai jamais rien de commun avec les organisations *qui mènent une lutte* antisoviétique.

« Je regrette d'avoir fait parvenir à l'étranger mes déclarations et d'avoir ainsi involontairement donné un prétexte aux ennemis de mon pays pour l'attaquer et d'avoir causé un préjudice à l'Etat soviétique. Je voudrais cependant rappeler que même dans ces écrits je ne me posais pas en combattant politique. Et c'est pourquoi tous ceux qui se sont empressés de me présenter comme un dissident et un *antisoviétique suscitent ma vive* indignation. L'empressement de ces gens-là a mis à nu leurs vraies intentions. C'est ainsi que le 18 avril 1974, votre journal a annoncé à ses lecteurs qu'on m'accusait « *d'être lié avec des organisations antisoviétiques à l'étranger, et d'avoir transmis des manuscrits à l'étranger* ». Il s'agit d'un court article anonyme mais plein de sous-entendus malveillants. J'ai effectivement envoyé à l'étranger mes manuscrits non publiés. Mais deux ou trois personnes seulement pouvaient le savoir à Paris en avril 1974. On ne m'a jamais accusé et *on ne m'accuse pas d'être lié à* des organisations antisoviétiques. C'est donc que quelqu'un à l'étranger avait besoin de faire passer ses désirs pour la réalité. Quelqu'un a fait en sorte de me transformer en un ennemi de mon pays. Ce quelqu'un est de ceux qui venaient me voir à Leningrad. Voilà une curieuse façon de remercier de l'hospitalité *!*

» Il va sans dire que ces « amis »-là savaient mieux que moi quelle organisation antisoviétique ils représentent et en faveur de quels intérêts ils avaient l'intention d'utiliser leurs relations avec moi. On peut déceler dans leur attitude leur désir de me voir plutôt arrêté qu'en liberté, pour pouvoir utiliser ce fait dans leurs intérêts.

» *Je n'aurais pas été si indigné* si on n'avait pas essayé de donner un sens faussé à mes récits et à mes nouvelles. Cela arrive dans le monde des lettres, mais, en fin de compte, un texte imprimé est clair pour un esprit normal. Ce qu'on a fait avec moi est encore pire. Et on l'a fait à la manière occidentale, en visant loin, froidement. Je pense maintenant que la proposition d'un particulier offrant de conserver mes manuscrits était aussi une provocation. Il faut croire cependant que ma prose ne convenait pas à ses jeux *politiques* ; alors on a décidé d'utiliser ma personne. Une telle provocation touche non seulement ma personne mais tous les citoyens de mon pays. Je me rends compte que je me suis trompé en supposant que mes relations étrangères s'intéressaient à moi en tant qu'écrivain. En fait, elles recherchaient seulement un prétexte pour donner *plus d'ampleur à leur* hostilité (à l'égard de l'U.R.S.S.). J'espère que ma mésaventure servira de leçon à ceux de mes compatriotes qui font preuve d'hospitalité à la russe à l'égard des étrangers et qui font confiance à de semblables connaissances étrangères.

» En ce qui concerne l'accusation effectivement portée contre moi, je précise que je me reconnais coupable et je regrette d'avoir commis cet acte. Monsieur le rédacteur, pour autant que je sache, votre journal aspire à publier des informations objectives. C'est pourquoi j'exprime ma certitude que vous allez publier ma lettre. Je vous en suis reconnaissant à l'avance. »

Une lettre du poète Brodski

Lors de son passage à Paris, en janvier, le poète soviétique Joseph Brodski, qui vit actuellement aux Etats-Unis, nous avait adressé la lettre ci-dessous :

« *Au moment où j'écris, l'écrivain russe Vladimir Maramzine est en prison. Il est en prison depuis plus de six mois, sans jugement. Il n'y a à coup sûr, dans cette information, rien de sensationnel.*

La nouveauté, en l'occurrence, réside dans les chefs d'accusation. Maramzine est accusé :

1) D'avoir établi un recueil en cinq tomes de mes poèmes ;

2) D'avoir transmis — et cela réjouira tout particulièrement les partisans de la signature par l'U.R.S.S. de la convention de Genève des droits d'auteur — ses propres œuvres à l'étranger ;

3) D'avoir écrit lesdites œuvres.

La condamnation minimale qui l'attend est de sept ans d'emprisonnement dans un camp à régime sévère. Ce que je veux simplement dire, c'est ceci : la Russi vit à l'ère d'avant Gutenberg, et le nom d'un écrivain y apparaît plus souvent sur la porte d'une cellule que sur la jaquette d'un livre. C'est pourquoi, en Russie, on ne brûle pas les livres : on ne les imprime pas. Mais jeter un écrivain en prison est beaucoup plus terrible que de brûler ses livres. Le livre, quand il brûle, ne ressent rien, l'écrivain qui meurt en prison, lui, ressent.

Je pense que Maramzine, qui a le cœur malade, mourra en prison. C'est pourquoi je m'adresse à tous ceux qui en France tiennent une plume pour qu'ils prennent sa défense. En disant « tous ceux qui tiennent une plume », *je m'adresse non seulement aux écrivains, mais avant tout aux lecteurs, car les lecteurs ont plus à perdre à l'extermination des écrivains.* »

[Les chefs d'accusation avancés contre Vladimir Maramzine semblent, en effet, avoir varié au cours de l'instruction. On notera que l'écrivain ne précise pas dans sa lettre de quoi au juste il est accusé. En tout cas, l'acte de contrition qu'il nous a fait parvenir devrait lui valoir, s'il est confirmé à l'audience, l'indulgence du tribunal...

Le jeune « hyperréaliste » soviétique avait été arrêté en juillet dernier (« le Monde » des 29 août, 12 septembre et 13 décembre 1974). Auparavant, le 1er avril, le K.G.B. (comité de la sécurité d'Etat) avait emporté des archives, manuscrits, correspondances et certains livres après une perquisition de dix heures à son domicile. « La Pensée russe », éditée à Paris, a reproduit dans son numéro du 6 février 1975 le texte du protocole dressé lors de cette *perquisition, faite en présence de* deux témoins civils. Parmi les livres saisis figure, par exemple, « Lolita », de Nabokov. Il fut alors interrogé à plusieurs reprises par le K.G.B.

***Plusieurs intellectuels français*, à l'initiative de *M. Pierre Emmanuel*, de l'Académie française et président du Pen-Club français, avaient adressé le 17 décembre un télégramme à *M. Brejnev* (« le Monde » du 20 décembre) demandant « la mise en liberté de leur confrère », au moment où « de hautes instances internationales débattent de la libre circulation des hommes et des idées ».]**

Espagne

De nombreux observateurs étrangers assistent au procès en Cassation des dix dirigeants des commissions ouvrières

De notre correspondant

Madrid. — Le 11 février, à Madrid, le tribunal suprême a examiné le pourvoi en cassation contre la sentence du tribunal d'ordre public de Madrid, prononcée à l'issue du « procès 1001 ». Celui-ci avait vu la condamnation, en décembre 1973, de dix importants dirigeants des commissions ouvrières à des peines totalisant plus de cent cinquante ans de prison, pour les délits de « *réunions et associations illégales* ». Parmi les avocats, des accusés — lesquels ne sont pas eux-mêmes présents dans le prétoire — figurent MM. Joaquin Ruiz-Gimenez (dirigeant de la démocratie chrétienne de gauche et ancien *ministre de* l'éducation) et José-Maria Gil-Roblès (ancien dirigeant du parti de droite CEDA avant la guerre civile et ministre de la guerre sous la République).

De nombreux observateurs étrangers, français, britanniques, italiens, allemands, autrichiens et américains, ainsi que des représentants du Bureau international du travail, de l'Association internationale des juristes et de divers partis socialistes et syndicats ouvriers européens assistent au procès. L'un des observateurs nous a *déclaré : « Ce qui se juge ici, ce ne sont ni des hommes ni des faits, mais un symbole : celui du droit de réunion et d'association syndicale tel que l'entendent les hommes qui vivent dans le monde occidental.* »

Le 20 décembre 1973, un quart d'heure avant l'ouverture du procès, une bombe tuait l'amiral Luis Carrero Blanco, chef du gouvernement. Après un procès mouvementé, le tribunal avait condamné MM. Marcelino Camacho (cinquante-deux ans, ouvrier métallurgiste), Nicolas Sartorius (*trente-cinq ans, avocat et journaliste*), Eduardo Saborido (trente-trois ans, employé de bureau), Fernando Soto (trente-cinq ans, ouvrier tôlier), Francisco Acosta (vingt-huit ans, chauffeur de taxi), Miguel-Angel Zamora (vingt-sept ans, employé de la société Butzno), Fernando Sanlisteban (vingt-neuf ans, ouvrier métallurgiste), Juan-Marcos Zapico (trente-deux ans, ouvrier métallurgiste), Luis Fernandez (trente-deux ans, électricien) et Francisco Garcia Salvé (prêtre-ouvrier) à des peines allant de douze à vingt ans *de prison*. La dureté de ces peines — qui correspondaient exactement au réquisitoire du ministère public — avait surpris. Depuis lors, des *manifestations d'appui* aux « Dix de Carabanchel » — du nom de leur actuel lieu de détention — s'étaient succédé en Espagne et dans divers pays.

Depuis le 10 février, de grandes précautions avaient été prises dans la capitale, où les forces de police contrôlaient les points névralgiques.

A l'aéroport madrilène de Barajas, les passagers en provenance de l'étranger étaient minutieusement fouillés. Un hélicoptère survolait en permanence le palais de justice. Mais tout cela n'a pas empêché quelques manifestations, notamment de collégiens et d'étudiants, et quelques grèves de solidarité.

La thèse de la défense peut se résumer en trois points : le procès de décembre 1973 n'a pas eu *lieu dans des conditions normales*, du fait de l'émotion suscitée par l'assassinat du chef du gouvernement ; la sentence présentait comme faits certains des allégations sans preuve ; elle formulait sur la personnalité des condamnés des jugements de valeur hors de propos.

Les avocats réfutèrent en particulier le passage de la sentence déclarant que M. Camacho était « *un homme de la pire conduite sociale* ». Il a toujours voulu, ont-ils au contraire affirmé, « *agir à la lumière de la légalité* », comme *le prouvent les nombreux contacts* que les fondateurs des commissions ouvrières ont eu lors de leur création, avec M. José Solis-Ruiz, alors ministre des syndicats. Ils ont insisté sur le fait que les peines infligées sont « *les plus fortes prévues par le code pénal pour les pires criminels* ».

Par-delà les arguments juridiques, les défenseurs ont fait valoir que « *la réalité espagnole est en train de changer et que s'associer n'est plus aujourd'hui un délit : les lois doivent s'adapter à la réalité ; or c'est un fait que ce droit de grève naguère demandé par les condamnés est aujourd'hui réclamé par les plus hautes instances des syndicats officiels* ».

Le ministère public a fait opposition au pourvoi. Le tribunal suprême a trois possibilités : confirmer la sentence ; la casser et renvoyer l'affaire devant le tribunal d'ordre public ou réduire les peines.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

● *L'Union de la gauche socialiste et démocrate*, qui regroupe le parti socialiste et le mouvement des radicaux de gauche, s'élève contre les condamnations dont sont victimes le prêtre Francisco Garcia Salve, Marcelino Camacho et huit autres syndicalistes espagnols. Elle demande, « *au moment où, en Espagne même, une pétition en ce sens vient de rassembler cent soixante mille signatures, la libération de tous les prisonniers politiques sans exception* ».

● *L'Espagne a décidé* un retrait partiel des bâtiments de guerre envoyés le 8 février dans les ports de Ceuta et de Melilla, enclaves espagnoles sur la côte marocaine.

DEUX CENTS PERSONNALITÉS FRANÇAISES LANCENT UN APPEL EN FAVEUR D'UN MÉDECIN UKRAINIEN.

Le procès en appel du docteur Mikhaïl Stern, condamné à huit ans d'internement pour avoir « *touché des pots de vin et rendu des médicaments* » après avoir demandé à émigrer en Israël, doit se tenir prochainement devant la Cour suprême d'Ukraine.

Deux cents personnalités du monde politique, universitaire et médical ont adressé le 10 février à MM. Yakimenko, président de cette Cour, F.K. Gloukh, procureur général d'Ukraine, et Roudenko, procureur général d'U.R.S.S., un télégramme dénonçant ce « *procès d'intimidation contre un candidat juif à l'émigration* », demandant la révision du premier jugement et la mise immédiate en liberté provisoire de l'intéressé.

Les signataires notent que le jugement prononcé était contraire « *à la majorité des dépositions* », car les témoins cités par l'accusation se sont rétractés à l'audience et les pots de vin mentionnés n'étaient que des « *cadeaux de reconnaissance* ». Ils expriment leur « *vive désapprobation* » pour ce « *verdict inique et sans fondement* ».

Le télégramme est signé notamment par MM. G. Akoum, Robert Aron, Bergeton, J. Caisso, Jean Cassou, Claude Cohen-Tannoudji, Jean Dellumeau, J.-A. Dieudonné, Decoulx, De Gennes, Gérard Genette, Germain Jankélévitch, Lubeltski, Leiris, Leroy Ladurie, H. Milloux, Charles Mion, A. Netter, André Puig, Emile Roche et Jean-Paul Sartre.

APRÈS UNE RECHUTE A LA FIN JANVIER

M. Brejnev serait gravement malade

La santé de M. Brejnev continue de donner lieu à des informations contradictoires, surtout à quelques heures de la visite à Moscou de M. Wilson, visite qui est considérée un peu partout, à tort ou à raison, comme un « test » de la capacité du secrétaire général du parti à accomplir ses fonctions. C'est ainsi que M. Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S. en France, aurait dit récemment à un diplomate occidental, que M. Brejnev reprendrait prochainement ses fonctions et qu'il recevrait le premier ministre britannique. Pourtant, les informations qui circulent à Moscou ne vont pas précisément en ce sens, ainsi que le rapporte notre correspondant.

De notre correspondant

Moscou. — On ne pense pas dans des milieux soviétiques généralement bien informés que M. Leonid Brejnev recevra M. Harold Wilson durant la visite officielle que le premier ministre britannique doit faire en *U.R.S.S. à partir du 13 février*. L'état de santé du secrétaire général du parti communiste soviétique — qui se serait brutalement aggravé à la fin du mois de janvier — ne lui permettrait pas en effet cet effort. M. Brejnev n'est pas apparu en public depuis le 24 décembre dernier, soit depuis sept semaines. Il serait actuellement hospitalisé et *son état est considéré comme* grave.

C'est au début du mois de janvier dernier que le secrétaire général aurait été hospitalisé dans un établissement réservé aux cadres supérieurs de la hiérarchie du gouvernement et du parti ; cet établissement, qui n'abrite pas généralement les dirigeants les plus importants, est situé à Kountsevo, au milieu d'une forêt, dans la banlieue nord-ouest de Moscou. M. Brejnev, qui aurait déjà pu se trouver à Kountsevo au moment de la mort de sa *mère*, aurait *quitté* l'établissement quelques heures, le 8 janvier, pour assister aux obsèques de Mme Natalia Brejneva au cimetière de Novodievitchi. L'état de santé du secrétaire général paraissant s'améliorer, il serait parti vers la mi-janvier se reposer dans une villa gouvernementale au bord de la mer Noire, sans doute à Pitsounda. C'est à ce moment-là, rappelons-le, qu'on a commencé à laisser prévoir dans les milieux proches des autorités un rapide retour de M. Brejnev sur la scène publique.

Toutes les informations recueillies à des sources qui ont fait leurs preuves dans le passé mentionnent ensuite une grave rechute de M. Brejnev à la fin du mois de janvier. Il n'est pas possible, cependant, d'établir si cette rechute a motivé le retour soudain du secrétaire général à Moscou ou si elle a été consécutive à ce retour dans la capitale. En tout cas, à partir du mois de février, les mêmes milieux qui avaient laissé prévoir une réapparition de M. Brejnev se sont montrés extrêmement circonspects.

A son retour à Moscou, le secrétaire général aurait de nouveau été hospitalisé à Kountsevo. Selon certaines informations, il n'y aurait fait qu'un très bref séjour, avant d'être transféré à sa demande dans un hôpital militaire situé dans la région nord de Moscou, à Krasnogorsk. Cet établissement, qui est réservé aux cadres supérieurs de l'Armée rouge, n'héberge pas, en général, les officiers supérieurs les plus prestigieux, qui sont soignés dans un autre hôpital militaire, celui de Lefortovo.

Si toutes les informations recueillies concordent pour souligner la gravité de l'état de M. Brejnev, il n'en est pas de même en ce qui concerne la nature de sa maladie. Selon les uns, le secrétaire général souffrirait d'un cancer ; selon d'autres, de troubles cardio-vasculaires aigus, qui lui auraient même enlevé, à un moment donné, *l'usage de la parole*.

Une succession « à l'occidentale » ?

Quoi qu'il en soit, on considère à Moscou comme hautement improbable un retour de M. Brejnev à des activités normales. Le problème de sa succession se poserait donc, mais les dirigeants voudraient donner à l'opération une respectabilité qu'elle n'a pas toujours eue dans le passé. C'est pourquoi, explique-t-on, le secrétaire général n'est pas absent de l'actualité. La presse le mentionne fréquemment soit pour rappeler tel ou tel passage d'un de ses discours, soit pour annoncer un échange de correspondance (toujours d'importance mineure) avec une trayeuse méritante ou un groupe de travailleurs de choc. La télévision fait de même et a diffusé à plusieurs reprises de *vieilles bandes d'actualités* datant d'un an ou deux et montrant un Leonid Brejnev recevant sa nouvelle carte du parti ou serrant M. Fidel Castro dans ses *bras. Ces rétrospectives, même si* elles peuvent abuser pendant quelques secondes le téléspectateur inattentif, ne trompent guère et ne suffisent pas bien sûr à éclipser le mystère.

Toutes ces références — ainsi que les mentions qui sont faites du « prochain » voyage de M. Brejnev au Etats-Unis (1) — indiquent, ajoute-t-on, la volonté des *dirigeants d'« assumer »* le personnage politique de M. Brejnev et de préparer une relève dans le calme et dans la dignité, « à l'occidentale ». « *Il est temps,* nous a fait remarquer un interlocuteur, *que nous ayons enfin un dirigeant que nous puissions mentionner sans problème dans nos manuels d'histoire.* »

On se souvient, en effet, parfaitement à *Moscou* du *choc* qu'avait causé le renversement de Nikita Khrouchtchev, non seulement parmi les dirigeants occidentaux, mais aussi parmi de nombreux partis communistes, y compris le parti français. M. Brejnev, d'autre part, ne peut être accusés des mêmes erreurs « subjectivistes » que M. K. ; contrairement à son prédécesseur, il a toujours pris soin d'associer les membres du bureau politique aux grandes décisions.

On voit mal comment, si M. Brejnev ne reçoit pas le premier *ministre britannique*, les autorités soviétiques pourront éviter encore longtemps d'aborder le problème de la santé du secrétaire général. M. Harold Wilson est attendu jeudi après-midi à Moscou. Son emploi du temps comporte de nombreux « trous » pendant lesquels pourrait être organisée une rencontre avec M. Brejnev. Mais on reconnaît de source britannique n'avoir pu obtenir aucune assurance — même verbale — à ce sujet.

JACQUES AMALRIC.

(1) Toutefois ces mentions font toujours référence à des informations d'origine américaine, comme par exemple des déclaration du président Ford.

POLITIQUE

POINT DE VUE

UNE OPPOSITION ÉCLATÉE

par
ALBIN CHALANDON (*)

La situation de l'opposition est-elle de nature à rassurer un démocrate ? Il peut être tenté de se réjouir de ses divisions. Pourtant, l'inquiétude l'emporte lorsqu'on s'interroge sur son avenir et sa capacité de répondre à sa fonction : offrir une alternance démocratique.

Le P.C. se referme soudain sur lui-même, comme dans les temps les plus sinistres. Certes, ses dirigeants dressent le bilan négatif du bout de chemin fait avec les socialistes ; il est démoralisant de cuire les marrons pour qu'un autre les mange, fût-il un ami ! Pourtant, l'explication est plus profonde, les raisons plus graves ! Le P.C. est léniniste-stalinien, c'est-à-dire révolutionnaire. Par nature, son véritable adversaire est socialiste, parce qu'il est réformiste. Le temps d'une alliance contre nature est révolu, parce que les chances de la révolution augmentent.

Ce n'est pas par hasard que les partis communistes européens parlent à nouveau à l'unisson pour affirmer leur volonté révolutionnaire face à l'impérialisme américain. L'évolution de la situation économique de l'Occident ravive leur foi dans la fin prochaine du capitalisme. Pourquoi céder à la tentation du loyalisme et se compromettre dans des alliances tactiques avec des partenaires que l'on renforce, juste au moment où il va falloir les combattre pour les éliminer ? Qui pouvait penser, il y a un an, que le P.C. dominerait le Portugal, et que le glas y sonne sans doute déjà pour les socialistes ? Tandis que l'U.R.S.S. attend patiemment la mort de Tito pour mettre la main sur la Yougoslavie, quel communiste ne peut espérer que l'Italie et l'Espagne, où le P.C. tient déjà les syndicats, ne constitueraient une nouvelle et énorme tentacule du communisme soviétique ? La France deviendrait alors un champ de bataille : pour nos communistes, l'heure n'est plus à la démocratie avancée d'un programme commun ; il faut se préparer à la révolution.

Sourd aux attaques quotidiennement lancées contre lui par son conjoint communiste, le P.S. doit maintenir à tout prix cette union si avantageuse pour lui ; ne peut-il espérer, grâce aux voix communistes au second tour, monopoliser la représentation de la gauche ? Oubliant alors ceux qui l'ont fait triompher, il pourrait alors se tourner de l'autre côté en se présentant comme le pôle d'une nouvelle majorité. Comptant sur les offenses mêmes qu'il subit pour étendre sa popularité, il lui faudra tout accepter — même les insultes et jusqu'à la perte de la dignité — pour maintenir les derniers liens qui l'unissent au P.C. Ainsi s'accroche-t-il désespérément à ce contrat de mariage qu'est le programme commun, dont ses dirigeants éclairés savent cependant qu'il est absurde par son incohérence et inapplicable par sa désuétude.

François Mitterrand, qui symbolise au sein du P.S. l'union de la gauche, est prisonnier de son engagement. Car, comment son intelligence politique pourrait-elle se prêter à des calculs aussi sommaires ? Deux obstacles viendront entraver les ambitions du P.S. : le retrait probable du P.C. de l'union de la gauche, qui lui refusera suffisamment ses voix au second tour pour ne pas en faire un triomphateur ; et, plus encore, les contradictions internes du P.S.

En raison même de son succès, qui lui amène des troupes de tous les horizons — de sa gauche, comme de sa droite, — le P.S. devient un rassemblement hétéroclite qui, à la différence de l'U.D.R., n'a en commun ni objectifs essentiels, ni philosophie. Seul, M. François Mitterrand, par son autorité, en assure l'unité. L'aile gauche du parti, qui ne cessera de s'y renforcer, est révolutionnaire et libertaire. Le modèle autogestionnaire qu'elle veut imposer est radicalement contraire à l'idéologie du P.C. Elle aboutirait toutefois au même résultat, dans la mesure où l'autogestion n'est pas applicable durablement sans le parti unique et le syndicat unique. Aujourd'hui, dans l'opposition, elle s'imposera d'autant plus vite que la majorité qui l'a éliminée est elle-même divisée en de nombreuses familles. Le moment arrivera vite où la fossé se creusera de façon infranchissable entre ceux qui veulent la révolution et ceux qui n'aspirent qu'au changement dans la liberté. Le P.S. sera alors voué à l'éclatement.

Dès maintenant, de nombreux militants socialistes constatent que la société libérale avancée que veut édifier le président de la République est plus proche de leurs aspirations que les certitudes staliniennes ou les allusions autogestionnaires dont leurs dirigeants leur demandent d'être les complices. Jusqu'où accepteront-ils de les cautionner ? La querelle entre P.C. et P.S. demeure aujourd'hui la faiblesse principale et la préoccupation essentielle de la gauche. Elle aura pour conséquence de lui en substituer tôt ou tard une autre : la querelle au sein du P.S. entre ceux qui ont ouvert les yeux à temps et ceux qui, au nom d'une union profitable de la gauche, ou d'utopies séduisantes, détournent le P.S. de la défense de la liberté.

Les socialistes le ressentent déjà : la tristesse dont, au dire des observateurs, était empreint leur congrès de Pau témoigne d'une malaise qui ne peut que croître : l'union de la gauche n'est plus crédible. Son reflux est amorcé.

(*) Secrétaire général adjoint de l'U.D.R.

APRÈS LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. GEORGES MARCHAIS

M. FAJON (P.C.) : il ne s'agit pas d'une déclaration polémique

M. Etienne Fajon, membre du bureau politique du P.C., a nié mardi 11 février sur TF 1, qu'il y ait une « escalade » dans la controverse entre communistes et socialistes. « *La déclaration de Georges Marchais*, a-t-il dit, *est présentée dans la plupart des organes de presse écrits ou parlés comme une déclaration polémique à l'égard du parti socialiste. Or c'est d'abord une déclaration qui a pour but de critiquer, de condamner la politique du pouvoir actuel et d'exposer les conditions qu'il faut remplir pour faire échec à cette politique... C'est uniquement en fonction de ce problème que nous posons un certain nombre de questions qui nous préoccupent en ce qui concerne le parti socialiste... Ces questions que nous posons, il serait démentiel de penser qu'elles signifient que le parti communiste renonce à la politique d'union de la gauche.* »

M. Fajon a estimé que le débat durerait « *jusqu'au moment où la puissance et le mouvement des masses populaires que nous nous efforçons d'animer amènera à la disparition de ces ambiguïtés, de ces équivoques, de ces positions fausses* ».

Enfin, le dirigeant communiste a indiqué que la proposition d'action commune sur les problèmes de l'emploi, formulée par le P.S. donnerait lieu, « *probablement* », à une prochaine rencontre entre responsables communistes et socialistes. Le P.C. a-t-il, toutefois souligné, « *pense que le problème politique n'est pas l'action commune sur ces questions syndicales, mais l'action commune pour éliminer les causes de la crise de l'emploi* ».

● *MM. Paul Laurent et Pierre Bérégovoy*, respectivement membres du secrétariat du P.C.F. et du P.S., ont pris contact, mardi 11 février, pour tenter de décider une réunion du comité de liaison des partis de gauche. Le P.S. compte en effet proposer, dans le cadre de ce comité, le lancement d'une campagne commune sur l'emploi.

M. CLAUDE ESTIER : un degré dans l'escalade.

M. Claude Estier, membre du secrétariat du parti socialiste, a commenté mardi 11 février au micro de R.T.L. les déclarations de M. Georges Marchais reprochant à M. Mitterrand d'être « *de plus en plus sûr de lui et dominateur* ». M. Estier a répondu :

« *Il y a une polémique, qui depuis quatre mois est déclenchée par le parti communiste, dont nous avions dit à plusieurs reprises que nous ne voulions pas la relancer, et nous constatons que, chaque fois qu'ils ont l'occasion de s'exprimer, les dirigeants du parti communiste gravissent un degré dans l'escalade. Ils prétendent — c'est leur opinion — vouloir élever la qualité de l'union de la gauche, en fait de l'élever, le fait de procéder à des attaques personnelles — comme l'a fait Georges Marchais — n'est pas une façon d'améliorer la situation. (...) L'union de la gauche n'a, évidemment, rien à gagner à la poursuite et à l'aggravation de cette polémique déclenchée par le parti communiste, et je pense, en particulier, aux millions de Français qui ont été entraînés dans le courant unitaire de l'élection présidentielle et qui, aujourd'hui, incontestablement, sont inquiets de voir se développer ces attaques. Mais l'union de la gauche est quand même quelque chose de beaucoup plus profond, de beaucoup plus solide et, en ce qui nous concerne, nous sommes bien décidés à la défendre jusqu'au bout. (...)*

» *François Mitterrand, on le sait très bien, n'a jamais été dominateur. Nous ne voulons dans l'union de la gauche de domination de personne sur personne. Pour nous, l'union de la gauche, c'est l'égalité en droits et en devoirs de tous ceux qui y participent.* »

L'HUMANITÉ : pas de querelle personnelle.

René Andrieu évoque dans l'éditorial de *l'Humanité* du 12 février les commentaires suscités par les déclarations de M. Marchais. Il estime :

« *Le secrétaire général du parti communiste s'est livré, on le sait, à une vigoureuse critique de la politique du gouvernement de M. Giscard d'Estaing. Il a souligné son incapacité à porter remède aux maux dont souffre notre pays, dénoncé ses efforts pour rejeter sur les travailleurs les conséquences de la crise, mis en lumière le renforcement de l'autoritarisme de fait sous le masque du libéralisme verbal ainsi que les manœuvres du pouvoir pour ramener une partie de la gauche à la politique d'alliance avec la droite.*

» *C'est en fonction de cette situation d'ensemble que le parti communiste a été amené à poser publiquement un certain nombre de questions au parti socialiste. Non pas pour chercher une querelle personnelle à son premier secrétaire, comme feignent de le croire de bons apôtres, ou parce que nous aurions abandonné la stratégie de l'union de la gauche, mais au contraire parce que la conjoncture exige impérativement que l'action commune soit largement développée à l'échelon national.* »

M. DIJOUD : le parti socialiste est en train de reprendre sa liberté.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, républicain indépendant, a évoqué, mardi soir 11 février, à Marseille, « *la possibilité d'un dialogue* » entre la majorité et « *les éléments libéraux et démocrates de l'opposition* ». « *Le parti socialiste*, a-t-il dit, *est en train de reprendre sa liberté. Il deviendra pour nous un partenaire avec qui nous pourrons dialoguer en vue de l'établissement d'une majorité nouvelle. Ce n'est pas pour demain, mais pour après-demain.* »

A Nantes

Onze élus socialistes refusent de se conformer aux décisions de leur parti

De notre correspondant

Nantes. — Il n'y aura pas de crise municipale à Nantes, c'est désormais certain. Onze des douze élus socialistes siégeant à la municipalité que dirige M. André Morice, sénateur, président du Centre républicain, viennent en effet de signer une déclaration publique dans laquelle ils affirment solennellement qu'ils resteront fidèles, quoi qu'il arrive, au contrat passé avec le corps électoral, et ce malgré les attaques « injustifiées » dont ils font actuellement l'objet.

Depuis la mi-novembre, le problème de la présence des élus socialistes dans des postes de responsabilité à la municipalité de Nantes est posé. La section nantaise du parti socialiste avait refusé, par 79 voix contre 58, de cautionner la présence de ses élus aux côtés de M. Morice et leur avait demandé de se constituer en groupe d'opposition. Une injonction que les élus avaient feint d'ignorer.

A la mi-janvier, le problème avait à nouveau été posé lors d'une visite à Nantes de M. Claude Estier (« le Monde » du 14 janvier), puis lors du congrès fédéral le 26 janvier. Cette fois, une résolution avait été votée à l'unanimité demandant « à l'ensemble des élus socialistes siégeant dans les conseils municipaux à direction centriste ou de droite de se constituer publiquement en groupe d'opposition et de proposition dans un délai d'un mois ». Cette résolution était le résultat de l'évolution du rapport de forces au sein de la fédération départementale du P.S.

Les onze élus récalcitrants justifient leur décision en déclarant : « Au moment où une campagne savamment orchestrée essaie de semer la confusion dans l'esprit de la population, les élus socialistes de Nantes se refusent à alimenter les polémiques qui tentent de diviser la gauche en prenant prétexte de leur légitime présence à l'hôtel de ville. Leur sens de la responsabilité dans la tradition du socialisme les rend vigilants : ils confirment leur double attachement à leur idéal et aux électeurs qui leur ont fait confiance. Auprès des autres formations de la municipalité, tant que celles-ci seront fidèles aux engagements communs pris envers les populations et continueront dans les faits de s'opposer à l'Etat qui étouffe les collectivités locales, les élus socialistes maintiendront leur action, en accord avec ceux qui les ont désignés et élus. »

La déclaration est signée de M. André Routier-Preuvost, maire-adjoint, conseiller général et membre du bureau du conseil régional (candidat à toutes les élections législatives depuis 1958) ; de M. Christian Chauvel, député de Loire-Atlantique, conseiller général, adjoint au maire ; de MM. Gegou et Nondin, adjoints ; de MM. Thomas et Jeanneau, conseillers généraux et adjoints spéciaux, et de cinq autres conseillers municipaux. Seul le douzième élu socialiste, M. Alain Chenard, adjoint à la jeunesse, conseiller général, s'est conformé aux injonctions de la fédération socialiste et a donné sa démission.

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

M. Émile Muller : non à MM. Lecanuet et Servan-Schreiber pour la direction d'un Mouvement réformateur rénové

M. Emile Muller, député réformateur du Haut-Rhin, vice-président du Mouvement démocrate socialiste de France (M.D.S.F., que préside M. Max Lejeune) a accordé mardi 11 février à l'Agence France-Presse une interview dans laquelle il affirme notamment : « *Une relance du Mouvement réformateur est nécessaire. Une chose est toutefois indispensable : MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, et Jean Lecanuet, président du Centre démocrate, ne doivent pas faire partie de la direction collégiale du nouveau Mouvement. Le premier parce qu'il a suffisamment de travail à la présidence de son parti, le second parce qu'il est devenu membre du gouvernement.* (...)

L'ancien candidat à la présidence de la République déclare encore : « *Nous sommes décidés à nous battre pour une fédération d'un nouveau Mouvement réformateur dont la finalité serait évidemment la fusion totale des cinq formations qui le composent actuellement [Centre démocrate, parti radical, Mouvement démocrate et socialiste de France, Centre républicain, Centre Démocratie et Progrès (1)], afin que soit répercutée dans l'opinion publique l'unité qui a été celle du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale.* »

Selon M. Muller, une tendance se fait jour au sein du parti socialiste en faveur d'un centre gauche « *qui rejoindra fatalement un Mouvement réformateur enfin structuré* ».

(1) Le Mouvement réformateur est constitué du Centre démocrate, du parti radical, du Centre républicain et du M.D.S.F. Le Centre Démocratie et Progrès n'en fait pas encore partie, du moins officiellement, même si cet élargissement est considéré comme probable par nombre de dirigeants centristes, dont M. Jean Lecanuet.

LE P.C. CRITIQUE L'ATTITUDE DU MAIRE SOCIALISTE D'AIX-EN-PROVENCE

Dans son numéro du 12 février, *l'Humanité* relève qu'à l'occasion de la venue à Aix-en-Provence de M. Jean Lecanuet, ministre de la justice et président du Centre démocrate (qui doit remettre une décoration à un magistrat), M. Félix Ciccolini, sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône et maire d'Aix-en-Provence, « *a cru bon* (ce sont les termes employés par le comité de ville du P.C.F.) *de profiter de l'occasion et d'inviter le représentant du pouvoir à un vin d'honneur servi à l'hôtel de ville* ».

On lit dans *l'Humanité* : « *La réception de M. Lecanuet à l'hôtel de ville ne nous paraît pas de nature à favoriser la clarification nécessaire sur les responsabilités dans la crise grave que traverse notre pays et qui se traduit, à Aix, par exemple, par l'accroissement dramatique du chômage.* »

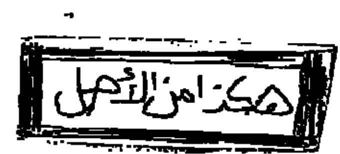
Le conseil municipal d'Aix-en-Provence est composé de sept socialistes, cinq radicaux, cinq centristes et vingt conseillers sans étiquette.

LA JOURNÉE D'ACTION DU P.C.F. CONTRE « LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ »

Le parti communiste a organisé mardi 11 février de nombreuses délégations qui se sont rendues dans les préfectures pour protester contre « *la politique d'austérité* » et remettre des pétitions. Cette action, placée sous le mot d'ordre « *Non au sacrifice, non au chômage et à la vie chère* », a été accompagnée par des manifestations dans certaines entreprises, ainsi que par des réunions publiques dans plusieurs villes.

Les fédérations et sections du P.C.F. avaient prévu pour la soirée de mardi de nombreux meetings dans plusieurs villes du pays, pour exposer les grandes lignes de la campagne et les propositions formulées par le parti, afin de résoudre les problèmes du chômage, du logement et de l'inflation. A Rouen, M. Roland Leroy, député communiste de la Seine-Maritime et membre du secrétariat du P.C.F., s'est rendu à l'usine Francia II (brûleurs à mazout), occupée depuis le 6 février par ses deux cents employés.

● *M. Jacques Chirac* a fait parvenir un chèque de 500 F à la famille Girac, de Limoges, en dédommagement des frais qu'elle avait engagés à la suite du « canular » monté par des plaisantins qui lui avaient annoncé la visite du président de la République pour le 22 janvier. Mme Valéry Giscard d'Estaing avait déjà expédié à cette famille un colis de victuailles de produits d'Auvergne, et la préfecture une somme de 200 F.



Produit national brut et budget de défense

(Suite de la première page.)

Or cette dernière acception ne couvre pas forcément toutes les activités de défense ou, dans d'autres cas, en couvre trop : c'est ainsi que les pensions militaires peuvent osciller, suivant les errements nationaux, du budget des armées à celui de la Sécurité sociale ou des anciens combattants ; certaines études ou développements profitables aux armements figurent parfois dans la recherche scientifique ; le coût des *forces paramilitaires*, essentiellement gendarmerie ou gardes-frontières, peut être couvert par le ministère de l'intérieur, ou certaines infrastructures militaires par celui des transports ; l'assistance aux pêches peut être du ressort des marines, militaire ou marchande. De même, les années budgétaires des différentes nations ne partent pas de la *même date : toute comparaison* valable nécessite le rétablissement préalable d'une année budgétaire commune, ainsi que la prise en compte de réajustements qui dépassent parfois, en cours d'année, le caractère d'un simple collectif à la française.

De telles remarques pourraient s'appliquer aux modes d'établissement des P.N.B., pour les mêmes raisons. Arrêtons là cette analyse, qui deviendrait rapidement fastidieuse.

Cela posé, si nous récapitulons dans le *Military Balance 1974-1975*, dernier en date, les pays dont le budget militaire représente un pourcentage de leur P.N.B. *supérieur ou égal à celui de* la France en 1973 — ils seront sans doute peu différents en 1974 et 1975, mais les données exactes en sont encore incertaines, — nous arrivons à une liste assez hétérogène de trente-cinq nations, ce qui est effectivement un nombre appréciable.

Cette liste a son importance car, à sa lecture, l'argument qui tend à *faire du pourcentage* du P.N.B. le critère d'appréciation de la validité d'un budget militaire se révèle pour le moins spécieux. Il apparaît, à l'évidence, que ce pourcentage ne saurait être, en effet, une fin en soi, mais s'explique en général par les caractéristiques propres ou l'environnement géopolitique du pays concerné : soit qu'il s'agisse de pays en guerre ou réputés tels, comme le Portugal ou certains pays du Proche-Orient ou du Sud-Est asiatique ; de pays motivés, avec ou sans raisons valables, par le souci de voisins puissants ou remuants, comme l'Albanie, la Yougoslavie, le Pakistan ou la *Thaïlande* ; de pays avancés et isolés dans une alliance, comme la Grèce ou la Turquie ; de pays en état de paix armée consécutive à des hostilités passées, comme la Corée du Sud ou, une fois encore, le Pakistan ; soit qu'il s'agisse, tout simplement, de pays non industrialisés, et ce fut notre cas, il n'y a pas si longtemps, où les armées peuvent encore représenter un moyen efficace de promotion sociale d'une part, une voie logique d'instruction technique des masses au profit d'un projet d'industrialisation d'autre part.

Si nous poussions le raisonnement jusqu'à l'absurde, pour aller au fond des choses, et imaginions de gonfler notre budget de défense, en pourcentage du P.N.B., au niveau de celui d'Israël, de l'Egypte, de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie ou de la Syrie, tous pays du champ de bataille, nous aboutirions, notre richesse nationale étant ce qu'elle est, à des chiffres absolus allant d'une fois *et demie au plus à la moitié* au moins du gigantesque budget militaire des Etats-Unis. Et cela illustre, je pense, le danger de cette méthode d'appréciation des efforts nationaux de défense.

En toute objectivité, il ne vaut de comparer que ce qui est comparable, et le budget militaire français, traduit en pourcentage du P.N.B., ne doit être comparé qu'à ceux des nations occidentales ou européennes, situées dans un même contexte géopolitique, ou ne présentant pas, avec nous, d'incompatibilités trop criantes de civilisation ou de niveau de vie. Vues dans cet esprit, les dépenses françaises de défense sont sensiblement égales ou supérieures à celles de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark et de l'Italie dans l'OTAN ; de l'Espagne, de la Suède et de la Suisse hors OTAN. Elles sont, au contraire, inférieures à celles de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de la Norvège et des Pays-Bas. Vis-à-vis des nations du pacte de Varsovie, notre pourcentage, inférieur à ceux de la République *démocratique allemande*, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, qui font face au gros des forces de l'alliance atlantique, est supérieur à ceux de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie, nations plus en retrait. Pour *conclure hors de toute passion* partisane, l'effort français exprimé en termes de pourcentage du P.N.B. semble en réalité moyen, sans déséquilibre véritable d'un côté ou de l'autre.

Sans doute est-il indispensable que le pouvoir d'achat de nos armées ne continue pas de baisser comme il va encore le faire en 1975. Sans doute est-il même nécessaire qu'il remonte désormais, parallèlement au développement et au niveau de vie de la nation, et pour tenir compte d'une volonté politique d'indépendance qui ne saurait être gratuite en termes financiers. Mais cet accroissement ne peut se faire que dans certaines limites, et tout autre espoir serait parfaitement chimérique dans la *conjoncture* mondiale, économique et sociale actuelle.

Il n'en demeure pas moins vrai que, dans l'absolu, le budget militaire français a été, en 1974, le sixième du monde. Nous n'avons été dépassés en ce domaine, en dehors des Trois Grands, que par la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. *Qui plus est, ce budget se montait* à plus du double de celui de toute autre nation dans le monde, belligérante ou pacifique, énumérée ou non dans les paragraphes précédents. Et ceci, qui est en fait la vérité première, devrait permettre à la France de disposer des armes nécessaires à la défense de ses intérêts et à l'appui de sa politique, sans difficultés particulières.

Il existe toujours plusieurs approches à un problème, et les statistiques, puisqu'elles sont aujourd'hui notre propos, peuvent nous en fournir aisément. Ainsi la France, qui n'occupe que le quatorzième rang des nations au plan démographique, dispose cependant, mis à part les éternels Trois Grands et l'Inde populeuse, des forces armées les plus nombreuses de la planète : plus nombreuses, en proportion de notre population, que celles des puissants Etats-Unis, prétendants au « *leadership* » mondial. A côté de notre effort de dissuasion nucléaire, nous avons *maintenu* sous nos drapeaux ou pavillons, en 1974, des effectifs permanents dépassant de quatre-vingt mille hommes, soit 15 %, ceux de la République fédérale d'Allemagne, nation qui vient après nous, bien que plus peuplée et plus dépensière que nous pour sa défense, et pratiquant un service plus long. Et peut-être y a-t-il là aussi matière à réflexion.

ANTOINE SANGUINETTI.

Les nouvelles fonctions du général de Boissieu

Le général Alain de Boissieu va quitter ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de terre quelques semaines avant la date prévue. C'est en juillet prochain, en effet, qu'il atteindra la limite d'âge de son rang.

Son remplacement — le nom du général de corps d'armée Jean Lagarde, commandant l'école supérieure de guerre, est le plus avancé — devrait donc précéder la désignation d'un nouveau chef d'état-major des armées, puisque c'est également en juillet que doit intervenir la nomination du sucesseur du général d'armée aérienne François Maurin à la tête des forces armées françaises. En quelques mois, durant le premier semestre de 1975, deux des principaux postes de la hiérarchie militaire auront changé de titulaire. Il est difficile d'admettre que la nomination de l'un de ses subordonnés, le général Bigeard, au poste de secrétaire d'Etat à la défense ait pu laisser indifférent le gendre du général de Gaulle. D'autant que le choix du général Bigeard et les missions — même si elles sont relativement limitées, — qui lui ont été confiées — de suivre les projets de réorganisation du service militaire et de réfléchir à un style nouveau de relations humaines dans les armées — pouvaient être interprétés, par la base, comme un désaveu ou une critique de l'action passée de l'état-major de l'armée de terre.

L'avocat du service d'un an

Dans le débat qui s'est instauré sur l'organisation d'une défense en France, le général de Boissieu est très vite apparu comme l'un des responsables militaires les plus attachés au maintien des orientations précédentes. Au point que son action de réforme dans l'armée de terre a semblé timide à beaucoup de ses cadres et que les quelques directives qu'il a pu inspirer se sont très tôt heurtées aux « pesanteurs » psychologiques, aux traditions et à des contraintes financières, souvent mises en avant par l'institution militaire pour expliquer — sinon justifier — son immobilisme foncier.

Le général de Boissieu, sans doute parce que les préoccupations majeures et les intérêts à long terme de l'armée de terre ne sont pas partagées par les deux autres armées, s'est fait publiquement l'avocat le plus déterminé de l'armée de conscription et du service *militaire* de douze mois. Provisoirement, le conseil de défense du 10 octobre 1974, présidé par le chef de l'Etat, s'est rangé à ses côtés en décidant de ne pas modifier les missions actuelles des armées françaises et de maintenir pour l'instant l'organisation en place.

Un entretien avec M. Giscard d'Estaing

Posant le principe qu'un service de douze mois, égal pour tous, est *absolument* nécessaire pour remplir les missions définies par le gouvernement et que les armées françaises ont besoin de deux cent soixante-dix-huit mille jeunes appelés par an, le général de Boissieu a écarté dès lors toute autre hypothèse. Il s'est enfermé dans ses *choix*, *interdisant* du même coup à un gouvernement d'espérer tirer des avantages politiques, militaires et financiers d'une autre construction. En particulier, le général de Boissieu a dénoncé la perspective d'une armée de métier parce qu'elle serait contraire aux traditions et à la cohésion nationales, et il a condamné le service militaire de six mois parce qu'il mettait en cause l'aptitude opérationnelle des armées et leur rythme d'instruction.

De toutes les formules qui sont envisageables, a toujours affirmé le gendre du général de Gaulle, la seule qui convienne à la France, compte tenu de ses missions, est celle qui est en vigueur actuellement, avec le service d'un an.

Une telle argumentation ne prédispose pas son auteur à être, le cas échéant, l'exécutant de réformes que pourrait suggérer sous peu, comme on lui en prête l'intention, le président de la République, tant dans le domaine de l'organisation des forces armées que dans celui d'une nouvelle définition des missions. On a beaucoup remarqué que le départ du général de Boissieu avait été précédé, à la fin de la semaine dernière, par un long tête-à-tête avec M. Valéry Giscard d'Estaing.

La nomination d'un nouveau ministre de la défense, M. Yvon Bourges, assisté d'un général issu du rang et choisi pour son expérience acquise sur le tas, donnera sans doute l'occasion au chef de l'Etat *« d'étendre à la vie militaire l'espoir de changement »*, comme le lui demandent les jeunes giscardiens du mouvement Génération sociale et libérale, dans un document sur la réforme du service national soumis, au préalable, à l'état-major *particulier de* l'Elysée. Pour autant que le lui permettront les différents partis politiques qui composent sa majorité, le président *de la République* a été invité à mettre en place un service militaire, obligatoire et rajeuni, dont la durée varierait *selon les affectations et* qualifications de l'appelé et selon les systèmes de forces.

JACQUES ISNARD.

[Né le 5 juillet 1914 à Chartres (Eure-et-Loir), le général d'armée Alain de Boissieu Dean de Luigné, ancien saint-cyrien, est devenu le gendre du général de Gaulle en épousant, en janvier 1946, Elisabeth de Gaulle. Le 22 août 1962, il était dans la voiture de l'ancien chef de l'Etat, *lors de* l'attentat du Petit-Clamart.

De juin 1941 à décembre 1942, il appartient à l'état-major particulier du chef de la France libre à Londres, puis au commandement *de* la 2e division blindée. Avec le grade de capitaine, il sert, en avril 1945, au cabinet militaire du général de Gaulle et à l'état-major du général Leclerc. Après *avoir occupé divers* postes dans l'arme blindée, il est appelé, en juillet 1958, au cabinet du général Salan, délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en *Algérie*.

En octobre 1962, il commande la 2e brigade blindée à Saint-Germain-en-Laye, puis, en 1964, l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. En septembre 1966, après avoir commandé la 7e division à Mulhouse, il est inspecteur de l'armée blindée et cavalerie.

Elevé au rang et à l'appellation de général d'armée, il devient, en mars 1971, chef d'état-major de l'armée de terre. Dans deux directives, il fixe sa conception générale et plus *dynamique de l'instruction* et de l'entraînement dans l'armée de terre, et il insiste sur la nécessité de trouver un nouvel équilibre dans les relations entre les états-majors, les régiments et les services. *Dans une* troisième directive, il demande aux cadres militaires de reconnaître leur droit à l'erreur à leurs subordonnés *et il* jette les bases d'un nouveau statut de l'engagé. A l'automne dernier, il rédige un rapport particulier sur le moral dans l'armée de terre, qui attire l'attention du gouvernement sur sa *crainte que des événements* similaires à mai 1968 dans l'ensemble du pays n'aient aussi des répercussions dans l'institution militaire.

Elevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur en septembre 1971, le général de Boissieu pouvait être élevé à celle de grand *croix, le règlement exigeant au moins* trois ans de dignité de grand officier. Au total, on compte actuellement environ cent vingt grand croix.]

LES PROJETS DE STATUT DES CADRES DE CARRIÈRE

Les promotions aux grades de commandant, de colonel et d'officier général seront plus sélectives

Les officiers qui réunissent les aptitudes requises bénéficieront d'une accélération de leur carrière, et l'âge d'accès aux grades supérieurs sera abaissé. Les sous-officiers bénéficieront, à la faveur d'une réduction de la durée des échelons, d'une progression indiciaire plus rapide, et recevront, à diverses étapes de leur carrière, un avantage supplémentaire indiciaire ou indemnitaire ou encore sous la forme d'une bonification d'annuité pour la retraite. Telles sont les grandes lignes de la réforme des statuts des officiers, des officiers techniciens et des sous-officiers de carrière que le ministère de la défense prépare et que le dernier numéro de Terre Information, *mensuel d'information de l'armée de terre, expose longuement en une série d'articles.*

Les projets de statut se rapportent aux cadres de carrière dans les trois armées et leurs services. Les orientations en ont été approuvées par un conseil de défense, le 12 décembre dernier, et elles sont soumises actuellement à l'examen de différents groupes de travail constitués d'officiers et de sous-officiers dans les régions militaires, aériennes ou maritimes. Selon des évaluations du ministère de la défense, l'application des mesures prévues nécessiterait une dépense annuelle de l'ordre de 1 200 millions d efrancs. Depuis 1972, date à laquelle le Parlement approuvait le statut général des militaires, qui fixe notamment les droits et les obligations des cadres et des hommes du rang, le gouvernement a rédigé une série de statuts particuliers, comme celui des engagés, celui des personnels militaires féminins ou celui des médecins et pharmaciens-chimistes du service de santé des armées.

Les nouveaux textes réglementaires en préparation concernent l'ensemble du corps des militaires de carrière. Après les séances de concertation avec des groupes de travail créés à cet effet par les commandements de régions, il est prévu que le Conseil supérieur de la fonction militaire se saisira en avril des projets de textes. La publication des décrets devrait intervenir en juin et les premières mesures d'application à partir d'octobre 1975.

● LES PROJETS DE STATUT DES OFFICIERS

Dans le groupe des officiers subalternes (sous-lieutenants, lieutenants et capitaines), l'avancement serait automatique, ce qui n'est actuellement pas le cas pour tous les grades. Le sous-lieutenant serait nommé lieutenant à un an de grade ; le lieutenant promu capitaine à trois ans de grade dans l'armée de l'air, quatre ans de grade dans la marine et à cinq ans de grade pour les autres corps. La promotion du commandant au grade de lieutenant-colonel serait aussi automatique, mais avec un certain étalement. En revanche, le caractère sélectif des promotions sera accentué entre les grades de capitaine à commandant et de lieutenant-colonel à colonel. Il est donc proposé que l'avancement au choix aux grades de commandant et de colonel résulte de la fixation, dans les grades de capitaine et de lieutenant-colonel, d'une ancienneté minimum, mais surtout d'une ancienneté maximum de grade au-delà de laquelle l'intéressé n'est plus proposable.

L'avancement au choix, qui jouera donc à deux étapes de la *carrière militaire, pour l'accès aux* grades de commandant et de colonel, continuera d'être observé pour l'accès aux grades d'officier *général. Selon Terre Information*, le rajeunissement attendu du nouveau statut conduira les officiers des grades terminaux de la *hiérarchie à demeurer dans leur* grade plus longtemps qu'aujourd'hui (les limites d'âge ne sont pas modifiées) et il est indispensable d'inciter ceux qui le désireraient à quitter les armées avant leur limite d'âge (avant ou après quinze ans de service selon les cas).

● LES PROJETS DE STATUT DES OFFICIERS - TECHNICIENS

Pour ces officiers subalternes à carrière relativement courte et exerçant leurs fonctions dans une spécialité déterminée, la possibilité serait admise d'intégrer les plus qualifiés dans les cadres normaux d'officiers au niveau de capitaine et de commandant. Le recrutement direct, par le rang, au grade de lieutenant (solution déjà en vigueur dans la marine depuis 1969), serait étendu aux deux autres armées. Le recrutement par concours des officiers techniciens se ferait, dans les trois armées, au grade de sous-lieutenant

● LES PROJETS DE STATUT DES SOUS - OFFICIERS DE CARRIERE

Selon *Terre Information*, il est envisagé de raccourcir la durée de la carrière indiciaire, afin que *la progression des soldes soit plus* rapide qu'actuellement, et d'aménager les indices, spécialement en début de carrière. La carrière *indiciaire pourrait, par exemple*, être ramenée de vingt-quatre à vingt et un ans, ce qui réduirait dans la même proportion la durée de séjour dans les échelons. Sur le plan indiciaire, également, une autre mesure consisterait à majorer l'indice terminal de l'adjudant-chef à l'échelle 4 (actuellement, l'indice 372 net) afin que des améliorations d'indice puissent être accordées à ces sous-officiers supérieurs au-delà de vingt et un ans.

Des avantages financiers devraient compléter cette série de mesures qui instituent une progression indiciaire plus rapide à la faveur d'une réduction de la durée des échelons. Une prime pourrait ainsi être versée à tous les sous-officiers ayant au moins dix ans de service et une bonification de trois annuités, valable pour la retraite, serait accordée à tous ceux qui ont plus de quinze ans de service. Enfin, au-delà, la prime actuelle de technicité (10 % de la solde) ne serait plus seulement attribuée à une minorité de sous-officiers, mais aux adjudants et adjudants-chefs de l'échelle 4, titulaires d'une qualification supérieure, dans des conditions plus libérales.

ÉDUCATION

LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF

M. René Haby : l'enseignement doit respecter toutes les consciences

Le ministre de l'éducation écrit notamment dans la conclusion de son projet de réforme :

La définition fondamentale de l'enseignement public est d'être un enseignement *pour tous* ; il doit donc respecter toutes les consciences. Un éducateur employé par l'Etat doit admettre comme un principe que sont respectables toutes les opinions des citoyens de cet Etat, à commencer par celles qui sont opposées aux siennes. Il ne peut s'abaisser à utiliser à leur égard le langage de la propagande ou du mépris ; il ne doit rien dire, laisser lire ou laisser entendre, qui offense ou scandalise un seul des enfants ou des adolescents qui lui sont confiés, une seule des familles qui les lui confient. C'est la conception même d'une laïcité fondamentale à laquelle l'éducation française peut s'honorer d'avoir donné, dès le début de ce siècle, toute sa signification dans un domaine particulièrement délicat, celui des croyances religieuses. Il est devenu indispensable de traiter de la même manière toutes les opinions qui procèdent d'éthiques personnelles différentes : philosophiques, idéologiques, morales, politiques, etc.

La conception d'un enseignement laïque n'est pas admise partout. Dans de nombreux pays, l'Etat s'attribue le monopole de la formation de la jeunesse et le droit de lui imposer ses dogmes. Mais nous vivons en France, dans une société libre : l'éducation y a pour base un contrat tacite entre les familles et les jeunes, d'une part, l'Etat, d'autre part. Ce dernier est chargé, de par la délégation qui lui en est faite, d'assurer une formation *dans un champ limité*, et qui, de tradition, laisse à l'écart tous les domaines controversés des connaissances et des modes de pensée : domaines dans lesquels ne peut être abandonnée à l'école en tant qu'organisme, à son administration, à un ou plusieurs enseignants, voire au groupe des élèves, la responsabilité de définir les objectifs éducatifs.

Quelques règles déontologiques

Ses barrières strictes se définissent par le consensus de tous les délégataires et non seulement du plus grand nombre. Règle d'une grande prudence, mais qui est le signe d'un respect absolu des individualités.

Il reste que l'école ne peut être aveugle et fermée à certaines questions que se posent les élèves ; y répondre peut apporter un bénéfice pédagogique certain. Ainsi, l'« information » économique, sociale, politique, souhaitée par beaucoup de jeunes, permet d'ouvrir l'enseignement sur l'extérieur, d'adapter la vie scolaire à la maturité des élèves, de compléter leur formation dans la mesure où, appelés à devenir très vite majeurs, ils seront responsables sur le plan civil et sur le plan civique. Il est donc nécessaire d'intégrer ces types d'information dans l'enseignement, en les confiant au professeur dont la compétence scientifique peut le mieux répondre aux questions posées (1).

Il reste qu'il débouchera souvent sur des problèmes de société ou de morale individuelle. Quelle doit être alors l'attitude de l'éducateur ?

Quelques *règles déontologiques* simples s'imposent. D'abord, faire prendre conscience de la complexité du problème posé, par des analyses aussi approfondies et objectives que possible. Souligner notamment le poids de l'histoire, les équilibres réalisés, les systèmes de valeurs concernés ; tâche délicate, qui doit échapper aux slogans comme aux bavardages et aux faux semblants. Permettre ensuite à chacun de se constituer une opinion personnelle, qui ne s'arrête pas à la superficialité des aspects ou à la facilité des critiques : faire bénéficier au contraire d'une culture qui apportera des bases de comparaison.

Bien entendu, une telle information doit être faite dans le respect absolu des consciences et des personnalités, celles des jeunes et celles des familles : pour éviter une influnce indirecte, elle doit pouvoir être parfaitement comprise par les élèves auxquels elle s'adresse. Mais surtout elle doit être envisagée par le maître comme un moyen supplémentaire mis à sa disposition pour réaliser l'apprentissage de *l'objectivité*. Celle-ci est une des qualités essentielles que l'éducation vise à faire acquérir ; les programmes et méthodes d'enseignement s'y réfèrent explicitement dans certains cas : critique des sources en histoire, doute philosophique, vérification des hypothèses dans les sciences expérimentales, etc. Au même titre que la laïcité, et en rapport étroit avec elle, la notion d'objectivité est une conquête éminente de l'esprit humain : c'est la noblesse des enseignants que d'avoir à la transmettre.

Ces exigences, pour être satisfaites, impliquent un sens moral élevé du responsable. Si un professeur estime ne pouvoir répondre à l'exigence d'objectivité, la conscience de ses devoirs exige qu'il s'abstienne purement et simplement de délivrer une information dont le caractère « laïque » serait insuffisant.

Le droit de comprendre

Et même si l'origine n'en est pas professorale, si elle provient par exemple de certains élèves ou de l'action d'intervenants extérieurs, même si elle ne s'adresse qu'à des volontaires, une affirmation sans preuve, une argumentation partiale, le non-respect du droit de contradiction ne peuvent être reconnus pour valables, dans un établissement d'enseignement dont, encore une fois, une des missions intellectuelles essentielles est au contraire l'apprentissage de l'objectivité. Sinon, d'autres aspects fondamentaux de la notion même d'éducation libérale disparaîtraient à leur tour : le droit de comprendre, et de débattre pour comprendre, l'absence de violence morale ou physique dans l'argumentation...

Sous couvert de liberté de l'information on ne peut envisager d'ouvrir l'école au sectarisme, à l'endoctrinement et à la manipulation, de laisser se développer en son sein des affrontements brutaux de partis ou d'idéologies. Le très grand nombre de jeunes qui se refusent à juste titre à aliéner leur liberté de jugement, seront d'accord avec les responsables du fonctionnement du système éducatif pour interdire ou sanctionner de tels viols de l'esprit.

On soulignera au contraire la nécessité d'instaurer à l'école un climat de *compréhension mutuelle*. L'esprit de tolérance, en effet, n'est qu'un autre nom du respect d'autrui. L'honnêteté intellectuelle, la capacité de remettre en cause ses propres certitudes, la modestie devant le vrai, sont aussi ouverture vers les autres ; inversement, le fanatisme intellectuel engendre nécessairement la haine.

Cla amène à poser le problème des *valeurs morales* dans l'éducation. Si dans certains domaines d'opinions controversées, religieuses ou politiques par exemple, les divergences peuvent être grandes, sur tout le reste, les convergences entre hommes de bonne volonté sont évidentes. On n'imagine pas des parents ou des jeunes demander à un maître d'enseigner l'égoïsme, l'hypocrisie, la lâcheté ; et qui refuserait de reconnaître la liberté, l'esprit de justice, l'amitié, comme richesses fondamentales de l'esprit humain ?

L'éducation civique doit elle-même être conçue comme la nécessaire prise de conscience des groupements sociaux dont chaque individu fait partie, des conditions de leur existence et de leur fonctionnement : cellule familiale, collectivités locales et régionales, communauté nationale, avec ses exigences d'indépendance politique, économique, idéologique (impliquant l'idée même de défense), exigences nées du poids de l'Histoire et des façons de vivre ensemble ? Cette reconnaissance ne se prolonge-t-elle pas dans la notion même d'une « Terre des hommes », avec son immense fraternité et ses ambitieux espoirs ?

Dans notre civilisation, un certain nombre de références restent indiscutées ; elles seules peuvent assurer la dignité de la condition humaine. Il est du devoir d'une éducation s'adressant à la jeunesse de les promouvoir, de révéler le lien profond qui unit la formation d'un individu et la compréhension de ses semblables, l'ouverture d'esprit et l'ouverture du cœur.

[Nous analyserons dans notre prochain numéro l'ensemble du projet, dont la première esquisse avait été exposée dans nos éditions du 13 décembre.]

★ Les intertitres sont de la rédactions du « Monde ».

(1) Il appartient au professeur en sciences humaines d'assurer l'information sociale ou politique, au professeur de biologie d'assurer l'information sexuelle, etc. Ils pourront, sous leur responsabilité, et notamment dans le cadre des 10 % de sujets libres, faire appel à des intervenants extérieurs.

Les nouvelles humanités

(Suite de la première page.)

Elle les empêche également de recevoir une formation générale suffisante pour leur permettre de remettre en cause les structures sociales où on les insère. Cependant, de nombreux P.-D. G. capitalistes craindront que le libre choix des matières terminales aggrave ce qu'ils tiennent pour le défaut principal du système éducatif actuel : son incapacité à fournir aux grandes organisations modernes, économiques ou administratives, des gens capables de s'exprimer correctement par écrit, de classer convenablement les idées et les faits, de présenter des rapports clairs et ordonnés. Si l'on ajoute à tout cela le mécontentement des professeurs privés de ces forteresses inexpugnables que constituent les matières obligatoires, on voit que le ministre de l'éducation va probablement être attaqué de tous les côtés à la fois.

Plutôt que de spécialiser les élèves de terminales, il faudrait leur donner une formation générale de base qu'ils n'ont pas encore acquise et qui leur manquera terriblement dans les universités et dans la vie, quelle que soit leur profession. Sous la IIIe République, où les lycées recevaient surtout les enfants de la bourgeoisie, dans une société libérale, la « philo » remplissait assez bien cette fonction : en donnant l'agilité d'esprit et le vernis permettant de manier les idées générales dans une conversation mondaine, aux articles du *Temps* ou une discussion à l'académie des sciences morales. Dans une société techno-démocratique où l'enseignement secondaire s'ouvre de plus en plus à toutes les catégories sociales, la connaissance des structures économiques, politiques et administratives du monde contemporain en est l'équivalent. Elle constitue la base de nouvelles « humanités », actuellement absentes ou sous-développées dans les lycées. Les terminales devraient s'organiser autour d'un tel tronc commun obligatoire, complété par des options orientées vers les spécialisations futures.

En pratique, une telle structure n'aurait aucune chance d'être adoptée et appliquée, même si le ministre de l'éducation, le gouvernement et le président de la République étaient décidés à pousser dans ce sens. Les matières ci-dessus ne relèvent pas de disciplines ayant actuellement pignon sur lycée et correspondant aux principaux groupes d'enseignants. Proposer de les ériger en tronc commun obligatoire dresserait immédiatement contre soi une formidable coalition de professeurs, qui trouveraient probablement des appuis chez beaucoup de parents, naturellement inquiets en face des innovations. De telles réformes ne peuvent se faire que progressivement, à moins d'une révolution générale de type 1789 ou 1917.

Mais on peut se demander si le projet Haby n'ouvre pas de possibilités d'évolution raisonnables dans cette direction. La suppression des matières obligatoires et la généralisation des options sont probablement le moyen le plus efficace (et le plus démocratique) pour faire avancer les choses sans provoquer d'oppositions infranchissables. Les enseignants privés de leurs places de sûreté seront naturellement mécontents. Mais leur malaise ne trouvera guère de soutien si tous les privilèges de ce genre sont supprimés, et si toutes les disciplines sont placées sur le même pied, le choix des élèves décidant de leur extension ou de leur régression. On voit mal certains professeurs refuser cette nuit du 4 août et s'adresser à l'Elysée pour obtenir le maintien de leurs privilèges, comme le firent en 1972 certains de leurs collègues des universités afin d'obtenir que l'histoire du droit reste une matière obligatoire dans le premier cycle de licence en droit. On voit mal M. Giscard d'Estaing prendre un ukase semblable à celui que prit alors M. Pompidou.

En définitive, toute la question est de savoir si l'on peut trouver parmi les options proposées en terminale les moyens d'acquérir cette connaissance des structures du monde contemporain, qui est indispensable à toute spécialisation ultérieure. Car les élèves auront une tendance naturelle à porter leur choix de ce côté et les universités également. Par les mécanismes de la liberté, on se rapprocherait alors du tronc commun obligatoire, évoqué tout à l'heure, en contournant les obstacles qui rendent son accès direct quasiment impossible.

Deux des options prévues par le ministre de l'éducation autorisent quelque espoir : « *Histoire et études politiques* », « *Géographie et économie* ». Tout dépend de ce qu'on mettra derrière ces formules qui correspondent à de bonnes intentions, malheureusement imprécises. Le risque est grand qu'elles aboutissent au même échec que l'éducation civique, cette première tentative pour enseigner dans les lycées les structures de la société d'aujourd'hui. Historiens et géographes sont capables d'accomplir fort bien les nouvelles tâches qu'on veut ainsi leur confier, encore faut-il qu'ils acceptent de le faire réellement et qu'on leur en donne les moyens.

Les élèves des nouvelles terminales ne pourront pas se contenter de géographie économique ni d'histoire politique, même immédiate. Ils auront besoin de connaître les grands systèmes économiques, dans le prolongement des enseignements correspondants en seconde et en première. Ils auront plus encore besoin de connaître les principaux systèmes politiques du monde : comment admettre qu'on entre dans l'université et dans la vie en ignorant comment fonctionnent les institutions américaines, soviétiques, européennes ?

Dans ces domaines fondamentaux, la réforme de M. Haby ne peut réussir que si les programmes sont mis au point par des équipes pluridisciplinaires, unissant géographes et économistes, historiens et politicologues. Il paraît souhaitable qu'on invite également celles-ci à formuler des suggestions concernant un recyclage éventuel. Pour l'avenir, ne faudrait-il pas envisager aussi un aménagement correspondant des CAPES et agrégation d'histoire et de géographie ? Le développement des nouvelles « humanités » ne concerne pas seulement l'enseignement des classes terminales, mais aussi l'orientation des sciences humaines qui en forment la base.

MAURICE DUVERGER.

La suspension de l'enseignement de la sexologie à Vincennes

« Il s'agit d'une véritable provocation »

déclare M. Frioux, président de l'université

La suspension de l'enseignement de la sexologie à l'université de Paris-VIII (Vincennes) continue de susciter une très vive polemique, qui se développe desormais sur le terrain politique, comme en témoignent les propos de M. Jean Daniel, directeur de la rédaction du « Nouvel Observateur », et de M. Claude Frioux, président de Paris-VIII.

Le bureau du conseil de l'université de Paris-VIII (Vincennes) a décidé de porter plainte (voir nos dernières éditions du 12 février) contre M. Guy Sitbon pour « *allégations mensongères et diffamatoires, manipulation de documents rendus publics sans autorisation et préjudice moral* ». M. Guy Sitbon est l'auteur de l'article sur l'enseignement de la sexologie à Vincennes paru dans *le Nouvel Observateur* (3-10 février) et qui a provoqué la suspension de ce cours.

Le conseil de Vincennes se plaint que « *la campagne de diffamation lancée par l'article du* Nouvel Observateur *s'amplifie* » et que « *la télévision ait passé un document truqué* ». « *Il ne s'agit pas d'un cours de sexologie*, affirme-t-il, *mais d'un stage de bio-énergie ayant lieu hors de l'université et dans un autre cadre* (1). »

De son côté, M. Claude Frioux, président de l'université, déclare dans *l'Humanité* de ce mercredi :

« *Il nous est impossible de laisser passer un tel article, absolument mensonger dans ses insinuations et dont les conséquences sont d'une extrême gravité pour l'université.*

» *Il s'agit d'une monumentale provocation, dont le pouvoir a immédiatement tiré parti pour mettre en question deux dossiers revendicatifs importants qui avaient pu, enfin, être reconnus grâce à nos luttes : celui des moyens permettant à Vincennes de fonctionner, celui de la reconnaissance des diplômes nationaux pour les salariés non-bacheliers. Le ministre en profite encore pour prendre une mesure de répression qui est bien dans la ligne autoritaire du pouvoir et risque de constituer un dangereux précédent (...).*

» *Ce n'est pas un hasard si cette violente campagne se déchaîne au moment où une commission très officielle qui a pu enquêter sur Vincennes dépose un rapport (le rapport Schwartz) dont les conclusions nous sont favorables.* »

M. Jean Daniel, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*, avait déclaré à Europe 1, le mardi 11 février : « *M. Frioux, président de l'université de Paris-VIII, pense que comme il est membre du parti communiste ce n'est pas sans arrière-pensées que nous avons publié à un moment particulièrement délicat cet article. (...) Je m'étonne qu'un homme aussi fin, cultivé, aussi compréhensif, avec qui j'ai parlé au téléphone d'une manière aussi courtoise et aussi amicale*, se soit *laissé aller à des considérations aussi abracadabrantes. (...)*

» *Je ne fais pas partie du parti socialiste.*

» *Nous n'épousons pas le débat entre socialistes et communistes.*

» *Et j'y reviens, il se trouve que M. Frioux a fait preuve d'une telle distance courageuse à l'égard de l'Union soviétique, que jamais je n'aurais pu soupçonner le fait qu'il soit membre du parti communiste.* »

(1) Deux enseignants du département « sciences de l'éducation » à Vincennes, M. et Mme Roussopoulos, ont apporté les précisions suivantes au sujet de cette séquence diffusée sur TF 1, le 10 février à 20 heures.

« *Si l'un des documents utilisés a bien été tourné pendant un cours de sexologie au département « philosophie » de l'université de Vincennes, le second avait été réalisé en août 1974, au cours d'un stage de bio-énergie organisé près de Compiègne pour le compte de l'Office franco-allemand de la jeunesse, avec la participation de professeurs et d'étudiants de Vincennes* » (Cf. *le Monde* des 13 et 19 août 1974.)

Les enseignants ajoutent que, contrairement aux affirmations du présentateur, ces films n'émanaient pas de sources clandestines et qu'ils pouvaient être présentés en totalité à tous les publics.

Pour M. Dominique Laury, le journaliste incriminé, certaines images des films mis à sa disposition par les enseignants de sexologie à Vincennes n'étaient effectivement pas « montrables » au public de 20 h., mais il convient que cette appréciation est « *absolument subjective* ».

● *Le comité national du Syndical général de l'éducation nationale* (S.G.E.N.-C.F.D.T.) proteste contre la suspension des cours de sexologie à Vincennes. « *Le ministre a cédé à une lamentable campagne de presse sans laquelle rien ne se serait passé*, déclare le S.G.E.N. *Que le secrétaire d'Etat aux universités se permette d'intervenir au-delà de la mesure conservatoire prise par le président de l'université montre à nouveau son peu d'intérêt pour l'autonomie pédagogique des universités.* »

● *L'Union nationale interuniversitaire (UNI)* approuve les mesures du secrétaire d'Etat aux universités et « *s'étonne qu'il ait fallu un article de presse pour que les pouvoirs publics s'émeuvent* ».

A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE MIRAIL

Un « président par intérim » est désigné par le secrétaire d'Etat

Une solution provisoire vient d'être trouvée par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités pour l'université de Toulouse-Le Mirail. Cet établissement n'a plus, en effet, depuis le 5 juillet 1974, ni conseil ni président. Les administrateurs provisoires, MM. François Taillefer, Jean Roche et Fernand Lagarde, ont démissionné, et les élections pour la désignation des membres des conseils d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) et du conseil de l'université n'ont pu avoir lieu normalement (*le Monde* du 31 janvier). Enseignants et étudiants de gauche et d'extrême gauche contestaient en effet le système électoral imposé par M. Soisson pour l'élection d'un nouveau conseil d'université.

Après l'envoi sur place d'un membre de son cabinet, M. Jacques Béguin, le secrétaire d'Etat a reçu, vendredi 7 février, M. Taillefer. Celui-ci a accepté les fonctions de « président par intérim » de l'université. Il aura notamment pour tâche, indique un communiqué du secrétariat d'Etat, « *d'assurer la direction de l'université et sa représentation à l'égard des tiers, de promouvoir et de coordonner les initiatives tendant à organiser et à adapter les formations dispensées par l'université ; de formuler les propositions de nature à ramener l'université dans un délai aussi court que possible et au plus tard pour le 31 décembre 1975 à un fonctionnement normal de ses institutions* ».

ÉDUCATION

LES MATERNELLES VICTIMES DE LEUR SUCCÈS

III. — JOUER EN ATTENDANT...

par CATHERINE ARDITTI

Dès l'école maternelle, les inégalités sont la cause de bien des échecs (« le Monde » des 11 et 12 février). Un apprentissage précoce de la lecture et de l'écriture entrepris pendant la dernière année de l'enseignement préscolaire peut encore aggraver les différences.

« Il pourra commencer à apprendre. » « S'il peut sauter une classe, cela lui servira plus tard. » « L'école maternelle, ça apprend à l'enfant à aller à l'école, à rester sage devant la maîtresse... » Ces réponses à la question : *« Qu'attendez-vous de l'école maternelle ? »* ont été recueillies — parmi d'autres — auprès de parents de milieux ouvriers, les premières par la Confédération syndicale des familles, la dernière par Nicole Zoberman, pour le Centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire (CRESAS).

Cette demande d'apprentissage suit de très près, dans ces familles, le besoin de garderie qui motive le plus souvent l'inscription à l'école maternelle. Chez les familles plus aisées, la raison la plus souvent avancée est celle de l'intégration sociale des enfants (enquête du CRESAS, n° 9, 1973). Et si, lors d'interviews, ils manifestent rarement de manière explicite leur attente d'un apprentissage précoce, cette exigence se traduit sous une autre forme : les demandes de dérogation pour l'entrée avant six ans au cours préparatoire, dont les directrices d'école maternelle sont assaillies dès le second trimestre scolaire. Certains parents ne cachent pas qu'ils pensent déjà aux concours d'entrée dans les grandes écoles...

Certes, la fréquentation de l'école maternelle est relativement « *rentable* » pour l'avenir scolaire. Cependant, elle n'a pas totalement supprimé les échecs au cours préparatoire. Selon une enquête faite en 1972-1973 par le ministère de l'éducation nationale, auprès de quatorze mille élèves de sixième, 10 % de ceux qui ont fréquenté l'école maternelle deux ans ou plus ont doublé ou triplé le cours préparatoire. Or le taux de redoublement au cours préparatoire n'a jamais été inférieur à 20 % ces dernières années. Selon un sondage du ministère de l'éducation, ce taux serait tombé à 11 % l'an dernier, grâce à la limitation à vingt-cinq des effectifs d'élèves au cours préparatoire.

Si l'on nuance ces résultats en fonction de la catégorie socio-professionnelle des parents, il apparaît que, parmi ceux qui ont fréquenté la maternelle pendant au moins deux ans, les enfants d'ouvriers (14,2 %), d'employés (10,2 %), d'agriculteurs (9,1 %) redoublent ou triplent plus souvent que les enfants de patrons (5,5 %) ou de cadres (3 %).

Les fortes pressions de parents pour que les institutrices de « grande section » des maternelles entreprennent un apprentissage précoce des disciplines fondamentales (lecture, calcul, écriture) sont le fait de toutes les catégories sociales. Pour les plus privilégiés, il s'agit de se valoriser à travers la réussite de l'enfant ; pour les autres, pris dans l'engrenage du système social, de faire en sorte que leurs enfants réussissent mieux qu'eux.

Tentation et vanité

Bien des institutrices de grande section résistent mal à la tentation de commencer les premiers apprentissages scolaires, bien qu'elles s'en défendent, préférant employer le terme d' « initiation ». Comme les parents, elles en tirent quelque vanité : « *Après trois mois de cours préparatoire, il y en a qui savent lire.* » Elles ne parlent pas, bien sûr, de ceux qui sont déjà en situation d'échec.

Pourtant, de plus en plus de voix se font entendre pour attirer l'attention sur les risques d'un apprentissage précoce. Et notamment dans les milieux médicaux spécialisés.

« *Combien de dyslexiques, de dysorthographiques et autres inadaptés scolaires ont-ils été les victimes d'apprentissages prématurés* », nous écrit le docteur Romain Liberman, président de l'Association nationale des médecins de santé mentale infantile. Et il ajoute : « *La dynamique d'évolution d'un enfant répond à un ensemble de facteurs psycho-affectifs (qualité des échanges familiaux et de la communication), neuro-biologiques (maturation du système nerveux, structuration de l'espace et du temps, du schéma corporel, etc.), et écologique (environnement socio-culturel) dont seule la conjonction harmonieuse permet la mise en route d'apprentissages divers. Or, cette conjonction favorable à l'apprentissage de la lecture (langage écrit) ou du calcul (intégration des symboles) n'apparaît qu'exceptionnellement avant six ans.* »

En Suède, l'âge de début d'apprentissage de la lecture a été fixé à sept ans, « *ce qui, joint à un ensemble de mesures pédagogiques, a considérablement réduit le nombre des difficultés et des échecs d'apprentissage* », remarque Colette Chiland, médecin psychiatre au centre Alfred-Binet (1).

Les orthophonistes sont naturellement très sensibilisés à ce problème. Les résultats à un test de langage, réalisé récemment par une équipe d'orthophonistes du centre Alfred-Binet montrent, explique Simone Piterman, « *le bond qualitatif très important fait par le langage entre cinq et six ans. (...) Même si une minorité d'enfants de cinq ans sont capables, par la qualité de leur langage oral, d'accéder au code écrit, il n'y a pas lieu*, ajoute-t-elle, *de confronter la majorité des enfants à un apprentissage prématuré qui entraînerait échecs et dégoûts scolaires, et accentuerait les différences socio-culturelles dès cinq ans* ».

Vice-présidente de la Fédération nationale des orthophonistes, Simone Terrier insiste d'autre part sur la nécessité de dissocier l'apprentissage de la lecture de celui de l'écriture, qui fait appel à *une « motricité fine »*. L'enfant, selon elle, est capable d'apprendre à lire avant d'écrire. La Fédération des orthophonistes insiste d'autre part sur l'importance qu'il y a à dépister très tôt les troubles du langage (défauts d'articulation ou retards de parole). Certains en effet ne présentent aucun caractère de gravité et peuvent être rééduqués très vite. Toutefois, la Fédération déplore que ce dépistage soit mal fait, faute d'équipes médicales suffisamment nombreuses et étoffées.

Détournée de sa mission

En fait, lorsque l'école maternelle apprend à lire et à écrire à ses plus grands élèves, elle se détourne de sa mission initiale qui n'est pas d'apprendre, mais de préparer à apprendre. Une circulaire ministérielle du 22 février 1908, qui n'a jamais été supprimée, attirait déjà l'attention sur ce problème : « *Les parents et les instituteurs ont une grave responsabilité dans les fautes commises par l'école maternelle. Les premiers, par ignorance et amour-propre déplacé, se croient en droit d'exiger que leurs enfants apprennent à lire et à écrire avant de savoir parler et de comprendre le sens des mots qu'on leur adresse. Les instituteurs et institutrices de l'école primaire, méconnaissant les dangers de l'effort intellectuel primaire et peu soucieux d'enseigner eux-mêmes ce qu'on appelait autrefois les trois matières obligatoires, déprécient volontiers les directrices d'écoles maternelles si les enfants qu'elles leur envoient ne savent pas déjà lire, écrire et compter. Les uns et les autres ne semblent pas se douter que le progrès ultérieur de l'intelligence est plus sûrement procuré à l'enfant par le goût et l'habitude de l'observation personnelle et par l'apprentissage méthodique de la vision directe et réelle des objets usuels qui les entourent.* »

Pour préparer à ces apprentissages, l'école maternelle dispose de tout un arsenal d'activités qui, heureusement, sont largement utilisées.

Le langage est certes fondamental mais il n'est pas le seul élément essentiel. Les activités psychomotrices, notamment, permettent à l'enfant de mieux prendre conscience de l'espace, de son corps, de sa gauche, de sa droite (on écrit de gauche à droite...), du haut, du bas, de l'avant, de l'arrière... Les indispensables facultés perceptives peuvent être développées par exemple par l'écoute des bruits de la rue, par la musique, le chant, le rythme pour l'ouïe, par des puzzles pour la vision.

Les classements de formes, de couleurs sont aussi utiles pour les mathématiques que pour la lecture. De la même façon, le rangement de la classe, les danses par deux, par trois ou quatre sont un entraînement mathématique.

Avant la communication écrite

Les exercices graphiques sont indispensables pour l'écriture. Non seulement l'enfant acquiert petit à petit une certaine souplesse du poignet, mais aussi le sens de la trajectoire. Jusqu'à trois ans, en effet, explique Liliane Lurçat, chargée de recherches au C.N.R.S. et qui fut l'élève d'Henri Wallon, l'enfant, dans ses dessins, ne maîtrise qu'un seul sens de courbure. Des exercices graphiques adaptés à son évolution, mais aussi des danses, des jeux utilisant de petites voitures l'aident à « *dépasser ce sens dominant* » et à reproduire des trajectoires qui ne ressemblent pas encore aux lettres de l'alphabet.

Avant de passer à l'étape de la communication écrite, l'enfant *doit encore en ressentir le besoin*, le désir, et comprendre donc que derrière les mots écrits, comme derrière les images, il y a une histoire. Dans certaines écoles, on *fait classer des images dans* un ordre tel qu'elles racontent une histoire. Dans d'autres, les élèves découvrent le langage codé. Non pas celui de l'écriture alphabétique, mais celui qu'ils inventent eux-mêmes, mettant une signification derrière des dessins ou des signes. Ces activités, comme toutes celles de l'école maternelle, font généralement appel au jeu et épargnent aux enfants l'apprentissage contraignant.

Pourtant, certains enfants, même s'ils ne sont pas les plus nombreux, font preuve d'un besoin et d'une capacité de lire et d'écrire avant six ans. N'est-il pas dommage de les freiner ? Ne faut-il pas leur donner la possibilité de faire ce dont ils ont envie ? C'est la thèse de M. René Haby, ministre de l'éducation. *Pour respecter*, en effet, le rythme d'acquisition propre à chaque enfant — quels que soient les motifs de la « *précocité* » ou du « *retard* » des uns et des autres — le ministre envisage de généraliser la possibilité d'entrer à cinq ans au cours préparatoire et de sauter ensuite des classes. En revanche, les redoublements seraient supprimés.

A cette thèse s'oppose celle de l'aggravation de la ségrégation instaurée par un tel système. Ce sont, en effet, les enfants des milieux socio-culturels « *favorisés* » qui ont le plus de chances d'en bénéficier. Les autres, au contraire, se trouveraient plus tôt en situation d'échec, renforcée par le développement d'un esprit de compétition.

Malgré toutes les difficultés qu'elle connaît, l'école maternelle *reste* par comparaison un lieu irremplaçable d'épanouissement et de liberté. La cassure serait certainement moins traumatisante pour les enfants si l'école primaire s'inspirait davantage des méthodes de l'enseignement préscolaire. Le courant de rénovation pédagogique et certaines instructions officielles — notamment l'introduction du « tiers temps » — vont dans ce sens. Toutefois, de la théorie à la réalité, le fossé est grand. Si le chemin est tracé, il n'est pas exempt d'obstacles. Certains sont affaire de moyens, d'autres de mentalités.

FIN

(1) *La Revue de médecine*, numéro spécial du 8 juillet 1974.

UN PASSAGE SANS RUPTURE A LA « GRANDE ÉCOLE »

Une enquête sur l'échec au cours préparatoire a été menée en 1970-1971 dans le département des Hauts-de-Seine, à l'initiative de l'inspection académique. Sur trois mille huit cent cinquante enfants en situation d'échec qui ont été examinés, mille huit cent quatre-vingt-dix étaient dans un cours préparatoire. Les examens ont révélé que les deux tiers de ces élèves se trouvaient en situation d'échec pour des raisons autre que la débilité mentale.

Les causes ont été décelées par les commissions médico-pédagogiques et des psychologues : passage prématuré dans cette classe ; immaturité ; maîtrise très imparfaite de la langue : problèmes de latéralité et d'organisation spatiale, mauvaise maîtrise de leur corps ; instabilité, la position assise prolongée dépassant les possibilités de beaucoup d'enfants.

A la suite de cette enquête, il a été décidé de mener une expérience de liaison entre l'école maternelle et l'école primaire : de la grande section au cours élémentaire première année.

Des enseignants de ces trois sections participant à l'expérience dans plusieurs écoles ont d'abord suivi un stage, au cours duquel ils ont enrichi leurs connaissances, notamment sur le langage et la psychomotricité. Ils tentent maintenant de faire acquérir à leurs élèves, entre cinq et huit ans, la maîtrise de la lecture, sans rupture dans les méthodes, sans recommencement chaque année, sans forcer les enfants. Ils ont même été encouragés à donner aux parents une information concernant les dangers d'un apprentissage trop accéléré de la lecture au cours préparatoire. Un travail d'équipe est évidemment essentiel dans une telle expérience, et bien des activités communes aux différentes classes en sont nées : sorties, goûters, représentations de marionnettes, séances d'activités manuelles, de chant, d'éducation rythmique...

Des méthodes de l'école maternelle sont entrées à l'école primaire. Des maîtres ont changé de classe avec leurs collègues, d'autres suivent leurs élèves au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité.

Le taux de redoublement du cours préparatoire dans ces classes est nettement inférieur aux moyennes générales. D'autre part, comme le souligne le « Bulletin départemental » de décembre 1974, diffusé par l'inspection académique, « les enfants travaillent dans un climat de confiance particulièrement favorable à leur équilibre et à leur évolution, même si l'on ne peut hâter leur maturation ». Les maîtres (...) découvrent l'importance d'une continuité de l'action éducative et la nécessité de s'orienter vers un véritable travail d'équipe ».

Prélude à l'opération « cinquante mille jeunes »

L'éducation nationale accueille deux mille stagiaires de seize à vingt ans

« Chaque année, un nombre considérable de jeunes de seize à vingt ans quittent le système scolaire, sans diplôme et sans formation professionnelle, pour entrer dans le monde du travail. Rebuts du système scolaire, tout les prépare à devenir rebuts du système social ».

Ce constat, dressé il y a cinq ans déjà par la Direction de la formation continue du ministère de l'éducation est à l'origine des premières actions lancées en faveur des jeunes. D'abord expérimentales pendant quatre années scolaires, elles ont été étendues, en 1974-1975, à plus de deux mille jeunes, soit environ cent vingt initiatives prises dans la plupart des académies.

Ces initiatives visent à assurer l'insertion socio-professionnelle des « exclus » du système scolaire par l'acquisition d'une qualification. L'objectif, toutefois, ne pouvait être atteint sans une profonde remise en cause de la pédagogie traditionnelle, à laquelle les stagiaires s'étaient montrés — lorsqu'ils étaient élèves — le plus souvent allergiques. De même était-il nécessaire de solliciter la collaboration des milieux professionnels.

Trois actions ont été, depuis trois ans, menées à Rennes. La première s'adresse, en principe, à des jeunes de seize à dix-huit ans issus en majorité des classes pratiques. Ils suivent, pendant un an, un stage dit de « préformation-orientation ». Au terme de ce stage, la plupart entrent dans la vie active ou cherchent à acquérir auprès de l'A.F.P.A. (Association pour la formation professionnelle des adultes), une qualification plus poussée. Les autres — environ un tiers — réintègrent le système scolaire initial. Les deux autres initiatives s'adressent à des jeunes de dix-huit à vingt ans, issus de l'enseignement général — seconde et première, — qui ont échoué dans leurs études ou se montrent rétifs à l'enseignement traditionnel. Au terme de ce stage d'un an, dit de « première qualification », ils entrent dans la vie active.

Les stagiaires en « préformation-orientation » reçoivent — sur les crédits, déconcentrés à l'échelon régional, du fonds de la formation professionnelle — 320 francs par mois ; ceux des actions de « première qualification » 90 % du SMIC, soit environ 1 000 francs. C'est sur l'expérience acquise en ce domaine qu'entendent s'appuyer les initiateurs de l'opération « cinquante mille jeunes » dont une circulaire du premier ministre, M. Jacques Chirac, a précisé récemment les modalités d'application. (le Monde *du 7 février). Les premiers stagiaires visés par cette opération devraient en principe être accueillis dans les centres de formation à partir du 15 février.*

« *Si vous parvenez à me donner confiance en moi, vous aurez gagné* »

De notre envoyé spécial

Rennes. — « *La plupart sont des gosses paumés.* » Entendu chez les responsables des actions « jeunes » de l'académie de Rennes, ce jugement ne reflète pas exactement la réalité. Il y a aussi tous ceux que l'école a rejetés et qu'elle recrute maintenant — regrets tardifs — par voie de presse. Les annonces parues dans le quotidien régional *Ouest-France* n'ont donné, la première année, que de maigres résultats. Aujourd'hui, les candidats à la « préformation orientation » sont si nombreux qu'il a fallu, à la rentrée, en refuser.

Certains chefs d'établissement ont vu dans cette action le moyen de se débarrasser à bon compte de leurs éléments les plus remuants. Des parents ont cru qu'elle pourrait faciliter l'entrée au collège d'enseignement technique (C.E.T.) du fils auquel le collège d'enseignement secondaire n'avait guère réussi. En « première qualification », l'affluence est moins grande. Il s'agit d'un public plus âgé, auquel les perspectives de réintégrer le système éducatif — même ripoliné de couleurs plus attrayantes — ne sourit guère.

La sélection — l'examen traditionnel a été banni — se fait à partir de réponses à un questionnaire (situation familiale, scolarité antérieure, activités hors de l'école, projets) et d'un entretien avec l'équipe pédagogique. Sont refusés les candidats non « motivés », ceux à qui le système traditionnel offre encore une chance, ou ceux qui ne sont attirés que par le « salaire » versé pendant le stage.

La pédagogie est assez différente de celle qui est pratiquée habituellement. Ici, pas de notes, des « évaluations », le plus souvent collectives. Libre choix des sujets, constitution de dossier, travail en groupe. L'accent est mis sur le concret. Il s'agit aussi d'armer les stagiaires pour la vie active : connaître ses droits, ouvrir un compte chèque, remplir une feuille d'impôts ou de sécurité sociale. Le « français » fait l'objet d'un enseignement centré sur l'expression orale ou écrite, lors des rapports de stage ou des comptes rendus de visites d'usines. Une bonne connaissance de la vie professionnelle est jugée prioritaire.

L'équipe pédagogique

Chaque vendredi après-midi, les vingt stagiaires en « préformation orientation » — ils ont entre seize et dix-huit ans — se réunissent dans un bâtiment du C.E.T. Laennec-Robidou : tables rassemblées au milieu de la pièce, chaises alignées le long des murs. Les cinq enseignants responsables de l'action sont présents. Un président, trois ou quatre rapporteurs par demi-groupe. Les activités de la semaine écoulée sont passées au crible. Reproches des élèves, réponses des enseignants, demandes de précisions. Bien qu'empreinte d'un certain formalisme — on n'efface pas d'un trait de plume des années de « traditionnel », — cette séance montre que des barrières sont tombées de part et d'autre. Malgré les critiques, parfois vigoureuses, le courant « passe ».

Les relations entre animateurs et stagiaires sont un des facteurs essentiels de la réussite de ces actions. Les formateurs estiment que l'accent doit être mis autant, sinon plus, sur l'éducation que sur l'enseignement au sens strict. « *Si vous parvenez à me donner confiance en moi, vous aurez gagné* », a dit, l'année dernière, un stagiaire à l'un d'entre eux. « *Cela demande une disponibilité de chaque instant*, observe M. Bullé, responsable d'une des actions de « première qualification ». *Un soir, vous êtes appelé par un jeune qui part en stage le lendemain et dont le vélomoteur ne démarre pas. Le surlendemain, vous devez essayer de sortir un stagiaire d'une situation familiale inextricable.* »

La poignée de professeurs — ils viennent pour la plupart du « technique » — qui se sont lancés dans l'aventure insistent sur le rôle fondamental joué par l'équipe pédagogique. « *Le démarrage de ces opérations a été précédé de nombreuses discussions entre nous* », explique M. Morfoisse, responsable du Centre intégré de formation de formateurs et d'animateurs (CIFFA) de Rennes. « *Quand il a fallu décider par quoi on allait remplacer la notation traditionnelle, nous nous sommes aperçus qu'était aussi en cause notre conception de l'autorité et des relations avec les jeunes.* »

Aujourd'hui que les actions sont déjà rodées, les enseignants — quatre ou cinq par équipe — se rencontrent encore plusieurs heures par semaine pour examiner les résultats obtenus et modifier leur pédagogie selon la demande des stagiaires. « *Notre façon d'enseigner dans le « traditionnel » est changée* », disent aussi ces professeurs qui, pour la plupart, enseignent encore dans un C.E.T. « *Certains de nos collègues insistent maintenant pour qu'on leur donne les moyens de se concerter plus fréquemment* », ajoutent-ils.

Un libre choix

Les « formateurs » ont aussi été contraints de prendre leur bâton de pèlerin pour intéresser à leur entreprise les milieux professionnels. « *Au début, nos lettres restaient sans réponse*, raconte M. Legavre, responsable de l'autre action « première qualification ». *Quand les entreprises acceptaient de nous recevoir, c'était le plus souvent pour nous faire part de leurs doléances à l'égard du système scolaire.* » Les barrières, toutefois, sont tombées petit à petit. Les résultats obtenus ont permis de mettre au point, avec les responsables de la profession — employeurs potentiels — deux formations inédites, deux « créneaux », auxquelles les actions de « première qualification » préparent les stagiaires. La première de ces formations est celle d' « aide-métreur-commis de chantier », dont le rôle est de prévoir, à partir d'un plan d'architecte, les besoins en matériaux d'une construction, et d'être l'agent de liaison entre le « terrain » et le chef du chantier. Le deuxième groupe de stagiaires doit pouvoir seconder les agents chargés d'intervenir rapidement sur les machines automatiques en panne.

Le rôle des entreprises de la région de Rennes ne s'est pas limité à la définition de profils de formation. Certaines ont offert des stages et ouvert leurs portes pour des visites de quelques heures. « *Nous avons le souci de faire toucher du doigt les réalités du monde du travail* », explique un formateur. Arme à double tranchant. Ces visites et ces stages ont déjà provoqué le refus pur et simple du travail en usine... Ils ont en tout cas, au dire des stagiaires, un effet positif sur l'enseignement théorique reçu. Mais les entreprises — surtout en période de chômage — ne sont pas toutes enthousiastes à l'idée de recevoir des jeunes. Certains stagiaires aussi en reviennent déçus. Ils critiquent le peu d'intérêt qu'on leur a porté, l'absence de responsabilité, ou leur utilisation comme « bonne à tout faire ».

Le bilan général, aux yeux des formateurs, est toutefois positif. Un certain nombre de stagiaires n'ont certes pu, selon l'expression d'un enseignant, être « intégrés ». Mais est-ce vraiment le but poursuivi ? La plupart des responsables de ces actions insistent surtout sur la nécessité de permettre à ces jeunes d'exercer un libre choix : poursuivre des études, décider d'entrer dans la vie active, refuser l'une et l'autre solution. Un choix qu'il leur était jusqu'ici impossible d'exercer.

BERTRAND LE GENDRE.

REMY

« RÉMY. Mes parents l'écrivent avec un « i », moi avec un « y ». » *Plus qu'un détail, une distance. Celle qui sépare « Rémy » du monde qui l'entoure. Mince, le visage oblong, les cheveux blonds bouclés, nerveux, presque fébrile, une intelligence à fleur de peau, il communique un peu de son inquiétude. La famille, les études, le travail ?* « J'estime que ce n'est pas valable. » *La politique ?* « Je n'en fais pas, mais disons que je suis contre pas mal de choses. » *La drogue ?* « Cela ne m'intéresse pas. » *La musique ?* « Il y a un piano chez mes parents. J'ai commencé à apprendre avec une main mais avec deux c'est trop difficile. » *Ensuite, l'harmonica. Maintenant ce serait plutôt la « gratte »* (1). *Des projets ? Il en a plusieurs : la « route », la vie en communauté, l'artisanat, la peinture, il ne sait pas, il verra.*

En seconde, l'année dernière, dans un établissement religieux, il s'est fait « vider ». Une meurtrissure : « Là-bas, j'avais tous mes copains. » *L'école peut être une bouée de sauvetage pour ceux que le naufrage menace.* « Je ne fichais rien. Et puis on avait fait un journal qui critiquait le collège. Dans le dernier numéro, on a mis le tract du docteur Carpentier (2). Ça a été le bouquet. » *L'établissement, en tout cas, n'accepte pas qu'il redouble.* « Je voulais entrer aux beaux-arts de Rennes mais je n'avais pas l'âge. Il fallait bien aller quelque part. » *Poussé par ses parents, il entre en « préformation-orientation ».*

« Ce n'est pas intéressant. Le dessin par exemple, c'est trop technique. Moi, ce qui m'intéresse, c'est le côté artistique. » *Autre regret :* « L'autre jour, à propos de la démographie, j'ai essayé de lancer une discussion sur la surpopulation, l'écologie... Ça n'a pas pris. »

Avec ses camarades, Rémy, dont le père est directeur d'agence d'une entreprise nationalisée, se sent un peu « déphasé ». Avec les professeurs, ou plutôt, les animateurs — « ils préfèrent qu'on les appelle comme cela » — *les rapports sont bons.* « On peut discuter. C'est important. A la maison, avec mon père, ce n'est pas possible. »

L'année prochaine, à dix-sept ans, les beaux-arts. Section arts décoratifs. Un an simplement. « Juste pour les bases. Si on reste trop longtemps, on ne peut plus rien sortir de personnel. » *Ensuite, la majorité, la « route »...*

Terminer les beaux-arts ? Avoir quelque chose en poche ? La tête blonde arrête son va-et-vient perpétuel. Un instant d'hésitation. La voix se fait grave : « Je ne suis pas très sûr. Peut-être qu'il vaut mieux. Je ne veux pas partir sans être préparé. Ce doit être difficile. »

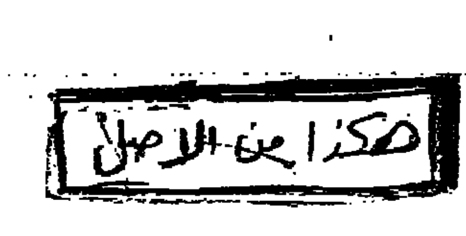
B. L. G.

(1) La guitare.
(2) Ce tract, « Apprenons à faire l'amour », diffusé dans un certain nombre d'établissements scolaires, a valu à son auteur d'être suspendu il y a deux ans par le conseil de l'ordre des médecins.

Deux types de formation

LE stage de *préformation-orientation* dure toute l'année scolaire. Les stagiaires travaillent le mercredi, mais pas le samedi. Ils bénéficient des congés scolaires. Deux matinées par mois environ sont consacrées à la visite de chantiers, d'ateliers et de bureaux ou à l'observation prolongée d'un poste de travail. Le reste de la semaine est partagé en deux : enseignement général d'une part (dessin, mathématiques, étude du monde contemporain économique et social) ; initiation professionnelle en atelier d'autre part (mécanique générale, imprimerie, métaux, électricité, bâtiment...).

Le stage de *première qualification* dure trente-six semaines. Les stagiaires ne bénéficient pas des congés scolaires. L'enseignement, essentiellement professionnel, varie selon la qualification choisie (bâtiment, automatismes). Les jeunes, en « première qualification », effectuent en outre, pendant ces trente-six semaines, plusieurs stages de huit jours, quinze jours et un mois dans les entreprises de la région de Rennes.



QUAND LES ENFANTS ONT GRANDI

Le centre « Retravailler » tente la reconversion des femmes au foyer

Comment prendre une activité professionnelle après de longues *années de tâches domestiques* ? A cette question, souvent angoissante, le centre Retravailler (1) veut, parmi d'autres (« le Monde » du 1ᵉʳ février), apporter une réponse. Il accueille à Paris depuis dix-huit mois, pour des stages de *cinq semaines, des femmes,* dont la plupart ont de trente à cinquante-cinq ans, désireuses de trouver un emploi.

FONDÉ et dirigé par Mme Evelyne Sullerot, sociologue, spécialiste du travail féminin, *membre du Conseil économique et social,* le centre Retravailler propose un stage de cinq semaines (quatre heures par jour) à des femmes de toutes catégories sociales et de tous âges. Aucun diplôme n'est exigé, mais, *jusqu'à présent,* seules *étaient* admises des femmes ayant un niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

Il s'agit d'un stage de *préformation.* Les stagiaires ne se préparent pas à un métier, mais elles apprennent, ou *réapprennent,* ce qui est indispensable pour en exercer un, ou pour suivre un stage de formation professionnelle proprement dite.

Chaque *jour, une* centaine de femmes, réparties en groupes de vingt-cinq, font, sous la tutelle d'une animatrice, des exercices d'attention concentrée, de logique, d'aptitudes spatiales (nécessaires pour exercer certains métiers), de vocabulaire, de *calcul, et enfin de nombreux exer*cices oraux, d'expression notamment.

Parce qu'elles ignorent à peu près *tout du monde du travail,* les stagiaires reçoivent fréquemment la visite de professionnels qui font le point sur divers métiers. Une animatrice est chargée de leur donner des notions de droit du travail, etc., mais aussi des renseignements sur les *salaires, sur la façon de répondre* à une petite annonce et de se présenter devant un éventuel employeur.

Une conseillère professionnelle s'occupe de l'orientation. Celle-ci est conçue de telle sorte que chaque stagiaire prenne peu à peu cons*cience de ses propres aptitudes* et possibilités. C'est pourquoi on l'appelle une « auto-orientation », qui ne se précise en fait qu'en fin de stage.

Ce stage se donne pour but de « dérouiller » les facultés mentales. Il s'agit de développer l'esprit d'observation, la mémoire, l'intelligence des raisonnements et des relations entre différents termes ou situations, la méthode et la rationalisation des tâches, la fluidité verbale et la maîtrise de la parole, selon les situations.

Les femmes qui ne travaillent pas fuient inconsciemment un certain *vocabulaire — technique,* bancaire, juridique, administratif — qu'elles entendent pourtant tous les jours. En demandant aux stagiaires d'apprendre chaque jour dix mots de ce genre et de pouvoir les utiliser, l'animatrice cherche à obtenir, bien au-*delà de l'acquisition de quelque* deux cent cinquante mots, l'éveil de l'esprit critique, le désir de précision, le goût du savoir et de la recherche, le *refus* de cette ignorance dans laquelle se complaît parfois la femme au foyer.

Un sentiment d'infériorité

Pour Evelyne Sullerot, la femme au *foyer* souffre, trop souvent, d'un sentiment d'infériorité qui est le principal obstacle à la reprise du travail. Ayant perdu ses compétences techniques, dépassée par un mari et par des enfants qui ont progressé *intellectuellement tout* en la laissant loin derrière, entre les couches, les casseroles et les grandes surfaces, cette femme hésite, au seuil de la seconde moitié de son existence, devant une réinsertion problématique.

« *Souvent*, ajoute Evelyne Sullerot, *nos stagiaires sont, au départ, mal organisées, mal préparées à accepter des directives, des horaires stricts. Mais, surtout, elles ont du mal à sortir d'elles-mêmes, de leurs propres problèmes affectifs, à renouer avec le monde extérieur. Certaines n'ont, depuis des années, écrit que leur nom sur des cartes postales rédigées par leur mari. Toutes ont peur d'affronter, à leur âge, un éventuel employeur.* » A cet égard, les femmes aisées ne sont pas plus avantagées que les *autres. Mais au désarroi* de mainte femme au foyer s'ajoute souvent la nécessité impérieuse de travailler : certaines stagiaires sont veuves, ou divorcées, ou femmes de chômeur. D'autres ont été longtemps malades, ou ont déménagé dix fois en autant d'années.

Chaque jour, une demi-heure de stage (mais pas plus) est consacrée à l' « écoute » ou « échange ». Les femmes déversent alors entre elles leur trop-plein d'inquiétude. *Certaines arrivent au stage en pleine* crise. Cette demi-heure — et aussi le journal de stage qu'on leur demande de tenir chez elles — leur permet de s'exprimer, mais aussi de trouver, au sein du groupe, un soutien : « *Ce stage a été comme un chaud manteau jeté sur mes épaules* », écrit l'une d'elles.

« *La solidarité, voilà notre traitement* », répond Evelyne Sullerot aux psychiatres qui lui envoient quelques patientes.

En *réalité,* ce n'est pas tout. Les femmes reprennent confiance en elles-mêmes en rééduquant un cerveau qu'elles croyaient inutilisable. Le simple déblocage des mécanismes mentaux permet à certaines femmes que l'on croyait atteintes psychiquement de se « remettre à flot ».

Pour reprendre confiance, la stagiaire a moins besoin d'être prise en charge que d'être mise en face de ses propres responsabilités. C'est du moins ce que les animatrices cherchent à obtenir. Chacune doit apprendre, plutôt que des techniques, la possibilité de se servir des moyens qu'elle possède, de les développer, de mieux comprendre ses propres difficultés afin de les résoudre.

Des surprises

En fin de stage, on a parfois des surprises. « *Les femmes les plus revendicatives en parole sont parfois les plus molles, les moins motivées en apparence sont souvent les plus décidées* », dit Evelyne Sullerot. Environ 10 % de velléitaires ne retravaillent pas après le stage. Les autres trouvent du travail soit en cours de stage, soit un peu après. D'autres *suivent des stages de formation pro*fessionnelle.

Sur cent ex-stagiaires interrogées en *juillet 1974,* trente-neuf étaient réinsérées professionnellement.

Le centre Retravailler ayant été créé en septembre 1973, il est encore trop tôt pour mesurer son efficacité. La conjoncture est particulièrement mauvaise pour les femmes à la recherche d'un emploi. L'âge ne joue pas toujours en leur faveur quoique les employeurs apprécient, semble-t-il, de *plus en plus la stabilité et le sérieux* des employées du « deuxième âge ».

ANNE GUÉRIN.

(1) 143, avenue de Versailles, 75016 Paris, tél. 224-61-04.

Un millier de stagiaires

Le centre Retravailler est subventionné par le ministère de l'éducation, sur les fonds de la formation professionnelle. Au prix d'importantes difficultés matérielles, le centre a pu déjà accueillir un millier de femmes, dont certaines à titre gracieux. Si près de la moitié des stagiaires ont en effet un revenu de plus de 3 500 F par mois, 11 % disposent de moins de 1 600 F.

Des frais de participation au stage sont demandés aux femmes qui peuvent les payer : ils varient entre 100 F et 550 F, suivant le revenu familial et le nombre de personnes à charge.

Outre les stages parisiens, de nouveaux stages seront ouverts à Tours, le 17 février ; à Caen après Pâques ; ensuite à Metz, à Troyes et à Lille. Un nouveau stage est prévu à Paris, en avril, pour les femmes qui ont fait des études supérieures.



(Dessin de CHENEZ.)

JUSTICE

La famille d'Alfred Dreyfus remet à la Cour de cassation un original d'Émile Zola

La bibliothèque de la Cour de cassation conservera désormais dans ses archives un document historique : le brouillon de la longue lettre (non datée) adressée par Emile Zola, fin décembre 1900 ou début janvier 1901, à Emile Loubet, président de la République, pour protester contre la loi d'amnistie concernant l'affaire Dreyfus, de décembre 1900. L'auteur de J'accuse la qualifiait de « loi scélérate », *parce qu'elle permettait de n'avoir pas à se prononcer sur les demandes en révision.*

Ce document est dédicacé par Zola à Mathieu Dreyfus (le frère du capitaine Alfred Dreyfus (1) *et l'un de ses plus ardents défenseurs) en ces termes :* « En bon souvenir de l'héroïque combat que nous avons livré ensemble, avec toute mon admiration et toute mon affection. »

Mme France Beck, petite-fille de M. Mathieu Dreyfus, en a fait don solennellement à la Cour de cassation, mardi 11 février, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans le bureau de M. Maurice Aydalot, premier président, en présence de M. Adolphe Touffait, procureur général, des présidents des six chambres de la Cour de cassation, de Mme Jeanne Lévy, fille du capitaine Dreyfus, et du fils de celle-ci, le docteur Jean-Louis Lévy.

Dans une courte allocution, Mme Beck a expliqué pourquoi

« Dans cette lettre, *a-t-elle précisé,* Zola cite dix fois la plus haute juridiction et prophétise ce qui se réalisa en 1906, quatre ans après sa mort, en écrivant : « J'imagine même que la Cour » de cassation sera heureuse » d'avoir le dernier mot pour » l'honneur de sa magistrature » suprême. » Quant à mon grand-père, il portait lui aussi à la Cour de cassation une très vive admiration, comme en témoigne ce texte inédit de ses *Souvenirs sur l'affaire Dreyfus* intitulé *Après Rennes :* « Seule » la Cour de cassation, la juri- » diction suprême, la suprême » représentation de la loi, était » restée calme, sereine dans la » folle tourmente. Déjà, après le » procès, Zola avait montré que » les passions du dehors ne » pénétraient pas dans l'enceinte » où elle siégeait. Uniquement » préoccupée de rendre la jus- » tice, elle avait été pour les » défenseurs de la vérité la pre- » mière lueur d'espérance, la » première clarté dans les ténè- » bres qui les enveloppaient. »

Remerciant Mme Beck, M. Aydalot rendit, lui aussi, hommage aux magistrats de la Cour de cassation qui, à l'époque, ont donné « une image très belle de la justice » *et* « un exemple de sérénité en luttant certainement contre les influences de leur milieu social.

» La justice est vue à travers un prisme qui la déforme parfois..., *a-t-il ajouté.* Nous espérons qu'il n'y aura plus d'affaires Deyfus, mais sait-on jamais ? Il est toujours possible que des condamnations injustes soient prononcées. Je souhaite qu'alors l'on retrouve des magistrats dignes de nos aînés ».

(1) Passé dans l'histoire sous le nom de « capitaine » Dreyfus, il termina en fait sa carrière comme lieutenant-colonel.

Par solidarité avec les militants du GARI

TROIS CENTS PERSONNES MANIFESTENT DEVANT LA PRISON DE LA SANTÉ

Afin de s'associer au mouvement de grève de la faim déclenché — et particulièrement observé — dans les prisons de la Santé, de Fresnes et de Fleury-Mérogis, pour protester, notamment, contre les conditions de détention des militants du GARI (*le Monde* du 11 février), une trentaine de membres du Comité d'action des prisonniers (CAP) ont entrepris, mardi matin 11 février, un « sit-in » sur le trottoir de la rue Jean-Dolent, qui longe la prison de la Santé. Une heure et demie après, les forces de l'ordre intervenaient et procédaient à dix arrestations, avant de disperser les autres manifestants et de déchirer les journaux du CAP.

En fin d'après-midi, vers 18 heures, tout le quartier Saint-Jacques était bouclé par la police, et des représentants du CAP, du Groupe multiprofessionnel des prisons et du Syndicat de la magistrature ne pouvaient, comme ils en avaient l'intention, réunir une conférence de presse devant l'établissement pénitentiaire. A l'aide d'un mégaphone, ils rappelaient cependant que ce mouvement de grève de la faim avait aussi pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique sur « *la non-application des réformes promises, en août dernier, par le garde des sceaux* », et sur « *la recrudescence des suicides inexpliqués dans les prisons* ».

Environ trois cents personnes participaient à cette manifestation, qui a été rapidement et, selon le CAP, assez vigoureusement dispersée par les forces de l'ordre. Les manifestants interpellés dans la matinée ont été relâchés en fin de soirée, vers 22 heures, à Joinville-le-Pont.

● *Mme Léa Marin-Laflèche*, la mère de M. Yves Marin-Laflèche, président - directeur général du Grand Hôtel de Lyon, disparu au mois de juillet dernier et dont le corps devait être retrouvé quatre mois plus tard, a été élue à la présidence du Grand Hôtel.

Pour occupation de locaux et séquestration

Un étudiant tunisien est inculpé après une manifestation à Montpellier

De notre correspondant

Montpellier. — Interpellé après la manifestation des travailleurs immigrés dans les locaux de la direction départementale de la main-d'œuvre à Montpellier (*le Monde* du 2-3 février), un ressortissant tunisien, M. Mohamed Laaroussi, a été inculpé pour occupation de locaux administratifs et séquestration de personnes.

Mis en liberté le 6 février par le juge d'instruction, M. Laaroussi avait disparu brusquement en cours d'après-midi. Son défenseur, Mᵉ Ferran, du barreau de Montpellier, aidé par plusieurs confrères de Paris, Marseille et Aix-en-Provence, le retrouvait 48 heures plus tard dans les locaux de la police à Marseille où il avait été conduit pour vérification d'identité. Mᵉ Ferran et Mᵉ Beauvillard, du barreau de Paris, faisaient aussitôt parvenir au ministre de l'intérieur le télégramme suivant : « *Vous demandons suspendre exécution refoulement ou expulsion à l'encontre de Laaroussi sous main de justice à Montpellier et actuellement retenu à Marseille.* » Mᵉ Beauvillard obtenait alors l'assurance de la chancellerie que l'étudiant ne serait ni expulsé ni refoulé tant que la procédure judiciaire ne serait pas terminée.

M. Laaroussi, en possession d'une carte d'étudiant, avait passé l'an dernier à Marseille un diplôme d'études de physique théorique. Il prépare actuellement une thèse de troisième cycle. Il s'était rendu à Montpellier au mois de janvier dernier et avait accompagné les travailleurs immigrés à la direction départementale de la main-d'œuvre pour leur servir d'interprète.

VINGT-CINQ POLICIERS CONDAMNÉS POUR VOL

La quatorzième chambre correctionnelle de Paris a condamné, le mardi 11 février, vingt-cinq policiers poursuivis pour des vols commis dans des voitures conduites en fourrière.

Ont été condamnés : MM. Roger Poix, officier de police, et André Lescouret à 15 mois d'emprisonnement dont 9 avec sursis et 2 000 francs d'amende ; Richard François à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 francs d'amende ; Claude Charret, René Poupard et René Badaire à 13 mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 francs d'amende ; André Bounelye, Pierre Claude et René Pasquier à 1 an d'emprisonnement avec sursis ; Roger Tamponnet, Georges Aubry, Yves Leroux, Daniel Lesueur, Pierre Courin, Robert Denis, Christian Richard à 10 mois d'emprisonnement avec sursis ; Jacques Plasson et Georges Greneau à 8 mois d'emprisonnement avec sursis ; Serge Robert, Pierre Desforges et Joseph Lemercier à 6 mois d'emprisonnement avec sursis ; Bernard Brugnon et Claude Loisel à 4 mois d'emprisonnement avec sursis ; Pierre Delot et Claude Philibert à 3 mois d'emprisonnement avec sursis. Deux des prévenus sont relaxés : MM. Paul Dantancourt et Raymond Cuvellier.

PROTESTATIONS CONTRE L'INTERVIEW TÉLÉVISÉE DE PAUL TOUVIER

Après les déclarations de Paul Touvier, ancien chef du deuxième service de la Milice à Lyon, récemment interrogé lors du Journal télévisé d'Antenne 2 (*le Monde* du 12 février), l'Association nationale des anciens combattants de la résistance (ANACR) accuse dans un communiqué la deuxième chaîne de télévision d'avoir « *permis à Touvier de présenter un plaidoyer scandaleux* » et de s'être prêtée à « *une tentative de justification des crimes provoqués par la collaboration et la trahison* ».

D'autre part, la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes reproche à la société de télévision d'avoir donné à l'ancien milicien une occasion « *pour tenter de se laver des accusations de crimes contre l'humanité pour lesquelles les familles des victimes demandent justice* ». La Fédération fait ainsi allusion aux six plaintes déposées contre Paul Touvier qui devront être examinées par la chambre d'accusation de Paris (*le Monde* du 8 février).

CORRESPONDANCE

Les trois non-lieux dans des affaires de meurtres d'Algériens à Marseille

Après la publication dans *le Monde* du 4 février d'un article intitulé « *La cour d'appel d'Aix-en-Provence confirme trois non-lieux dans des affaires de meurtres d'Algériens* », le docteur Vellieux, secrétaire général du Comité de défense des Marseillais, nous demande de préciser que « *le Comité de défense des Marseillais n'a jamais appelé la population à commettre des actes racistes contre des travailleurs nord-africains, que ce soit par tracts ou inscriptions* ». « *Notre seule volonté,* ajoute le docteur Vellieux, *était au contraire de canaliser l'indignation justifiée à la suite du lâche assassinat d'un chauffeur de bus marseillais par un « inactif » algérien. Notre but a toujours été de faire pression sur l'opinion publique et, par là même, sur le gouvernement afin que des mesures soient prises contre l'immigration sauvage et incontrôlée. Par là même, nous voulons éviter à la France les troubles raciaux qu'ont connus les Etats-Unis d'Amérique, troubles raciaux qui ne manqueraient pas de violence si des mesures urgentes n'étaient pas prises en prévention.* »

[Ce droit de réponse appelle une seule remarque. Un reportage, publié dans « le Monde » du 30 août 1974, indiquait notamment : « Affiches et inscriptions de caractère raciste commencent à recouvrir les murs de Marseille... La plupart de ces inscriptions sont signées du Comité de défense des Marseillais (C.D.M.) qui, selon ses dirigeants, se serait créé spontanément après l'assassinat d'Emile Gerlache. »

Le démenti du secrétaire général du Comité de défense des Marseillais nous arrive bien tard et il ne change rien aux faits constatés et relatés par notre envoyé spécial à Marseille.]

MÉDECINE

A l'Académie de médecine

ÉLECTION DU PROFESSEUR MARCEL ROUX

Lors de sa séance du mardi 11 février, l'Académie de médecine a élu membre titulaire dans sa deuxième section (chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales) le professeur Marcel Roux.

[Né le 25 juillet 1909 à Ajaccio (Corse), M. Roux a fait ses études au collège Fesch d'Ajaccio et à la faculté de médecine de Paris.

Professeur de clinique thérapeutique chirurgicale à la faculté de médecine de Paris depuis 1960, membre de l'académie de chirurgie, le professeur Roux a essentiellement consacré son œuvre à la chirurgie digestive, et en particulier biliaire.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages écrits en collaboration, et notamment « les Cancers du colon », « Pathologie chirurgicale des voies biliaires extra-hépatiques », « Chirurgie de l'intestin grêle et du mésentère ».]

● *Le « droit à réparation » des anciens combattants de confession islamique.* — Après la publication, dans *le Monde* du 5 février, d'une information concernant le conseil national du Front national des Français rapatriés de confession islamique, l'Union nationale des anciens combattants français de confession islamique (1) indique dans un communiqué que « *les anciens intermédiaires entre l'administration et eux-mêmes ont perdu toute crédibilité, pour ne pas dire toute confiance, auprès de la masse sans pour autant mettre en cause leur patriotisme et leur attachement à la France*. « *Le temps du « burnous » est passé et même dépassé*, ajoute l'Union nationale. *Le temps est peut-être venu de rappeler que la société française a un devoir sacré de solidarité envers les anciens combattants français musulmans (...).* »

(1) 234, cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne.

RELIGION

A propos de la mort de Mgr Tort

L'ÉVÊQUE DE VERDUN CRITIQUE LES JOURNAUX QUI « FOUILLENT DANS LA VIE PRIVÉE DES GENS »

Mgr Pierre Boillon, évêque de Verdun, s'élève, dans le bulletin hebdomadaire de son diocèse, contre l'attitude de « certains journaux » à propos de la mort récente de l'évêque de Montauban, Mgr Roger Tort, terrassé par une crise cardiaque dans le couloir d'un hôtel du deuxième arrondissement à Paris.

« *J'ai eu mal*, écrit l'évêque de Verdun, *parce que, pour vendre leur papier et amuser le public, des journalistes n'ont pas su respecter sa mort. Oui, ça m'a fait mal que des journalistes français en viennent à mépriser à ce point et la douleur des vivants et la dignité d'un tel mort.*

» *Ce triste incident ne fait qu'illustrer un des aspects du mépris de la personne humaine dans nos sociétés : la personne a droit à sa réputation. Elle lui est nécessaire pour son équilibre et pour son insertion sociale. La révélation de faits infamants n'est admissible qu'à deux conditions : que la connaissance de ces faits soit utile à la société et que ces faits soient certains.*

» *Ne sommes-nous pas témoins que certains journaux, pour pimenter leurs colonnes ou pour discréditer tel parti politique ou telle confession religieuse, se font une spécialité de fouiller dans la vie privée des gens pour éventer des scandales croustillants ?* », poursuit Mgr Boillon, qui conclut : « *Il faut l'affirmer, une telle presse n'est pas chrétienne. Voilà un critère pour choisir son journal.* »

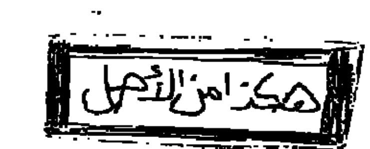
PAUL VI EXPRIME SON INQUIÉTUDE DEVANT LES « FERMENTS DE DÉSUNION » DANS L'ÉGLISE

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Le thème de l'unité de l'Eglise, Paul VI l'a encore évoqué lundi 10 février devant les prédicateurs de carême et les membres du clergé romain, au cours d'une liturgie pénitentielle à la chapelle Sixtine. Il a eu de nouveau des mots très durs pour les groupes contestataires.

« *Il suffit d'un petit ferment*, affirme Paul VI, *pour propager une gêne, un pessimisme, un défaitisme dans tout le corps, et ces groupes qui prennent position avec le nom de communion tant de fois, justement parce qu'ils sont étrangers à la véritable communion, ont une grande responsabilité...* »

Ce cri du cœur, le pape l'a quasiment improvisé, puisqu'il ne lisait pas son texte. La version officielle contiendra peut-être quelques retouches. Elle ne changera rien à l'essentiel. — R. S.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

Air France et Air Inter ont perdu 35 millions en 1974

LES PASSAGERS BOUDENT ROISSY

Un an *après sa mise en service, l'aéroport* Charles-de-Gaulle ne satisfait personne : ni les passagers, ni les compagnies. Air France et Air Inter estiment avoir perdu, depuis qu'elles sont installées à Roissy, environ 35 millions de francs de recettes.

Roissy, l'un des plus grands et des plus mo*dernes aéroports du monde : 1 milliard et demi* d'investissements dans un premier temps. Pour les pouvoirs publics, il s'agissait d'un équipement indispensable. On cherche même le site d'une troisième plate-forme pour desservir la région parisienne. Douze mois après, ce grand projet, comme beaucoup d'autres, perd son auréole.

Les passagers continuent de bouder l'aéroport Charles-de-Gaulle. Si le choix leur en est offert, ils préfèrent s'embarquer à Orly plutôt qu'à Roissy. Air France et Air Inter s'inquiètent de cette *« résistance au changement »* que manifestent leurs clients.

Air Inter assure, à partir de l'aéroport Charles-de-Gaulle, quatre rotations quotidiennes : deux sur Lyon et deux sur Marseille. Or le taux de remplissage de ces vols, pourtant programmés à des heures de pointe, se situe entre 40 et 45 %. A Orly-Ouest, sur ces mêmes destinations, le coefficient d'occupation des avions varie de 65 à 75 %. L'obligation imposée à la compagnie intérieure de fréquenter les pistes de Roissy lui a fait perdre, en 1974, 10 millions de francs de recettes.

Pour Air France, dont les trois quarts des vols ont « basculé » sur l'aéroport Charles-de-Gaulle, *« la situation est sérieuse »*. Alitalia, Lufthansa et Swissair, installées à Orly-Ouest, récupèrent, outre leur clientèle habituelle, les passagers que rebute le voyage à Roissy. Au mois de novembre 1973, Air France et Lufthansa se partageaient à égalité le trafic à destination ou en provenance de l'Allemagne fédérale. Un an plus tard, l'équilibre était rompu au détriment de la compagnie nationale qui contrôlait 40 % du marché. A Orly, certains voyageurs au long cours qui débarquent de Beyrouth préfèrent, pour gagner New-York, continuer sur Londres au lieu de rejoindre Roissy...

Les responsables d'Air France évaluent à environ 25 millions de francs le manque à gagner dû, en 1974, à ces « évasions » de trafic. Le système de pool de recettes en vigueur entre compagnies européennes ne réduit que très partiellement cette perte de recettes. *« Cette année, les sommes en jeu seront considérables : 25 millions pour le seul marché français »*, notent-ils.

La mauvaise réputation

Qu'est-ce qui fait courir les passagers à Orly ? La force de l'habitude, d'abord : on se méfie toujours du jamais vu et de l'inattendu. Aujourd'hui, les compagnies aériennes s'évertuent en vain à démolir la mauvaise réputation de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Avant son ouverture, ne disaient-elles pas qu'il était inutile, coûteux et incommode ? Des critiques souvent injustifiées que l'opinion publique a du mal à oublier.

Orly-Ouest est mieux conçue que Roissy pour traiter les passagers des vols intérieurs ou européens, avares de leur temps et de leurs pas. L'heure limite d'embarquement dans les avions d'Air Inter est de sept minutes avant le départ à Orly-Ouest, de dix minutes à Roissy. L'autoroute du Sud est souvent plus dégagée aux heures de pointe depuis son doublement entre Paris et Orly que ne l'est l'autoroute du Nord depuis la suppression du couloir réservé à la desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Ces deux faiblesses de Roissy ne justifient pourtant pas sa « mise en quarantaine ».

La présence d'Air Inter est trop légère à Roissy, pour assurer de bonnes correspondances entre le réseau intérieur et le réseau international. Déposé à Orly-Ouest, le passager lyonnais hésite à courir à l'aéroport Charles-de-Gaulle pour prendre l'avion de Francfort peint aux couleurs de la compagnie nationale alors que sur place un appareil de la Lufthansa est prêt à décoller. Le client parisien qui se rend en voiture au bord des pistes veut revenir d'où il est parti ; il fréquente donc l'aéroport qui lui offre le plus large choix de vols de retour.

Au départ, Air Inter avait prévu d'exploiter, à partir de l'aéroport Charles-de-Gaulle, deux à trois vols vers Bordeaux et Toulouse, quatre à cinq vers Lyon et Marseille. *« Nous avons péché par optimisme ; nous n'avions pas estimé précisément les coûts : le prix d'atterrissage des avions est plus élevé, la durée des vols et le roulage au sol sont plus longs qu'à Orly »*, reconnaît M. René Lapautre, directeur général de la compagnie intérieure.

Air Inter invoque d'autres excuses : *« Nous imaginions que les moyens de transports terrestres permettraient d'irriguer une zone importante de l'agglomération parisienne, notamment le secteur ouest. Or, les habitants de Neuilly s'en vont prendre l'avion à Orly »*, constate M. Lapautre. Les dirigeants de la compagnie intérieure croyaient, en outre, que l'aéroport Charles-de-Gaulle démarrerait rapidement. Or, l'ouverture de l'aérogare particulière d'Air France, prévue pour le printemps 1979, pourrait être retardée.

Cela dit, à dater du 1er avril, Air Inter assurera, chaque jour, à partir de l'aéroport Charles-de-Gaulle, trois rotations sur Lyon, deux sur Marseille, une sur Bordeaux et une sur Toulouse. Malgré tout, les avions de la compagnie intérieure ne transportent que 5 à 6 % des passagers en correspondance sur des vols internationaux. *« La solution du « problème Air France » ne passe donc pas par Air Inter*, affirme M. Lapautre. *Elle passe par une meilleure distribution des transporteurs étrangers entre Orly et Roissy et une meilleure répartition des activités de la compagnie nationale entre ces deux plates-formes. »*

A quarante-cinq minutes de Melun

« Dans cette affaire, nous ne prenons une position agressive à l'égard de quiconque, précise M. Gilbert Pérol, directeur général d'Air France. *Il faut réviser la clé de répartition du trafic ; nous y réfléchissons en commun avec l'Aéroport de Paris. »* La duplicatio des services entre Orly et Roissy alourdit les frais d'exploitation. *« Elle va à contre-courant de la politique d'austérité que nous avons à conduire. »* Une compagnie forme un tout. Hélas ! Air France, quelque soit le schéma retenu, risque, du fait de sa taille, de toujours se trouver coupée en deux.

Pour l'heure, la compagnie nationale fait ce qui est en son pouvoir pour *« limiter la casse »*. Elle s'efforce, sur l'aéroport Charles-de-Gaulle, d'accélérer la livraison des bagages, de simplifier les circuits, d'améliorer l'accueil. Elle mène campagne pour « vendre » Roissy à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. Elle essaye maintenant de « dégeler » le marché français : 700 000 francs de publicité au mois de février pour sauver Roissy de l'oubli. Le délégué d'Air France en Seine-et-Marne a même constaté, par huissier, qu'il fallait quarante-cinq minutes, par des chemins choisis, pour aller de Melun à Roissy...

Quelle solution ? La compagnie nationale négocie avec l'Aéroport de Paris le transfert de Roissy à Orly-Sud de la plus grande partie de ses vols européens. *« Au demeurant, nous voulons faire prendre conscience aux pouvoirs publics de ce handicap unique au monde. Lorsqu'il y a une sujétion spéciale, l'Etat doit accorder une contrepartie financière, le plus clairement possible »*, note M. Pérol. Si, comme le veut le gouvernement, Air France doit être une affaire rentable, à lui d'en prendre les moyens, de respecter ses engagements.

Deux aéroports pour l'agglomération parisienne : huit millions d'habitants : un seul aéroport pour celle de Chicago : sept millions d'habitants. A-t-on vu trop grand ?

JACQUES DE BARRIN.

VOYAGES

EURO 7 + AIR TOUR : 120 000 CLIENTS

La Société de gestion d'entreprises et de tourisme, société nouvelle au capital de 1 million de francs et constituée à parts égales entre les actionnaires d'Euro 7 et d'Airtour, a pris en charge, à compter du 1er février, l'ensemble des activités des deux sociétés, a annoncé M. François-Louis Huet, président-directeur général d'Euro 7, qui devient président-directeur général de la nouvelle société.

Il est prévu que la fusion juridique d'Euro 7 et d'Airtour sera réalisée d'ici au 31 octobre 1975.

Les actionnaires d'Airtour sont *Air France, Havas et les Wagons-*et vingt-six agences de voyages ; ceux d'Euro 7 sont principalement le Club Méditerranée et le groupe Chargeurs réunis-U.T.A. (chacun 33 %), la Banque de *Paris et des Pays-Bas* (23,33 %) et M. Huet personnellement (10 %). Les deux sociétés ont « traité » en 1974 cent vingt Lits (15,42 % du capital chacun) mille personnes.

ASSEMBLÉES RÉGIONALES

● BRETAGNE : une participation à la prospection de la mer d'Iroise.

M. René Pleven, président du conseil régional de Bretagne, réuni le 11 février en séance publique, a demandé une participation symbolique de la région au groupe chargé de prospecter les fonds de la mer d'Iroise.

« Compte tenu des capitaux qui sont nécessaires, cette participation ne pourrait être que symbolique. Mais (...) qui sait si un jour, dans le cas où les recherches donneraient des résultats positifs, il ne faudra pas faire appel à l'épargne bretonne plutôt qu'à des pétro-dollars pour mener à bien une entreprise de cette dimension », a déclaré M. Pleven.

De son côté, M. Marcellin, président du conseil général du Morbihan, a proposé, au cours de la réunion, la création de *« zones de réaménagement économique »*. *« Leur vocation*, a dit l'ancien ministre de l'intérieur, *serait de devenir, sur le plan de l'économie régionale, ce que sont les actuelles zones de rénovation rurale pour le secteur rural. »*

● ALSACE : un plan de cinq années.

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Le conseil régional d'Alsace a innové en adoptant le lundi 10 février un budget qui sera une tranche d'un plan de cinq ans. Par ce moyen, la région veut se donner la possibilité de mener des actions à long terme qui correspondront aux orientations du schéma d'aménagement régional qui doit encore être mis au point. Il s'agit de dégager 200 millions de francs pour la période 1975-1979, dont 30 millions pour l'année en cours.

En 1975, la priorité sera donnée aux voies de communication ; en 1976, lancement du plan d'équipement sportif et socio-culturel ; en 1977, au lancement d'un plan « qualité de vie » comprenant l'environnement, le tourisme et les loisirs.

Les moyens financiers de cette politique peuvent paraître faibles car les conseillers se sont prononcés pour une imposition de 15 francs par tête d'habitant seulement. Ils souhaitent toutefois passer en 1976 au maximum de 25 francs. — J.-C. H.

Faits et projets

Aménagement du territoire

● *POUVOIRS ACCRUS POUR LA MISSION CORSE.* — Un décret paru au *Journal officiel* du 10 février réorganise la mission interministérielle pour l'aménagement et l'équipement de la Corse, à la tête de laquelle a été récemment nommé M. Libert Bou. *« La mission (...) est chargée de coordonner les opérations d'aménagement du territoire dans la région Corse et proposer au comité interministériel les mesures à prendre en matière d'équipements publics et privés. A cet effet, en liaison avec le préfet de région, elle coordonne l'action des organismes publics ainsi que des organismes privés bénéficiant d'une aide financière de l'Etat ou des collectivités locales... »*

● LE MAIRE DE L'ANNEE. — M. Jean-Claude Simon, quarante-trois ans, maire de Saugues (Haute-Loire), devait recevoir, le 12 février, des mains de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le titre de « maire de l'année », décerné par la revue *Vie publique*. Elu maire de cette commune de 2 750 habitants en 1965, et président du conseil général en 1973, M. Simon est député républicain indépendant depuis mars 1973. La dernière action spectaculaire du maire de Saugues a été d'équiper les hameaux isolés d'une radio municipale. Afin de retenir les jeunes sur place, la municipalité a aussi installé un atelier coopératif de fabrication de sacs plastiques (*le Monde* du 13 février 1974).

Tourisme

● GREVE DANS LES REMONTES MECANIQUES. — Le mot d'ordre de grève lancé par la C.G.T. et la C.F.D.T. afin que les salaires et les conditions de travail du personnel des remontées mécaniques *soient améliorés a été peu suivi* le mardi 11 février. Seuls des arrêts de travail ont eu lieu dans certaines stations de Haute-Savoie, à Chamonix et à Megève notamment. Dans « les trois vallées » (Courchevel, Méribel et Les Ménuires) un mot d'ordre de grève a été lancé mercredi 12 février sans que cette décision ait un rapport avec l'absence du président de la République le même jour, a souligné un responsable syndical de Courchevel.

Transports

AUTOBUS SANS PÉTROLE

Après l'autobus « confort » et l'autobus électrique, la R.A.T.P. met en service, à partir du mercredi 12 février, sur la ligne 85 (Gare du Luxembourg - Saint-Denis), trois véhicules expérimentaux fonctionnant au gaz naturel. Ces autobus ont les caractéristiques des minibus (vingt-cinq places assises, quinze debout).

L'autonomie de l'autobus à gaz est moindre (150 kilomètres environ) que celle des véhicules fonctionnant au gas-oil. Les 120 litres de gaz naturel liquéfié permettront néanmoins au 85 de faire sept ou huit trajets quotidiens sans avoir à refaire le plein.

L'autobus à gaz ne soulève pas, selon des techniciens de la R.A.T.P., de difficultés particulières sur le plan de la sécurité. Les réservoirs sont protégés par une double paroi. Il a d'autre part un double avantage : il est moins polluant ; il permet d'utiliser une autre source d'énergie.

Circulation

● EN FRANCE, UN MILLION DE CONDUCTEURS VOIENT MAL. — Les accidents de nuit sont deux fois plus fréquents que ceux de jour, à densité de circulation égale, et leurs conséquences sont quatre fois plus graves. Telles sont quelques-unes des constatations du premier Congrès international sur la vision et la sécurité routière réuni à Paris jusqu'au 13 février. Les congressistes vont recommander notamment que l'on procède à un examen visuel avant la délivrance du permis de conduire.

Environnement

● LA COTE D'AZUR SANS LUMIERES. — Le conseil général des Alpes-Maritimes a décidé de restreindre l'éclairage des routes littorales pour économiser l'énergie.

Le long ruban lumineux courant de façon presque ininterrompue sur une soixantaine de kilomètres le long du rivage de la Côte d'Azur pour la commodité et le plaisir des noctambules ne brille plus depuis quelques jours entre minuit et 5 heures du matin. Les éclairages sont néanmoins maintenus les samedis, dimanches et jours de fêtes et pendant la saison touristique de juillet à septembre.

● DEUX ECOLOGISTES LAUREATS. — Le prix de l'Institut de la vie, d'un montant de 300 000 francs (Fondation E.D.F. sur l'environnement) a été décerné, le 10 février, à deux écologistes américains, les frères Odum, pour leurs travaux sur les écosystèmes expérimentaux.

FAITS DIVERS

A la Samaritaine

TROIS MALFAITEURS S'EMPARENT D'UNE SOMME DE 1 600 000 FRANCS

Lors d'un transfert de fonds, dans les sous-sols des magasins de la Samaritaine situés près du Pont-Neuf à Paris, trois hommes armés se sont emparés, le 11 février, de deux sacs contenant 1 600 000 francs.

Comme chaque jour vers 16 h. 30, deux employés transportaient la recette de la journée de la caisse centrale située au huitième étage du magasin jusqu'au deuxième sous-sol où devait les attendre un fourgon d'une société de transport de fonds. Le visage dissimulé par une cagoule, trois malfaiteurs armés de pistolets ont alors pénétré dans l'ascenseur à son arrivée au sous-sol. Ils ont contraint les deux employés à leur remettre les sacs et se sont enfuis aussitôt sans que personne n'ait pu intervenir. Il s'agit de la somme la plus importante jamais dérobée en France dans un magasin.

● *Un attentat a été commis*, dans la nuit du 11 au 12 février, contre le siège de l'hebdomadaire *Détective* situé 103, rue Lauriston à Paris-16e. Une charge explosive — composée vraisemblablement de dynamite — a été jetée, vers 4 heures du matin, par un soupirail. Elle a provoqué d'assez importants dégâts, jusque dans le hall du rez-de-chaussée. Cet attentat n'a pas été encore revendiqué.

D.A.23.12.74



3600F par mois.

En cas d'hospitalisation, l'Indemnité Hospitalière vous verse 120 F par jour, soit 3.600 F par mois, (exonérés d'impôts) en plus de vos autres sources de remboursement.

Pas de limite d'âge. Pas de visite médicale préalable. Vous êtes couverts dès l'envoi de la demande d'adhésion ci-dessous

Quand on est hospitalisé les dépenses croissent et bientôt les revenus diminuent. L'Indemnité Hospitalière permet de faire face et de garder bon moral, élément indispensable à une bonne guérison.

Cette année, 8.000.000 de Français seront hospitalisés. Avez-vous pensé à ce qui arriverait si, par malchance, vous étiez l'un de ceux-là ? Même si vous êtes affilié à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle ou une Caisse de Cadres, c'est bien insuffisant. D'abord vous ne serez pas remboursé à 100 %. Ensuite, si vous désirez une chambre particulière, la location d'un téléviseur, une aide familiale remplaçant la mère au foyer pendant son absence, ce sont des "extras" qui coûtent vite très cher.

Enfin, si vous êtes hospitalisé, vos revenus décroissent vite, vos économies fondent, vos dépenses imprévues se multiplient. En adhérant à notre Indemnité Hospitalière, vous aurez l'esprit plus libre parce que vous saurez que, quoi qu'il arrive, avec 3.600 F par mois d'hospitalisation (soit 120 F par jour), vous ne serez jamais pris au dépourvu. Et personne autour de vous n'aura à souffrir de votre imprévoyance. Pour les accidents, vous êtes couverts dès l'envoi de votre demande d'adhésion et pour les maladies après les 30 premiers jours d'assurance.

L'Indemnité Hospitalière vous garantit des "rentrées" régulières que ne vous assurent pas la Sécurité Sociale et les Mutuelles... Comment est-ce possible ?

Les systèmes de protection ne prévoient que le remboursement des frais de soins (et encore pas toujours à 100 %). Ils ne tiennent pas compte de toutes les autres sources de dépenses qui peuvent découler d'une hospitalisation. Alors, comment une assurance peut-elle, vous faire une proposition aussi extraordinaire?

C'est simple : d'abord nous évaluons combien de personnes seront, en moyenne, hospitalisées en France sur un an et le coût moyen d'une hospitalisation.

Ensuite, nous vous proposons l'Indemnité Hospitalière dont les primes sont calculées en conséquence. Vous verrez qu'elles sont très raisonnables. Cette extraordinaire assurance qu'est l'Indemnité Hospitalière n'est pas un miracle, ni un mirage, mais le résultat d'une étude statistique très sérieuse.

3.600 F par mois si vous êtes hospitalisé.

Dès le 1er jour de votre hospitalisation, et quelle que soit sa durée, vous êtes assuré de recevoir 120 F par jour. Cela peut donc représenter jusqu'à 3.600 F par mois. Vous toucherez 120 F par jour quels que soient la durée et le nombre de vos hospitalisations. Ces indemnités sont totalement exonérées d'impôts et vous êtes couvert immédiatement en cas d'accident, après les 30 premiers jours d'assurance en cas de maladie.

Si vous et votre conjoint êtes assurés, il est possible, en outre, de souscrire à une option "maternité" prévoyant le versement d'une indemnité forfaitaire de 500 F sous réserve que l'accouchement ait lieu 10 mois au moins après la date de souscription du contrat.

Les indemnités versées au titre de l'Indemnité Hospitalière vous sont accordées directement, et indépendamment de toute autre source de remboursement. Vous en disposez librement, exactement comme vous voulez, cela ne regarde que vous.

Si vous et votre conjoint êtes hospitalisés en même temps, vos indemnités sont doublées.

Jusqu'à 14.400 F par mois sont versés si les 2 conjoints sont assurés tous les 2, et ceci tant qu'ils sont hospitalisés ensemble à la suite d'un accident.

Un capital pouvant aller jusqu'à 10.000 F est en outre versé en cas d'invalidité.

10.000 F comptant en cas de perte accidentelle d'un membre ou de la vue. La perte d'un membre (pied, main) ou de la vue (même d'un seul œil) est un accident terrible. Si une telle conséquence survenait dans les 12 mois suivant l'accident, vous toucheriez jusqu'à 10.000 F d'indemnité.

Dès que votre hospitalisation nous est connue, nous commençons à vous verser, directement, vos indemnités.

Aussitôt que vous êtes hospitalisé, vous nous le faites savoir par simple courrier. Très rapidement vous recevez vos premiers paiements. Sans formalités, sans complications. Et c'est vous qui les percevez directement et les utilisez à votre gré.

Vous pouvez souscrire à partir de 18 ans. Nous nous engageons à vous garantir pendant toute votre vie aux mêmes conditions. Vous seul pourrez mettre fin au contrat.

Même si votre état nécessite des hospitalisations répétées, vous ne perdrez pas le bénéfice de votre Indemnité Hospitalière. Le montant de votre prime est fixé le jour de votre souscription : ni votre passage à une tranche d'âge supérieure, ni des hospitalisations très fréquentes ne peuvent faire augmenter vos primes ou mettre fin à votre contrat. Vous n'avez pas à craindre de modifications de votre prime personnelle. Votre contrat est renouvelable à vie. Nous ne pourrons jamais cesser de vous assister tant que vous respecterez les termes de votre contrat.

Option maternité

A la condition que mari et femme soient tous deux assurés et que cette garantie supplémentaire soit souscrite depuis au moins dix mois consécutifs, nous verserons une somme forfaitaire de 500 F pour toute hospitalisation à l'occasion d'une naissance.

L'Indemnité Hospitalière vous garantit jusqu'à 3.600 F par mois même au-delà de 65 ans, même pour la vie... Et dès le premier jour d'hospitalisation.

Chaque fois qu'une maladie ou un accident vous contraignent à être hospitalisé, vous recevez jusqu'à 3.600 F par mois. Vous touchez ces 3.600 F par mois quel que soit votre âge, même au-delà de 65 ans, même pour la vie! Et dès le premier jour de votre hospitalisation.

Au-delà de 8 semaines d'hospitalisation, vous êtes dispensé du paiement des primes.

Assuré par l'Indemnité Hospitalière, si vous deviez séjourner à l'hôpital pendant une longue durée, nous vous dispenserions du paiement des primes à partir de la neuvième semaine, et pendant le reste de votre séjour à l'hôpital.

Vous seriez donc "exonéré du paiement des primes" tout en continuant à toucher, comme convenu, vos indemnités aussi longtemps que durera votre hospitalisation et vous ne recommenceriez à verser vos primes qu'une fois sorti de l'hôpital.

Voici ce que nous entendons par "hospitalisation" et les pays dans lesquels l'Indemnité Hospitalière vous couvre.

Nous considérons comme "hospitalisation" tout séjour de 24 heures au moins en qualité de patient résident soumis à une surveillance médicale dans un hôpital ou une clinique, agréé par le Ministère de la Santé Publique de la République Française. Votre protection n'est pas limitée à la France, elle s'applique dans les mêmes conditions en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse, Canada, États-Unis.

Il y a malgré tout, certains cas que l'Indemnité Hospitalière ne couvre pas.

- Le premier concerne les suites d'accidents ou de maladies survenus ou ayant motivé une consultation médicale ou un traitement, dans les douze mois précédant la souscription de votre contrat.
- Le second concerne les maladies ayant pris naissance ou ayant nécessité une consultation médicale ou un traitement dans les 30 premiers jours suivant la souscription de votre contrat. Pour ces deux cas nous ne pourrons prendre en charge les journées d'hospitalisation qu'ils pourraient nécessiter, que si elles ont lieu 12 mois au moins après la souscription du contrat.

L'Indemnité Hospitalière ne couvre pas non plus les accidents ou maladies causés notamment par faits de guerre, troubles mentaux, toxicomanie, ni les grossesses, fausses couches, avortements.

N'attendez pas pour nous répondre : plus vite vous serez couvert, plus vite vous serez tranquille.

L'accident, la maladie ne préviennent jamais. Qui peut savoir de quoi demain sera fait?

Alors renvoyez-nous vite votre demande d'adhésion. Nous vous ferons parvenir votre police d'assurances "Indemnité Hospitalière."

Vous verrez : il n'y a ni textes en petits caractères illisibles, ni phrases compliquées à comprendre et qui cachent souvent de désagréables surprises. Dans notre police tout est clair et précis. Et si vous conservez, malgré tout, quelque doute, faites-la lire à des gens en qui vous avez confiance, parlez avec eux de tous les avantages de ce contrat... et ensuite ne perdez plus de temps !

Voici le tarif par tranches d'âges :

Ages	Prime mensuelle par personne pour une indemnité de 3.600 F par mois
18 à 44 ans	49 F
45 à 54 ans	60 F
55 à 64 ans	72 F
65 à 70 ans	108 F
71 ans et plus	149 F
Option maternité 14 F par mois et par couple	

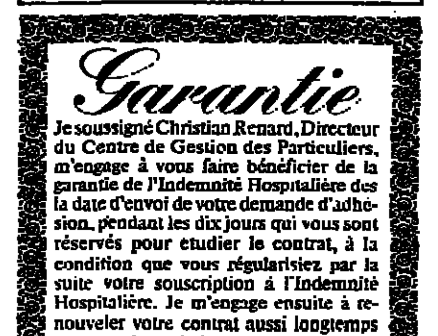
Ces primes mensuelles (déterminées une fois pour toutes par l'âge auquel vous contractez votre "Indemnité Hospitalière") n'augmenteront pas même si vous passez à une tranche d'âge supérieure.

Si vous décidez de payer annuellement, vous facilitez beaucoup notre comptabilité. Nous vous consentons alors un abattement de prime de 2 mois entiers.

Voici les avantages que le Groupement Français d'Assurances est le seul à vous garantir avec l'Indemnité Hospitalière.

- Vous pouvez être garanti toute votre vie aux mêmes conditions. Nous nous y engageons quels que soient le nombre et la durée de vos séjours à l'hôpital.
- Vous touchez vos indemnités jusqu'à la fin de votre hospitalisation, quelle qu'en soit la durée.
- Pas de franchise. Vous êtes payé dès le premier jour d'hôpital.
- Abattement de prime égal à deux mois en cas de paiement annuel.
- Suspension du paiement des primes à partir de la neuvième semaine d'hospitalisation.
- Aucune augmentation de prime quand vous passez à une tranche d'âge supérieure.
- Aucune démarche à domicile.
- Indemnités doublées en cas d'hospitalisation simultanée des 2 conjoints à la suite d'un accident.
- Une option "maternité" donnant droit à une indemnité forfaitaire de 500 F.
- Pas d'examen médical préalable.

Le Groupement Français d'Assurances fait partie de l'un des plus importants groupes de Compagnies d'Assurances Français qui a diversifié ses activités tant dans le domaine de l'assurance-vie que celui de l'assurance automobile et de toutes les assurances de sociétés ou de particuliers. En 1974, ce groupe gère un portefeuille de contrats d'environ Deux Milliards de Francs. Son importance est la meilleure garantie du paiement des indemnités à ses adhérents. Avec l'Indemnité Hospitalière, le Groupement Français d'Assurances veut répondre à un désir exprimé depuis plusieurs années par sa clientèle.



Quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser à propos de l'Indemnité Hospitalière.

1. Toucherai-je des indemnités en plus de mes autres sources de remboursement?
Bien sûr! Que vous soyez à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle ou assuré par ailleurs, nous vous verserons de toutes façons vos 3.600 F par mois (120 F par jour). Et toute votre vie si nécessaire.

2. Combien toucherai-je si je suis hospitalisé?
Vous recevrez 3.600 F par mois soit 120 F par jour aussi longtemps que vous serez à l'hôpital ou à la clinique.

3. Quelles formalités faudra-t-il que je remplisse à ce moment-là?
Vous enverrez une attestation de l'hôpital ou de la clinique indiquant votre durée d'hospitalisation, c'est tout.

4. Si, par exemple, ma femme et moi sommes victimes d'un accident d'automobile et hospitalisés en même temps, que toucherons-nous?
Si vous êtes tous les 2 assurés par l'Indemnité Hospitalière, vous toucherez une double indemnité, c'est-à-dire 14.400 F par mois, soit chacun 7.200 F par mois (au lieu de 3.600 F) aussi longtemps que vous resterez tous les deux à l'hôpital.

5. Et si la Sécurité Sociale, une Mutuelle, etc. me remboursent déjà la totalité de mes frais d'hospitalisation, allez-vous me donner cette indemnité en plus?
Bien sûr. L'Indemnité Hospitalière vous permettra de faire face à d'autres frais qui ne manqueront pas de surgir. De toute manière, vous dépensez cet argent comme bon vous semble.

6. Qu'arrive-t-il si par suite d'une longue hospitalisation, je ne peux payer mes primes?
A partir de la neuvième semaine d'hospitalisation, vous ne payez plus rien. Ni pour vous ni pour votre famille. Par contre nous continuons à vous verser l'indemnité de 3.600 F par mois aussi longtemps que vous êtes à l'hôpital, toute votre vie même si nécessaire. Et votre famille continue d'être couverte par notre assurance.

7. L'assurance fonctionne-t-elle aussi pour les cliniques privées?
Oui. Tout comme pour l'hôpital.

8. Tout cela n'est-il pas trop beau pour être vrai?
Une assurance aussi complète est si nouvelle en France qu'elle peut susciter une certaine méfiance. Pourtant, des formules analogues existent depuis longtemps aux Etats-Unis, au Canada et en Angleterre, et avant de vous proposer l'Indemnité Hospitalière, nous avons constaté là-bas l'entière satisfaction de nombreux assurés.

9. Y a-t-il avantage à payer les primes annuellement?
Oui. Vous pouvez payer tous les mois, mais si vous payez annuellement vous facilitez beaucoup notre comptabilité. Nous vous consentons alors un abattement de prime de 2 mois entiers.

10. Le G.F.A. peut-il mettre fin à mon assurance, si je suis trop âgé ou trop souvent malade?
Impossible. Vous seul, par simple lettre, décidez de la durée de votre contrat. Nous nous engageons formellement à maintenir votre contrat aux mêmes conditions, quels que soient votre âge, votre état de santé et le nombre de fois où vous avez touché les versements de l'Indemnité Hospitalière.

11. L'Indemnité Hospitalière est-elle vraiment exonérée d'impôts?
Oui. Les sommes qui vous sont versées n'ont pas à être déclarées.

12. Comment puis-je souscrire à l'Indemnité Hospitalière?
Remplissez simplement la demande d'adhésion et envoyez-la nous. **Surtout n'envoyez pas d'argent.** Mais ne perdez pas de temps : cette offre n'est valable que jusqu'au 17 février 1975 N'oubliez pas qu'accidents et maladies ne préviennent jamais et que vous serez couvert dès l'envoi de votre demande d'adhésion. Si, malgré tout, vous vous posez encore d'autres questions, appelez-nous au 280.63.72 ou 874.33.09. Nous sommes à votre entière disposition.

Groupement Français d'Assurances, Centre de Gestion des Particuliers,
80, rue Taitbout - 75009 Paris. B.P. 709.09 - 75429 Paris Cedex 09

Assurez-vous dès maintenant 3.600 F d'indemnités par mois en cas d'hospitalisation.

Assurez-vous dès aujourd'hui à l'Indemnité Hospitalière pour être sûr que, quoi qu'il arrive, si vous êtes hospitalisé, vous-même ou votre famille, disposerez de 3.600 F par mois à utiliser comme vous le jugerez bon.

Ne nous envoyez pas d'argent. Nous vous couvrirons à la date d'envoi de votre demande d'adhésion, si vous nous la confirmez dans les dix jours.

Si vous nous renvoyez votre demande d'adhésion, nous vous garantissons que vous ne recevrez ni visite, ni appels téléphoniques. Nous vous enverrons simplement votre police d'assurance Indemnité Hospitalière.

Dépêchez-vous, cette offre risque de ne pas être répétée. Si votre demande d'adhésion nous est postée après le 17 février 1975, le Groupement Français d'Assurances se réserve le droit de la refuser. Passé ce délai, il ne garantit pas non plus le maintien de ce tarif de souscription.

Répondez-nous avec le bon ci-dessous, sans nous envoyer d'argent.

DEMANDE D'ADHESION A L'INDEMNITE HOSPITALIERE DU GROUPEMENT FRANÇAIS D'ASSURANCES

Centre de Gestion des Particuliers, 80, rue Taitbout, 75009 Paris.
B.P. 709.09 - 75429 Paris Cedex 09

Nom ______ Prénom ______

Adresse ______ Code postal ______

Ville ______ Date de naissance ______ Sexe : féminin ☐ masculin ☐

Inscrivez les noms des membres de votre famille, âgés de plus de 18 ans et à votre charge, que vous désirez garantir par l'Indemnité Hospitalière.

5305-2-01-7-6

nom	prénom	parenté	sexe	date de naissance: jour	mois	année

☐ je désire en plus, l'option maternité

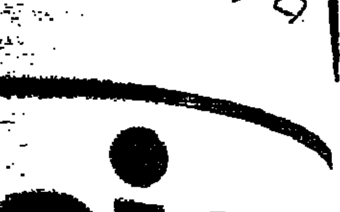
Je soussigné, souscris à l'Indemnité Hospitalière. Envoyez-moi dès maintenant ma police. Pendant 10 jours, je pourrai étudier tranquillement le projet de contrat que vous me ferez parvenir, avant de prendre ma décision définitive, tout en étant couvert. J'ai bien noté que je n'ai pas d'argent à vous envoyer et que mon Assurance Indemnité Hospitalière prend effet dès que vous recevrez cette demande.

Je certifie que ni moi-même, ni les autres personnes éventuellement proposées à l'assurance Indemnité Hospitalière n'ont été refusées à la souscription d'autres assurances vie maladies ou accidents et ne sont pas titulaires d'un contrat de ce type à votre compagnie.

TOUTE RETICENCE OU DECLARATION INTENTIONNELLEMENT FAUSSE, TOUTE OMISSION OU DECLARATION INEXACTE DANS LA DECLARATION PAR LE SOUSCRIPTEUR DES CIRCONSTANCES DU RISQUE CONNUES DE LUI PEUVENT ENTRAINER L'APPLICATION, SUIVANT LE CAS, DES SANCTIONS PREVUES AUX ARTICLES 21 ET 22 DE LA LOI DU 13 JUILLET 1930.

Signature : Date :

Groupement Français d'Assurances, Société anonyme d'assurances & de réassurances incendie, accidents & autres risques. Au capital de 5 490 000 F.
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938. Siège social : 15, rue Coysevox - 75883 Paris Cedex 18. R.C. Paris 60 B 1584.



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

LE CENTENAIRE DE L'OPÉRA DE PARIS

UN OLYMPE CULTUREL

LE projet de Charles Garnier avait été choisi à la suite d'un concours très rapidement organisé en 1860 et qui dut être fort honnêtement jugé, une fois n'est pas coutume, puisque le lauréat était beaucoup moins avancé dans la carrière et les honneurs académiques (il avait à peine trente-cinq ans) que certains de ses concurrents, Viollet-le-Duc en particulier que l'impératrice soutenait de tout son poids. Mais il avait fort bien compris les intentions de Napoléon III et surtout d'Haussmann : construire une sorte de temple de la musique, de palais des beaux-arts, très différent des sévères opéras allemands de l'époque néo-classique, un édifice triomphal qui ordonnerait de vastes perspectives et serait le point culminant, le pivot d'une des opérations d'urbanisme les plus spectaculaires du siècle.

Haussmann, qui semble avoir lui-même choisi le terrain et très strictement délimité l'emplacement du futur édifice, avait, en effet, entièrement conçu en fonction de cette apothéose culturelle (ce qui est déjà un progrès, elle aurait pu être militaire) le nouveau quartier qu'il édifiait alors, au prix de travaux inouïs, mais avec moins de mégalomanie qu'on ne l'a dit : si l'architecture des immeubles environnants est en général médiocre, les espaces sont bien calculés, et finalement modestes, Garnier s'en plaignit souvent, regrettant que son théâtre ne bénéficiât pas de plus amples dégagements. De ce quartier, Haussmann voulait faire le symbole du régime et le rendez-vous de l'univers. Comme il le déclara une fois devant le conseil municipal, épouvanté par l'ampleur des crédits engagés : « Je crois, messieurs, que vous m'avez mal compris. Il s'agit de faire de Paris la plus belle ville du monde. Telle est mon ambition ; j'y appliquerai une volonté indomptable et, grâce à l'appui de mon souverain, je réussirai. Vive l'empereur ! »

Pourtant, ce fut le lieu même choisi par Haussmann qui provoqua les premières difficultés. Le terrain, qui ne bénéficiait d'aucune élévation propre à exalter l'appareil de la façade, était de surcroît en pente, de l'ouest à l'est, ce qui désolait Garnier et l'obligea à des rattrapages acrobatiques pour le dessin des parties latérales. « L'Opéra, écrira-t-il plus tard dans un charmant livre de souvenirs, est en somme fourré dans un trou, remisé dans un fond, et enseveli dans une carrière. » En outre, le terrain proposé était d'une configuration bizarre : relativement étroit à l'avant et à l'arrière, il s'élargissait sur les côtés. « Que voulez-vous que je fasse de ce ventre ? », disait encore Garnier, ce qui est un peu injuste, car ce ventre lui permit d'animer les façades latérales par le pavillon des abonnés et le pavillon de l'Empereur, aujourd'hui occupé par la bibliothèque, qui sont parmi les parties les plus réussies de l'édifice (l'intérieur du pavillon de droite est un chef-d'œuvre).



Autre malheur : les architectes chargés de la construction de la place ne respectèrent pas les limites de hauteur prévues. Le Grand Hôtel écrasait la façade que Garnier dut rehausser, répétant l'erreur commise à Saint-Pierre de Rome, par un attique qui masque les parties supérieures de l'édifice. Il en était d'ailleurs parfaitement conscient et son projet initial, qui est présenté à l'exposition, est sans nul doute plus satisfaisant que celui de la façade que nous voyons aujourd'hui.

Une allure italienne

Que penser de cette façade, et de l'ensemble ? A supposer qu'il faille penser (et dire) quelque chose d'un édifice qui est devenu de référence universelle et que l'on considère avec l'indifférence affectueuse qui s'attache aux objets et aux visages dont nous savons que, quoi que nous fassions, ils nous accompagneront jusqu'à la fin de nos jours. L'intention se lit au premier regard : une grande composition baroque, en masses serrées, à la fois articulées et parfaitement lisibles dans leur fonction, somptueusement étagées en une sorte de pyramide que couronnent un dôme, un fronton et le groupe d'Apollon élevant la lyre entre Euterpe et Terpsichore.

Une allure italienne, italianissime, romaine, au meilleur comme au plus mauvais du terme (les prix de Rome et le monument à Victor-Emmanuel). « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis », aurait pu dire Garnier.

Un grand bon sens et en même temps une atmosphère de fête, qui prépare au plaisir et à l'illusion du spectacle. Beaucoup de dignité, de souffle, une heureuse volonté monumentale, mais aussi une gaieté, une gentillesse, un désir de plaire et d'accueillir dont la polychromie de la façade et le merveilleux groupe de Carpeaux sont le symbole et qui sont aujourd'hui aussi séduisantes qu'au premier jour : on sent que l'homme qui a fait cela a aimé son travail, alors que la plupart des édifices que nous voyons aujourd'hui sentent la corvée, le pain noir et le 6 %.

L'Opéra de Garnier est un palais, non un temple, surtout si on le compare à ses plus illustres prédécesseurs immédiats, par exemple à l'Opéra de Hanovre, construit de 1845 à 1852 par G.L.F. Laves. Un palais où l'on se rencontre, où l'on bavarde, où l'on circule, dans des espaces de Piranèse ou des Bibiena revus par Offenbach, et où l'on peut, selon l'humour du jour, retrouver ses amis, fuir un raseur, s'éclipser pour des rencontres imprévues et très mozartiennes. Un palais et non un temple, où l'on prie et où l'on écoute la musique la tête entre les mains. On a beaucoup parlé de l'Opéra comme lieu de cérémonie sociale, où l'on est vu autant que l'on voit, avec fracas, décolletés à la Guermantes, exposition de diamants, de décorations, de rubis gros comme des bouchons de carafe. Mais de bons auteurs ont montré à l'évidence que tout y avait été aussi prévu par le bon Garnier pour l'escapade et l'escarpolette. Et pour le Fantôme de l'Opéra, qu'écrivit Gaston Leroux en 1910. En somme, comme dirait Dali, un lieu immensément érotique et superparanoïaque.

Les références ? Qu'il s'agisse de la façade, du foyer, du grand escalier, elles sont évidentes : la Librairie de Sansovino, la Basilique de Palladio, les escaliers et les galeries des palais génois, l'Italie, toute l'Italie, mais aussi Victor Louis, auquel Garnier, dans ses Mémoires, paye souvent son tribut d'hommage, le garde-meuble de Gabriel, les Tuileries et le Louvre, celui de Louis XIV aussi bien que celui de Visconti. Parlons d'éclectisme, si vous y tenez, mais reconnaissons que cet éclectique a le mérite de la cohérence, de la logique, d'une parfaite intégrité de pensée et d'exécution.

Des prodiges de machinerie

L'extérieur de l'édifice dit toutes ses fonctions : le foyer qu'annonce la loggia ; la salle dont le dôme définit la forme : l'immense scène dont le fronton (seul souvenir du temple) montre bien que c'est là que culmine tout l'édifice ; les locaux techniques et administratifs, sur la partie postérieure, plus austère et signifiant que l'on entre là toute pâlotte pour resurgir en Léonore, Desdémone ou Fiordiligi. Ces gens-là ont vu grand et utile, avec des prodiges de machinerie, de magasins de décors, et aussi d'acoustique. Charles Garnier ayant scrupuleusement visité tous les théâtres d'Europe pour établir sa religion sur ce point.

Un mot à propos de la décoration. Cela nous donnera l'occasion de parler de l'exposition, dont nous n'avons rien dit jusqu'à présent, parce que, c'est faute de moyens, nous en sommes persuadés, et non de zèle, qu'elle est un peu malingre et présentée à la va-comme-je-t'épingle. Là encore, c'est Garnier qui a tout fait, établissant le programme et en confiant l'exécution à ses camarades, sans avoir toujours d'ailleurs une très haute idée de leurs capacités, écrivant par exemple d'Isidore Pils, qui ne s'est pourtant pas si mal tiré du grand escalier, qu'il ne faisait pas « de la peinture élevée mais au moins de la décoration puissante et bien comprise ». Sage formule, qui guida tout son répertoire iconographique : les muses, des cariatides (exécutées par Carrier-Belleuse), tout l'Olympe culturel, des lyres partout, le symbolique du décor devant aider, selon l'architecte, « les archéologues de l'avenir à se retrouver dans les ruines futures de nos constructions ». Le tout fort bien exécuté dans des matériaux opulents et variés dont Garnier semble avoir eu la plus remarquable connaissance, choisissant avec soin les marbres, les granits, les onyx en fonction de l'éclairage et du climat. Quant à l'histoire immédiate, Garnier fit preuve d'une prudence extrême et, parmi les compositeurs, seuls les morts eurent droit à un buste, à l'exception de trois : Auber, Rossini, parce qu'ils étaient très vieux et retirés des affaires, et Verdi, parce que Garnier admirait sa musique et que l'Opéra semble avoir été fait pour lui.

Les voltigeuses du firmament

L'exposition ne nous dit à peu près rien, et c'est dommage, des sculpteurs qui collaborèrent avec Garnier, mais, du côté des peintres, la moisson est un peu plus riche. On pourra voir les esquisses d'Elie Delaunay, celles d'Alfred de Curzon pour les mosaïques, fort bien exécutées par Salviati, de l'avant-foyer, les quatre panneaux de Gustave Boulanger pour le foyer de la danse, compositions assez médiocres et qui furent jugées à l'époque indécentes : on déclara que « le foyer de la danse n'était qu'un lupanar et qu'en résumé l'Opéra, qui avait déjà les danseuses de Carpeaux, n'était que le monument du vice et de la débauche ». Le groupe de Carpeaux, en effet, choqua tellement qu'un père de famille indigné y jeta une bouteille d'encre.

On ne peut malheureusement pas en faire autant pour l'insignifiant plafond de Chagall : c'est trop haut, et l'on risquerait d'abîmer le merveilleux lustre. Mais il faudra un jour le détacher et laisser réapparaître l'excellent plafond de Lenepveu dont on peut voir les deux projets, le premier très statique, le second étant exactement ce qu'un plafond doit être : une composition très mouvementée où s'enlèvent avec beaucoup de bonheur « les déesses du ciel, les voltigeuses du firmament ». « Lenepveu, disait Garnier, a fait rouler le ciel sur la tête des spectateurs. »

Mais le chef-d'œuvre de la décoration de l'Opéra c'est, avec le groupe de Carpeaux, l'ensemble des projets de Paul Baudry pour le plafond du grand foyer. Les panneaux des Amours sont délicieux et l'on n'imagine rien de plus fort, de plus large et nerveux que les dessins des voussures (Salomé, le Jugement de Pâris, les Bergers, etc.). Garnier avait fait venir Paul Baudry de Rome, où il exécutait de « merveilleuses copies » de la chapelle Sixtine. La leçon semble avoir été profitable et l'on voit ici l'art académique du dix-neuvième siècle dans toute sa vitalité et à son point de perfection dans l'intelligence et l'énergie. Encore une fois, cette exposition ne rend que très imparfaitement hommage à Charles Garnier, à son équipe et à son époque, mais, pour les dessins de Paul Baudry, elle mérite largement d'être vue.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Centenaire de l'Opéra. Hommage à Charles Garnier. Grand foyer de l'Opéra.

« AU NOM DU PEUPLE ITALIEN », UN FILM DE DINO RISI

MONSTRES POUR UN DUEL

AU nom du peuple italien, Ugo Tognazzi, homme du peuple devenu juge, cherche à renverser l'ordre de l'injustice, à combattre et abattre les grands bourgeois tout-puissants. Un grand bourgeois : Vittorio Gassman, président-directeur général de mille compagnies, beau parleur, hâbleur, immensément riche. Une jeune fille est tuée. Gassman la connaissait. Tognazzi réunit contre lui un « faisceau de présomptions » et le fait jeter en prison. Puis, il entre en possession du journal de la victime et apprend qu'elle s'est suicidée.

Tognazzi se promène dans des rues désertes. L'Italie attend les résultats de la Coupe du monde de football. Brusquement, c'est une explosion, chauvine, fasciste, un carnaval, grotesque, cruel. L'Italie a vaincu l'Angleterre. Une voiture anglaise est incendiée. Ecœuré, déchiré, écrasé, Tognazzi y fait disparaître la preuve qui innocente Gassman... Pour lui, Gassman, modèle de ceux qui abrutissent pour mieux dominer, reste coupable.

Au milieu d'une foule de personnages odieux et pathétiques, dérisoires (l'univers habituel de Dino Risi), Gassman et Tognazzi s'affrontent. Deux « monstres ». Une lutte à mort sans vainqueur possible, ce qui donne au film sa densité.

Tel était d'ailleurs le but de Dino Risi. A la fois méfiant et bonhomme, devançant les critiques, prenant soin de ne pas paraître trop ambitieux, se défendant de tout lyrisme, il dit pourquoi il n'est pas un « auteur politique ».

« Plus que le conflit de deux idéologies, j'ai préféré la confrontation de deux types de jeu, de deux acteurs, ou, plutôt, de ce qu'ils représentent : deux types humains, deux types italiens. Gassman, avec son physique hautain, un peu allemand, avec son agressivité triomphaliste, représente les classes privilégiées, représente l'un des masques de l'Italie contemporaine : celle du boom économique et des désastres qu'il cache. Tognazzi, c'est l'Italien qui paie ses impôts, qui paie le prix de la corruption. Je me retrouve un peu en lui, avec, d'un côté, le grand amour que j'ai de la vie, et, de l'autre, la grande méfiance que j'ai des hommes. Je suis un individualiste un peu ours et je fais des comédies, cela fait partie de mes contradictions.

» Au nom du peuple italien s'est fait à partir du face à face Gassman-Tognazzi. Je ne crois pas beaucoup à la direction d'acteurs. Tout le talent d'un metteur en scène est de savoir choisir ceux qui sont « dans » le personnage. S'ils sont à côté, il n'y a rien à faire. Le talent n'est pas en cause. Au cinéma, c'est le visage qui compte, le fameux mystère de la photogénie. Un mystère pareil à celui de la poésie ou de la peinture. On constate, on ne peut pas expliquer. Voyez Garbo ou Bogart : ils transmettaient quelque chose de plus que le film, quelque chose de plus qu'eux-mêmes.

» Gassman et Tognazzi : finalement, dans la vie, Tognazzi est plus dur que Gassman. Sur l'écran, le rapport est inversé, c'est une question de physique. De la même manière, je choisis les personnages secondaires. J'ai horreur des bouts d'essai, ils sont gênants pour tout le monde et ne révèlent que les défauts des comédiens. Je préfère déjeuner avec eux, prendre un verre, capter leurs réactions. Comme dans tous mes films, les personnages secondaires sont très importants. J'ai souvent entendu ce reproche : je ne sais pas construire une histoire, je compose une mosaïque de petits faits. C'est vrai, et je risque de tomber dans l'anecdotique. Mais ce type de représentation est ma manière de montrer les complexités du réel. C'est mon style, j'ai le sens de l'observation-minute du détail.

» Avec Au nom du peuple italien, *j'ai voulu aller dans un sens qui semble plaire au public grâce à des gens comme Rosi, Damiani, Petri, et donner mon point de vue, celui d'un homme curieux des mœurs. C'est très curieux ce qui se passe en Italie. Nous ne sommes pas tout à fait sortis du Moyen Age. Les conflits de classes sont très profonds, plus qu'en France ou en Angleterre où la démocratie vient de loin. Mais plus qu'un conflit entre la droite et la gauche, j'ai voulu raconter l'histoire d'une haine ancestrale. Celle du citoyen frustré contre le privilégié. Brancati a dit : « Au XVIIIe siècle, la puissance appartenait aux nobles. Au XIXe, elle appartenait aux riches. Aujourd'hui, elle est à ceux qui ont la possibilité de faire peur. » Gassman est un homme qui possède les moyens de faire peur. J'ai attribué à Tognazzi une fonction qui lui donne les moyens de faire peur. Il n'a pas de passeport politique, il est seul comme peut l'être un homme italien qui a subi les injustices de la famille, de la société. Et sa haine est d'autant plus grande.*

» Je reconnais que la scène finale souffre d'un excès de représentation : elle en devient trop symbolique et la réalité s'en va. Mais pour moi, c'était la seule façon de montrer d'une manière évidente ce que je voulais dire, de montrer le pays où je vis. Je travaille dans l'exagération, je ne peux pas m'empêcher de voir le côté ridicule, drôle, qui existe même dans la situation la plus dramatique. Je suis un caricaturiste, pas un auteur politique. Je comprends bien qu'avec mon individualisme, mon refus d'entrer dans une organisation quelconque, je me mets hors de la mêlée, mais il n'est plus temps de changer, ce sera pour une autre fois, ce sera pour une autre vie. »

Propos recueillis par COLETTE GODARD.

★ Saint-Germain-Village, Elysées-Lincoln, 14-Juillet (v.o.).

Vittorio Gassman, querelleur

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL sans scrupule dans *Au nom du peuple italien*, Vittorio Gassman est un capitaine aveugle dans le dernier film de Dino Risi, *Parfum de femme*, actuellement projeté à Rome. En même temps, Vittorio Gassman revient au théâtre, après des années d'absence, avec un spectacle qu'il a écrit, mis en scène, et dont, bien entendu, il est le héros. Le prétexte en est le tournage d'un film sur la vie de Kean, ce monstre sacré du dix-neuvième siècle. Ce qui permet à Gassman de dire ce qu'il pense du métier, du théâtre, des gens de théâtre. Quand il sait qu'il y en a dans la salle, il improvise et attaque durement, c'est lui qui le raconte, et il avoue : « *J'aime la querelle.* »

« *Un acteur qui prétend faire son travail et ensuite redevenir absolument lui-même, moi, ça me donne du soupçon.* » C'est une réplique de la pièce. « *Je n'ai aucune conception mystique,* ajoute Gassman, *mais enfin j'exerce une profession « vocationnelle » qui finit par marquer l'individu. Il n'est pas question de faire revivre Kean, il est mort et c'est tout. J'ai saisi l'occasion de réfléchir à ce que le métier est pour moi. Le public répond bien. Je craignais qu'il ne s'intéresse pas à nos problèmes professionnels, mais il aime tellement regarder par le trou de la serrure. Et puis, la vie de Kean raconte, en plus intense, celle de bien des hommes : une vie de solitude. Je ne sais pas sûr que l'âme existe, mais certainement les acteurs n'en possèdent pas, tellement ils doivent êtres disponibles.*

» Dans l'idéal, un acteur parfait ne devrait pas avoir d'idée, de sexe. Il devrait seulement être une matière malléable. Heureusement, on n'atteint jamais l'idéal. Mais, dans le fait d'être acteur, il y a déjà quelque chose de dramatique, à cause de la multiplication des sensations. Et aussi un côté impudique. Le seul moyen de se faire pardonner l'exhibitionnisme est de le pousser jusqu'au bout. C'est un voyage à faire complètement. Rien n'est plus gênant que quelqu'un à demi nu. Un acteur est toujours un peu prêtre, un peu putain.

» Quand j'étais jeune, j'étais fondamentalement timide, d'où mon agressivité. Objectivement, je suis assez populaire en Italie, mais je le dis sans coquetterie, je n'ai pas de rapports amoureux avec le public, j'ai des rapports de lutte. Partiellement, c'est volontaire. J'ai fait un calcul. Quand j'ai débuté, je me suis aperçu que je possédais de bonnes bases pour devenir antipathique : je suis plus grand que la moyenne. J'ai fait beaucoup de sport ; alors, je marche la tête haute. Et puis, mon caractère... Je me suis dit : comme l'Italie est pleine de gens qui ont le cœur sur la main, qui s'enthousiasment, qui ont le pathétisme de la bonté, qui embrassent les enfants et cueillent les fleurs, alors il pourrait y avoir de l'espace pour un dur, pour un vilain, et ça n'a pas mal marché. » — C. G.

Une sélection

Cinéma

LE COURAGE DU PEUPLE
de Jorge Sanjines

(Lire notre article page 17.)

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER
d'Andrej Zulawski

L'histoire du lent et difficile cheminement de deux êtres l'un vers l'autre. Un film nocturne, imprégné d'angoisse, où tout est tension, violence dérision, férocité. Une sorte de furie shakespearienne pour dépeindre les sursauts de l'amour dans un monde de cauchemar. Le meilleur rôle de Romy Schneider. Un Jacques Dutronc éblouissant. D'excellentes compositions de Claude Dauphin et de Klaus Kinski. Remarquablement adapté de son roman, la Nuit américaine, *par Christopher Frank, ce film inconfortable prouve le très grand talent d'Andrej Zulawski. (Du même auteur on peut revoir actuellement* la Troisième partie de la nuit.)

DAISY CLOVER
de Robert Mulligan

Un film américain, inédit de 1965, par l'auteur de Un été 42 *et de* l'Autre. *A Hollywood, en 1936, un producteur, qui se prend pour le diable, fait d'une adolescente pauvre et asociale une jeune star monstrueuse qui n'aura pas droit au bonheur ni à un instant de répit. Mais personne n'a de répit dans ce cauchemar organisé, car Hollywood est un mensonge. Surprenant, inconfortable, mais il faut l'avoir vu.*

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLÉ
de Jean-Daniel Simon

Sachant qu'on ne prête qu'aux riches, et que certains notables ont davantage d'hommes de main que d'idées neuves, devinez qui sera élu au premier tour des législatives dans une circonscription rurale du Lot-et-Garonne. Et qui apprendra à la classe paysanne que les tracteurs — aussi, — c'est politique, suivant en cela la « ligne générale » de S.M. Eisenstein... Un western dialectique et attachant de Jean-Daniel Simon.

DREYFUS OU L'INTOLÉRABLE VÉRITÉ
de Jean Chérasse

Un film français important sur un sujet longtemps tabou et qui soulève toujours les passions. Entretiens, témoignages, documents iconographiques inédits... Jean Chérasse propose, à l'usage du « grand public », qui n'est pas forcément au courant des travaux des historiens, une reconstitution des éléments divers et secrets de l'affaire Dreyfus, et de ses motivations. Il a réadapté au cinéma la méthode mise au point pour la télévision il y a quelques années avec Présence du passé. *Antisémitisme, intrigue policière, complot capitaliste et monarchiste, que faut-il penser de l'affaire Dreyfus en 1975 ?*

LA CHAIR DE L'ORCHIDÉE
de Patrice Chéreau

S'inspirant d'un roman noir de James Hadley Chase, Patrice Chéreau a réalisé un film crépusculaire, plein de cris, de violence et de cadavres. Une jeune héritière séquestrée (Charlotte Rampling), une bourgeoise implacable et cupide (Edwige Feuillère), une ancienne trapéziste (Simone Signoret), un homme traqué (Bruno Cremer) et deux tueurs cauchemardesques sont les principaux personnages de ce drame mis en scène dans un style très élaboré.

SCÈNES DE LA VIE CONJUGALE
d'Ingmar Bergman

L'usure de l'amour, la métamorphose de la complicité conjugale en indifférence, en amertume ou en haine, la nécessité d'en arriver à des compromis : Ingmar Bergman fait dans Scènes de la vie conjugale *la synthèse de sa conception de la vie et de sa philosophie du bonheur. Primitivement destiné à la télévision, le film est divisé en six chapitres où les dialogues jouent un rôle capital. Aucun lyrisme dans ce huis clos conjugal. Simplement le face à face, le corps à corps de deux êtres qui se déchirent : Erland Josephson, effacé, vaguement inquiétant ; Liv Ullmann, lumineuse, bouleversante.*

IL ÉTAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR
d'Otar Iosseliani

Rien de plus méditerranéen que ce film soviétique. On y respire un parfum de nonchalance et d'insolence qui donne à Tbilissi, capitale de la Géorgie, de faux airs de Naples. Curieux de tout, l'humeur baladeuse, le cœur toujours disponible, tendre et insaisissable, le héros détraque ingénument l'ordre établi. Un récit tout en notations furtives, en cocasseries inattendues, avec juste ce qu'il faut de dérapages mélancoliques et de croche-en-jambe du destin pour qu'on puisse croire à sa réalité. Une gravité profonde sous beaucoup de charme.

Théâtre

DOMMAGE QU'ELLE SOIT UNE PUTAIN
au Studio d'Ivry

La passion d'un frère pour sa sœur à Parme. Elle est enceinte. Il la tue. Ecrite en 1630 par John Ford, cette pièce est tenue pour la plus belle du théâtre élisabéthain. L'adaptation et la mise en scène de Stuart Seide, simples mais d'une charge poétique violente, attirent le spectateur dans un univers très concret, très perceptible, mais fabuleux.

A.A. THÉATRES D'ARTHUR ADAMOV
au T.N.P. de Villeurbanne

Fantasmagorie impressionniste de Planchon, d'une grande richesse visuelle, qui montre en images comment Arthur Adamov a été poursuivi par son enfance, il faut dire bien particulière : ses parents Arméniens, propriétaires de puits de pétrole à Bakou, les perdirent au moment de la Révolution de 1917 et émigrèrent en Allemagne, en Suisse, en France, traversant plusieurs crises. Un salut fraternel au dramaturge que Planchon fut, avec Serreau, le premier à mettre en scène, contre vents et marées.

CRIME ET CHATIMENT
au Théâtre de Paris

Raskolnikov tue une vieille femme pour « éprouver » la liberté. Le juge d'instruction l'a compris, et il aimerait prendre la liberté, lui aussi, de ne pas connaître un cas qui lui échappe. Robert Hossein projette dans une lumière de nuit blanche l'inconscient collectif du peuple russe et les convulsions de l'âme.

LA SAVANE
au Théâtre de la Plaine

Une science-fiction de Bradbury. Un jouet électronique permet à des enfants de susciter dans leur chambre un peu de brousse africaine, avec des lions qui ont faim. Feodor Atkine fascinant dans le rôle du père indulgent et bon à manger.

LES IKS
aux Bouffes-du-Nord

Le spectacle le plus snob de Paris. Revenus à la préhistoire, des comédiens très cultivés allument des feux de branche à l'orchestre, font mijoter des racines, les mastiquent sans grand appétit. Du théâtre, il ne reste que les murs de soutien, qu'on a salis et troués, pour faire plus « ruines de Berlin ». Beaucoup de charme.

LE PIQUE-NIQUE DE CLARETTA
au Théâtre Moderne

Un grand escogriffe osseux se prend pour Mussolini. Il se maquille en clown, se déguise en marquis Louis XV, et, le dimanche, dans sa résidence secondaire, mime avec ses amis l'écroulement du fascisme, en dansant le tango. Les élèves d'Antoine Vitez assument avec un enthousiasme très scientifique cette curieuse surprise-partie belge.

VOYAGE AUTOUR DE MA MARMITE
au Théâtre Essaïon

Le chirurgien-dentiste décroche les mâchoires de ses clients, les laisse là la bouche ouverte, et va courir les bijouteries pour ensevelir sa servante sous un déluge de boucles d'oreille. Le comique absurde de Labiche s'appuie sur un dialogue d'une fraîcheur troublante.

GOOD BYE Mr. FREUD et APOLOGUE
à la Porte-Saint-Martin

Jérôme Savary, Copi, Micheline Presle, Jean-Paul Farré, les « magiquettes » et la troupe à Shakespeare font revivre dans la folie les lois du mélodrame. On rit, on s'émerveille, et on peut même pleurer en écoutant les soupirs des tangos.

A 22 heures, ce sont d'autres chansons, remises au goût du jour par Guenolé Azerthiope dans un opéra bouffe à la gloire des aberrations bourgeoises. La Porte-Saint-Martin est devenue le temple de la dérision.

Musique

GHIAUROV DANS « DON CARLOS »

A quarante-six ans, il tient le haut du pavé des basses européennes. Il est Bulgare, comme Ghiuselev, et débuta à l'Opéra de Sofia. Il chante à la Scala depuis 1959. Il incarna magnifiquement Boris et se rendit célèbre par ses performances verdiennes. Il tiendra le rôle de Philippe II dans Don Carlos, *mis en scène par Margharita Wallmann et dirigé par Georges Prêtre.* (Les 17 et 22, à 19 h. 30. Soirée de gala, le 13, à 20 h. 30.)

MESSIAEN A L'HONNEUR

La Transfiguration *vient d'être couronnée par un grand prix du disque. La* Turangalilâ symphonie *figurera seule au prochain programme de l'Orchestre de Paris : quatre-vingt-dix minutes d'incantation pour grand effectif instrumental, piano (Yvonne Loriod) et ondes Martenot (Jeanne Loriod) ; Seiji Ozawa revient à Paris pour l'occasion : c'est presque l'année Messiaen !* (Le 15, à 10 h., au Théâtre des Champs-Elysées. Les 17 et 18, à 20 h. 30, au Palais des congrès.)

LE QUATUOR LASALLE

Créé en 1946 par les membres d'une université américaine, c'est un peu le frère cadet du quatuor Juilliard. Mais aucune formation de chambre n'a sans doute créé autant d'œuvres demeurées célèbres (de Lutoslawski, Ligeti, Brown, etc.) ni reçu autant de récompenses pour un enregistrement de musique du vingtième siècle (l'Ecole de Vienne, *un coffret paru en 1972). Le quatuor Lasalle sera le 15 à Paris* (Théâtre de la Madeleine, 17 h.) *et le 17 à Lyon. Au programme : Mozart, Webern, Schubert, Verdi.*

— INAUGURATION DE L'AUDITORIUM MAURICE-RAVEL A LYON : trois jours de festivités musicales « portes ouvertes », les 14, 15 et 16 février, avec l'Orchestre philharmonique et de nombreuses formations lyonnaises de professionnels et d'amateurs. *Pour l'ouverture du vaste auditorium de la Part-Dieu.*

— BEETHOVEN PAR LES PARRENIN : quatuors op. 132 et op. 135 (le 12, à 18 h. 45, salle Gaveau) : *Sur les cimes du répertoire de chambre.*

— « LA LEGENDE DE SAINTE ÉLISABETH » DE LISZT par l'Orchestre philharmonique de la radio, dirigé par G. Lehel (le 12, à 20 h. 30, au Théâtre des Champs-Elysées). : *Le Liszt des ex-voto et des rosaires : un compositeur à redécouvrir (après le bel enregistrement de cet oratorio, chez Hungaroton).*

— SCHUBERT, MOZART et BERG PAR LE QUATUOR AMATI (le 18, à 20 h. 30, salle Gaveau) : *Vienne et ses musiciens, par les Néerlandais.*

Danse

— LE BALLET-THEATRE DE JOSEPH RUSSILLO présente, au Nouveau Carré, deux spectacles : Il était une fois comme toutes les fois *est une évocation des saisons à partir d'impressions d'enfants enregistrées au magnétophone (jusqu'au 16 février).* Mémoire pour demain *suggère l'histoire d'une vie dans un climat proustien* (jusqu'au 19).

Disques

LE « COSI »
de Colin Davis

Dans la nouvelle version de Cosi fan tutte *— récent grand prix de l'Académie du disque français — réalisée à Covent Garden, chaque voix à une originalité foncière qui colore la merveilleuse musique autant que la comédie perfide à laquelle elle se prête : l'éclat profond de Fiordiligi (M. Caballe), Dorabella plus désarmée et innocente qu'inconséquente (J. Baker), le libertinage triomphant et passionné de Despina (I. Cotrubas, notre Manon), Ferrando dont l'amour est d'abord bel canto (N. Gedda), Guglielmo mordant dans la vie comme dans une savoureuse pâte feuilletée (W. Ganzorolli), Alfonso qui vérifie en gourmet la justesse de son scepticisme (R.Van Allan), sous la direction de Colin Davis, à la juste distance de la* buffa *et du* serioso. (Quatre disques Philips, 6707 025 : 184 F.)

— BACH, PAR RILLING : cantates BWV 41, 48, 69, 96, 113, 120, 125, 146, 156 (cinq disques Erato, STU 70855/59 : prix spécial : 172,50 F). *Le quatrième volume de la série Rilling, qui chante de façon incomparable une manière roborative d'être homme en plénitude. Avec les magistrales analyses historiques, théologiques et musicales de Manfreid Schreier. Sept de ces cantates sont inédites en disque.*

— BACH : PASSION SELON SAINT MATHIEU, solistes, chœurs de Saint-Thomas et orchestre du Gewandhaus de Leipzig, direction Günther Ramin (trois disques EMI Da Capo, C-147-29121/123 ; 79,50 F) : *Ancienne (1941), jamais publiée en France, une des versions les plus religieuses, humaines et intenses de cette passion.*

— MAHLER : X[e] SYMPHONIE, par l'Orchestre New Philharmonia, direction W. Morris (deux disques Philips, 6700 067) : *Cette œuvre, dont l'orchestration n'était qu'ébauchée, a été sauvée par la version de Deryck Cooke, modèle de fidélité, améliorée encore depuis le bel enregistrement d'Ormandy. Une musique poignante, presque à l'égal de la* Neuvième.

— LISZT : Intégrale de l'œuvre pour piano, vol. IV, par France Clidat (quatre disques Véga, 8029/32 ; offre spéciale : 138 F) : *La Sonate en si mineur et vingt-cinq pièces peu connues, de vieillesse ou de jeunesse, riches en surprises, dans une interprétation fervente à laquelle ne manque qu'une certaine ampleur de souffle.*

— HAYDN : Quatuors Tost, op. 54, 55, 64, par le Quatuor Amadeus (six disques DG, 20 2740 107 ; en souscription : 192 F) : *Douze quatuors de 1788 à 1790, contemporains du dernier Mozart, pleins de charme, d'invention et de grandeur, dans l'interprétation brillante, parfois un peu raide, des Amadeus.*

— F.-B. MACHE : Kemit, Korwar, Temes Nevinbür, Canzone II, par E. Chojnacka, J.-P. Drouet, K. et M. Labègue, le quintette de cuivres Ars Nova (Erato, STU 70860) : *Une tentative et réussite majeure de notre époque : la musique, en imitation et paraphrase, dialogue avec les sons bruts de la nature mélanésienne ; avec la reconstitution d'un solo de percussion égyptien pré-islamique (Kemit) et une Canzone lointainement rattachée à Gabrieli.*

— HAENDEL : Cantate Lucrezia et airs, par Janet Baker et l'English Chamber Orchestra, direction R. Leppard (Philips, 6500 523 ; 46 F) : *Haendel et la grande cantatrice anglaise à leur zénith*

— VIVALDI, L. MOZART, TELEMANN, HUMMEL : concertos pour trompette, par Maurice André et l'Orchestre philharmonique de Berlin, direction H. von Karajan (EMI, C-069-02544) : *La « trompette inspirée » dans un écrin digne d'elle chante la gloire du siècle galant.*

— FAURE : premier et deuxième quatuor avec piano par Marguerite Long, le trio Pasquier, J. Thibaud, M. Vieux et P. Fournier (EMI, C-061-12815 ; 30,50 F) : *Des interprétations historiques, d'une belle vitalité, mais qui n'épuisent pas toutes les richesses de ces œuvres.*

Arts

MARK BRUSSE ET ERIK DIETMAN
à l'ARC

Rétrospectives. Du bois dont on fait des cubes et des planches pour « occuper » l'espace, ou des assemblages énigmatiques avec chaînes, écrous et crochets... Des bandes de sparadrap et de gaze pour envelopper des objets usuels, chaises, miroirs ou valise... Façons de détourner l'objet.

LA GUERRE ET LA PAIX DE MANESSIER
à la galerie de France

Un feu d'artifice de soixante-quinze aquarelles récentes rend compte de la marche exigeante d'un peintre qui, sous des apparences abstraites, parle des joies et des malheurs de la vie : de la plénitude d'un paysage de la Beauce ou de la Mancha espagnole (peint aux couleurs de la lumière solaire), des drames vietnamien et chilien sur un fond de sang et de nuit.

Des œuvres d'une fraîcheur et d'une force qui sont l'apanage de la maturité.

LICHTENSTEIN
au C.N.A.C.

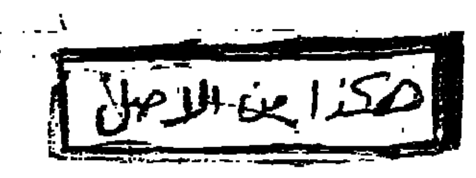
Il s'agit des dessins et non des peintures. Des dessins depuis quinze ans. Petits ou grands, en noir et blanc ou en couleurs, traités en hachures ou rehaussés de pointillé ; dessins sans suite ou bien qui ont abouti (ou aboutiront un jour) à de grandes peintures... Pour se faire une idée précise — qui manquait à Paris — de ce qu'est devenu ce monstre sacré du pop'art américain depuis qu'il a cessé de re-faire des images de bandes dessinées. Pour mesurer exactement le travail d'un « remaker » de grande classe et voir comment on peut faire du Picasso, du Léger, du Matisse, en restant soi-même et actuel.

L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN
aux Arts décoratifs

Trois créateurs exposent leurs travaux au Musée des arts décoratifs. Gaetano Pesce, militant pour une architecture et un design qui soient une expression et une œuvre d'art ; Bernard Lassus, spécialiste de la perception et de l'organisation concertée de l'espace, qui montre ses projets pour les nouveaux ensembles d'habitation : André Lemonier, « ingénieur » de la couleur, qui a établi un combinatoire riche et varié de mille cinq cent cinquante-trois couleurs, alphabet dont il reste à tirer les conséquences artistiques. Chacun à sa manière s'attache à mettre un peu plus d'art dans notre vie quotidienne.

DÉCOUPAGES DE CALDER
à la galerie Maeght

Voici que Calder quitte son univers éolien. Les petits volets colorés qui battent l'air se sont immobilisés en stabiles, et il descend sur terre avec sa démarche flottante pour découper dans le papier des personnages qu'il appelle « Crags and Critters »



UN FILM BOLIVIEN DE JORGE SANJINES

« L'ennemi principal »

Ce film s'adresse aux paysans du continent latino-américain. Son langage est simple, sa construction sans détours, sa chronologie évidente. Aucun rapport entre l'Ennemi principal *et les brillantes paraboles brésiliennes d'un Glauber Rocha ou d'un Ruy Guerra. Nous collons ici à la réalité quotidienne, aux drames et aux espoirs les plus concrets, à un temps vécu dans sa continuité.*

Un vieil Indien s'avance vers nous. C'est le narrateur, *messager et chantre de toute culture populaire. Il s'assied sur une pierre et dit en regardant l'écran :* « Je vais vous raconter une histoire. L'histoire d'un homme du village de Tinkuy à qui on avait volé son taureau Cet homme est allé se plaindre au propriétaire du domaine, qui était l'auteur du vol. Le propriétaire l'a tué. »

A partir de là, les images défilent Des images en blanc et noir que l'on pourrait croire saisies sur le vif. Du cinéma direct reconstitué. Après chaque épisode, le narrateur annonce ce qui va se passer dans l'épisode suivant. Souci de clarté, volonté de bien se faire comprendre... Quand ils apprennent la mort du paysan, les villageois se rendent à la bourgade voisine pour avertir le juge. Mais le juge est l'ami du propriétaire et ce sont les villageois qui se retrouvent en prison.

Plus tard, des guérilleros s'installent dans le village. Les paysans commencent par se méfier d'eux. « Les métis nous ont toujours trompés. » *Puis, peu à peu, ils comprennent que les guérilleros sont porteurs d'espoir, qu'ils connaissent les moyens de se venger du patron meurtrier. Alors ceux-ci leur expliquent que ce n'est pas seulement contre le propriétaire qu'il faut engager la lutte, mais aussi, mais surtout, contre cet ennemi secret et tout-puissant dont le patron est le représentant, contre cet « ennemi principal » qu'est l'impérialisme américain* « Les Américains, *disent-ils,* sont comme votre mauvais maître. Ils s'emparent de tous les produits de la terre nourricière Ils vivent de la sueur des pays pauvres. »

Arrêté par les guérilleros, le propriétaire comparaît devant un tribunal populaire Il est condamné à mort, exécuté Puis les guérilleros quittent le village. Quelques villageois rejoignent leurs rangs Il y a une embuscade, un bref engagement avec des éléments de l'armée gouvernementale, « conseillés » par des officiers américains. Les guérilleros sont massacrés. Le vieil Indien dit que seule la lutte armée viendra à bout de l' « ennemi principal ».

Informer, expliquer, convaincre Ce film, répétons-le, est didactique « Nous avons voulu, *déclare Sanjines,* faire comprendre certains éléments simples du marxisme... » *C'est une leçon de choses, un apologue fondé sur des faits authentiques et destinés à provoquer la réflexion des spectateurs.*

Si le récit nous captive en dehors de son intérêt politique, c'est que Sanjines est un conteur né De la grisaille des images, de l'austère beauté des paysages — ces hauts-plateaux entourés de cimes enneigées, — de la présence des Indiens, totalement confondus avec les personnages qu'ils incarnent, de cette plainte silencieuse d'un peuple frappé à mort depuis des siècles, naît une œuvre humble et grandiose, dont l'âpreté, la dureté, sont transcendées par la sensibilité de l'auteur Un courant lyrique traverse en sourdine ce film délibérément pragmatique. De ce chant révolutionnaire monte l'envoûtante mélancolie de la musique andine.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Saint-Severin, 14 juillet.

« Quelle chance les paysans ont-ils d'apprendre le marxisme ? »

AVEC « l'Ennemi principal », Jorge Sanjines (« le Sang du Condor », prix Georges Sadoul 1969, « le Courage du peuple ») poursuit sa tâche : arracher à l'oubli les événements du passé, reconstituer ces fragments de la réalité qui composent l'histoire du peuple bolivien, une histoire jalonnée de sang, de massacres, une histoire qui est celle de la lutte interminable des paysans, des femmes, des mineurs, contre leurs oppresseurs — « l'ennemi » !

Avec son lyrisme âpre, Jorge Sanjines est très certainement le maître à penser du cinéma latino-américain. Chassé de Bolivie en 1971 par le coup d'Etat du colonel Banzer, du Chili en 1973 par le coup d'Etat du général Pinochet, plusieurs fois exilé, Jorge Sanjines est aujourd'hui presque réduit au silence. Ecrit en 1972, « l'Ennemi principal » a été tourné l'année suivante dans plusieurs pays, au Pérou, au Chili et pour *quelques scènes* en Bolivie.

« Malgré notre douleur de ne pouvoir rester en Bolivie, dit Jorge Sanjines, nous considérons — en tant que groupe que nous devions continuer ce type de cinéma, militant, anti-impérialiste, dans un autre pays d'Amérique *latine. Nous nous identifions* en effet avec le peuple latino-américain, et pas seulement bolivien. La première difficulté fut de trouver une histoire vraie, qui, reconstruite, pouvait représenter les problèmes généraux de l'Amérique latine.

» Après de longues recherches, de nombreuses lectures de documents historiques, nous sommes tombés sur cet événement, très brièvement relaté — en quelques lignes seulement — dans un journal. Nous sommes donc allés enquêter sur place pour vérifier l'authenticité des faits, pour compléter l'information, pour obtenir des détails sur l'arrivée des guérilleros dans le village, sur le jugement populaire, sur la manière dont était mort le propriétaire terrien, etc. Mais, pour des raisons pratiques (il n'y avait pas de route), et pour des raisons de *sécurité* (la région était *extrêmement* surveillée et la population se montrait très susceptible à l'égard de toute présence étrangère), il n'était pas question de tourner, même clandestinement, avec les vrais « protagonistes », comme nous l'avions fait pour *le Courage du peuple*. Ainsi, on a reconstruit cette histoire ailleurs, dans une zone géographiquement similaire et avec une population qui, d'une certaine manière, aurait vécu une expérience semblable. Nous avons cherché ce village pendant trois mois.

Une véritable colère

— Quels ont été les premiers contacts ?

— Nous voulions que les gens soient profondément d'accord sur le projet. Nous avons pris contact d'abord avec *une autre* communauté. Nous lui avons projeté nos précédents films, expliqué nos objectifs, mais la communauté, à la majorité, a décidé qu'il serait préférable que nous partions. Puis, probablement parce que c'était la première fois que des Blancs et des Métis donnaient à des Indiens la possibilité de prendre une décision, ceux-ci furent très surpris de nous voir paisiblement préparer nos affaires et une partie d'entre eux ont insisté pour que nous restions. Mais nous avions décidé de respecter l'avis de la majorité et nous sommes partis.

» Avec l'autre communauté, celle avec laquelle nous avons tourné le film, nous avons fait un travail de préparation beaucoup plus long. L'un des membres du groupe parlait le « quecha » et a pu expliquer que nous n'étions pas des Blancs venus les exploiter. Nous sommes allés dans les maisons discuter avec les femmes, et sur les lieux de travail discuter avec les hommes. Nous sommes arrivés ainsi à connaître en une quinzaine de jours chacun des habitants personnellement — une communauté de six cents personnes environ qui avait connu une expérience très proche de celle que nous racontons dans *l'Ennemi principal*. C'est sans doute pour toutes ces raisons, et à cause de l'aide médicale que nous leur avons apportée, qu'ils ont donné leur accord au cours d'une assemblée générale. Nous avions, dans le *même temps*, détecté ceux qui étaient les plus actifs, les plus enthousiastes pour jouer les rôles importants.

— Et vous avez commencé à tourner...

— Malgré certains inconvénients, nous avons décidé de tourner dans l'ordre chronologique pour permettre une meilleure compréhension des faits, et par là une meilleure interprétation. Il n'y avait pas de dialogue strict, mais une idée générale de chaque scène qui laissait à la population sa spontanéité propre. C'est ainsi, par *exemple*, que nous avons tourné le jugement populaire. La femme qui a joué le rôle de la paysanne dont le mari a été tué s'est alors complètement identifiée à *son personnage, et,* au fur et à mesure que se déroulait l'action, la foule a éprouvé une véritable colère contre le « propriétaire » (qui dans la vie est un personnage très sympathique), devenu le symbole du mal. Mais, ceci est intéressant, les femmes ont montré *une sorte de sympathie* pour son complice, le contremaître, peut-être par identification avec leur propre situation dans la vie. Toutes ont regretté la mort de ce dernier

Fresque murale réalisée au Chili pendant l'Unité populaire. (Photo Gabey.)

— Dans la réalité — historique — les paysans se sont-ils montrés aussi unis contre le propriétaire et son contremaître ? Et aussi ouverts avec les guérilleros ?

— La situation de ces paysans était véritablement désespérée quand les guérilleros sont arrivés. Ils avaient besoin d'aide. Quand ils ont découvert des gens qui ne les volaient pas, qui parlaient leur langue, qui étaient amicaux, qui les soignaient, alors ils se sont ouverts, mais avec une réserve : la population, on peut le remarquer, n'a pas participé à la « capture » du propriétaire. L'adhésion des paysans restait conditionnelle (*« Ils disent qu'ils vont lutter, nous allons voir. »*), ce n'est qu'à partir du moment où le propriétaire a été arrêté qu'ils ont vraiment fait confiance aux guérilleros. D'autre part, et c'est important du fait qu'il n'y avait pas de mini-latifundiaires (petits propriétaires) dans cette zone, il existait une véritable communauté, née d'une union d'intérêts. Mais la situation aurait été certainement différente, beaucoup plus complexe, s'il y avait eu des petits propriétaires. Malgré tout, dans la réalité — historique — il y a eu un traître. Un commerçant, un métis, a averti la police.

Et derrière l'armée bolivienne...

— Pourquoi avoir supprimé ce détail important ?

— Ce n'est pas essentiel. Les paysans *savent qu'il peut y avoir* des « traîtres » à l'intérieur de leur communauté. Mais ils ne savent pas comment fonctionnent le pouvoir, la mécanique du pouvoir, les superstructures. Il est vital pour eux de le connaître. Vital de savoir que derrière l'armée bolivienne il y a l'armée américaine. Il fallait se concentrer sur ces éléments fondamentaux. Ce détail aurait sans doute enrichi l'histoire, mais son absence n'en rend pas le film moins utile. Et ce film a pour objectif, avant tout, d'être utile.

— A qui est-il destiné ?

— Aux paysans latino-américains, qu'ils soient boliviens, uruguayens, chiliens, brésiliens. Quelle chance ont-ils d'apprendre le marxisme ? Aucune. Les paysans, pour le moment, ne peuvent l'étudier dans les livres : ils ne savent pas lire. *Le cinéma* représente une petite possibilité de le faire connaître. Notre film est un peu conçu comme une leçon élémentaire de marxisme. Voilà pourquoi il est très simplement construit, en trois parties. Dans la première, c'est la lutte de classes, sans orientation idéologique révolutionnaire, avec toutes les conséquences du spontanéisme et de la confusion. Les paysans font finalement confiance au pouvoir en remettant le propriétaire terrien à la justice sans comprendre que les superstructures ont été conçues pour défendre les intérêts de *la classe* dominante. La deuxième partie montre la nécessité pour les paysans de prendre contact avec une « avant-garde », et l'émergence — qui naît de cette union — d'une classe politiquement plus avancée. Enfin, pour la troisième partie, le village rompt l'ordre établi — selon les lois que nous enseigne le matérialisme dialectique — et apparaissent les ennemis et l'*ennemi principal*. Le « narrateur » (interprète de la conscience populaire en train de se développer politiquement) intervient alors une dernière fois pour signaler le chemin à suivre pour combattre l'ennemi principal. Ce chemin, c'est la lutte armée.

— On a pourtant vu, en Amérique latine, l'échec de la guérilla telle qu'elle est montrée dans le film.

— Ce film, je le répète, est destiné aux paysans et non aux militants révolutionnaires formés. Ce film n'est pas une thèse sur le « foquisme » (thèse politique selon laquelle la révolution socialiste peut se faire à partir de « foyers » révolutionnaires — focos — créés par des guérilleros) mais le récit d'une expérience vécue, l'histoire d'une relation exemplaire entre les paysans et les guérilleros. L'action des guérilleros est toujours restée limitée en Amérique latine, parce qu'il n'y avait pas participation du peuple. Et sans la participation du peuple, il n'y a pas de victoire possible. A l'inverse, si les paysans ont un rôle important à jouer dans la lutte contre l'impérialisme, ils ne peuvent le faire sans cette avant-garde. Cette union devrait se faire avec la classe ouvrière, mais à ce moment-là, historiquement, et à cet endroit-là, elle n'existait pas. Le film enseigne une possibilité correcte de relation entre l'avant-garde et le peuple. Les décisions ne sont pas prises verticalement mais collectivement. Aux paysans maintenant de discuter sur le fait de savoir s'il manque tel ou *tel* aspect, à eux de tirer les aspects positifs ou négatifs de cette histoire. »

Propos recueillis par
CATHERINE HUMBLOT.

LE CINÉMA FRANÇAIS A MOSCOU

LES Semaines du cinéma franco-soviétique auront désormais lieu chaque année, dans chacun des deux pays, et non plus un an sur deux seulement. Ainsi en a décidé la commission mixte pour la coopération dans le domaine du cinéma, dont la réunion a coïncidé avec la Semaine du cinéma français à Moscou

Une délégation de représentants des producteurs, distributeurs exploitants et syndicalistes, sous la direction de M Pierre Viot, directeur général du Centre national de *la cinématographie* (C.N.C.), a participé, fin janvier, aux travaux de la commission ; la partie soviétique était dirigée par M. Philippe Ermach, président du comité d'Etat pour la cinématographie et directeur des studios Mosfilm

Les conversations ont surtout porté sur la nécessité d'une augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays, qui sont loin encore d'avoir atteint un niveau souhaitable ; l'accord franco-soviétique de juillet 1967 prévoyait, en effet, l'achat de dix films par an au moins par chacun des deux pays. Or, ce minimum a rarement été atteint. Selon les dossiers du C.N.C., les achats de films français par l'U.R.S.S. auraient *été de dix en 1972, de sept en* 1973, et de sept en 1974, tandis que les ventes soviétiques à la France auraient été de vingt en 1972, onze en 1973 et quatre pour *les onze premiers mois de 1974.* Encore faut-il remarquer que parmi ces films achetés au cours des dernières années figurent des œuvres comme *la Mère*, de Poudovkine (1926), *la Ligne générale*, d'Eisenstein (1929), *l'Homme à la caméra*, de Dziga Vertov (1929), *Quai des brumes*, de Marcel Carné (1938), et *Jeux interdits*, de René Clément (1951), films « historiques » qui appartiennent davantage au domaine des cinémathèques qu'à celui de l'industrie du cinéma.

Dans le choix des films nouveaux, les Soviétiques préfèrent nettement les films faciles, comiques, de pur divertissement Le « scabreux », en sexe comme en politique, est résolument banni et, si les films de Louis de Funès ont été régulièrement achetés, jusqu'à *Rabbi Jacob*, jugé indésirable en U.R.S.S., on continue à ressortir périodiquement les « grands succès français » comme la série des *Angélique* ou *les Mystères de Paris* Il ne faut donc pas s'étonner si les œuvres à contenu politique ne représentent qu'une infime minorité des achats soviétiques : pour les deux dernières années on ne compte guère que *l'Attentat* et *Elise ou la Vraie vie*, achetés en 1974, mais encore inédits, en *même temps* que *l'Emmerdeur*, d'Edouard Molinaro, *Salut l'artiste !*, d'Yves Robert, et *le Magnifique*, de Philippe de Broca.

Des carrières confidentielles

« *Si les films que nous vendons à l'U.R.S.S. sont vus par quinze ou vingt millions de spectateurs,* nous a dit M. Pierre Viot, *il en va tout autrement chez nous où les films soviétiques font des carrières confidentielles dans les circuits Art et Essai et sont vus par des publics de mille à vingt mille personnes, ce qui rembourse à peine le prix de la copie pour le distributeur. Pourtant,* Il était une fois un merle chanteur, *d'Otar Iosseliani (1), prouve qu'il y a d'excellents films soviétiques. Mais ce film réussira-t-il à sortir du réseau des salles Art et Essai ? Nous allons tenter prochainement un lancement sur les Champs-Elysées pour* Ce doux mot liberté, du *Lituanien Jalakiavizius.*

« *Les relations franco-soviétiques dans le domaine du cinéma ne sont pas encore très développées. Elles pourraient l'être. Il y a deux raisons à cela : la première, que nous avons constamment évoquée au cours de nos discussions, c'est que le cinéma soviétique n'a plus la place qu'il avait ; il ne donne plus de films comme* Quand passent les cigognes *ou* la Ballade du soldat, *qui avaient fait respectivement six millions et presque trois millions d'entrées...*

» *La seconde raison, c'est que nous n'avons pas assez d'informations sur la production soviétique. On ne nous montre pas assez de films. Un résultat positif de notre réunion a été la décision de développer l'envoi de films soviétiques en France pour organiser des projections systématiques devant les professionnels et de profiter des Semaines du film franco-soviétique pour organiser des rencontres et des discussions.* »

Les perspectives de coproduction ont été également évoquées. A Leningrad viennent d'arriver Jane Fonda et son mari, Tom Hayden ; on attend Liz Taylor, vedette de la coproduction soviéto-américaine à grand spectacle *l'Oiseau bleu*, réalisée par *George Cukor. Depuis 1945, trois* coproductions franco-soviétiques ont été tournées : *Normandie-Niemen* (1959) et *la Nuit des adieux* (1965), de Jean Dréville ; *Un amour de Tchékhov*, de Serge Youtkevitch (1968). Trois nouveaux projets sont à l'étude : *Anouchka*, de Jacques Demy ; *la Divine Symphonie*, de Jean Dréville, et *Vercors*, de Christian-Jaque.

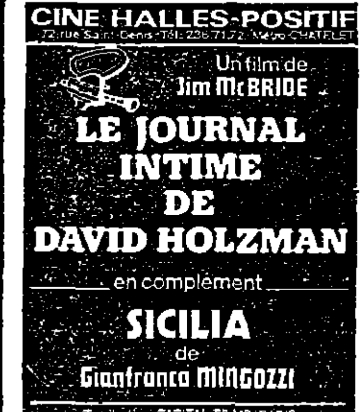
« *Mais il y a un risque,* nous a fait remarquer le représentant des syndicats du cinéma. *Les conditions de travail sont très différentes en U. R. S. S. : coûts de production élastiques, temps de tournage presque illimité, masse de figurants inépuisable à des prix défiant toute concurrence. C'est pourquoi nous avons décidé d'exiger l'égalité des effectifs de techniciens et d'acteurs pour toute coproduction Nous ne voulons à aucun prix que l'Union soviétique devienne un autre Hongkong du cinéma* »

Une chose est certaine, en tout cas : c'est qu'il existe en U. R. S.S. un grand marché pour le film occidental en général, et français en particulier. La Semaine du cinéma français a en effet connu un énorme succès d'affluence dans les deux grandes salles de Moscou, où les projections se succédaient de huit heures du matin à minuit à raison de six, sept et même huit séances par jour ! Ni les horaires inhabituels, ni le prix élevé des places (1 rouble et demi, soit trois fois le prix normal), ni plusieurs heures d'attente n'ont rebuté les spectateurs, et l'on peut évaluer que cette Semaine aura fait près de cent cinquante mille entrées. Mais on ignore encore si certains des films projetés seront achetés.

En ce qui concerne la participation soviétique au prochain Festival de Cannes, aucun choix n'a encore été fait. Mais l'événement cinématographique de l'année sera vraisemblablement le dernier film d'Andreï Tarkowski, *le Miroir (Zerkalo)*, évocation tout à fait subjective des souvenirs d'enfance du réalisateur. Mais sa forme ne coïncidera certainement pas avec l'esprit du « trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme », thème officiel de 1975.

NICOLE ZAND.

(1) Ce film est actuellement projeté au Studio Logos et à la Pagode.





Animation

UNE ENQUÊTE SUR L'INITIATION MUSICALE

Le service de documentation du Centre d'information et d'action musicales publie, en une brochure modeste, les résultats d'une enquête très précieuse, détaillée et synthétique, sur les activités d'initiation musicale en milieu scolaire au cours de l'année 1973-1974, comprenant notamment, région par région et ville par ville, l'indication des structures mises en place, le nombre des séances et des auditeurs (J.M.F., Centres musicaux ruraux, Musicoliers, UFOLEA, etc.). Signalons aussi la liste fort utile (avec adresses) de tous les conseillers pédagogiques, délégués régionaux et départementaux, ainsi que des établissements scolaires avec horaires aménagés (CIAM, 6, avenue Pierre-1er-de-Serbie, 75116 Paris).

Cinéma

TRENTE-TROIS FILMS FRANÇAIS A AUBERVILLIERS

Le Théâtre de la Commune à Aubervilliers aura sa cinémathèque populaire. Les travaux d'équipement vont commencer prochainement. Claudine Bories (animatrice des activités cinématographiques du théâtre) et Gérard Vaujois (responsable du secteur cinéma de la Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis), dans l'attente de nouveaux locaux, organisent une série de projections. Du *J'accuse*, d'Abel Gance, à *la Nuit américaine*, de François Truffaut, du *Chien andalou*, de Bunuel, à *Week-end*, de Jean-Luc Godard, en passant par un hommage à Jean Renoir et par *l'Etoile de mer*, de Man Ray, ils ont réuni trente-trois films qui seront présentés tous les jours jusqu'au 1er mars au Centre dramatique.

Ce cycle a pour titre « Films pour le plaisir ». Tout en dénonçant *« l'asphyxie économique, les conditions de travail, les censures où se débattent les cinéastes »*, les organisateurs estiment qu'il ne faut jamais cesser *« de lire en filigrane la richesse passée et présente de notre cinéma »*. Le cinéma français n'est pas à l'agonie. La preuve, les trente-trois films qu'ils présentent.

FÉLIX MARIASSY CINÉASTE HONGROIS

Mort subitement à Budapest à l'âge de cinquante-cinq ans, Félix Mariassy appartenait à la génération de Zoltan Fabri (*Petit Carrousel de fête*, *Vingt heures*), de Karoly Makk (*Amour*) grandie à l'ombre du stalinisme et « retrouvée » à la veille des événements de 1956. Issu d'une des plus anciennes familles de l'aristocratie hongroise, il rejoint le mouvement communiste à la libération du territoire. Après le tournant de 1948-1949, il s'aligne sur les positions officielles du P.C. Il est désigné pour filmer le procès Rajk, mais il abandonne le tournage, au bout de deux jours.

En 1955, aux premiers signes de dégel politique, il met en scène le très beau film *Printemps à Budapest*, avec Zsusa Gordon, histoire d'une jeune fille juive déportée par les Croix Fléchées (nazis hongrois) pendant la guerre. Mariassy y révèle le meilleur de ses qualités, finesse psychologique, sensibilité aiguë. Au printemps 1956, il achève *Un petit bock de bière*, sur un scénario de sa femme Judit, écrivain, journaliste. Il s'efface au cours de la sévère répression qui suit l'insurrection d'octobre 1956, mais refuse, nous expliquait-il en 1957, de quitter le sol hongrois.

Il va poursuivre sa carrière cinématographique (il tourne en 1968 son meilleur film, *les Contrebandiers*), mais consacrera l'essentiel de ses efforts à créer des échanges réguliers entre les jeunes cinéastes des pays socialistes. Professeur à l'Institut du cinéma de Budapest, il participe activement aux travaux du CILECT (le Comité international des écoles de cinéma et de télévision) dont le siège est à Bruxelles. Nous l'avons vu pour la dernière fois à Grenoble, au Festival du court métrage. Il fut étroitement associé, avec M. Ravar, directeur de l'INSAS (école de cinéma) de Bruxelles et Jacques Barrot (du Centre national de la cinématographie, coordinateur du Festival de Grenoble), au premier Festival international des écoles de cinéma qui s'était tenu parallèlement à la compétition officielle.

LOUIS MARCORELLES.

EN BREF



Edition

CARNÉ, RENOIR GODARD EN « LIVRES-FILMS »

Les grands films, les grands classiques du cinéma français dans votre bibliothèque... C'est une collection lancée, ces derniers mois, par les éditions Balland et qui reprend, dans une présentation luxueuse (livres reliés, jaquettes noires avec titres en lettres au néon, beau papier, mise en pages soignée) et sérieuse (préfaces inspirées, notes et dossiers critiques, biofilmographies des auteurs et des interprètes), la vieille formule populaire du ciné-roman en photos.

Mais ici les films revivent intégralement ou presque grâce à un millier de photographies extraites des bandes originales, grâce aux dialogues et à un « montage » qui tente de restituer la construction et le rythme des œuvres. On regarde et on lit en même temps : l'imagination du lecteur peut recréer le mouvement de *Drôle de drame*, des *Visiteurs du soir* et des *Enfants du paradis* (Carné est, jusqu'ici, le préféré de cette collection, où est annoncé *Hôtel du nord*), de *la Grande Illusion* et de *A bout de souffle*. Tous ces « livres-films » sont évidemment précieux pour des cinéphiles, mais le plus réussi est, peut-être, *les Enfants du paradis*, à cause de l'accord parfait qui existait dans le film entre la mise en scène de Carné et les dialogues de Prévert. Un merveilleux film sur le théâtre romantique, le boulevard du crime et la destinée théâtrale de personnages inoubliables (ô Arletty, Jean-Louis Barrault, Pierre Brasseur, Marcel Herrand, Louis Salou !)

Le prix assez élevé (49 francs et 79 francs pour le volume double des *Enfants du paradis*) est justifié par la qualité exceptionnelle de la présentation, mais il fait de ces livres des objets culturels à l'usage d'une élite. Il est vrai que *Drôle de drame* va maintenant paraître en édition brochée à 29 francs.

JACQUES SICLIER.

Exposition

LA VIE DES GITANS

Le 14 juillet 1945, le premier après la libération, le poète gitan Tikno Adjam (tikno veut dire petit en langue tzigane) écrivait sa joie dans la France retrouvée : « Je vis libre, libre. Vivre libre sans rien qui m'arrête... » Il devait mourir trois ans plus tard. Cette phrase accueillait les visiteurs de l'exposition de travaux gitans organisée à Montpellier au début du mois par la Fédération régionale des associations s'occupant des populations d'origine nomade.

Elle présentait des objets de vannerie, des dessins d'enfants du centre ménager gitan créé il y a une quinzaine d'années à Montpellier, des sacs de tissu, des photos illustrant le logement, la vie des gitans et surtout leurs difficultés de campement.

Parmi les œuvres les plus marquantes, faites en cuivre et en étain, on a retenu une petite roulotte d'une vingtaine de centimètres, reproduction exacte de celle qui fut offerte au pape il y a une dizaine d'années, ainsi qu'une pietà d'un gitan andalou anonyme, en bois polychrome.

La plupart des travaux sortent de mains des manouches, ces éternels errants de la « rivière bleue », la Puni Blauti Paia, qui naît dans le lointain Tibet. Cette exposition doit être complétée et transportée à Nîmes à la fin du mois de février.

ROGER BECRIAUX.

Musique

CHARLEMAGNE PALESTINE

Un piano de concert agrémenté de quelques animaux en peluche, une bougie posée sur le sol où étaient assis les spectateurs : pour un concert donné récemment à Paris, Charlemagne Palestine avait choisi son décor. Ceux qui l'avaient entendu lors du Festival d'automne 1973 savaient un peu à quoi s'attendre. Ceux qui ne le connaissent pas peuvent le découvrir à la galerie Sonnabend, dont il est l'invité jusqu'au 22 février. Ce musicien fait partie du mouvement des répétitifs américains connu en France par les prestations de Terry Riley, LaMonte Young, Steve Reich et Phil Glass. Un petit noyau d'amateurs s'est constitué autour de cette musique qui se caractérise par la volonté d'employer un nombre très limité d'éléments structurels dans le discours musical. Certains paramètres peuvent ainsi prendre une importance démesurée, ainsi la hauteur absolue, la justesse et la durée chez LaMonte Young. Et, comme chez tous les enfants de John Cage, la fascination de l'Orient, et particulièrement de la musique de l'Inde du Nord.

Imaginez une note martelée sur un tempo invariable. Charlemagne l'utilisera seule, sur plusieurs octaves, pendant quarante minutes. Du point de vue rythmique, les variations sont des effets d'accelerando à l'intérieur du tempo, et des modifications de celui-ci un peu à la manière du raga indien... Les étouffoirs étant relevés, les cordes du piano vibrent en sympathie, produisant toute une série d'harmoniques dont le niveau peut dépasser celui des notes effectivement jouées, et une structure seconde, fort riche, vient s'ajouter à la simplicité de la première. « C'est le boogie-woogie sans les notes », disait un musicien d'obédience fort différente. Paradoxe mis à part, on ne peut qu'être étonné, éventuellement séduit, par cette utilisation intelligente mais passionnée des règles immuables de l'acoustique et par un instrument qui n'a pas dit son dernier mot.

PIERRE LATTES.

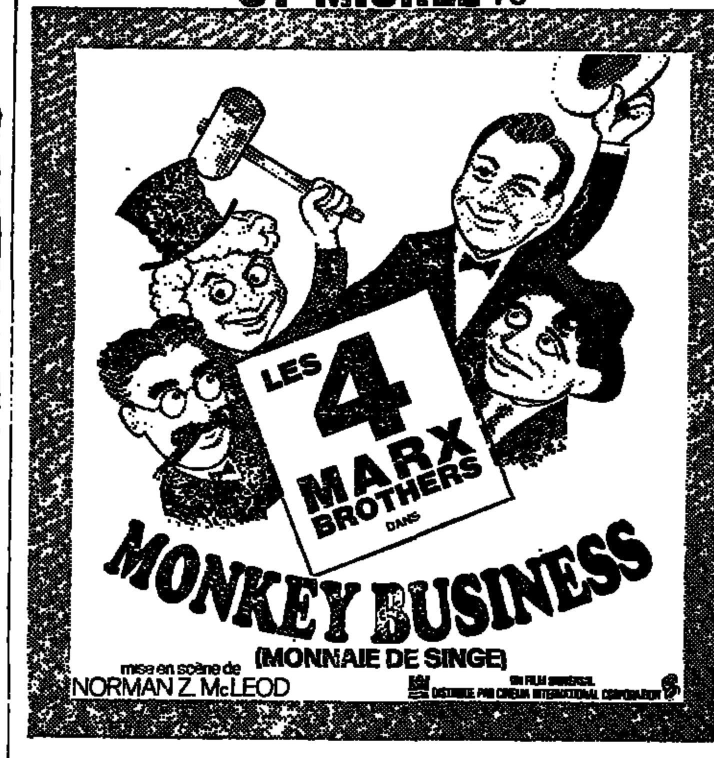
CINQ JOURS A GRENOBLE

Trente musiciens venus des Etats-Unis et de cinq pays d'Europe, 41 945 francs de frais de cachet, 650 à 1 400 spectateurs par concert, soit 5 275 entrées pour l'ensemble du festival : ainsi pourrait-on résumer les Cinq jours de jazz à Grenoble (du 4 au 8 février). Entre les grandes foires commerciales de la musique et certaines « rencontres » avant-gardistes, cette manifestation accomplit avant tout un travail efficace de diffusion et d'information dans le Sud-Est de la France. Les cinq concerts organisés et coproduits par la Maison de la culture, le Théâtre et le Jazz-Club de Grenoble, enrichis des cent cinquante-six « images de jazz » réalisées par Jacques Bisceglia (un des rares photographes à avoir choisi de vivre exclusivement pour et dans l'univers musical afro-américain), constituaient un programme éclectique et d'une audace mesurée. Du *blues* et du *rythm and blues*, représentés par le chant et le trombone « vocalisé » de Gene « Mighty Flea » Connors, aux mélanges du groupe Pork Pie qui invoque les ombres conjuguées de John Coltrane et Jimi Hendrix, l'itinéraire avait des intentions historiques. A côté des prévisibles succès, Milt Buckner, Bill Evans, l'orchestre Brotherhood of Breath (la Confrérie du Souffle) du pianiste sud-africain Chris McGregor s'imposa, à force d'explosions contrôlées, de déambulations et d'apparents désordres de traditions entrechoquées. Retour « en fanfare » de l'Afrique et du corps, habituellement censurés et masqués dans ce que l'on appelle encore « jazz ».

PHILIPPE CARLES.

Vient de paraître

★ COLETTE AU CINEMA, par Alain et Colette Virmaux. — Colette, romancière célèbre pendant un demi-siècle et dont le cinéma ne manqua pas d'adapter certaines œuvres, fut aussi une femme qui s'intéressa très vite au cinéma et qui écrivit — avec talent — sur lui et pour lui. Alain et Colette Virmaux ont réuni des textes oubliés qui méritaient largement cette édition d'aujourd'hui : chroniques et critiques de films, sous-titres français de « Jeunes Filles en uniforme », dialogues de « Lac aux dames », scénario et dialogues de « Divine », etc. Passionnant.
Editions Flammarion, 49 F.







هكذا من الاصل

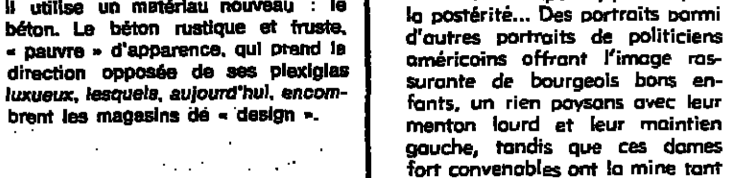
QUAND LES OBJETS QUOTIDIENS CHANGENT DE NATURE

Arman dans le béton

A leurs débuts à Nice, Yves Klein et Arman s'étaient partagé les tâches de l'exploration d'un *nouveau réalisme* dans la peinture contemporaine. Le premier se réservait l'expression du monde organique, le second celui des produits manufacturés. Ainsi, au fil des ans, Arman s'est fait l'imagier des objets que la société industrielle produit, consomme et jette après usage. En une vingtaine d'années, son œuvre a fini par récapituler un catalogue imaginaire de la Manufacture de cycles de Saint-Etienne.

Dans les années 60, ses « *accumulations* » *d'objets en vrac ou en ordre* faisaient entrer pour la première fois dans l'art moderne le mythe de la civilisation de consommation. Elles figurent le nombre, la série et la masse. De période en *période, Arman exploitait de nouveaux* gisements d'objets manufacturés, « accumulant » des ampoules électriques, des vis et des écrous, des rasoirs et des cafetières, des machines à coudre et des masques à gaz.

Et c'est tout naturellement qu'il *lui* est arrivé de se promener à travers les ateliers des usines Renault, où il a « rencontré » des culasses et des portières d'automobile dont il a fait des sculptures. Enfin, comme pour aller, par l'absurde, au bout de sa propre logique, Arman avait, l'an dernier, offert au regard des visiteurs de la galerie Templon des « accumulations » d'ordures ménagères noyées dans des boîtes de plexiglas, debout, transparentes et impeccablement usinées, où les déchets s'arrangeaient entre eux pour nous donner l'image mythique et saturante de ce qu'une société riche jette après consommation (*le Monde* du 31 janvier 1974). Les œuvres récentes qu'Arman expose au Musée d'art moderne de la Ville de Paris ne devient pas de son registre habi*tuel. On y voit les mêmes objets*. et des situations semblables. Mais il utilise un matériau nouveau : le béton. Le béton rustique et fruste, « pauvre » d'apparence, qui prend la direction opposée de ses plexiglas *luxueux, lesquels, aujourd'hui, encom*brent les magasins de « design ».



Et du même coup Arman contourne *l'ancienne idée d'un art* de la civilisation industrielle pour retrouver la veine surréaliste qui a d'ailleurs parcouru son œuvre à ses meilleurs moments. Les objets choisis ont une plus grande teneur imaginaire : des *instruments de musique mis en pièce*, des statuettes du dix-neuvième siècle débitées en tranches qui dévalent de ses antitableaux comme chez Marcel Duchamp le nu descend l'escalier. des machines à coudre, des instru*ments chirurgicaux* et des téléphones. Ils sont tour à tour « accumulés » ou isolés mais toujours noyés dans le béton qui tapisse ces boîtes noires ouvertes, et accrochées tels des tableaux.

Arman dessine avec les courbes de ses violons brisés et avec la silhouette de ses statuettes décomposées. Il en éparpille les morceaux sur le béton frais qui engloutit tout à demi. Comme pour mieux montrer ces violons et ces contrebasses découpés en morceaux et disposés comme la robe évasée d'une danseuse ; ces téléphones accumulés : ces saxophones écrasés à coup de massue dans un moment de « colère » ; ces figurines de bronze débitées en tranches, à la verticale et à l'horizontale, de face et de profil. Ainsi le béton ne *lui* offre pas seulement une variation de matière, mais aussi de nouvelles règles de jeu pour mener à la vie des objets morts par définition. Arman fait dans ses maçonneries l'archéologie du monde moderne avec ses objets à moitié enfouis qui réserveraient *l'apparition émouvante et palpitante de choses disparues* que le regard fait ressusciter. Jamais les violons et les tubas savamment mis en pièces n'ont été. sur ses tableaux devenus des « sites » de fouille vi*suelle, disposés avec autant de maî*trise et de virtuosité.

Naguère, Arman laissait les objets s'arranger eux-mêmes et faisait du hasard l'un de ses matériaux les plus sûrs. Maintenant, c'est l'homme rompu à la pratique de la composition qui arrange et dérange un monde d'objets dont la personnalité semble devenir plus forte et la présence plus irrécusable à mesure que l'artiste les défait, les brise, les brûle et les enterre. Avec ces pièces de béton, Arman vient de produire les archétypes d'une œuvre où les objets quotidiens ont pris l'habitude de devenir des objets d'art.

JACQUES MICHEL.

★ Arman, œuvres récentes en béton au Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

AU MUSÉE NOTRE-DAME

Le chapeau du cardinal

APRES sa réouverture, le 11 janvier dernier, le musée Notre-Dame, qui avait été fermé depuis 1971, semble toujours, au premier abord, aussi confidentiel. C'est que l'abord s'apparente à celui de quelque chapelle d'Estramadure ou de certaines grottes préhistoriques : les heures d'ouverture sont parcimonieusement proposées. Et puis, le local est exigu, le musée « privé ». Mais l'accès *acquis, plus rien n'est confiden*tiel. Même pas le chapeau du cardinal Verdier, presque aussi monumental que l'oraison funèbre du Grand Condé par Bossuet.

Le contenu de ces étroites petites salles est évidemment trop court pour raconter un si long, un si riche passé. Toutefois, le ton et le niveau sont fidèles au destin d'un lieu d'élection. Choisi pour l'habitat, l'emplacement devient assez vite foyer d'affirmations capitales. La cathédrale, elle-même affirmation exemplaire, devient cadre de proclamations. A vrai dire, les documents présentés illustrent surtout l'environnement historique de Notre-Dame au cours des trois derniers siècles. Avec deux thèmes privilégiés, les fastes du XVIIe siècle et les grands organistes d'hier. Signalons que les deux toiles récemment acquises par le musée et mises en place pour la réouverture se rattachent précisément à ces thèmes.

La première toile, *Notre-Dame de Paris au début du XVIIe siècle*, œuvre hollandaise ayant déjà figuré ici-même à l'exposition « Reflets des grands siècles à Notre-Dame » (1963), et venue de la collection de Sir Anthony Blunt, a été étudiée par P.-M. Auzas. Elle restitue bien l'atmosphère silencieuse et peu éclairée de la nef sans l'encombrement des chaises (un chien y est admis). Surtout elle représente le fameux jubé d'Anne d'Autriche — une série de tableaux dits « Mays », toiles comme on le sait offertes chaque année *le* 1er mai, suspendues aux piliers et le tabernacle donné par les orfèvres en 1533 Petites notes rouges, des drapeaux d'ennemis vaincus sont accrochés aux tribunes. La seconde toile, un portrait de Vierne, rappelle le souvenir du grand musicien aveugle qu'une embolie terrassa à la console des grandes orgues en 1937.

Une déception attend ceux qui espèrent trouver dans la jolie présentation des objets de fouilles (à droite) des pièces inédites tirées du parvis à l'occasion des travaux du parking (campagne 1972-1973). Ils ne verront que quelques compléments en une autre couleur ajoutés à la maquette, d'ailleurs fort belle, relatant les *découvertes précédentes* (surtout 1965). Les trouvailles signalées commencent tôt : le musée Notre-Dame fait état d'une publication de Moreau de Moutour (1711) qui concerne la découverte dans le sol du chœur de la cathédrale de *neuf pierres provenant* « d'autels gaulois et romains ». Si au parvis les fouilles de Vacquer sont de 1847, c'est en 1965 que s'éclairent les emplacements parfois enchevêtrés de la cathédrale Saint-Etienne, de l'église *Saint-Christophe, du* rempart du bas-empire du bâtiment gallo-romain à hypocauste etc. Un endroit rêvé pour construire un parking, et, sans doute, notre manière de prendre rang en un lieu d'élection de l'affirmation. Mais revenons aux objets qui, sans être inédits, sont intéressants — spécialement un fond de coupelle en verre moulé orné d'un chrisme probablement du IVe siècle ou le chapiteau de marbre qui pourrait provenir de Saint-Etienne — ou choisis pour émouvoir, dés à coudre, épingles et peignes en os. Pour évoquer aussi le trafic : à côté d'une poterie signée par un Parisien on trouve celles signées en Gaule *centrale. Parfois sur un antéfixe* romain (terre cuite) une tête surgit en relief entre deux spirales.

Si l'on repense à une vitrine Viollet-le-Duc, à des images populaires sur la mort de Monsei*gneur Darboy (Pellerin)*, aux très nombreux documents concernant le vœux de Louis XIII, aux gravures du XVIIIe siècle etc., ce musée exigu est utilisé au maximum. Et il démontre que le sujet mériterait de plus amples développements.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Musée Notre-Dame, 10, rue du Cloître-Notre-Dame : ouvert seulement samedi et dimanche de 14 h. 30 à 18 heures.

ZUKA : *PORTRAITS POUR UN CENTENAIRE*

GEORGE WASHINGTON *et son épouse, John Adams et son épouse, posant pour* la postérité... Des portraits parmi d'autres portraits de politiciens américains offrant l'image rassurante de bourgeois bons enfants, un rien paysans avec leur menton lourd et leur maintien gauche, tandis que ces dames fort convenables ont la mine tant soit peu pincée et puritaine.

L'art du portrait officiel avec Zuka devient quelque chose de très peu académique. Il tient de l'imagerie populaire et de l'art naïf, du pop'art et de l'art décoratif ; il tient surtout de Zuka.

Personnages en situation

Il y a les portraits tout court, en pied ou en buste, et ceux de personnages en situation : Betsy Ross, une petite futée celle-là, héroïne célèbre aux Etats-Unis pour avoir brodé le premier drapeau américain ; Voltaire et Ben Franklin, deux vieillards bossus et courts en jambes, s'embrassant « à la française ». Washington et La Fayette, le premier de face et de belle prestance, le second de profil et ramené à une juste taille par un chapeau trop lourd ; Alexandre Hamilton et Aaron Burr, dos à dos, pis*tolet en main, se préparant pour* le duel (fatal au premier) ; Peter Minuit, un sacré homme d'affaires, achetant pour 24 dollars *l'île de Manhattan aux Indiens...* Bref... Zuka célèbre elle aussi le Bicentenaire.



De nez en mentons, de caps *en perchoirs, on avance dans le* domaine de la caricature, sans y tomber. Tous ces visages ont une épaisseur de chair, un tissu psychologique qui les en écartent, travaillés en touches de peinture, comme toutes les surfaces de peau, blanche ou cuivrée. Et puis il y a tout le reste, qui n'est que collage de morceaux de papiers peints, de préférence très chargés de motifs : grosses fleurs tentaculaires, cachemire, petits semis pour chambre d'enfants, gros ramages pour salon cossu, *décor façon faïence pour salle d'eau ou cuisine...* Du sol au plafond, de la perruque aux escarpins en passant par les jabots, les épaulettes, les gilets et les bas, une orgie de brocarts de pauvres. Le plus étonnant, c'est que l'on s'y retrouve, et que cela tient fort heureusement le mur. Sous des aspects hautement fantaisistes, le patchwork de Zuka suppose une sérieuse expérience de la surface plane, du grand format et de la couleur, une connaissance de la découpe qui n'a rien de l'ouvrage de dame.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Galerie Darthea Speyer, 12, rue Jacques-Callot.

Théâtres

Les salles subventionnées

OPERA, 8, rue Scribe, 9e (073-15-59) (V., D.), les 12 (abt Me.), 15 et 18 (abt Ma.), à 19 h 30 : Il trovatore ; le 13, à 20 h. (abt Ho) et le 17, à 19 h. 30 : Don Carlo.

COMEDIE-FRANÇAISE, Théâtre Marigny, 8e (236-04-41), les 12, 13, 14, 15, 17 (abt série G) et 18 (abt série H), à 20 h. 30 : La Célestine ; le 16, à 14 h. 30, La Célestine, à 20 h. 30, l'Ecole des maris et le Médecin malgré lui.

ODEON, 1, place Paul-Claudel, 6e (325-70-32), relâche jusqu'au 17, le 18 à 20 h. 30 : Une lune pour les déshérités.

PETIT ODEON, 18 h. 30 (L., Ma.), dialogues avec Leuco.

THEATRE DE L'EST PARISIEN, 17, rue Malte-Brun, 20e (636-79-09), les 12, 14, 15, 17, 18 à 20 h. 30 et le 16 à 15 h. : l'Opéra de quat'sous.

PETIT T.E.P., les 12, 14, 15 à 20 h. 30 et le 16 à 15 h. : la Petite Cuillère, C'est pas mon frère ; le 13 à 20 h. 30 : Variétés.

THEATRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, 4e (887-35-39), les 12, 13, 14, 15 à 18 h. 30 : Septième Semaine internationale de guitare ; le 18, à 18 h. 30 : P. Amoyal, violon, et M. Beroff, piano ; à 20 h. 30 : la Mouette.

Les autres salles

ANTOINE, 14, bd de Strasbourg, 10e (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : le Tube.

ATELIER, place Dullin, 18e (606-49-24) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 : Un tramway nommé désir.

ATHÉNÉE, square Louis-Jouvet, 9e (073-82-23) (L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : la Folle de Chaillot.

BIOTHEATRE, 4, rue Marie-Stuart, 2e (508-17-80) (D. soir), 20 h. 30 et 22 h. 30, mat. dim. à 15 h. : les Chaises.

BOUFFES DU NORD, 209, rue du Faubourg-Saint-Denis, 10e (280-28-04) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : les Iks.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, avenue de la Pyramide. — Théâtre de l'Aquarium (808-99-61) (D., L.), 20 h. 30 : Tu ne voleras point.

CHARLES-DE-ROCHEFORT, 64, rue du Rocher, 17e (522-08-40) (L.), 20 h. 45 : Dci Croquettes.

COMEDIE CAUMARTIN, 25, rue Caumartin, 9e (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. di. à 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

COMEDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 15, av. Montaigne, 8e (359-37-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : le Zouave (à partir du 13).

CYRANO, 76, rue de la Roquette, 11e (805-78-51) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Oblique. — Petite salle : le Pierrot lunaire ; Rapport pour une académie. — Grande salle, tjs à 21 h. : le Golem (jusqu'au *16*).

DAUNOU, 7, rue Daunou, 2e (073-64-30) (J.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Les portes claquent.

EGLISE SAINT-SEVERIN, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 5e, les ven. à 21 h. 30 : Job.

ESPACE CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (265-97-60) (D.), 20 h. 30, mat. sam. à 16 h. : Hot L Baltimore.

ESSAION, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (278-46-42). — Grande salle (L.), 20 h. 30 : Victor ou les Enfants au pouvoir ; (L.), 22 h. 30, mat. dim. à 16 h. 30 : Voyage autour de ma marmite. — Petite salle (L.), 22 h. 30 : Le public veut être tuteur.

FONTAINE, 10, rue Fontaine, 9e (874-74-40) (D. soir, J.), 20 h. 45, mat. *dim. à 15 h. et 18 h. 30 : les Jeux* de la nuit.

FOYER INTERNATIONAL D'ACCUEIL DE PARIS, 30, rue Cabanis, 14e (707-25-69), le 14, à 21 h. : les Voleurs de feu.

GAITE-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : l'Abîme ; la Visite.

GYMNASE, 38 boulevard de Bonne-Nouvelle, 9e (770-16-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Cher menteur.

HEBERTOT, 78, boulevard des Batignolles, 17e (387-23-23) (D. soir, Ma.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Raymond Devos (le 4, à bureaux fermés).

HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, *5e (326-38-99)* (D. soir, L.). *20 h. 45*, mat. dim. à 14 h. 30 et 17 h. : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LA BRUYERE, 5, rue La-Bruyère, 9e (874-76-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : l'Alboum de Zouc.

LUCERNAIRE 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23) (L.), 20 h. 30 : Buffet-Bontems ; 22 h. : les Larbins ; (D. soir, L.), 24 h., mat. dim. à 18 h. 30 : le Plaisir des dieux.

MADELEINE, 19, rue de Surène, 8e (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Christmas.

MATHURINS, 36, rue des Mathurins, 8e (265-90-00)) (D. soir, L.), 21 h., mat dim. à 15 h. : le Péril bleu.

MICHEL, 38, rue des Mathurins, 8e *(265-35-02) (Me.), 21 h. 10, mat.* dim. à 15 h. 10 : Duos sur canapé.

MICHODIERE, 4 bis, rue de la Michodière, 2e (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Diablogues.

MODERNE, 15, rue Blanche, 9e (874-94-28) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : le Pique-nique de Claretta.

MONTPARNASSE, 31, r. de la Gaîté, 14e (326-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Madame Marguerite.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (336-02-87) (D., L.), 20 h. 30 : les clowns Maclomâ.

NOUVEAUTES, 24, bd Poissonnière, 9e (770-52-76) (J.), 21 h., mat. dim. 16 h. : la Libellule.

NOUVELLE-COMEDIE, 7, rue Louis-le-Grand, 2e (073-54-74), T.L.S. à 21 h. : le Prince travesti (jusqu'au 15).

ŒUVRE, 55, rue de Clichy, 9e (874-45-52) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. : la Bande à glouton.

PALACE, 8, rue du Faub.-Montmartre, 9e (770-44-37) (D., L.), 20 h. 30, mat. sam. 16 h. : le Marathon.

PALAIS-ROYAL, 38, rue Montpensier, 1er (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Cage aux folles.

PLAISANCE, 111, rue du Château, 14e (273-12-65) (D.), 20 h. 30 : Vie et Mort d'une concierge.

POCHE-MONTPARNASSE, 75, bd du *Montparnasse, 14e (548-92-97) (D.)*, 20 h. 45, sam. à 20 h. 30 et 22 h. 30 : le Premier.

PORTE-SAINT-MARTIN, 16, bd St-Martin, 3e (607-37-53) (D.), 20 h. 30 : Good bye Mr Proud (le Grand Magic Circus), 23 h. : l'Apologue.

PARIS - AMERICAN ACTORS STUDIO, 93, av. des Champs-Elysées, 8e (225-87-60), tous les ven. et sam. à 20 h. 30 (jusqu'au 7 mars), en anglais : The Alligation, The Songwriter.

RENAISSANCE, 20, bd St-Martin, 3e (208-18-50) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et *18 h. 30* : Derrière *le rideau*.

RIVE GAUCHE, 101, bd Raspail, 6e (548-87-93) (D. soir, Mar.), 20 h. 45, mat. sam. et dim. 16 h. : les Adieux de la grande-duchesse.

SAINT-GEORGES, 51, rue St-Georges, 9e (878-63-47) (J., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Croque-monsieur.

STUDIO-THEATRE 74, 20, av. Marc-Sangnier, 14e (533-07-59) (D., L.), 20 h. 30 : Lorenzaccio.

TERTRE, 18, r. Lepic, 18e (606-11-82) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim 15 h. 30 : la Chose blanche.

THEATRE D'ART, 19, avenue Victoria, 1er (236-12-83) les Jeu., Ven., Sam., à 20 h., le Dim., à 15 h. : la Femme de Socrate ; (D. soir, L.), 21 h. 15, mat. Dim., à 17 h. : le *Dernier Empereur*.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21, bd Jourdan, 14e (589-67-57) La Resserre (D., L.) 21 h. : Comédie imaginaire (J.-C. Bissi) ; Chansons vécues (J.-C. Monnet) ; La Galerie (D.) 21 h. : Couples ; Le Jardin (D., L.) 21 h. : Nuits sans nuit ; Grand-Théâtre (D., L., Mer.) 21 h. : Jacques ou la Soumission ; l'Avenir est dans les œufs.

THEATRE DES DEUX - PORTES, 46, rue Louis-Lumière, 20e (797-24-51), les Mer., Jeu., Ven., Sam., à 20 h. 30, Dim., à 16 h. : Mouney et ses caravanes (jusqu'au 16).

THEATRON, 2, rue Frochot, 9e (878-61-56). Trois salles (L.) 18 h. 30 : Alex Metayer ; (D soir, L.) 20 h 30, mat. Sam. et Dim., 15 h. : Parle bas sinon je crie ; (D. soir, L.) 21 h., mat Sam et Dim., 15 h. : le Baron perché ; (D., L.) 21 h 30 : le Croque-Note ; (D. soir et L.) 22 h., mat. Sam. Dim., 17 h. : la Résurrection de Maloupe.

THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France (548-65-90) Grande salle : les 12, 13, 18, à 20 h. 30, le 16, à 15 h. : Harold et Maude. - Les 14, 15, à 20 h 30 : Zarathoustra. - Petite salle : les 12, 13, 18, à 20 h. 30 ; le 16, à 15 h : les Emigrés. - Les 14 et 15, à 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.

THEATRE DE PARIS, 15, rue Blanche, 9e (874-20-44) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. Sam. et Dim., 15 h. : *Crime et châtiment*.

THEATRE DE LA LISIERE, 12, rue des Meuniers, 12e (366-17-75) (D. soir, J.) 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : le Jeune Homme livré aux arbres.

THEATRE OBLIQUE, 76, rue de la Roquette, 11e (805-78-51) jusqu'au 16 février. I. (L.) 21 h. : le Golem ; II. (D. soir, L.) 20 h 30, mat Dim., à 16 h. : le Pierrot lunaire ; Rapport pour une académie.

THEATRE DE LA PLAINE, 15, rue du Général-Guillaumat, 15e (842-32-25) (D. soir, L., Mar.) 20 h. 30 ; mat. Dim., 17 h. : la Savane.

THEATRE DE L'EPICERIE, 12, rue du Renard, 4e (828-18-97) les Mer., Jeu., Ven., Sam., à 19 h. : le Mime Duval.

THEATRE PRESENT, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (203-02-55) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim., 17 h. : les Voraces.

THEATRE 13, 24, rue David (569-05-99) Jeu., Ven., Sam., à 21 h., Sam. et Dim., 15 h. : Labiche folies.

THEATRE ST-ANDRE - DES - ARTS, 6, place Saint-Michel, 6e (033-16-58) (D., L., Mer.) 21 h. : De l'air.

THEATRE 347, 20 bis, rue Chaptal, 9e (874-28-34) (D. soir, L.) 21 h., mat. Dim., 15 h. : le Fétiche.

TROGLODYTE, 74, rue Mouffetard, 5e (222-93-54). T.l.j., à 22 h. : l'Inconfortable (jusqu'au 15) ; à partir du 18 : Xâhât.

Les théâtres de banlieue

ANTONY, Théâtre Firmin - Gémier, place du Marché (666-02-74) : les 14 et 15, à 20 h. 45 : les Inédits d'E. Ionesco. Résidence universitaire, le 13, à 21 h. : Cortex, jazz.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson (352-64-83) : 33 films pour le plaisir : le 12 à 18 h. 30 : J'accuse ; à 20 h. 30 : Un chien andalou et la Kermesse héroïque ; le 14, à 18 h. 30 : le Testament d'Orphée ; à 20 h. 30 : les Escargots et Mes petites amoureuses. Le 15 : hommage à *Jean Renoir : 14 h. 30 :* la P'tite Lili et Boudu sauvé des eaux ; 16 h. 30 : Partie de campagne et La vie est à nous ; 20 h. 30 : les Bas-Fonds ; 22 h. : le Carrosse d'or. Le 18, à 18 h. 30 : Pépé le Moko ; à 20 h. 30 : Aubervilliers et l'Année dernière à Marienbad.

CRETEIL, Maison des arts et de la culture, place de l'Hôtel-de-Ville (899-94-50). Le 15, à 21 h. : les Chœurs et Danses de l'armée soviétique. Le 18, à 21 h. : l'Histoire du théâtre, par le groupe Tse.

ISSY - LES - MOULINEAUX, Théâtre municipal, 25, av. Victor-Cresson (645-21-70, poste 306). Le 14, à 21 h. : Fanny, de Marcel Pagnol (théâtre).

IVRY, Théâtre des quartiers d'Ivry, au Studio d'Ivry, 21, rue Ledru-Rollin (672-37-43) (D. soir, L.), 21 h., *mat. dim. 16 h. : Dommage* qu'elle soit une putain.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers, 60, rue Greuze (204-18-81), les 13, 14, 15, à 20 h. 30 ; le 16, à 16 h. : Quelle heure peut-il être à Valparaiso ?

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde (243-00-59), le 18, à 20 h. 30 : A livres ouverts.

VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano, 1, rue Charles-Pathé (808-73-74) (D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. : Jokari, de J. Jonas, et la Dernière Bande, de S. Beckett.



THEATRE D'ART
19, Av. Victoria - Mo Chatelet - 236.12.83
deux pièces de
DIMITRI KOLLATOS

LE DERNIER EMPEREUR

LE QUOTIDIEN DE PARIS / Patrick de ROSBO. "Dimitri Kollatos se raconte à travers ses exaltations, ses peurs, et les exorcise, du même coup : Byzance et son empereur qui agonise dans une somptueuse rumeur de massacre que n'eût pas désavoué Delacroix"... "les rouges de sa famille et ceux du clan opposé continuent, à jamais, de s'entretuer".

LA FEMME DE SOCRATE
2e SAISON

COMBAT / Patrick de ROSBO - "Elle vient d'assister à la mort d'un ivrogne lubrique grand amateur d'éphèbes : Socrate. Belle et rigide comme une cariatide". IN / André GAUTHIEZ - "Excellemment interprété par Arlette Baumann". L'HUMANITE / Roger MARIA - "Etincelant d'érudition". FRANCE SOIR / Pierre MARCABRU - "Dimitri Kollatos mériterait un public digne de son érudition". L'AURORE / Dominique JAMET - "Arlette Baumann nous fait parfaitement comprendre Socrate - un texte qui nous ressuscite Athènes".

Expositions

CENTENAIRE DE L'OPERA, HOMMAGE A CHARLES GARNIER : 1875-1975. — Théâtre national de l'Opéra (073-90-93). Sauf mardi, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 18 mars.

ART DU XXe SIECLE, FONDATION PEGGY GUGGENHEIM, VENISE. — Orangerie des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au *3 mars*.

LOUIS XV : UN MOMENT DE PERFECTION DE L'ART FRANÇAIS. — Hôtel des Monnaies, 11, quai Conti (326-52-07). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 avril.

MILLENAIRE DE L'ETHIOPIE. — Petit Palais, avenue Alexandre-III (265-99-21). Sauf mardi, de 10 h. à 16 h. Entrée : 5 F ; le samedi : 3 F. Jusqu'au 17 février.

L'ART ALBANAIS A TRAVERS LES SIECLES. — Petit Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 février.

LE MONDE DE FRANKLIN ET DE JEFFERSON. — Grand Palais, entrée Eisenhower (231-61-24). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 6 F ; le samedi : 4 F. Jusqu'au *10 mars*.

L'U.R.S.S. ET LA FRANCE. LES GRANDS MOMENTS D'UNE TRADITION. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

ARMAN, OBJETS TROUVÉS. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (553-48-10). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 3 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 30 mars.

BESTIAIRE POUR LES ENFANTS. — Musée des enfants. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 16 février.

HANS REICHE, PEINTURES, GOUACHES, AQUARELLES (1892-1958). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 20 avril.

MARK BRUSSE : rétrospective 1959-1974 ; **ERIK DIETMANN** : rétrospective 1958-1974 ; **HESSIE, SURVIVAL ART.** — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, A.R.C. 2 (voir ci-dessus) Jusqu'au 16 mars.

DESSINS DE ROY LICHTENSTEIN. — Centre national d'art contemporain, 11, rue Berryer (267-46-84). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée : 4 F. Jusqu'au 16 février.

BERTRAND LAVIER. — Centre national d'art contemporain (voir ci-dessus).

PEINTRES TEMOINS DE LEUR TEMPS. « COMME IL VOUS PLAIRA ». — Musée Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 3 F. Jusqu'au 26 février.

ANDRE LEMONNIER, COULEUR — Centre de création industrielle, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; le dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 mars.

GAETANO PESCE, LE FUTUR EST PEUT-ETRE PASSE. — Centre de création industrielle (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 3 mars.

BERNARD LASSUS, PAYSAGE QUOTIDIEN. — Centre de création industrielle (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 3 mars. Le 13 février, de 20 h. 30 à 22 h., projection de deux films de B. Lassus sur « les habitants paysagistes ».

CHARLES DESPIAU, sculptures et dessins. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (551-01-34) : Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Prolongée jusqu'au 15 avril.

WILLEM BUYTEWECH, 1591-1624. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 mars.

VISIONS D'ENFANTS DU MONDE DES INSECTES, dessins, peintures, gravures, tissus. — Laboratoire d'anthropologie. Muséum d'histoire naturelle, 45, rue Buffon (331-89-65). Sauf dimanche matin, de 9 h. à 17 h. Entrée : 4 F. Jusqu'au 9 mars.

VILLES NORDIQUES EN BOIS. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (272-87-50). Tous les jours de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 16 février.

TONI UNGERER. — *Centre culturel* américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Sauf dimanche, de 10 h. à 21 h. ; le samedi de 13 h. à 20 h. Jusqu'au 22 février.

CERAMIQUES IRAKIENNES. — Centre culturel irakien, 6-8, rue du Général - Appert. A partir du 13 février.

LA VIE UNIVERSITAIRE PARISIENNE AU XIIIe SIECLE. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (325-24-13). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Prolongée jusqu'au 16 mars.

MANUSCRITS HEBRAIQUES DU Ier AU XIXe SIECLE. — *Musée* d'art juif, 42, rue des Saules. Sauf vendredi et samedi, de 15 h. à 18 h. Jusqu'au 25 février.

PARIS AU XIXe SIECLE ET ASPECTS DE L'ARCHITECTURE RURALE EN REGION PARISIENNE. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Sauf mardi, de 11 h. à 20 h. Entrée : 2 F. Jusqu'au 6 avril.

VILLES D'ART, CITES D'HISTOIRE, VILLAGES DE TRADITIONS, CONCIERGERIE. — 1, quai de l'Horloge (033-30-06). Sauf mardi, de 11 h. à 20 h. Jusqu'au 6 avril.

VIKING : A LA RECHERCHE D'UNE VIE SUR MARS ET PROUESSES TECHNIQUES MICROSCOPIQUES. — Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt (359-16-65). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 2 mars.

Galeries

IRMGARD BRUNMAYR, aquarelles et dessins. — Galerie Jean-Camion, 8, rue des Beaux-Arts (633-95-63). Jusqu'au 23 février.

BRYEN. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (525-32-18). Jusqu'à fin février.

BERNARD BUFFET. — Galerie Maurice-Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65). Jusqu'au 8 mars.

CALDER. — Galerie Maegt, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusque fin février.

CORNEILLE : les aventures de Pinocchio. — L'Œil-de-Bœuf, 58, rue Quincampoix (272-24-72). Jusqu'au 7 mars.

L'ART CORPOREL. — Galerie Stadler, 51 rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 22 février.

COSIMO DE SANTIS. — Galerie Herouet, 44, rue des Francs-Bourgeois. Jusqu'au 15 février.

JEAN D'ORVILLE. — Galerie K. Granoff, 13, quai de Conti. Jusqu'au 25 février

CLAUDE DELFAUT, toiles et estampes. — Au café d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet. Sauf dimanche. Jusqu'à fin février.

OYVIND FAHLSTROM. — Galerie Iolas, 196, boulevard Saint-Germain (222-75-80). Jusqu'au 22 février.

HANS HARTUNG. — Galerie Arnaud, *212, boulevard Saint-Germain* (548-46-31). Jusqu'au 1er mars.

RYSZARD KIWERSKI. — Centre de civilisation polonaise, 18, rue de la Sorbonne (3e étage). Sauf samedi et dimanche, de 15 h. à 19 h. Du 14 au 25 février.

MANESSIER, aquarelles. — Galerie de France, 3, faubourg Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 22 février.

ZUKA. — Galerie Darthea-Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 28 février.

EN BANLIEUE

CRETEIL. Yvaral et Siège poème. — Maison des arts et de la culture (899-90-50). Jusqu'au 1er mars.

GAGNY. Michel Spitz et Alfredo Nannonni. — Hôtel de Ville (927-22-19). Jusqu'au 21 février.

LA DEFENSE. Nouvelles images. — Galerie, esplanade de la Défense. Jusqu'au 9 mars.

SAINT-DENIS. Le Tableau des merveilles. Images de Jacques Prévert. — Théâtre Gérard - Philipe. Sauf lundi, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 20 février.

SAINT-MAUR - DES - FOSSES. Art africain. Mythes et vie de la savane. — Musée, 5 ter, avenue du Bac, à La Garenne (283-22-40). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Prolongée jusqu'au 23 février.

SERAINCOURT (près Meulan). Rivière, structure, réseau. — 1, rue de l'Aubette (475-40-12). Samedi et *dimanche, de 15 h. à 20 h. Jusqu'au* 23 février.

MARLY-LE-ROI. *Pierre Papaloizos*, sculptures. — Maison Jean-Vilar, allée des Epines. Du 15 au 28 février.

SALLES CLASSÉES CINÉMAS d'ART et d'ESSAI
(A.F.C.A.E.)

LE SEINE Cinéma
8, rue Frédéric-Sauton - Tél. : 325-95-99
à 12 h. (sf dim. et fêtes), en exclusivité
LANCELOT DU LAC
de Robert BRESSON
à 14 h. 15, 16 h. 15, 18 h. 15, 20 h. 15 et 22 h. 15
UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL

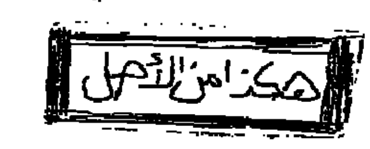
LE SEINE Studio
8, rue Frédéric-Sauton - Tél. : 325-95-99
à 12 h. 15 (sauf dimanches et fêtes)
LE CUIRASSÉ POTEMKINE
à 14 h., 16 h., 18 h., 20 h. et 22 h.
UN VRAI CRIME D'AMOUR
v.o. (italienne)

STUDIO ST-ANDRÉ-DES-ARTS 1
30, rue Saint-André-des-Arts - 326-48-18
DE 14 HEURES A 24 HEURES :
GÉNÉRAL IDI AMIN DADA
de Barbet SCHROEDER
A 12 HEURES ET 24 HEURES :
PIERROT LE FOU
de Jean-Luc GODARD

STUDIO ST-ANDRÉ-DES-ARTS 2
30, rue Saint-André-des-Arts - 326-48-18
DE 14 HEURES A 24 HEURES :
WANDA
de Barbara LODEN
A 12 HEURES ET 24 HEURES :
LES VISITEURS
d'Elia KAZAN

AMBASSADE GAUMONT VO **BERLITZ** VF **WEPLER PATHE** VF





Concerts

MERCREDI 12 FEVRIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (rens. : 224-33-61). 20 h. 30 : « Musiques sacrées », orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Gyorgy Lehel, chœurs de Radio-France (Liszt : Légende de sainte Elisabeth).

SALLE GAVEAU, 45, rue La Boétie, 8e (225-29-14), 18 h. 45 : le Quatuor Parrenin (Beethoven).

JEUDI 13 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 21 h. : Orchestre Bernard Thomas, avec J.-J. Kantorow, B. Pasquier, P. Pouvereau (Mozart : Intégrale des concertos pour violon).

VENDREDI 14 FEVRIER

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, place Saint-Germain-des-Prés (325-41-71), 20 h. 30 : Raul Maldonado, guitariste : Richesse musicale de l'Argentine.

SAMEDI 15 FEVRIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : Orchestre de Paris, dir. Seiji Ozawa, avec Yvonne et Jeanne Loriod (Messiaen : Turangalila, Symphonie).

RADIO-FRANCE, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (224-33-61), 20 h. 30 : Orchestre lyrique de Radio-France, dir. A. de Almeida (Gounod : Roméo et Juliette).

THEATRE DE LA GAITE-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18), 18 h. 30 : Libre Parcours-Récital : Trio Jean-Pierre Armengaud (Bartok, Stravinsky, Szymanowsky, Saguer).

FOYER INTERNATIONAL D'ACCUEIL DE PARIS, 30, rue Cabanis, 14e (707-25-69), 20 h. 30 : Récital de piano par Simone Morig.

THEATRE DE LA MADELEINE, 19, rue de Surène, 8e (265-07-09), 17 h. : Quatuor Lasalle (Mozart, Webern, Schubert, Verdi).

DIMANCHE 16 FEVRIER

ESPACE PIERRE CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (225-97-60) 20 h. 30 : Récital Hans Hotter (Schubert : le Voyage d'hiver).

EGLISE ST-THOMAS-D'AQUIN, place Saint-Thomas-d'Aquin, 7e 17 h. 45 : Récital d'orgue par Arsène Bedois (Clérambault, Bach).

LUNDI 17 FEVRIER

THEATRE ESSAION, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (278-46-42) 20 h. 30 : Ensemble Guillaume de Machault (Musique du Moyen Age et de la Renaissance.

PALAIS DES CONGRES, Porte Maillot, 17e (758-27-08) : Même programme que le 15 au Théâtre des Champs-Elysées.

NOTRE-DAME-DE-GRACE DE PASSY 21 h . Ensemble de cuivres d'Ile-de-France et orgue (Gabrielli, J.-S. Bach, Guinot, Mozart, Fauré, P.-M. Dubois.

SALLE PLEYEL 20 h. 30 : Orchestre de chambre Jean-François Paillard, avec Maurice André (trompette), G. Jarry, J. Chambon, M. Larrieu (Haendel, Stamitz, J.-S. Bach).

SALLE GAVEAU 20 h. 30 : Récital du pianiste Alexandre Rabinovitch (Prokofieff, K.-Ph.-E. Bach, Stockhausen, Rabinovitch, Scriabine, Debussy, J.-S. Bach).

THEATRE MOUFFETARD, 74, rue Mouffetard, 5e (331-59-77) 20 h. 30 : Orchestre de chambre, dir. Roland Douatte, avec Claire Bernard (J.-S. Bach, Pergolèse).

RADIO-FRANCE 20 h 30 : Orchestre de musique de chambre de Radio-France (P. Le Flem, E. Varèse, A. Moëne, A. Jolivet).

MARDI 18 FEVRIER

SALLE GAVEAU 20 h. 30 : Quatuor Amati (Schubert, Berg, Mozart).

PALAIS DES CONGRES 18 h. 30 : Concert du mardi (Vivaldi, Mozart, Schumann) ; 20 h. 30 : Même programme que le 15 au Théâtre des Champs-Elysées

RADIO-FRANCE 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. P.-M. Le Conte, avec R. Athawassova (Tisné, Liszt, Bartok).

Variétés

Le music-hall

BOBINO, 20, rue de la Gaîté, 14e (033-30-49) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. . Barbara.

CASINO DE PARIS, 16, rue de Clichy, 18e (874-26-22) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 : Zizi je t'aime (à partir du 15).

FOLIES-BERGERE, 32, rue Richer, 9e (770-02-51) (L.), 20 h. 30 : J'aime à la folie.

HEBERTOT, 78 bis, bd des Batignolles, 17e (387-23-23) (D. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Raymond Devos.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (331-59-77) (D., L.), 22 h. : les chantres du yiddich.

OLYMPIA, 28, bd des Capucines, 9e (742-25-49), t.l.js à 21 h. 15, mat. dim. à 14 h. 30 : Véronique Sanson (jusqu'au 16 inclus) ; à partir du 18 : Coluche ; le 15 à 17 h. : Chick Corea ; le 16 à 18 h. : Paul Préboist ; le 17 à 21 h. 30 : Blue Oyster Cut.

VARIETES, 7, bd Montmartre, 2e (231-09-92) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Jacques Martin.

Les opérettes

CHATELET, place du Châtelet, 1er (231-44-80) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. à 14 h. 30, dim. à 14 h. : Valses de Vienne.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE, 1, bd Saint-Martin, 3e (278-44-45), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : De toutes façons, il nous reste le cheval.

DEUX ANES, 100, bd de Clichy, 18e (606-10-26) (Mar.), 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.

DIX HEURES, 36, bd de Clichy, 18e (606-07-48), 22 h. : Persiflons.

Les cabarets

ALCAZAR, 62, rue Mazarine, 6e (326-53-35) (D.), 21 h., spectacle à 23 h. Paris-Broadway.

CRAZY HORSE SALOON, 12, avenue George-V, 8e (225-67-29), tous les jours à 22 h. et 0 h. 30 : Quatorze super beautés.

KISS ME, 5, avenue de l'Opéra, 1er (260-64-45), 22 h. : Bons baisers de Paris.

MAYOL, 10 rue de l'Echiquier, 10e (770-95-08) (Mer.) 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q... nu.

TOUR EIFFEL (551-19-50) (D), 20 h. : les Années folles.

Le jazz

CENTRE AMERICAIN, 261, boulevard Raspail, 14e (033-99-92), le 22, à 21 h. : Hootewanny : Flying Balai Bros ; ven. 14, à 21 h. : Art Zoyd III.

COUR DES MIRACLES, 23, avenue du Maine, 14e (548-85-60) ; les 12 et 13, à 20 h. 30 : Mac Ghie Jazz Rock ; du 14 au 18, à 20 h. 30 : Free Jazz Work Shop ; t.l.s., à 22 h. : Steve Lacy Sextet

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40), le jeudi 13, à 21 h. : Jam Folk : Cambalache et Gary Peterson ; le ven. 14, à 21 h. : Sharkey and Co et Irakli.

OLYMPIA, 28, boulevard des Capucines, 9e (742-25-49), le 15, à 17 h. : Chick Corea.

PLEYEL, 252, rue du Faubourg Saint-Honoré, 17e (227-06-30), les 12 et 13, à 21 h. : le Mahavishnu Orchestra, avec Jean-Luc Ponty.

THEATRE PRESENT, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (203-02-55), le 17, à 20 h. 30 : Richard and Linda Thompson.

La danse

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-36-39) (J. soir), 20 h. 30, mat. dim. à 17 h. : Ballet-théâtre Joseph Russillo (jusqu'au 16 : Il était une fois comme toutes les fois ; à partir du 17 : Mémoires pour demain)

PALAIS DES SPORTS, porte de Versailles, 15e (250-79-80) (D. soir, L.), 21 h., mat. mer. à 15 h., sam. et dim. à 14 h. 15 et 17 h. 30 : Holliday On Ice.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (225-44-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. à 17 h., dim. à 14 h. 30 : Slask, Ensemble national de Pologne (à partir du 14).

THEATRE DU SIEM, 16, rue Albert-de-Lapparent, 7e, le 18 à 20 h. 30 : Ballets de danse populaire, par la Compagnie de danse populaire.

Le cirque

CIRQUE D'HIVER - BOUGLIONE, 110, rue Amelot, 11e (700-12-25) Mer. et Jeu. à 15 h., Sam. à 15 h. et 21 h., Dim. à 14 h. et 17 h.

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40), mer., jeu., sam., dim. à 14 h. 30 . Cirque Gruss.

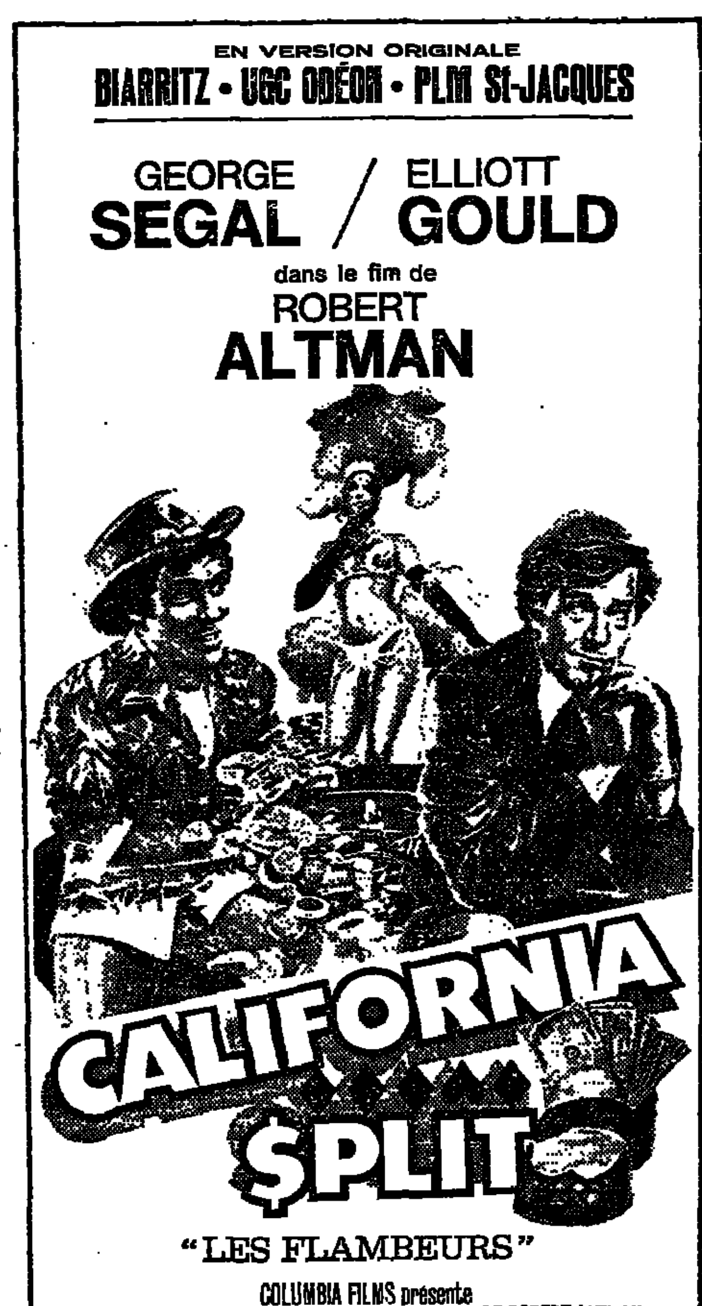
GALAXY, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (205-28-06) (Lun.), 21 h., mat. sam. 17 h. 30, dim. 14 h. 30 et 17 h. 30 : Princesse Czardas. Le lun. à 14 h. 30 et 21 h., les mer. et sam. à minuit et demi : Cendrillon

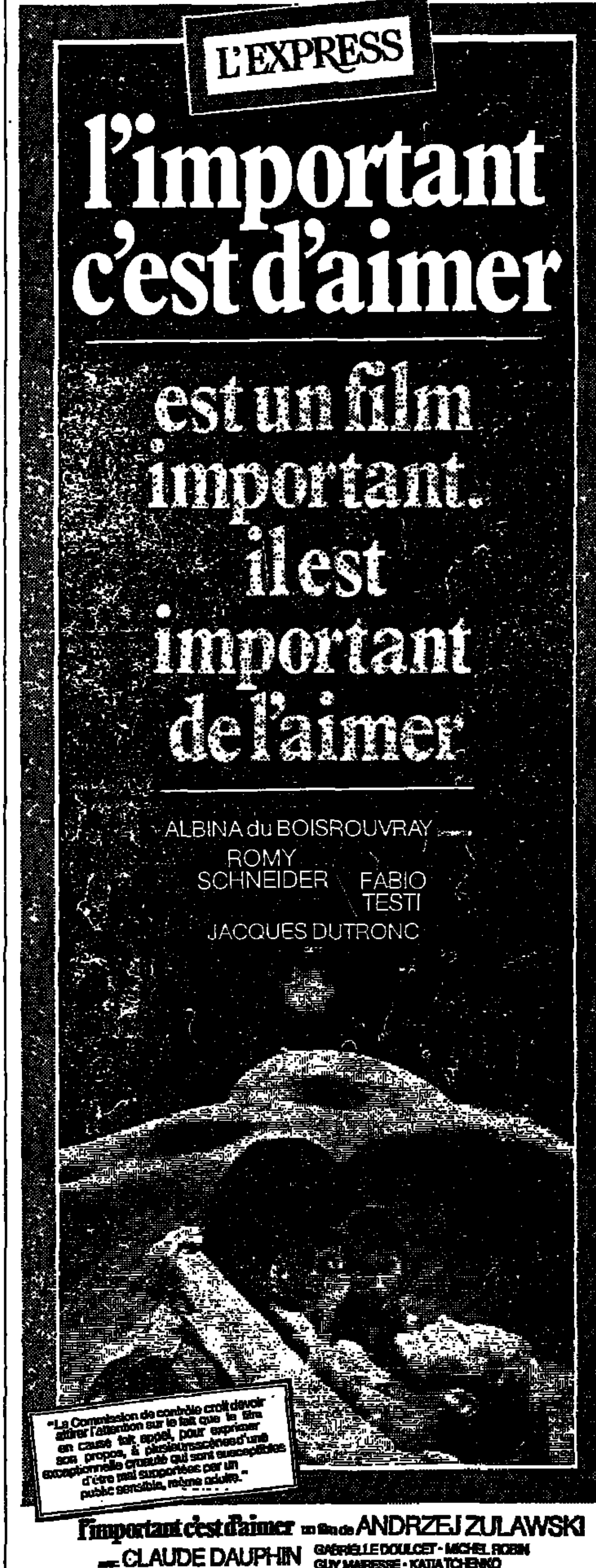












(Interdit aux moins de 18 ans.)

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

MERCREDI 12 FEVRIER. — 15 h., *les Trois âges*, de Buster Keaton, et *Plein les bottes*, de Frank Capra ; 18 h. 30, Hommage à la Columbia : *Bye bye Birdie*, de F. Kohlman et G. Sydney ; 20 h. 30, *Toute nudité sera châtiée*, d'Arnold Jabor ; 22 h. 30, *Mayerling*, de Terence Young.

JEUDI 13 FEVRIER. — 15 h., Hommage à David W. Griffith : *Isn't life Wonderful* ; 18 h. 30, Hommage à la Columbia : *En marge de l'enquête*, de John Cromwell ; 20 h. 30, *Shanghai Express*, de Josef von Sternberg ; 22 h. 30, *la Cible*, de Peter Bogdanovitch.

VENDREDI 14 FEVRIER. — 15 h., Hommage à David W. Griffith : *les Chagrins de Satan* ; 18 h. 30, *la Femme du boulanger*, de Marcel Pagnol ; 20 h. 30, avant-première : *Vai Travailhar Vagabundo (Suave amoralidad)*, de Hugo Carvanna ; 22 h. 30, *l'Homme qui en savait trop*, d'Alfred Hitchcock.

SAMEDI 15 FEVRIER. — 15 h., *Alexandre Nevsky*, de S.M. Eisenstein ; 18 h. 30, *les Gémeaux*, de Susan Sontag ; 20 h. 30, *De l'influence des rayons gamma sur le comportement des marguerites*, de Paul Newman ; 22 h. 30, *The candidate (Votez McKay)*, de Michael Ritchie.

DIMANCHE 16 FEVRIER. — 15 h., *Les Lumières de la ville*, de Charles Chaplin ; 18 h. 30, *Liza*, de Marco Ferreri ; 20 h. 30, *la Vallée*, de Barbet Schroeder ; 22 h. 30, *la Fille de Ryan*, de David Lean.

LUNDI 17 FEVRIER. — Relâche.

MARDI 18 FEVRIER. — 15 h., *Faust*, de Friedrich-Wilhelm Murnau ; 18 h. 30, *Madame Bovary*, de Jean Renoir ; 20 h. 30, *les Bas-Fonds*, d'A. Kurosawa ; 22 h. 30, *On achève bien les chevaux*, de Sydney Pollack.

Les exclusivités

LES ANGES GARDIENS (A., v.o.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).

AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47).

LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Champs-Elysées SF, 8e (225-67-29) ; Athena, 12e (343-07-48).

LA BRUTE, LE COLT ET LE KARATE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Grand-Rex, 2e (236-83-93), Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Napoléon, 17e (359-41-46).

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42).

C'EST PAS PARCE QU'ON A RIEN A DIRE QU'IL FAUT FERMER SA GUEULE (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Orléans, 14e (508-03 75) ; Galaxie, 13e (331-76-86) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Maine - Rive - Gauche, 14e (567-06-96) ; George-V, 8e (225-41-46).

LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) (**) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Impérial - Pathé, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-87) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Quintette, 5e (033-35-40).

LA CHAISE VIDE (Fr.) : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).

CHINATOWN (A.) (*), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde-Pathé, 8e (359-92-84) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Caravelle, 18e (387-50-72) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Maxeville, 9e (770-72-87) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-36-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CITE DU SOLEIL (It.), v. o. : Le Marais, 4e (278-47-86), de 15 h. 30 à 20 h. 40.

DAISY CLOVER (A.), v. o. : Action Christine, 6e (325-85-78).

LES DEUX SAISONS DE LA VIE (Belg.) : Royal-Haussmann-Meliès, 9e (770-47-55).

DIS-MOI QUE TU M'AIMES (Fr.) : U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).

LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

DOSSIER ODESSA (Ang.-All.), v. f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy - Pathé, 18e (522 - 37 - 41) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (F.) : Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DU SANG POUR DRACULA (A.) (*), v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; v. f. : Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; les Nations, 12e (343-04-67).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

ENQUETE SUR L'IMPOSSIBLE (A.) v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).

LES FILLES DE KA-MA-RE (Jap.) (**) v.o. : Studio Galande, 5e (033-72-71).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA GENESE (Fr.) : Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11)

LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LA GIFLE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxeville, 9e (770-72-87), Concorde, 8e (359-92-84).

LE GRAND OCEAN (Fr.) : Plaza, 8e (073-74-55).

LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h. 30.

HARRY AND TONTO (A.) v.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).

L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A.) v.o. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Montréal - Club, 20e (607-16-81).

L'HOMME DU CLAN (A.) v.f. : Rex, 2e (236-83-93).

IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

IL ETAIT UNE FOIS UN MERLE CHANTEUR (Sov., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; (sauf 18 soir.) ; Pagode, 7e (551-12-15).

IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : Omnia, 2e (231-39-36) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Point-Show, 8e 225-67-29).

LA JEUNE FILLE ASSASSINEE (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE JOURNAL INTIME DE DAVID HOLZMAN (A.) et SICILIA (It., v.o.) : Ciné - Halles - Positif, 1er (236-71-72).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.o.) : Ermitage, 8e 359-15-71) (en soirée) ; (v.f.) : Ermitage, 8e (en mat.) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Terminal-Foch, 16e (704-49-53).

MAI 68 (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

MARIAGE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69).

LES MONGOLS (Ira., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

ON N'ENGRAISSE PAS LES COCHONS A L'EAU CLAIRE (Can.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

PARADE (Fr.) : Murat, 16e (288-99-75).

MES PETITES AMOUREUSES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE MONASTERE DES VAUTOURS (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34 - 37) ; Paramount - Odéon, 6e (325-59-83).

LE RETOUR DU GRAND BLOND (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-19).

ROBIN DES BOIS, (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Murat, 16e (288-99-75).

SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). V.f. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544 - 25 - 02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32).

SERIEUX COMME LE PLAISIR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Quintette, 5e (033-35-40).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59).

LA SOUPE FROIDE (Fr.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

SWET-LOVE (A., v.o.) (**) : Boite à films, 17e (754-51-50) à 14 h., 16 h. et 18 h. ; v.f. : Scala, 10e (770-40-00).

UNE SAISON DANS LA VIE D'EMMANUEL (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).

UN LINCEUL N'A PAS DE POCHES (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Boul-Mich, 5e (033-48-29) Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Passy, 16e (288-62-34), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Publicis-Sofitel, 15e (842-04-68), Paramount-Montmartre, 9e (606-34-25).

UNE PARTIE DE PLAISIR (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Mistral, 14e (734-20-70).

TERREUR SUR LE « BRITANNIC » (A., v o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Telstar, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Liberté-Club, 12e (343-01-59).

UN VRAI CRIME D'AMOUR (It., v.o.) : Le Seine, 5e (325-92-46).

VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

WANDA (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les festivals

CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN. — V.o., Action Lafayette, I, 9e (878-80-50), Orson Welles, mer. : la Dame de Shangaï ; jeu. : la Soif du mal ; ven. : Macbeth ; sam. : la Splendeur des Amberson ; dim. : Citizen Kane. — Michael Curtis, lun. : François d'Assise ; mar. : l'Egyptien.

HUMPHREY BOGART. — V.o., Action Lafayette II, 9e (878-80-50), les 12 et 13 : la Contesse aux pieds nus ; les 14 et 15 : le Mystérieux docteur Clitterhouse ; les 16, 17, 18 : le Grand Sommeil.

BEATLES SHOW. — V.o., Action-Christine, 4, rue Christine, 6e (325-85-78), les 12 et 16 : Magical Mystery Tour ; le 13 : John and George in The Recording Studio ; le 14 : What's Happening The Beatles and Murray the K.in Usa ; les 15 et 18 : The Beatles live at Shea Stadium ; le 17 : Around the Beatles.

DE GODARD A GARREL, QUINZE ANS DE VRAI CINEMA. — Olympic-Pigozzi, 14e (783-67-42), mer., jeu., ven. : Absences répétées ; sam. : Un homme qui dort ; dim., lun., mar. : la Vallée.

WESTERN PANACHE, LES CLASSIQUES. — Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15), mer., jeu. : Règlement de compte à O.K. Corral ; ven., sam. : le Reptile ; dim., lun., mar. : Rio Bravo.

TRENTE-TROIS FILMS POUR LE PLAISIR. — Théâtre de la commune d'Aubervilliers (352-64-83), voir programme « théâtres de banlieue ».

W.C. FIELDS AND Co. — Boite à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Charlot, Laurel et Hardy, Buster Keaton ; 16 h. : Parade et rire, v.o. ; 17 h. 30 : Une riche affaire, v.o. ; 19 h. : Si j'avais un million, v.o. ; 20 h. 30 : les Joies de la famille, v.o.

BEATLES-POP. — V.o., Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Pink-Floyd à Pompéi ; 14 h. : Quatre Garçons dans le vent ; 15 h. 40 : Help ; 17 h. 30 : le Sous-Marin jaune ; 19 h. : Let It Be ; 20 h. 30 : Concert pour le Bangladesh ; 22 h. 10 : Gimme Shelter.

ALAIN ROBBE-GRILLET. — Studio Médicis, 5e (633-25-97), mer. et sam. : Trans-Europ express ; jeu. et dim. : l'Eden et après ; ven. : Glissements progressifs du plaisir ; lun. : l'Homme qui ment ; mar. : l'Immortelle.

Les séances spéciales

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Boite à films, 17e (754-51-50) à 22 h.

LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h. 15 (sf dim.)

EASY RIDER (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

LANCELOT DU LAC (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h. (sf dim.).

MACBETH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

PAS D'ORCHIDEES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) : Chatelet-Victoria, 1er (508-94-14) à 11 h. 45 et 0 h. 15.

PIERROT LE FOU (Fr.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.

SOUL TO SOUL (A., v.o.) : Gramont, 2e (742-95-82) les 14 et 15 à 24 h.

LES VISITEURS (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 24 h.

LES FILMS NOUVEAUX

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER, film français (**) d'Andrej Zulawski, avec Romy Schneider, Jacques Dutronc, Fabio Testi, Klaus Kinski : Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Clichy - Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Mayfair, 16e (525-27-06), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Gambetta, 20e (797 - 02 - 74), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86).

TREMBLEMENT DE TERRE, film américain de Mark Robson, avec Charlton Heston, Ava Gardner, Geneviève Bujold, Georges Kennedy, (procédé Sensurround) ; v.o. : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70).

EN PLEINE GUEULE, film canadien de Jean-Claude Lord, avec Rejean Guenette, Anne-Marie Provencher, Alexandra Stewart : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gramont, 2e (742-95-82), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

LA RAGE AU POING, film français d'Eric Le Hung (**), avec Gilles Chevalier, Françoise Dorner, Tony Gatlif ; France-Elysées, 8e (225-19-73), Fauvette, 13e (331-60-74), Danton, 6e (326-08-18), Mery, 17e (522-59-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96), Nation, 11e (343-04-67), Omnia, 2e (231-39-36).

L'ENNEMI PRINCIPAL, film bolivien de Jorge Sanjines ; v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

CALIFORNIA SPLIT, film américain de Robert Altman, avec Elliot Gould, George Segal, Ann Prentiss, Gwen Welles ; v.o. : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

JIMI PLAYS BERKELEY ET THE DOORS : FEAST OF FRIENDS, film américain ; v.o. : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), Action - République, 11e (805-51-33).

AU NOM DU PEUPLE ITALIEN, film italien de Dino Risi, avec Ugo Tognazzi, Vittorio Gassmann, Yvonne Furneaux ; v.o. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

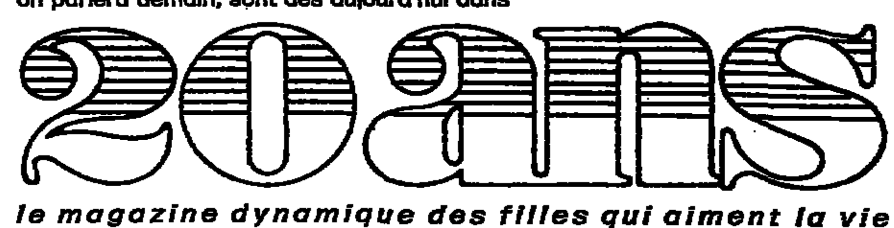
WANDA-TERES, film français de Jean-Marie Vincent, avec Françoise Brion, Vania Vilers ; La Clef, 5e (337-90-90), Bonaparte, 6e (326-12-12), Bilboquet, 6e (222-87-23), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

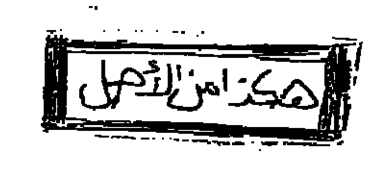
LA PRISE DE POUVOIR PAR LOUIS XIV, film italien de Roberto Rossellini ; v.o. : Pagode, 7e (551-12-15) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LES SEPT VAMPIRES D'OR, film anglais de Roy Ward, avec Peter Cushing ; v.f. : Mistral, 14e (734-20-70), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (288-99-75), Rex, 2e (236-83-93) ; v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71).

QUE PENSEZ-VOUS DU CORNED BEEF, film français (festival de dessins animés de Raoul Servais, avec en avant-programme : « les Aventures de Bernadette Soubirous ») : Arlequin, 6e (548-62-25).

BRUCE LEE, film chinois, avec B. Lee ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Gaité, 14e (326-99-34), Grand-Pavois-Babord, 15e (531-44-58), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).





RADIO-TÉLÉVISION

Vu

LES PETITS INDIENS

*On a bon cœur au fond, et bon esprit. On est très conscient des dangers de l'expansion. On ne tient pas tellement à faire des enfants. Quand on voit traîner des papiers gras, sans aller jusqu'à les ramasser — les jeunes le feraient plus volontiers, — on a un bon mouvement d'indignation dégoûtée. Et s'il ne tenait qu'à nous, les petits Indiens mangeraient à leur faim. Nos pronostics pour l'avenir ? Pessimistes : au train où ça va, aucun doute, notre planète court à sa perte. Si pessimistes même, qu'au lieu de nous rassurer, l'optimisme bien nourri de ces industriels, de ces banquiers invités à débattre des troubles de la croissance, mardi soir aux « Dossiers de l'écran », nous a indignés. Comme nous ont agacés les protestations de foi de ce syndicaliste membre de la C.F.D.T. et de ce journaliste de l'*Humanité.

Surtout après le documentaire de Bernard Lemoine. Des chiffres et des images qui parlent, qui hurlent. Les mines s'épuisent, les ordures s'entassent et l'écart se creuse entre pauvres et riches, les pays et les hommes. Le dos au mur, soumis aux mêmes impératifs, produire pour consommer et consommer pour produire, nous ne pouvons ni continuer ni nous arrêter. C'est l'impasse. Et cela confirme bien l'inquiétude du seul interprète de nos propres alarmes, M. Aurelio Peccei, visage rose, cheveux blancs et sur les genoux un exemplaire souvent brandi du second rapport du Club de Rome : « Stratégie pour demain ».

Allons, allons, il ne faut rien exagérer, rétorquent ses interlocuteurs. Nos ressources naturelles sont encore très importantes et l'on peut envisager de nourrir sans trop de difficultés jusqu'à sept milliards d'individus. Ne pas oublier non plus que la hausse du prix des matières premières — et pas seulement celui du pétrole — en enrichissant les pays producteurs, va bouleverser l'équilibre des forces, développer la concurrence et accentuer les vertus de la libre entreprise. Sur ce point, divergences de vue entre le syndicaliste et l'un des P.-D. G. La faillite du capitalisme est évidente, c'est au socialisme de changer la vie.

Allo, S.V.P. ? Les téléspectateurs s'impatientent. Va-t-on enfin nous dire quelles mesures pourraient être prises à l'échelle mondiale pour éviter la catastrophe ? M. Aurelio Peccei leur donne raison, encore une fois. Il est temps, grand temps de faire passer la conscience de l'espèce avant la conscience de classe. De changer et les régimes et les structures. D'inventer, d'imaginer. A problèmes nouveaux, solutions neuves. En attendant, M. Jean Saint-Geours, directeur du Crédit lyonnais, auteur de Vive la société de consommation, *se félicite. Nous n'avons pas à nous plaindre. En 1974, notre taux de croissance était de 4 %. Personne ne dit mieux, sauf l'Espagne et le Canada. Et la croissance c'est le plein emploi.*

Allo, S.V.P. ? Les téléspectateurs sont perplexes. Le chômage évidemment... Peut-on alors envisager une croissance modérée sans multiplier les risques de pollution ? On peut, on peut... Faites-nous confiance. Depuis sa naissance, l'humanité a connu bien des vicissitudes. Ne s'en est-elle pas toujours tirée ? Gardez bon espoir et passez une bonne nuit.

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 12 FEVRIER

— *M. Jean-Marie Caro*, du Centre démocrate, est l'invité de la « Tribune » de TF 1 (20 h.).

— Les *Républicains indépendants* expriment leur point de vue à « Tribune libre » (FR 3, 19 h. 40).

— *M. René Haby*, ministre de l'éducation, parle de la réforme de l'enseignement à « Inter-soir », à 19 h. 20. Sur l'A 2 à 21 h. 20, il répond aux questions de P. Harrouard, J. Bouzeran et de représentants de parents d'élèves.

— *M. Vitalis Cros*, préfet de l'Aude, est l'invité de Jacques Chancel à « Radioscopie » (France-Inter, 17 h.).

— *Le docteur Lagarde*, président de la fédération d'élèves de l'enseignement public, est l'invité d'Étienne Mougeotte à Europe-Soir (19 h. 20).

JEUDI 13 FEVRIER

— *Mme Françoise Giroud*, secrétaire d'État à la condition féminine, parle du statut des mères célibataires au cours du magazine d'IT1 « Satellite » (21 h. 20).

— *Charles Palant*, vice-président du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, et *M. Georges Paul-Langevin*, entourés d'artistes et de travailleurs, s'exprimeront à « Tribune libre » sur FR 3 (19 h. 40).

— *M. Pierre Sudreau*, président du Comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise, est l'invité d'Yvan Levaï (Europe-I, 8 h. 20) et d'« Inter-Soir » à 19 h. 20.

— Jean-Claude Vajou et Didier Lecas reçoivent *M. René Piquet*, membre du bureau politique du P.C., sur Radio-Monte-Carlo, à 19 heures.

— *Le docteur Veil* et *le docteur Albi* débattent à propos du document de la doctoresse Kohler-Ross, « Dialogues avec la mort », sur France-Culture, à 18 h. 30.

— *Passé et avenir de l'opposition en Espagne* est le thème de l'émission « Deux cents minutes ». Avec la participation de membres du parti socialiste, du parti communiste espagnol, de l'ETA, de l'Opus Dei et des commissions ouvrières.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

MERCREDI 12 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les petits : « Pierrot ».
18 h. 50 Pour les jeunes : « les Aventures de Huckleberry Finn ».
19 h. 15 « Les Shadoks ».
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Chéri-Bibi ».
20 h. 35 Dramatique : « Au bois dormant », de P. Badel, d'après un roman de Th. Narcejac, avec M. Kerwin, B. Alane, R. Alone.
D'étranges événements semblent se produire dans le manoir breton qu'Aurélien, en souvenir de son enfance, vient de racheter. Rêvait-il ou a-t-il réellement aperçu les anciens occupants, assis morts ou endormis dans la grand-salle ? Quelle peur secrète poursuit sa fiancée ? Un conte fantastique, en costumes d'époque, dont le dénouement réservera des surprises aux amateurs d'énigmes policières.
22 h. Les grandes énigmes : Le jeu et la vie. Prod. R. Clarke et N. Skrotsky, réal. L. Otzenberger.
Les activités ludiques, complément essentiel au développement de l'enfant. Quelques preuves, filmées sur le vif dans une école.

● CHAINE II (Couleur) : A 2

15 h. 30 Série. Daktari : « Judy braconnière ».
16 h. 10, Les dossiers du mercredi : l'aquarium de Nouméa.
16 h. 20 Les après-midi d'A. Jammot : « Hier, Aujourd'hui, Demain ».
18 h. 45 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.



20 h. 35 Série Kojak : « Requiem pour un flic ».
21 h. 20 *Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2*, avec M. René Haby, ministre de l'éducation.
22 h. 20 Magazine sportif.
Equipe de France de ski, femmes. Basket : le PUC. Rugby. Avant le match France-Ecosse.

● CHAINE III (Couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : Les républicains indépendants.
20 h. Voir le détail des émissions régionales.
20 h. 35 Histoire du cinéma : cycle Douglas Sirk : « Ecrit sur du vent » (1956), avec R. Hudson, L. Bacall, R. Stack, D. Malone.
L'héritier d'un magnat texan du pétrole épouse une jeune femme dont est épris son meilleur ami. Il se découvre stérile et devient alcoolique, tandis que sa sœur, frustrée, attise les passions qui courent dans la famille. Le romanesque flamboyant de Douglas Sirk.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Orchestre de chambre de la radio, direction A. Boulfroy : « le Roi Arthur » (Purcell), « The Sheppherd's Lottery » (Boyce), « Sérénade pour cordes opus 20 » (Elgar), « Concerto pour deux orchestres à cordes » (Tippett) ; 21 h., Dits et écrits sur la musique : Les quatuors de Beethoven, de J. de Kerman ; 21 h. 20, La science en marche, par F. Le Lionnais : La chimie n'est plus une cuisine (1), avec P. Lazzlo ; 21 h. 50, Musique de notre temps : Xenakis ; 23 h., Aux quatre vents ; 23 h. 25, Jeunes auteurs : « la Malédiction », de J. Vuillantier, production de la Radio suisse romande.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct du Théâtre des Champs-Elysées. Orchestre philharmonique de la radiodiffusion. Direction G. Lehel, avec E. Marton, Th. Hemsley, K. Chostek-Radkova, J. Haas, P. Nequecaur, L. Hendrix, B. Carmeli. Chœur et maîtrise de la radiodiffusion : « la Légende de sainte Elisabeth » (Liszt) ; 23 h. (S.), Le concert du bibliophile : Bach, Satie, Offenbach, C. Geoffray ; 24 h., Musique et poésie. Georges Limbour : Bach, Purcell, Bartok, P. Boulez ; 1 h. 30, Nocturnales.

JEUDI 13 FÉVRIER

● CHAINE I : TF 1

18 h. 40 Pour les petits : « Pierrot ».
18 h. 50 Pour les jeunes : « les Aventures de Huckleberry Finn ».
19 h. 15 Les Shadoks.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilleton : « Chéri-Bibi ».
20 h. 30 Série. Jo Gaillard : « l'Etrange Traversée ». Réal. B. Borderie, avec B. Fresson, D. Briand, I. Garrani, J. Lombard.
Un crime a été commis dans un petit port anglais où le Marie-Aude a fait escale. Jo Gaillard est alerté par Scotland Yard : le coupable serait à son bord.
21 h. 20 Magazine : « Satellite », de J.-F. Chauvel.
Les mères célibataires. Portrait de François Mitterrand. Phnom-Penh ensorcelée.
22 h. 15 Variétés. — A bout portant : Francis Lemarque. Prod. J. Wetzell et J. et F. Gall.

● CHAINE II (Couleur) : A 2

18 h. 45 Pour les petits : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Typhelle et Tourteron.
20 h. 35 Dramatique : l'Aquarium, d'A. Nicolai. Réal. R. Lucot. Avec P. Préjean, A. Alane, C. Watteau.
Célestin est un jeune homme fasciné par les poissons rouges qui évoluent dans son aquarium et évoquent la mer, mais sa famille l'oblige à travailler durement. Le rêve et l'argent.
22 h. 20 Documentaire : l'Académie des venins. Réal. S. Bauman.

● CHAINE III (Couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Tribune libre : Le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix).
20 h. Jeu : Altitude 10 000, d'A. Jérôme et P. Vignal.
20 h. 35 Un film... un auteur : « Traquenard », de N. Ray (1958), avec R. Taylor, C. Charisse, L.J. Cobb.
A Chicago, dans les années 30, l'amour d'une danseuse transforme un avocat, boiteux et cynique, qui s'était mis au service d'un gangster. Une superbe histoire d'amour et de violence.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche, de L. Siou : « le Passage à niveau », de D.-A. Lang, avec M. Vitold, D. Leverd, G. Jor, Renaud-Mary (réalisation G. Godebert) ; 21 h. 20, Biologie et médecine, par les professeurs R. Debré et M. Lamy : La toxicologie ; *21 h. 50, Livre d'or ; 22 h. 40, Recherches musicales :* Un langage pour décrire les sons ? par M. Chion ; 23 h. 25, Les noctambules, par Matil : Les pompiers.

● FRANCE-MUSIQUE

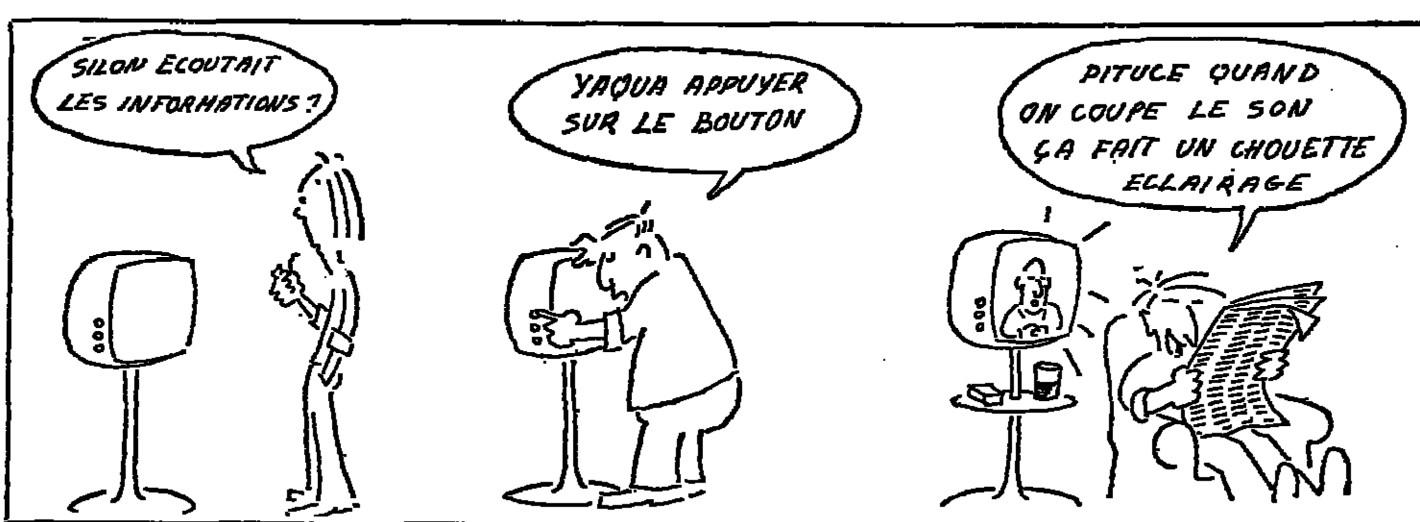
20 h. 30 (S.), Soirée lyrique. Enregistrée au Festival international d'art lyrique et de musique d'Aix-en-Provence : « la Clémence de Titus » (Mozart). Opéra de C. Mazzola, d'après P. Metastasio, avec N. Rogers, Ch. Chateau, G. Littal, P. Thau. Orchestre lyrique de la radiodiffusion et chœurs de l'Opéra du Rhin. Direction A. Erede ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h. (S.), Jazz vivant. Les orchestres de Billy Cobham ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.



AUJOURD'HUI

SILON, YAQUA et PITUCÉ

DE GUY BÉART
DESSINS DE KONK



MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 12 février à 0 heure et le jeudi 13 février à 24 heures :

Les basses pressions océaniques se développeront vers l'est, à travers les îles Britanniques, et maintiendront sur notre pays un flux pertubé de secteur ouest.

Jeudi 13 février, après des brouillards matinaux assez nombreux dans le Centre, l'Est et le Nord-Est, quelques éclaircies assez belles apparaîtront temporairement, mais les nuages deviendront plus nombreux dès le matin sur la moitié ouest de notre pays, puis sur la moitié est l'après-midi et le soir. Ces nuages donneront des pluies passagères ou des averses dans la plupart des régions, et il neigera en montagne à partir de 800 à 1 000 mètres.

Les vents, de secteur ouest, seront modérés dans l'intérieur, assez forts sur les côtes.

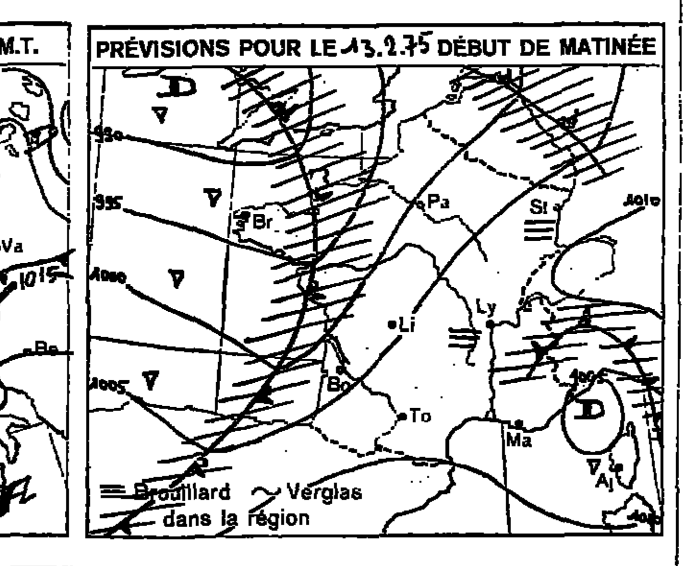
Les températures seront généralement en baisse par rapport à celles de mercredi.

Mercredi 12 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 004,7 millibars, soit 753,5 millimètres de mercure.

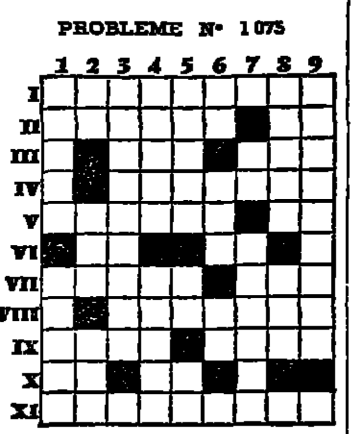
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 février ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12) : Biarritz, 17 et 7 degrés ; Bordeaux, 16 et 4 ; Brest, 12 et 6 ; Caen, 11 et 6 ; Cherbourg, 12 et 7 ; Clermont-Ferrand, 15 et 5 ; Dijon, 9 et 6 ; Grenoble, 14 et 4 ; Lille, 11 et 7 ; Lyon, 13 et 8 ; Marseille, 14 et 12 ; Nancy, 13 et 5 ; Nantes, 13 et 4 ; Nice, 12 et 7 ; Paris-Le Bourget, 11 et 6 ; Pau, 18 et 5 ; Perpignan, 19 et 7 ; Rennes, 13 et 4 ; Strasbourg, 9 et 2 ; Tours, 11 et 5 ; Toulouse, 19 et 7 ; Ajaccio, 16 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 10 et 4 degrés ; Athènes, 13 et 7 ; Bonn, 11 et 6 ; Bruxelles, 12 et 8 ; Le Caire, 15 et 9 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 3 et 2 ; Genève, 4 et —1 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 10 et 7 ; Madrid, 9 et 4 ; Moscou, —4 et —10 ; New-York, 1 et —2 ; Palma-de-Majorque, 17 et 9 ; Rome, 14 et 9 ; Stockholm, 2 et —6 ; Téhéran, 4 et —3.

SITUATION LE 12.2.75 A O h G.M.T.



MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

I. Prêter l'oreille au moindre bruit. — II. Fut logé et nourri gratuitement une bonne partie de sa vie ; Note. — III. En Suisse ; Parfois dur à la détente. — IV. Séjourne de longs moments dans un endroit sombre et humide. — V. Lancées dans le public ; Se laisse parfois difficilement aborder. — VI. Fin de participe ; Divinité. — VII. Edifice champêtre ; Démonstratif. — VIII. Combattrai l'insipidité. — IX. Très unis ; Libéré d'un poids ou plongé dans l'affliction. — X. Saint ; Forme de savoir. — XI. Compliquent temporairement l'existence.

VERTICALEMENT

1. Toujours utile quand il ne se dégonfle pas ; Bouclée au moment du départ. — 2. Article inversé ; Vieux mot du tendre répertoire ; Atome. — 3. Penchée sur maints problèmes. — 4. Ont raison de bien des affections; Aspire donc à se reposer. — 5. Peintre illustre ; Article étranger ; Point chaldéen. — 6. Pronom ; Moyen de transmission ; Indique qu'un pli n'ira pas loin. — 7. D'un auxiliare ; Colorent discrètement. — 8. S'abuser ; Son calme absolu doit éveiller la méfiance. — 9. Loin d'être assommant.

Solution du problème n° 1 074

HORIZONTALEMENT

I. Miroir ; Al. — II. Osier ; Ems. — III. Is ; Irenée. — IV. Tuiles ; RR. — V. Ies ; Eumée. — VI. Estelle — VII. Rôlets. — VIII. Epelés ; Au. — IX. Oasis ; Dur. — X. Lu ; Rôle. — XI. Entames.

VERTICALEMENT

1. Moitié ; Eole. — 2. Issues ; Pau. — 3. Ri ; Istres. — 4. Œil ; Eolien — 5. Irréelles. — 6. Esules ; Râ. — 7. En ; Met ; DOM. — 8. Amère ; Saule. — 9. Isère ; Ures.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 12 février 1975 :

UN DECRET

● Modifiant le décret n° 74-810 du 28 septembre 1974 relatif aux modalités de fixation des cotisations dues par les assurés obligatoires du régime d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles institué par la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée.

DES LISTES

● D'aptitude pour 1975 aux emplois de cadre supérieur des organismes du régime spécial de sécurité sociale dans les mines.

● D'admission au concours de chef de service pénitentiaire.

Les publications de la Documentation française

La Documentation française vient de publier les ouvrages suivants :

● *Finances publiques.* — Vingt-huit notices de quatres pages relatives au budget, au Trésor, à la fiscalité et à la comptabilité publique composent ce recueil. (Le volume, collection « Les notices de la Documentation française », 1975, 15 F.)

● *Economie et Santé* (revue publiée par le ministère de la santé). — « Recherches universitaires sur le coût de la santé et de l'inadaptation », par B. Majnoni d'Intignano. (Numéro 5, novembre 1974, 12 F. — Deux à trois numéros par an, tarif d'abonnement envoyé sur demande.)

● *Problèmes politiques et sociaux* (articles et documents d'actualité mondiale). — « La conférence de Caracas sur le droit de la mer » : tendances principales et projets de conventions sur la mer territoriale, les détroits, la zone économique exclusive, le plateau continental. (Numéro 251, 7 février 1975, 5 F. — Vingt-six numéros par an, 120 F.)

● *Problèmes économiques.* — Questions européennes : Une monnaie européenne est-elle encore possible ? — Questions internationales : Les marchés des denrées et des matières premières en 1974. (Numéro 1408, 5 février 1975, 3 F. — Hebdomadaire, abonnement un an, 120 F.)

● *Documents d'actualité internationale.* — (Publiés en collaboration avec le service des archives et de la documentation, sous-direction de la documentation du ministère des affaires étrangères.)

« U.E.O., vingtième session ordinaire de l'Assemblée » (2e partie).

« ONU : conférence mondiale de l'alimentation ». (N° 5, 4 février 1975, 3,50 F. — Hebdomadaire, abonnement un an, 160 F.)

● *Propriété industrielle*, bulletin documentaire. — (Bulletin rédigé par l'Institut national de la propriété industrielle, ministère de l'industrie et de la recherche.) (N° 141, 1er février 1975, 8 F. — Bimensuel, abonnement un an, 150 F.)

★ Ces publications sont en vente à la Documentation française, 31, quai Voltaire, 75340 Paris, Cedex 07, ou dans toutes les librairies spécialisées.

Vente par correspondance : les commandse doivent être adressées directement à la Documentation française accompagnées du titre de paiement libellé au nom du régisseur des recettes (C.C.P. Paris 9060-98) ; les commandes d'un montant égal ou supérieur à *15 F* seront expédiées franco de port, par voie postale ou maritime ; les commandes inférieures à 15 F seront majorées d'une somme forfaitaire de 3 F pour participation aux frais d'enregistrement, de facturation et de port.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75127 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries : I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

S. 3 - Art nègre, objets d'art. Mes R. et Cl. Boisgirard

S. 5 - Tablx. bibel., mob. Me Oger.

S. 8 - Livres anc., beaux-arts, estampes moderne. Mme Vidal Mégret, Mlle Callac. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.

S. 10 - Tableaux modernes. S.C.P. Loudmer, Poulain, Cornette de Saint-Cyr.

VENTE A RAMBOUILLET

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

PRESSE

Avant la « table ronde » sur la fiscalité applicable à la presse

La « table ronde » sur la fiscalité applicable à la presse se tiendra le jeudi 13 février, à l'hôtel Matignon, sous la présidence conjointe de MM. André Rossi, porte-parole du gouvernement et secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, et Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances. A cette occasion, le Centre d'information civique rappelle ses positions sur le problème, en particulier :

« — Application stricte de l'article 39 bis du code général des impôts, donc de la loi du 31 décembre 1945, ce qui exclut du bénéfice de l'aide de l'Etat à la presse des catalogues, la presse du cœur, les journaux gratuits, la presse pornographique...

» — Nationalisation des messageries de presse ;

» — Indépendance des régies des journaux par rapport aux agences de publicité (ce qui est le cas à l'étranger) ;

» — Indépendamment de la modulation des aides en fonction de la situation financière des entreprises de presse (recettes publicitaires et volume de la publicité). Ces mesures sont de nature à permettre l'utilisation rationnelle et juste de l'aide financière consentie à la presse par la collectivité nationale. »

Rappelons que l'Union nationale des syndicats de journalistes a protesté auprès de M. Chirac pour n'avoir pas été invitée à cette « table ronde ». Pour sa part, le S.N.J. (autonome) met l'accent sur « le lien de subordination matérielle des journalistes » et reproche aux « pouvoirs publics et patronat de presse [de] limiter leurs préoccupations aux seuls aspects fiscaux et financiers des entreprises de presse ».

Libres opinions

Une certaine morosité

par HENRI CAILLAVET (*)

L'HOMME éprouve le besoin impérieux de communiquer. D'ailleurs, il ne peut y avoir de société sans information, et la démocratie exige la liberté de la presse. Précisément le pluralisme et l'indépendance des organes d'information sont indispensables au développement intellectuel de l'individu et à son insertion dans le groupe.

Devant participer aux travaux de la « table ronde », qui commence jeudi, je rappelle ici les raisons d'une certaine morosité de la presse : augmentation considérable du prix du papier (près de 85 %) ; étalement sinon régression de son marché publicitaire dans lequel interviennent la radio et la télévision ; majoration de la masse salariale sans contrepartie suffisante...

Une question vient alors naturellement à l'esprit. Devant tant de difficultés accumulées, pourquoi l'Etat n'aiderait-il pas davantage la presse ? Seulement, quelle presse ?

Je conviens que les critères à définir seront difficiles à cerner. Cependant dans l'élaboration d'un plan global nous pourrions retenir tout à la fois la périodicité (les quotidiens par exemple ont des charges particulières), le contenu (définition de l'intérêt général), le tirage, le volume de publicité, la diffusion (payante ou gratuite) et l'appartenance ou non à un groupe financier.

Ces distinctions étant admises, nous pourrions imaginer qu'un Conseil national de la presse et qu'un ordre des journalistes — deux créations qui s'imposent — seraient chargés de garantir l'octroi des concours à apporter à la presse. Mais j'indique tout de suite que la presse à but lucratif ne saurait en aucune manière recevoir de quelconques aides, directes ou indirectes, dont le but est essentiellement de protéger le pluralisme des opinions.

* * *

Dans l'immédiat, pour faire face aux incertitudes de la conjoncture économique, il faudrait reprendre l'aide exceptionnelle de 1972 au cas d'une nouvelle hausse du prix du papier, aménager les tarifs postaux et assimilés, éviter l'effondrement de la subvention du Fonds culturel. En ce qui concerne les « petits journaux », il m'apparaît que la dotation de concours devrait être rétablie. Nous n'avons pas le droit de laisser périr une presse qui, quoique d'un faible tirage, reste porteuse de messages.

Enfin, est-il anormal de considérer que la presse puisse être assujettie en matière de chiffre d'affaires à la fiscalité des entreprises ? A terme, un taux de T.V.A. de 7 % avec une réfaction à chiffrer permettrait la suppression, d'une part, de la taxe sur les salaires, absurde dans son application, d'autre part, de la subvention de 14 % sur le matériel, étant précisé que cette réintégration s'opérerait dans un premier temps au taux zéro.

Telles sont quelques-unes des mesures pratiques qui s'imposent d'urgence.

Toutefois, un grand débat, de fond celui-là, s'instaurera nécessairement à la « table ronde ». En matière d'information, nous ne pouvons pas vivre au jour le jour et assister à d'autres concentrations privées redoutables. Puisqu'un journal assure un service public, quelle sera l'autorité chargée de défendre l'intérêt général ? Sera-ce l'Etat et, dans cette hypothèse, le monopole ne portera-t-il pas atteinte à la diversité ? Sera-ce un comité de la presse commerciale, à suppose, que cette dernière soit capable de ne pas toujours donner l'avantage à des intérêts privés ? Sera-ce une société mixte composée de rédacteurs et d'actionnaires combinant le droit privé et le droit public pour la défense, d'une part, des capitalistes — lucrativité limitée, — d'autre part, du service public — participation des journalistes. Cette « table ronde » aura encore à examiner les modalités modernes du droit de réponse et proposer à une presse qui bénéficie des aides de l'Etat, pour une périodicité et dans des limites à définir, l'insertion d'articles non conformes à la ligne du journal. Le pire n'est-il pas, en effet, de mettre nos cerveaux en uniforme ?

Oui, nous avons beaucoup à réfléchir sur les raisons de la morosité de la presse. Il y va de nos libertés publiques.

(*) Sénateur de Lot-et-Garonne, rapporteur spécial pour la presse, l'information et l'O.R.T.F.

LE S.N.J. INVITE LES JOURNALISTES A « SE RASSEMBLER AVEC DÉTERMINATION SUR L'OBJECTIF D'UN STATUT DE L'INFORMATION »

Le comité national du Syndicat national des journalistes (autonome), réuni samedi 8 février, déclare, dans une résolution, que « *la gravité de la situation actuelle de la presse est telle que les journalistes doivent se rassembler avec détermination sur l'objectif d'un statut de l'information.*

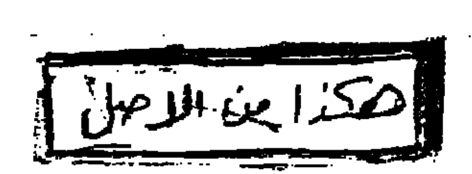
» *Le S.N.J. autonome considère comme primordial que le lien de subordination matérielle des journalistes n'entraîne pas un lien de subordination intellectuelle, et que l'autonomie des équipes rédactionnelles assure l'exercice collectif de la liberté d'informer. Le S.N.J. réclame également l'application intégrale des textes régissant le fonctionnement du comité d'entreprise et leur extension.*

» *Mais pour l'heure, pouvoirs publics et patronat de presse ignorent ces problèmes. En l'absence des salariés, exclus de la concertation prévue pour le 13 février, ils limitent leurs préoccupations aux seuls aspects fiscaux et financiers des entreprises de presse. Les journalistes jugent cette position inacceptable.*

» *C'est pourquoi, dans sa plate-forme revendicative, le S.N.J., en accord avec les autres partenaires de l'Union nationale des syndicats de journalistes, réclame l'élaboration et la promotion, en 1975, d'un statut des entreprises de presse et d'information, les dégageant de la sujétion du capital et de l'Etat, l'aide des collectivités nationales et locales à la presse d'opinion, et le vote d'un accord assurant le droit à l'information* ».

Le comité national du S.N.J. autonome demande également « *la reprise immédiate de toutes les actions et négociations pour la révision de la convention collective nationale engagées depuis quatre ans et en panne depuis huit mois, ainsi que l'application de la loi du 4 juillet 1974 sur les pigistes* ».

Le comité a, d'autre part, adopté une motion protestant contre « *les poursuites judiciaires qui viennent d'être intentées ces dernières semaines contre une vingtaine de journalistes espagnols* » et « *s'insurge contre l'inculpation de M. Ernesto Garcia Herrera, correspondant notamment de la Croix à Madrid* ».



SPORTS

Les réactions au projet Mazeaud

La C.F.D.T. souligne « le décalage entre les déclarations d'intention et la situation réelle »...

M. Robert Bono, secrétaire national de la C.F.D.T., a adressé à M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, une lettre dans laquelle il lui fait part des observations de son syndicat sur le « recueil de dispositions tendant à la promotion du sport ».

Il écrit notamment :

« Il apparaît nettement que la conception du recueil se borne à vouloir encourager la pratique du sport de compétition, afin de détecter, de « pousser » les champions en herbe vers la chasse aux médailles olympiques ou autres — ou d'assurer des succès de prestige dans les compétitions internationales. (...)

» En tant qu'organisation syndicale attachée à la notion d'épanouissement des êtres humains par la liberté et la responsabilité, la C.F.D.T. ne peut borner ainsi sa réflexion. De ce point de vue, elle estime que la pratique de l'éducation physique, l'apprentissage de la maîtrise et du développement corporels à tous les stades de la vie, et notamment à l'école, ne sont pas pris en compte dans les dispositions projetées. (...)

» Il est évident que selon l'une ou l'autre des conceptions, la conception, la nature de la formation, la conception des équipements, leur implantation, leur rôle, changent de manière décisive à partir du choix de départ.

» En second lieu, le décalage entre les déclarations d'intentions et la situation réelle est tel qu'il permet de douter des possibilités concrètes d'aboutir à l'objectif limité et discutable du recueil des dispositions.

» Il est en effet permis de se demander quels moyens financiers vont être mis en œuvre avec un budget de 0,7 % du budget national. »

Après avoir analysé les lacunes des chapitres traitant du sport en milieu éducatif, de la formation des cadres et des groupements sportifs, M. Robert Bono en vient à la pratique sportive qui concerne les travailleurs :

« L'article 18 faisant dépendre l'aménagement des horaires », des possibilités de l'entreprise » rend, dans la plupart des cas, cette disposition inopérante.

» La C.F.D.T. estime que pour permettre aux travailleurs d'assumer une participation active dans les loisirs et dans les sports, il importe tout d'abord :

— de réduire la durée hebdomadaire du travail à 40 heures dans l'immédiat, sans diminution de salaire ;

— d'améliorer les conditions de travail ; celles-ci sont une dissuasion permanente à tout autre pôle d'intérêt ;

— d'assurer aux comités d'entreprise l'affectation de 3 % de la masse salariale de l'entreprise afin qu'ils aient les moyens de leur action..

» Encore, actuellement, la contribution patronale n'est pas obligatoire...

» Enfin, en ce qui concerne notre sentiment sur l'opportunité d'un accord contractuel national sur le sport dans l'entreprise, il nous est difficile de porter une appréciation sur une proposition aussi vague.

» La C.F.D.T. ne refuse pas, a priori, *les possibilités de négociations sérieuses : encore faut-il savoir sur quoi et avec qui... »*

Les activités physiques à l'étranger (suite)

M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, prépare une réorganisation des activités sportives en France. Pour éclairer les intentions de M. Mazeaud, nous avons fait état, dans « le Monde » du 9-10 février, des dispositions en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale. Nous publions ci-dessous ce qui concerne les Etats-Unis, l'Italie et l'U.R.S.S.

ETATS-UNIS : indépendance totale.

Les organisations sportives aux Etats-Unis sont totalement indépendantes du gouvernement et des pouvoirs publics. Il existe une bonne demi-douzaine d'organisations omnisports dont les deux principales sont l'Amateur Athletic Union (A.A.U.), pour les sports amateurs « civils », et le National Collegiale Athletic Association (N.C.A.A.), pour les sports universitaires.

L'A.A.U., régissant la grande majorité des disciplines olympiques, fonctionne grâce aux produits de collectes et ses différents programmes sont financés par de grandes firmes commerciales. Le sport universitaire vit des recettes qui sont parfois considérables, notamment en basket et en football américain.

Les ligues et les clubs professionnels sont des sociétés commerciales autonomes sans subvention aucune et soumis à une législation fiscale très stricte.

ITALIE : grâce au concours de pronostics.

Les concours de pronostics sur le football (TOTOCALCIO) finance entièrement le comité olympique national italien (CONI) qui gère l'activité de toutes les fédérations et dépend directement du ministère du tourisme et des spectacles. Les fédérations reçoivent l'argent du CONI selon leur importance, mais ne bénéficient d'aucune subvention de l'Etat et versent, au contraire, des taxes importantes. Sur les 4 milliards de lires joués en moyenne tous les dimanches par les parieurs, 1 milliard 250 millions reviennent au CONI, qui, depuis le début de l'année, demande au gouvernement de gérer lui-même le total des sommes pariées et de dispenser les clubs de la taxe sur les spectacles.

U.R.S.S. : une affaire d'Etat.

— Toute la direction est assumée par une organisation d'Etat, le comité de culture physique et du sport auprès du conseil des ministres, et par les comités correspondants, à l'échelle des Républiques. Le sport professionnel n'existant pas, le sport est une affaire publique à laquelle on attache la plus haute importance. Il existe une série de documents officiels pour le développement de la culture physique et des sports prescrivant que *« le sport doit être le compagnon de vie de chaque Soviétique »* tandis que l'article 49 des principes fondamentaux de la législation de l'U.R.S.S. et des Républiques fédérées sur la santé publique prévoit que toutes les organisations, depuis les organismes d'Etat et les syndicats jusqu'aux coopératives doivent contribuer au développement du sport dans la population, à la création et au soutien des sociétés ou clubs sportifs. Toutes les institutions scolaires ou universitaires doivent se soumettre au plan prévu par l'Etat, plan qui accorde une large place à la pratique du sport.

BASKET-BALL. — *Les trois équipes françaises engagées en coupe Korac ont gagné à domicile le 11 février : Tours contre Partizan de Belgrade (98-86), Villeurbanne devant Sofia (96-81) et Monaco devant les Italiens de Rietti (80-75).*

CARNET

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Claude Le Merdy
avec Martine Meynier,

qui a eu lieu à Belfort, le 4 février.

Décès

DOCTEUR IVAN DREYFUS

Le docteur Charles Dreyfus, sa femme et leurs enfants Ivan et Laurent,

Le docteur Bernard Dreyfus, sa femme et leurs enfants Jean, Frédéric et Thierry,

Mme Paul Dreyfus,
veuve du docteur Paul Dreyfus,
déporté résistant,
chevalier de la Légion d'honneur,
mort pour la France à Buchenwald,

et ses enfants,

Le docteur Jean-François Dreyfus,

Et le docteur Catherine Kissel, née Dreyfus,

Ses enfants et petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,

Et toute sa famille,

Et Mlle Mouly, sa fidèle collaboratrice,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Ivan DREYFUS,
commandeur
de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
officier de la Santé publique,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des Evadés,
déporté résistant,
président honoraire
de la Fondation Barth,
ancien médecin chef
du Centre d'exploration
fonctionnelle
de la Seine,
ancien médecin-conseiller technique
de la Caisse chirurgicale mutualiste
de la Seine
et de la Seine-et-Oise,
ancien médecin-conseiller technique
du
« Journal des mutilés
et combattants »,
président honoraire
de la Ligue de défense
des victimes de la guerre,

survenu à Neuilly le 8 février 1975, dans sa quatre-vingt-onzième année, et vous prient d'associer à son souvenir celui de son épouse,

Mme Emma Baumgartner,

décédée le 11 février 1968.

Les obsèques, selon le désir du défunt, ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 11 février 1975.

Cet avis tient lieu de faire-part.
62, boulevard Suchet,
75116 Paris.

[Le docteur Ivan Dreyfus, né en 1884, à Aarbourg, en Suisse, dix-huitième enfant d'une famille de vieille souche alsacienne, il avait fait ses études de médecine à Genève où il fut assistant des hôpitaux. Il fit la guerre 1914-1918 en France et créa, en 1920, la Fondation Barth, qui permit de transposer dans la pratique civile la médecine de groupe dont il avait constaté les avantages pendant la guerre. Ce groupe, dont il restera président jusqu'en 1974, est le plus ancien et encore, actuellement, l'un des plus importants de France et rassemble quatre-vingts médecins de toutes obédiences.

Le docteur Dreyfus avait fondé la Caisse chirurgicale mutualiste de la Seine *et de la Seine-et-Oise, et le Centre d'exploration* fonctionnelle de la Seine. Il fut également médecin-conseiller technique du « Journal des mutilés et combattants » et de la Fédération nationale des victimes de la guerre.

Durant la dernière guerre, il fonda avec Fernand Lvaulev le réseau « Néo-Convention ». Arrêté le 3 mars 1943, il fut déporté, mais réussit à s'évader en août 1944 et rejoignit l'armée canadienne.

Grand sportif, il fut international de *football et était capitaine du CAP lorsque* celui-ci gagna la première Coupe de France de l'après-guerre en 1920.]

— Le personnel de la Fondation Barth a la douleur de faire part du décès de son

président honoraire,

le

docteur Ivan DREYFUS,
commandeur
de la Légion d'honneur.

2, place d'Estienne-d'Orves,
Paris (9e).

Mgr JULIEN LE COUÉDIC

NN. SS. Faurbet, évêque de Troyes, et Simonneaux, évêque de Versailles,

recommandent à vos prières

Mgr Julien LE COUEDIC,
ancien évêque de Troyes,

décédé à l'hôpital de Versailles, le 9 février, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La célébration religieuse de sa mort aura lieu en la cathédrale Saint-Louis de Versailles,

le jeudi 13 février, à 10 h. 30,

et l'inhumation au cimetière Saint-Louis

Evêché de Versailles,
16, rue Monseigneur-Gibier.

[Nommé évêque en 1963, Mgr Le Couédic avait donné sa démission en 1967. Après cette date, il était grand prieur de France de l'ordre du Saint-Sépulcre.]

LEVAN ZOURABICHVILI

Mme Lévan Zourabichvili, son épouse,

M. Othar Zourabichvili et
Mlle Salomé Zourabichvili,

ses enfants,

La famille, les amis géorgiens et français et l'Association géorgienne en France,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de son président

M. Lévan ZOURABICHVILI,
ingénieur civil des mines E.M.P.,
dignitaire (grand référendaire) du
patriarcat œcuménique,

survenu le 10 février 1975, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu sous la présidence de Mgr Meletios, métropolite de l'Eglise orthodoxe en France, en l'église géorgienne Sainte-Nino,

6, rue de la Rosière, 75015 Paris, le samedi 15 février 1975 à 9 h. 30, suivie de l'inhumation au cimetière géorgien de Leuville-sur-Orge.

Ni fleurs ni couronnes.

Résidence « les Lionceaux »,
78560 Port-Marly.

[Né en 1906, à Tbilissi, en Géorgie, *émigré, en mars 1921, ingénieur de l'Ecole* des mines, M. Zourabichvili fit toute sa carrière à la Ford française, devenue Simca puis Chrysler. Membre fondateur de l'Eglise géorgienne Sainte-Nino et de la confrérie Sainte-Kethévane, président de *l'Union des géorgiens libres et du Centre* national politique géorgien à l'étranger, il fut président de l'Association géorgienne en France de 1949 à 1951 et sans interruption depuis 1960.]

— *L'Association* géorgienne en France, a la profonde tristesse de faire part du décès de son président :

M. Lévan ZOURABICHVILI,

ingénieur civil des mines E.M.P., survenu le 10 février 1975, à l'âge de *soixante-huit ans*.

La cérémonie religieuse aura lieu sous la présidence de Mgr Meletios, métropolite de l'Eglise orthodoxe, en France, en l'église géorgienne Sainte-Nino, 6, rue de la Rosière, 75015 Paris, le samedi *15 février*, à *9 h. 30*, suivie de l'inhumation au cimetière géorgien de Leuville-sur-Orge.

— Mme Jean Bapst,

M. et Mme Michel Bapst et leurs enfants,

M. et Mme Dominique Leclerc et leurs enfants,

Le capitaine de corvette et Mme Didier Glachant et leur fille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BAPST,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 10 février, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 février à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.
60, avenue du Roule,
92200 Neuilly.

— Le président et les membres du conseil d'administration de la Banque française commerciale ont le profond regret de faire part du décès de

M. Jean BAPST,
administrateur de la société.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 février 1975 à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

— Mme Pierre Dac,

M. Jacques Pessis et sa famille,

M. et Mme Jean Blum et leurs enfants,

M. et Mme Pierre Blum et leurs enfants,

M. Jacques Schouver et ses enfants,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

PIERRE DAC,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

survenu le 9 février 1975

La levée du corps aura lieu le vendredi 14 courant, à 13 h. 45, à la maison mortuaire, 24, avenue de Villiers, Paris (17e), où l'on se réunira.

Suivie de l'incinération, à 14 h. 30, au Monument crématoire du Père-Lachaise

MERCREDI 12 FEVRIER 1975
à 20 h. 45
Conférences de l'Oasis
184, bd Saint-Germain, 75006 Paris
(Métro : Saint-Germain-des-Prés)
L'INFLATION
maladie de la monnaie,
maladie de la société,
par Pierre VINOT
DEBAT
A l'issue de la soirée, l'auteur
signera ses livres.
Le programme commencera par
une causerie d'actualité par
M. H.-CH. GEFFROY,
directeur fondateur des maisons
de « LA VIE CLAIRE »
(Entrée libre et gratuite)

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre FOUCRY,
agrégé de l'Université,
proviseur honoraire.

De la part de Mme Lucie Foucry, son épouse, et de toute sa famille.

82, route de Trois-Maisons,
57370 Phalsbourg.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Jérôme Gastaldi et leurs enfants,

M. et Mme Jean Vieux-Rochas, leurs enfants et petite-fille,

M. et Mme Georges Heller,

M. Emile Bolze,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean HELLER,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 11 février, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, le *13 février* à 10 h. 30.

Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Charles de Jonquières,

La comtesse Henri de Jonquières, sa fille et ses petits-enfants,

M. et Mme Jacques Hays et leurs enfants,

Mlle Nicole Hays,

M. et Mme Ayton et leurs enfants,

Et ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles DE JONQUIERES,

survenu à Maisons-Laffitte, le 9 février.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse, le vendredi 14 février 1975 à 13 h. 45,

où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bry-sur-Marne (94), dans le caveau de famille.

6, rue des Beaux-Arts,
75006 Paris.

— Mme le docteur Marie-Louise Neret,

M. et Mme Pierre-Jean Lafay et leurs enfants,

Les familles Cauchy et Luquet,

Les amis et collaborateurs du groupe Evinrude-France,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien NERET,
président-directeur général
du groupe Evinrude-France,

leur époux, père, grand-père et neveux,

décédé le 7 février 1975, dans sa soixante-quinzième année, à Sallanches (Haute-Savoie).

Le service religieux, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, aura lieu le vendredi 14 février, à 10 h. 30 très précises.

On se réunira à l'église, 35, avenue Marceau, Paris (16e).

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Yerres (Essonne), vers 13 h. 30.

— Mme Jacques Poirel,

son épouse,

Mlle Claire Poirel, sa fille,

Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques POIREL,

survenu le 11 février 1975, à l'âge de soixante et un ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 14 février 1975, à 13 h. 45, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes, 128, rue Pelleport, Paris-20e.

Cet avis tient lieu de faire-part.
13, rue du Pommeret,
78320 Le Mesnil-Saint-Denis.

— *M. et Mme Gabriel Pontevia,*

M. et Mme Jean-Marie Pontevia, et leurs *enfants*,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Eugénie PONTEVIA

Ses obsèques auront lieu le jeudi 13 février 1975, à 16 h., en l'église Saint-Vigor, à Marly-le-Roi.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme André Portier,

M. et Mme Jean Portier,

M. Jean-Michel Portier,

Mlle Marie-Hélène Portier,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André PORTIER,
officier de la Légion d'honneur,
Médaille militaire,
Croix de guerre 1914-1918,
directeur honoraire d'école annexe

survenu le 11 février 1975 dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La levée du corps aura lieu le 14 février à 14 h., à Chaville, 17, rue de la Porte-Dauphine.

Elle sera suivie de l'inhumation, le même jour à 16 h., dans le caveau de famille, à Angy (60).

17, rue de la Porte-Dauphine,
92370 Chaville ;
12, rue Henri-Simon,
78000 Versailles.

— M. et Mme Alexandre Zeltzman *et leurs enfants, Philippe et Carola*, ont la douleur de faire part du décès de

M. Boris ZELTZMAN

survenu le 4 février dans sa quatre-vingt unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 11 février, au cimetière du Père-Lachaise.

Remerciements

— M. et Mme Paul Samama, très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Vve René SAMAMA,

adressent leurs remerciements émus à tous les amis qui se sont associés à leur deuil.

Messes anniversaires

— *Pour le premier anniversaire de* la mort de

Janine BENARD,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée en union avec la messe qui sera célébrée *à son intention le dimanche 16 février*, à 9 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, rue du Roule.

Visites et conférences

JEUDI 13 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30, Musée de céramique de Sèvres, *Mme Pajot* : « La manufacture de Sèvres ». — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Bouquet des Chaux : « Le palais Soubise ». — 15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Chapuis : « Les décors de l'hôtel d'Uzès et du café militaire ». — 15 h., 1, rue du Figuier, Mme Legregeois : « L'hôtel de Sens et la bibliothèque Forney ».

10 h., place Maubert : « Vieux quartier rive gauche » (Jadis et Naguère), visite gratuite.

CONFERENCES — 14 h. 45, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, M. Pierre Lemoine : « Louis XV : hôtels et châteaux ». — 16 h. 30, Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, M. Claude Charpentier : « Deux exemples de restauration de quartiers historiques : Paris, îlot insalubre no 3, et Senlis, secteur opérationnel du secteur sauvegardé ». — *18 h. 15, 3, rue de l'Abbaye, M. le* pasteur Dumas : « La liberté et la grâce » (Fraternité d'Abraham). — 18 h. 30, 14, cours Albert-Ier, M. Antoine Goléa : « Les deux géants du romantisme : Verdi et Wagner » (les *Amis de Richard Wagner*). — 21 h., 11 bis, rue Keppler : « P. Blavatsky et le mouvement théosophique » (Loge unie des théosophes) — 21 h., 37, rue Tournefort, M. le pasteur Richard Molard : « L'exploitation de la prostitution aujourd'hui » (Association protestante de liaison interuniversitaire). — 17 h 30, salle 8 du Collège de France, M. Jean Delumeau : « Histoire des mentalités religieuses dans l'Occident moderne ».

La conférence de M. Robert Christophe : « Il y a trente ans, la libération des camps de prisonniers et de déportés », le mercredi 12, à 17 heures, aura lieu à l'hôtel de *Massa, 38, rue du Faubourg-Saint-*Jacques

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

RESPONSABLE FINANCIER

BRETAGNE

La Société - 330 personnes, C.A. 260 millions - double son volume d'activités tous les 5 ans depuis sa création. Elle est implantée à 27 Km de la mer.
Son expansion rapide l'amène à créer un poste de Responsable Financier et à rechercher un jeune cadre (HEC, ESSEC, ESC, IEP, Sces Eco...) qui, placé sous l'autorité hiérarchique du PDG, sera chargé de la gestion des fonds de l'entreprise et de la préparation de son avenir: suivi de la trésorerie, relations avec les banques, recherche de moyens de financement, analyse des charges financières.



26 Rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera une note d'information et un dossier de candidature *sur simple* demande référencée 531 M.

RECHERCHE

ARCHITECTE URBANISTE

5 années d'expér., si possible, pour P.O.S. Adresser C.V. et prétentions à la direction départementale de l'équipement bureau d'études départemental, avenue Winston-Churchill, 62000 - ARRAS.

SOCIETE REGION SUD-EST recherche

INGENIEUR

2 années expérience

E.S.E. ou équivalent pour études systèmes logiques et asservissements. Envoyer C.V. manuscrit METAYER, 164, Fbg St-Honoré, PARIS (8e). — Réf. 695.

CHEF DE L'INFORMATIQUE — 70/80.000

Un ordinateur BURROUGHS B 1726 sera livré en 1975, la société *envisage de lui traiter le contrôle* de la production et la comptabilité. Le candidat idéal doit donc posséder un esprit d'innovation et une excellente expérience de la gestion d'un service informatique. (Référence D.21).

CHEF DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE — 60/75.000

La société met en place de nouveaux systèmes de comptabilité analytique, elle recherche donc un candidat possédant une bonne connaissance des comptabilités anglo-saxonnes et si possible l'expérience technique permettant l'établissement des devis etc... (Référence D.22).

CHEF D'AUDIT-INTERNE — 50.000

Pour la mise en place de ses procédures d'audit interne la société recherche une personne ayant eu une première expérience anglo-saxonne dans ce domaine, apte à communiquer et possédant un excellent esprit de réflexion et de création. (Référence D.23).

HESSTON

ROCHLAND S. A.

Les candidats recherchés doivent tous posséder une bonne connaissance de la langue anglaise. Cette société de construction mécanique en expansion rapide depuis plusieurs années offre une *excellente possibilité de carrière à des candidats ambitieux*, aptes à communiquer à tous les niveaux de Direction. Les postes sont situés dans leur usine près du bord de mer en VENDEE.

Ecrire à M. SOYER - 4, rue de Téhéran - 75008 PARIS.

INGÉNIEUR EN ORGANISATION

recherché par cabinet interne d'un important groupe métallurgique.

Le candidat devra pouvoir faire état de références acquises en tant que CONSULTANT POLYVALENT en TECHNIQUE et GESTION et être prêt à assurer des déplacements inter-usines importants en fréquence et durée.

Résidence grande ville universitaire du Centre.

Env. C.V. manuscrit, photo, prétent., n° 93.253, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

CLARK EQUIPMENT FRANCE recherche

CONTROLEUR BUDGÉTAIRE

Ce sera un homme d'études (mise en place des procédures), de calcul (établissement des budgets et plans), d'analyse et de contact (suivi des résultats avec les responsables opérationnels).
Il rendra compte au contrôleur.
Le candidat aura :
— une expérience similaire ;
— une formation comptable ou économique supérieure ;
— un esprit d'analyse tourné vers *l'efficacité*.
Le poste est à pourvoir à Strasbourg.
Veuillez adresser votre candidature avec C.V. et photo à la

Direction du Personnel
CLARK EQUIPMENT FRANCE
105, r. de la Plaine-des-Bouchers. 67100 Strasbourg.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

VARIAN S.A.

a subsidiary of VARIAN Associates
Palo Alto, California, U.S.A.
is looking for the following :

CHIEF ACCOUNTANT

He will be responsible for controlling a small *accounting* unit *which provides financial* and management accounting and reporting service to local divisional management as well as to european and american headquarters. The job responsibilities are wide and call for a high degree of personal involvement in getting things done.
Applications are invited from qualified accountants 28 years old minimum, who already have had previous experience in an american controlled group. Excellent knowledge of english is required.

MARKETING ENGINEER

To promote the sales of microwave tubes and solid state RF components in the french market.
Applications are invited from qualified engineers 28 years old minimum, with experience in selling similar components or a good background in radar, ECM and/or communications equipment, training will be provided in Europe and the U.S.A. Fluency in english is desirable.
The applicant will be joining a small team and will be required to work with a minimal amount of supervision and initiative.

If you are interested in either of the above positions, please send your C.V. and salary required to :
VARIAN S.A., B.P. 12 (Z.I. Courtabœuf), 91401 ORSAY.

Dans un marché en pleine expansion, nous voulons confier le développement de nos affaires à :

4 RESPONSABLES DE SECTEURS DE VENTE

Age 27 ans minimum

3 ans d'expérience minimum dans la vente de produits de grande consommation.

Ambitieux et dynamiques, capables de progresser dans un groupe de dimension européenne.

Ecrire à : Jacques MENIGOZ, Bureau 521, 41, rue Ybry, 92523 Neuilly-sur-Seine.

Joindre curriculum vitae, photo et prétentions.

BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS à PARIS

recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

Formation : X - P. et C. - Centrale - T.P. - A.M. ou équivalent.

Expérience Bâtiment - Constructions Industrielles

Bonne introduction commerciale - Aisance dans les contacts humains.

Intéressement - Voiture - Avantages divers.
Discrétion assurée.

Ecrire sous le numéro 7.936, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9e).



est une importante Société de Service et de Conseil en Informatique

Ses clients appartiennent à toutes les branches industrielles et à tous les secteurs de service. Ils se préoccupent de tous les problèmes scientifiques et de gestion.

FRANLAB INFORMATIQUE rech. :

INGÉNIEUR-INFORMATICIEN

(3 à 4 ans d'expérience)

— désirant exercer ses qualités pédagogiques et mettre ses connaissances au service de nos clients,
— pour participer à une activité de formation : session de cours et écriture de documentations techniques.

Adr. curriculum vitae détaillé et prétentions à : FRANLAB INFORMATIQUE, Direction du Personnel, 4, av. de Bois-Préau. — 92504 RUEIL-MALMAISON.

DIRECTEUR ENGINEERING GENERAL

Nous lançons, principalement à l'exportation, la première tranche d'un programme de réalisation d'ensembles industriels clés en main d'une valeur unitaire de plusieurs milliards dans une technologie de pointe.
Le Directeur de la partie technique est chargé de diriger et de coordonner la mission d'engineering général dans le cadre de l'association de constructeurs chargée de la réalisation du projet. Il devra constituer son équipe d'ingénieurs spécialistes intervenant de la conception à la fin des études.
Une réelle expérience d'études générales et de coordination d'études de détail d'ensembles industriels (pétrole, pétrochimie, énergie...) de préférence à l'étranger et qui devra avoir été acquise dans une Société engineering est nécessaire dans cette fonction.

Pour des raisons de confidentialité réciproque, vous voudrez bien écrire à No 92734 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 — qui transmettra votre dossier.

Réf. M15

Important Groupe financier national
recherche
pour son département juridique

JURISTE DROIT DES SOCIÉTÉS

— Formation Droit privé.
— Expérience 2 à 3 années acquise dans un cabinet juridique, une fiduciaire ou *éventuellement chez un notaire dans le* domaine du Droit des Affaires et spécialement Droit des Sociétés.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 9.537, COPAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transm.

GROUPE INTERNATIONAL

recherche pour

PROCHE-ORIENT

UN INGÉNIEUR ou CADRE ADMINISTRATIF

CHARGE DE :
— gestion administrative et financière de contrats.
IL EST NECESSAIRE D'AVOIR :
— 30 ans minimum ;
— formation supérieure ;
— connaissance des techniques bancaires et finances internationales ;
— pratique de la langue anglaise exigée ;
— une première expérience engineering appréciée.

Tél. pr 1er rendez-vs : M. STRETZ, MIR. 41-23.

Importante Société de Services rech. pr son siège

INSPECTEUR COMPTABLE

ayant expérience audit interne + contrôle gestion.
Sérieuses références exigées.

Lieu de travail : Paris. Déplacements banlieue. Salaire suivant compétences + nombrx avantages.

Envoyer C.V., référence et prét. sous numéro 5.034, BLACK PUBLICITE, 16, avenue du Château, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
Banlieue Sud, recherche

INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES confirmé

Pour conception et simulation de systèmes

Adresser curr. vitae, prétent. et photo à n° 92.759, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Filiale française
important groupe pétrolier
recherche

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

DIPLOMÉS HEC, ESSEC
SUP. de CO ou équivalent

Libérés du Service National.
Minimum 2 ans d'expérience problème de contacts commerciaux et gestion.

pour postes

Attachés commerciaux

suivant besoins du Service,
en résidence Paris ou province.
— Fonction comportant nombreux déplacements.
— *Formation complémentaire assurée.*
— Possibilité développement carrière en fonction aptitudes.

Adresser curriculum vitae et photo à n° 92.844, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

SLIGOS

GROUPE A VOCATION EUROPEENNE

recherche

INFORMATICIENS ayant une aptitude à la vente ou COMMERCIAUX ayant une expérience informatique

pour leur confier des postes d'

INGENIEURS COMMERCIAUX

Notre Société vous offre l'opportunité de réaliser vos ambitions si vous avez le potentiel et le dynamisme indispensables à l'exercice de nos activités.

SLIGOS
Conseil, assistance et réalisations, produits informatiques, services de gestion.

Adr. C.V. et photo à SLIGOS Direction Ciale 91, Rue Jean-Jaurès 92807 PUTEAUX

C&C

LE CHEF DES FABRICATIONS MÉCANIQUES D'UN CENTRE IMPORTANT d'une grande entreprise implantée en région parisienne recherche pour le seconder :

UN INGÉNIEUR diplômé

de nationalité française.

Une expérience de 10 années est souhaitée en usinage de précision, ensembles complexes, moyennes séries.

La rémunération sera fixée en fonction des capacités du candidat retenu. Il s'y ajoute d'importants avantages sociaux.

DISCRETION TOTALE ASSUREE.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé à n° 93.062, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

offres d'emploi

UNE GRANDE ENTREPRISE FRANÇAISE FAISANT PARTIE D'UN GROUPE INTERNATIONAL a fait, en 1974, un CA de plus d'un milliard de F, avec près d'une dizaine de milliers de clients.
Son directeur cherche, pour renforcer les services du siège (banlieue ouest de Paris).

un comptable confirmé
réf. 2822 M

adjoint du chef des services comptables.

Il participe au travail comptable régulier (comptabilité générale, clients, banque) et produit des CE mensuels détaillés. Il perfectionne efficacement le personnel (30 collaborateurs).

C'est un comptable de très bon niveau (minimum BP), d'au moins 30 ans (appointements supérieurs à 50 000 F par an). Il peut, s'il réussit, avoir une bonne évolution de carrière.

un analyste financier et juridique
réf. 2823 M

adjoint du chef du service contentieux.

Il étudie les crédits consentis aux clients et suit les règlements, en liaison avec les services commerciaux. Il relance et prépare les actions en contentieux.

C'est un ESC, Sciences Eco., ou équivalent d'au moins 27 ans, ayant quatre ans de pratique dans la banque ou dans une société de crédit (appointements supérieurs à 40 000 F par an).
Ecrire à Mme M.C. TESSIER ss réf. corresp.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN INFORMATIQUE (CERI) D'ALGER

Établissement chargé de la formation des informaticiens (Programmeurs, Analystes, Ingénieurs)

RECRUTE

2 ENSEIGNANTS en Technologie des Ordinateurs
2 ENSEIGNANTS spécialistes en Systèmes connaissant le Système *SIRIS 7* et l'Assembleur 10070
3 ENSEIGNANTS en Langages évolués (COBOL, PL1, FORTRAN, BASIC)
2 ENSEIGNANTS en Méthodologie d'analyse et de programmation connaissant les méthodes L.C.S. LCP et CORIG
2 ENSEIGNANTS en Organisation
2 ENSEIGNANTS en Mathématiques
2 ENSEIGNANTS en Statistiques
2 ENSEIGNANTS en Recherche Opérationnelle
1 INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN.

Ces enseignants doivent avoir des titres suffisants, une expérience pratique dans leur spécialité et avoir déjà enseigné. Ils auront des activités d'enseignement et de recherche, et participeront à l'encadrement des élèves dans des projets réels en entreprise.

Les postes offerts seront libres à la rentrée d'octobre 1975.

Les candidats peuvent être recrutés soit dans le cadre d'un contrat de droit commun, soit dans le cadre de la Coopération Algéro-Française.

Les candidatures doivent être adressées au CERI - Oued-Smar - ALGER. Joindre un C.V. détaillé et toutes pièces justificatives des titres et qualification.

Entreprise de Services implantée *sur l'ensemble du territoire* recherche

1 ADJOINT (TE) AU DIRECTEUR NATIONAL DE L'EXPLOITATION

AFFECTÉ (E) A UNE LIGNE D'ACTIVITÉ

Ce poste fonctionnel conviendrait à un cadre :
— Exerçant des responsabilités dans le domaine :
- Commercial ;
- Etudes économiques ;
- Ou coordination des activités concernant une ligne de produits.

— Au sein d'une firme d'engineering, de conseil en organisation, en informatique, en recrutement ou dans une société d'audit.

Rémunération de l'ordre de 85.000 F ou +.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à n° 93.084, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

SPIE BATIGNOLLES

PARIS - PREMIER ENTREPRENEUR FRANÇAIS A L'EXPORTATION

complexes industriels en France et à l'étranger dans les domaines chimique, pétrochimique, nucléaire...

RECHERCHE DANS LE CADRE D'UNE LARGE EXPANSION

DIRECTEUR DE PROJETS

responsable de l'animation et de la coordination d'équipes pluridisciplinaires d'ingénieurs d'affaires et de spécialistes pour la réalisation de projets importants.
Ces fonctions impliquent :

UNE FORMATION D'INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE OU DE MÊME NIVEAU ET UNE SOLIDE EXPÉRIENCE PRATIQUE D'INGÉNIEUR D'AFFAIRES AYANT ÉTUDIÉ, NÉGOCIÉ, PILOTÉ ET GÉRÉ D'IMPORTANTS CONTRATS.

La langue anglaise est indispensable.
Ecrire sous la référence DL 372 AM.

SPIE BATIGNOLLES RECHERCHE ÉGALEMENT A DES NIVEAUX DIVERS DE RESPONSABILITÉS

PLUSIEURS INGÉNIEURS D'AFFAIRES

Capables d'assumer selon leur expérience tout ou partie de contrats de réalisation d'ensembles ou sous-ensembles industriels.
Ecrire sous la référence EM 373 AM.

QUELQUES JEUNES INGÉNIEURS

ayant un début d'expérience industrielle et désireux de s'orienter dans le domaine engineering et entreprise générale.

DANS LE CADRE DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE, CES POSTES OFFRENT A CANDIDATS DYNAMIQUES UNE SOLIDE FORMATION ET DES PERSPECTIVES INTÉRESSANTES DE CARRIÈRE.
Ecrire sous la référence FN 374 AM.

INGÉNIEUR PROCESS

pétrole et pétrochimie.
POUR ASSURER LIAISON ENTRE LA FIRME ET LES BAILLEURS DE LICENCE.
Ecrire sous la référence GO 375 AM.

etap
Ecr. en précisant la référence, 4, rue Massenet, 75016 PARIS. DISCRÉTION ABSOLUE.

Nous sommes un très important Laboratoire Français de produits pharmaceutiques et afin de mieux faire connaître nos produits au Corps Médical, nous recherchons un

médecin

qui aura la responsabilité de l'**INFORMATION MEDICALE** pour deux de nos produits originaux et d'une haute portée scientifique.

L'expérience de l'industrie Pharmaceutique n'est pas indispensable, mais le goût de l'écriture et de la communication l'est.

Nos cadres sont informés de cette recherche.

Envoyer C.V. manuscrit et détaillé sous référence 1355 à : s.n.p.m
100 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY S/SEINE
qui transmettra
Discrétion totale assurée

IMPORTANTE ENTREPRISE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

BANLIEUE OUEST, recherche pour contrat à durée déterminée (6 mois environ)

JEUNE JURISTE
DROIT PRIVÉ

Expér. souhaitée en contentieux et recouvrement.

Ecrire en envoyant C.V., photo et prétentions, à FOUGEROLLE - B.P. 46, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE appartenant à un GROUPE INTERNATIONAL recherche

UN CHEF DES SERVICES COMPTABLES ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

Le poste requiert la connaissance de la comptabilité anglo-saxonne, des bonnes notions de la langue anglaise.

Le candidat doit connaître le contrôle de gestion et être apte au dialogue avec les informaticiens. Age souhaité 35 ans minimum

Lieu de travail proche BANLIEUE NORD.

La rémunération sera fonction de l'expérience et ne sera pas inférieure à 90.000 F/an.

Adr. lettre manuscr., C.V. et photo à n° 93.297, CONTESSE Pub., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ CONSTRUCTION ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE recherche pour sa Division MESURES INSTRUMENTATION ET SYSTEMES,

RESPONSABLE INDUSTRIALISATION

Ingénieur minimum 30 ans ayant 5 ans d'expérience au moins dans le domaine du **développement et de l'industrialisation** et possédant une bonne pratique **de l'analyse de la valeur** dans le même secteur de fabrications.

Il assumera :
la gestion du bureau de dessin,
la mise au point et tests des préséries.
Il devra animer de façon dynamique la concertation avec les concepteurs et les Services Méthodes.

Adresser CV détaillé sous référence 3456 à M.A. BORDES
C.D.S.
6, place d'Estienne d'Orves 75009 PARIS.

TEKTRONIX
Division Informatique

recherche

des ingénieurs informaticiens

qui seront chargés de l'assistance technique de nos produits dans un champ d'application très vaste.

Ce poste convient à des candidats ayant de bonnes connaissances :
- Du **FORTRAN** et d'un assembleur,
- De la **TELETRANSMISSION**,
- De l'**ANGLAIS**.

De bonnes notions système (petit et gros ordinateur) seraient appréciées.

Possibilités d'avenir pour les personnes de valeur.

Participation aux bénéfices.

Ecrire rapidement avec C.V. et photo à : TEKTRONIX - B.P. 13 - 91401 ORSAY. ou tél. au 907.64.38 C&C

IMPORTANTE ENTREPRISE MÉTALLURGIQUE LEADER DANS SA BRANCHE

CADRE COMMERCIAL export

Formation supérieure. 30 ans minimum
Expérience de quelques années dans les négociations internationales.
Anglais parfaitement courant. Basé Région PARIS.
Nombreux déplacements dans le monde.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11.11 de 9 h à 18 h. qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP.11.11

Réf. : 516
37, rue du général Foy 75008 PARIS

SOCIÉTÉ HOLDING de BUREAUX D'ÉTUDES

comportant de nombreuses filiales

recherche

JURISTE

Agé de 30 ans minimum, ayant acquis une bonne expérience droit des sociétés.

Poste pouvant évoluer rapidement vers la direction du service juridique du groupe.

Ne pas téléphoner, adresser curric. vitae manuscrit, photo et références au Directeur Administratif et Financier d'O. T. HOLDING - OTH, 18, boulevard de la Bastille. — 75579 PARIS CEDEX 12.

S. I. F. A.

Société multinationale industrielle et immobilière recherche pour prendre en charge la commercialisation de ses programmes de construction en développement rapide :

ATTACHÉ COMMERCIAL

Formation Bac +, 30 ans minimum.
Expérience d'au moins 5 ans dans la négociation immobilière au sein d'une société de bonne réputation.
N'ayant pas été, de préférence, rétribué uniquement à la commission.

Lieu de travail : PARIS, SAINT-LAZARE.

Ecrire avec C.V. sous référence COMSI à :

CETAGEP
• 30, AVENUE AMIRAL LEMONNIER 78160 MARLY LE ROI •

NOUS SOMMES UN GROUPE EUROPÉEN, nos activités (biens d'équipement pour L'ÉNERGIE), s'étendent au monde entier.
Nous avons la première place sur de nombreux marchés grâce à la valeur de nos techniciens - **1 600 ingénieurs et cadres -.**

Notre RESPONSABLE DU RECRUTEMENT et de la GESTION DES CADRES à Paris cherche SON ADJOINT

Au sein de l'équipe de direction du personnel il se voit confier le **RECRUTEMENT** et participe aux actions de développement du potentiel humain de l'entreprise.
EMPLOI : accueil, promotions, mutations.
RÉMUNÉRATION : évaluation, performances, systèmes.
DÉVELOPPEMENT : gestion prévisionnelle, formation.
C'est un jeune cadre, minimum 32 ans, de formation supérieure, il a une expérience d'au moins cinq ans des relations humaines dans un groupe international.
L'anglais est indispensable et l'espagnol un atout supplémentaire pour ce poste qui peut *offrir, rapidement*, des responsabilites plus importantes dans cette fonction.
Ecrire à G. BARDOU, ss réf. 2830 M.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
membre de l'ANCERP

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE GÉOPHYSIQUE "ALGÉO"

Recherche pour son Centre de formation de HASSI-MESSAOUD (SAHARA) - ALGÉRIE

I - ENSEIGNANTS EN TOPOGRAPHIE

— *Ingénieur ayant expérience dans l'enseignement topographique*
— Connaissances en topographie sismique appréciées
— Salaire intéressant
— Nombreux avantages sociaux
— *Lieu de travail : HASSI-MESSAOUD*

II - ENSEIGNANTS EN ÉLECTRONIQUE

— Ingénieur ayant l'expérience dans l'enseignement électronique
— Désireux d'approfondir ses connaissances en électronique sismique
— Salaire intéressant
— Nombreux avantages sociaux
— Lieu de travail : HASSI-MESSAOUD

ECRIRE EN JOIGNANT :
— Curriculum vitae ;
— Copies conformes des diplômes

à SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE GÉOPHYSIQUE « ALGÉO »
rue Finaltéri - Villa Boukandoura
EL-BIAR - ALGER

Cie D'ASSURANCES CARREFOUR CHATEAUDUN recherche

Programmeur Système DOS - VS et PROGRAMMEUR

LANGAGE ASSEMBLEUR PLI

Ecr. à n° 2656, Spetar, 12, r. J.-Jaurès, 92 Puteaux.

Importante Société, proche Banlieue Nord, charge HONEYWELL BULL de rechercher un

analyste programmeur

- 2 ans de pratique de la fonction.
- Bonne connaissance du Cobol, d'un OS évolué, et si possible du H 2030.

Ce poste, à créer, devra déboucher rapidement sur des responsabilités d'encadrement.

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions ss réf. 1M à :
HONEYWELL BULL (APES 1-F 107)
61, 63, rue d'Avron 75980 Paris Cédex 20

offres d'emploi

Entreprise Moyenne Dynamique porte de Vanves embauche jeune responsable hors tradition pour

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

Mission : Gérer le futur pour maîtriser le présent.

Profil : Personnalité, caractère, techn. de pointe. Le poste débouche sur la D.F. après période probat. mais attention : nous voulons un équipier et non un employé.

Discrétion garantie. Réponse immédiate. Adresser expérience, savoir faire et prétentions sous numéro 7.933, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

Nous sommes une fabrique de produits chimiques spécialisée dans les produits de collage.

Présentement nous restructurons notre réseau de vente et cherchons

UN AGENT DE VENTE

pour la région parisienne.

Nos produits touchent :
- toutes les industries ;
- le bâtiment et le second œuvre ;
- les applicateurs et poseurs de sols coulés ;
- accessoirement le négoce.

Si vos ambitions sont conformes à nos vues,
Si vous êtes un vendeur confirmé et introduit,
Alors contactez-nous. Nous répondrons à toutes les candidatures.

Faire offre sous nº 7.932, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transm.

Institut de formation recherche Ingénieur agronome pour formation des agriculteurs à domin. économique. Tél. : 906-27-93.

Moyen Entrepr. rech. CADRE admins. et compt., min. 35 a. Sup. de Co ou équ. Lic. ou 1. bne conn. Droit. Poste dev. déboucher s/secr. gén. RIC. 98-39.

C. I. R. C. E.
CENTRE DE CALCUL DU C.N.R.S.
équipé d'un ensemble I.B.M. 370/168-158
recherche
UN INGENIEUR INFORMATICIEN
pr maintenance et développem. de systèmes. Connaiss. ASSEMBLEUR 370
Expér. sur 370 I.B.M. souhaitée.
UN INGENIEUR INFORMATICIEN
pour activité d'assistance et de formation des utilisateurs, connaissance de FORTRAN et P.L. I ou COBOL exigée. Expér. sur 370 I.B.M. souhaitée. Pour les deux postes niveau d'études minimum : maîtrise d'informatique ou équivalent. Nationalité française, deg. O.M. Adr. C.V. et prét. au secrétariat du C. I. R. C. E., bâtiment 506, 91405 CAMPUS D'ORSAY. Téléph. 928-76-75.

C.N.E.T.

recherche

OPÉRATEURS

SUR ORDINATEURS

DEBUTANTS

Travaux de jour et de nuit, samedi compris.

Envoyer C.V. et photo au C.N.E.T. Département I.T.D./C.E.S., 3, avenue de la République, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Prévoir tests sur convocation le 3 mars 1975.

JEUNE INGENIEUR quelques années expérience B.E.T. pluridisciplinaire pour coordination équipe d'études travaux avec conducteurs, collaboration maîtres d'œuvre avec architectes. — Ecrire à O.P.F., nº 1.675, 2, rue de Sèze, PARIS (9e), qui transmettra.

JEUNE SOCIETE INDUSTRIELLE FILIALE TRES IMPORTANT GROUPE

offre bonne situation stable et d'avenir à

CADRE COMMERCIAL

chargé au départ d'étudier les marchés potentiels existant dans un certain nombre de pays : par la suite, de créer et d'organiser les réseaux commerciaux.

- Ce poste conviendrait à collaborateur formation HEC, ESSEC, ESCP.
- Possédant parfaitement anglais et allemand.
- Ayant expérience confirmée vente à l'étranger.
- Solides notions d'études de marchés.
- Apte à la négociation et capable de prendre des initiatives commerciales dans le cadre de consignes générales.

Fonction basée à Paris, mais de très fréquents déplacements à l'étranger.

Il sera répondu à toute lettre manuscrite accompagnée C.V. détaillé avec indication derniers appointements perçus, adressée à :

B. E. O., 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS (référence 6.128).

Discrétion assurée.

Pr. NANTERRE (92), 5' RER, import. organisme social privé, recherche immédiatement

RESPONSABLE DE DISPENSAIRE

Ouverture avril 75
4 cabinets médic. + 1 radio et laboratoire d'analyses, clientèle ouvrière majoritaire. Bonne formation générale. Compétences organisation et direction personnel. 30 ans minimum.

Expér. médico-sociale souhait. Bon sal. Avant. socx. 40 h.-5 jrs. Ecrire avec C.V. - APAS, B.P. 407, 75626 Paris Cédex 13.

CABINET AUDIT, INTERNAT recherche
REVISEURS et ORGANISATEURS
Hmes, 28 a. min., enseig. sup., expér. (3 à 4 a. min.) ds Sté de conseil ou d'expertise compt. Anglais souhaité. Pour mission de longue durée FRANCE et ETRANGER.
T. Mme L. Durand. CAR. 28-41.

ENTREPRISE, leader de sa branche Quincaillerie Bâtiment, organisée plan national, recherche pour son Agence de Paris qui dessert de nombreux départements :
RESPONSABLE d'Agence
organisé et expérimenté, ayant déjà assuré poste à responsabilité, et SECRETAIRE commerciale, ayant plusieurs années de pratique, rapports avec clientèle extérieure.
Tél. NICE (93) 86-62-23

LABOLANGUES CETRADEL recherche

PROFESSEUR D'ESPAGNOL

disponible immédiatement. Nationalité du Marché commun ou carte de travail de professeur. Expérience du visuel.

Déposer curriculum vitae : Labolangues CETRADEL, 26, rue Vignon - PARIS 9e

---

GROUPE BANCAIRE quartier Saint-Lazare recherche pour SERVICE

CONTENTIEUX

SECRETAIRE

H. ou F. - STENODACTYLO

- Possédant solides connaissances procédure
- Expérience Cabinet d'avocat ou avoué souhaitée
- Formation juridique et habitude Droit Immobilier appréciées
- Qualités d'ordre, méthode et précision

Libre rapidement
Ecr. av. C.V., photo, prétentions, nº 93.619, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

IMPT BUREAU D'ETUDES région PARIS-OUEST recherche

UN ELECTRICIEN

INGENIEUR ou TECHNICIEN SUPERIEUR

Ayant une bonne expérience des réseaux et installations électriques dans le bâtiment, et d'opérations de superstructures en général.

Envoyer C.V. et prétentions, à nº 93.508, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

---

ecoop

Groupe important dans la distribution recherche pour son département formation (Région parisienne)

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Min. 3 ans expérience professionnelle formation supérieure à la gestion ou D.E.C.S., connaissances de l'informatique appréciées.

Mission principale :
- Gérer un centre de formation continue ;
- Assurer contrôle du budget formation ;
- Gérer un fonds d'assurances formation et un centre d'apprentissage.

Mission secondaire :
- Animer des stages gestion, aborder les problèmes administratifs et juridiques de la formation.

Ecr. F.N.C.C., M. Keller, 89, r. La Boétie, 75008 PARIS. Joindre C.V., photo et prétent.

S.A.R.E.F.

Société spécialisée en AMENAGEMENT URBAIN recherche

UN NEGOCIATEUR

doublé d'un GESTIONNAIRE

Ce cadre aura la responsabilité de l'étude et de la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation de l'habitat ancien.

Ce poste exige un sens des contacts à tous niveaux.

Quelques années expérience dans le domaine commercial seraient appréciées.

Adr. C.V., photo et prétentions, au Secrétariat Général 50, avenue Daumesnil 75579 PARIS CEDEX 12

STE EXPERTISE COMPTABLE recherche pour son activité ETRANGER :
REVISEURS QUALIF. D.E.C.S. ou EXPERTS
Très bonne rémunération
ELY. 87-37

Sté Engineering à Paris recherche pr étud. de projet gaz et pétrole

INGENIEURS ou TECHNICIENS de haut niveau

spécialistes en mécanique et tuyauterie, ayant une bonne expérience de l'Engineering. Sal. annuel compris entre 45.000 F et 70.000 F environ. Candid. manuscr., photo et C.V. à nº 33.030 I.P.F., 12, r. de l'Isly, Paris (8e).

GROUPE IMPORTANT ds Prestations de Services recherche
TECHNICO-COMMERCIAL (HOMME)
qualifié pour développer et créer client. Paris / banlieue. Poste évolutif et avenir. Ecr. avec C.V. et références, photo (ret.), ss nº 7.301, à : PRO MULTIS 47, r. des Tournelles (3e), q. t.

Société banlieue Nord-Ouest Paris recherche PROGRAMMEUR système DOS multiprogrammation Power 370 IBM. Env. C.V. et photo à nº 16.804 B BLEU 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

IMPORTANTE SOCIETE

proche banlieue NORD-OUEST réalisant pour l'exportation des systèmes de télécommunication clés en main.

recherche

COLLABORATEUR

Il sera chargé, au sein d'une équipe et sous la responsabilité du chef d'affaires, de :

- préparation et lancement de matériel ;
- ordonnancement et suivi d'affaires ;
- approvisionn. des chantiers ;
- relat. avec les chantiers ;
- suivi des dépenses, travaux de gestion.

Qualités requises : polyval., initiative, esprit d'équipe.

Expérience souhaitée de ce genre d'activités.

Ecr. avec C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 200, à Créations Dauphine, 41, av. Friedland, Paris-8e, qui transm.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE MIDI DE LA FRANCE recherche

CHARGÉ D'ÉTUDES

MISSION : Etudes et analyses des questions concernant :
- La comptabilité générale et analytique ;
- La fiscalité ;
- Le financement ;
- La trésorerie ;
- Le contrôle budgétaire.

PROFIL : 27 ans minimum ;
- H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C. ;
- Quelq. années d'expérience ;
- Langue anglaise souhaitée.

Adr. lettre manuscr. avec C.V., photo et rémunération souhait. à nº 7.929, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ALSACE
Directeur gal d'un gd magasin, 1.000 pers., cherche pour l'assister.

ADJOINT DE DIRECTION GALE

- Il a la responsabilité commerciale d'un ou plus. sect., il prend en charge le marketing, la public., l'aménagem. inter. et les études d'organis.
- Il a 30 ans min., une formation ciale sup. ; il doit avoir occupé des postes opération. de préf. ds la distribution tradition. (gds magas.). Poste très évolutif. Sal. 75/80.000 F.

Adres. C.V. + photo + prét. s/rét. B/200 M à : PEPRIM 2, rue de la Paix, 75002 Paris.

TECHNICO-COMMERCIAL

Respons. des ventes, sté 65 pers. fabriquant articles second œuvre bâtiment intéressant : SERRURIERS, MAÇONS, CHAUFFAGISTES
Pers., 28 a. min., dynam. conn. et exper. cciale ds ce secteur. Adr. C.V. nº 720.124, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui transmettra.

ENTREPRISE MECANIQUE DE HAUTE PRECISION BANLIEUE PARISIENNE

recherche

UN INGENIEUR

RESPONSABLE DES FABRICATIONS
40 ans minimum
Form. A.M. ou E.N.I. ou équiv. Solide expérience mécanique de précision, électronique, nucléaire et si possible aéronautique.
Sens des contacts et de l'organisation indispensab.
Disponible rapidement.
80 à 100.000 l'an.

Ecrire N. CHOAY - G.F.C. 103, r. de la Pompe, Paris-16e.

SOCIETE IMMOBILIERE QUARTIER OPERA recherche

CADRE RESPONSABLE

35 ans minimum pour assurer

GERANCE LOCATIVE

immeubles et gds ensembles
- Aucun diplôme exigé, mais solide instruction générale et 5 ans expérience dans poste similaire
- Des études de droit, une bonne connaissance du bâtiment, des notions d'informatique et de comptabilité seront appréciées.

Rémunération de début : 50.000 F par an
Adresser C.V. à : nº 7.934 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Filiale d'une société multinationale en pleine expansion recherche pour son siège social situé à Provins 77160

UN JEUNE CADRE ADMINISTRATIF

ayant des connaissances en informatique et possédant la maîtrise de la langue anglaise. Env. C.V. et photo, en indiquant prétent., à M. Michel Bonnard Directeur administratif National Chemsearch France Z.I. 77160 PROVINS.

Sté d'Expertise Compt. Paris recherche

COLLABORATEUR

appelé ultérieurem. à assumer ds fonctions de direction, possédant formation d'ingénieur Gde Ecole et ayt au moins de bnes conn. en anglais, souhait. faire carrière ds l'expertise comptab. et l'analyse financière.

Ecr. à Etudes et Recherches Commerciales, 7, rue Lauriston 75016 Paris, qui transmettra.

Import. entrepr. marbrerie pierre de taille rech. pr Paris et banlieue

COMMIS CHANTIER

qual. Tél. pr rdez-vs 208-68-98 ou 202-43-28. — Dem. M. BORROU ou M. CHASSAIN.

Pour MALAKOFF

RÉDACTEURS

Electromécaniciens-hydrauliciens pour notices. Ecrire sous référence 9.804, Organisation et Publicité, 2, r. Marengo, 75001 Paris, q.tr.

SOCIETE NORBERT BEYRARD FRANCE
études économiques, financières
Génie industriel
spécialisée dans l'Assistance technique aux pays en voie de développement
68, rue Pierre-Charron, Paris-8e

RECHERCHE

INGENIEUR GRANDE ECOLE

ayt sérieuse format. économique et informatique, pouv. envisager séjours à l'étranger. Ecr. lettre manuscrite avec C.V. et photo.

Distributeur produits chimiqu., leader dans sa branche, recherche pour Afrique noire HOMME DYNAMIQUE ayant expérience vente produits chimiques, notions de gestion souhaitées. Ecrire avec C.V. nº 6.994 P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris Cédex 02, qui transmettra.

Très important groupe anglo-saxon charpente métallique et bâtiments industrialisés (industriels, administratifs, etc.) en expansion recherche pour diriger son bureau technico-commercial de Paris

UN INGENIEUR D'AFFAIRES

E.T.P. - A.M. - E.N.S.I. ou autre école similaire.
Disposant de 5 à 10 ans d'expérience commerciale et technique en charpente et construction métallique industrialisée.
MISSION :
Contacts technico-commerciaux à niveau élevé (grandes industries, entreprises de construction, bureaux d'études, architectes, administrations).
Animation d'un B.E. technico-commercial de 4 à 5 personnes (projets et devis).
Une bonne compréhension de l'anglais est nécessaire.

Poste stable. Indépendant, évolutif.
Discrétion absolue garantie.

Adres. C.V. détaillé à SELETEC Conseil en Recrutement, 67009 STRASBOURG, CEDEX, ss réf. 584.

représent. offre

Offre exceptionnelle à

REPRESENTANT (E)

Fourniture générale de bureau, ayant clientèle import., possib. devenir Directeur (à part ent.) d'une S.A. cause retraite P.D.G. Ecr. à 6.668, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANTS CONSTRUCTEURS machines-outils
G. DUFOUR (Fraiseuses) MONTREUIL (93)
INNOVATIONS MECANIQUES (Tours) MORET (77)
recherchent

1 REPRESENTANT V.R.P. MULTICARTES

pour départements : 36, 37, 41, 49, 72, 79 et 86.
Ecrire C.V. à G. DUFOUR, 143, bd Chanzy, Montreuil, 93107 ou tél. 858-53-38.

IMPORTANTE SOCIETE recherche

REPRESENTANTS (TES)

HAUT NIVEAU minimum 35 ans

pour vente produit nouveau et légal
TRES FORTE REMUNERATION

Formation assurée.
Adresses fournies.
Argumentation et animation.

Tél. et voit. indispensables.
Tél. : 387-55-09, poste 267.

proposit. com. capitaux

MODE ENFANTINE
2 agents cherchent pour la Suisse représentations de 0 à 16 ans. Références à disposition. Ecrire s/chiff. 22 115519 à PUBLICITAS, CH 1002, LAUSANNE/Suisse.

Sté dispos. locaux 400 m² bur., tél., réseau commercial, rech. société pouv. confier diffusion départ. 40-64-65 articles de grandes consommation. Ecr. 97878 HAVAS BAYONNE.

Ch. associé licencié en droit. Ecrire nº 19.574 P A. SVP, 37, rue Général-Foy, Paris-8e.

Ind. d'équipem. nantaise, usine neuve, ch. d'aff. en croiss. de 25 % par an ch. apport financ. jusqu'à 1 000 000 F. Ecr. à : S.O.G.E.F.I.C., 25, r. d'Hauteville, 75010 PARIS.

Société d'études et de réalisations immobilières titulaire marchés importants régions méridionales, recherche :
- pour siège à CANNES, UN CADRE DE DIRECTION ADMINISTRATIVE, et un CADRE INFORMATICIEN
- pour agences PARIS - ORANGE - TOULOUSE, trois CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX ;
- pour agences CANNES et TOULOUSE, trois INGENIEURS du BATIMENT et un ARCHITECTE D.P.L.G.,

30 ans min., sér. référ. exig., capables s'intégrer dans un groupe dynamique, pouvant investir 100.000,00 F min. dans une augmentation du capital de la société et libres rapidement.

Adres. C.V., photo et prétent. à A.R.T.E.B.A., 63, la Croisette, 06400 Cannes. Discr. et rep. ass.

travail à domicile

Demande

J. F., excel. référ. B.T.S.S. et études sup. ch. tous travaux dactylo à dom., trav. soigné et rapide. Tél. : 355-69-48.

A.T.A. formation horlogère cherche tous travaux à domicile, petite mécanique : montage, réparation, câblage ou autre, petites ou grandes séries. Ecr. nº 2.482 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

emplois féminins

LABORATOIRE VYGON

spécialisé dans le

MATÉRIEL MÉDICO-CHIRURGICAL

à usage unique

recherche

UNE COLLABORATRICE

pour responsabilité de haut niveau à la *DIRECTION COMMERCIALE* (Poste sédentaire)
Expérience souhaitée dans emploi similaire.
Adresser C.V. à VYGON, B.P. 7 - 95440 ECOUEN.

MARLEY

GROUPE INTERNATIONAL
Cinq Usines en France

recherche

SECRÉTAIRE BILINGUE

Anglais - Français
pour son Directeur Financier et Administratif

Une jeune femme parfaitement bilingue ayant une expérience confirmée par plusieurs années de collaboration au sein d'une Société Industrielle dans le domaine financier et administratif.

Cette personne est méthodique, possède un sens pratique, désire s'intégrer à une équipe jeune et dynamique.

Cadre de travail agréable. Restaurant d'entreprise.

Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à : MARLEY, Direction Financière, Le Palatino, 17, avenue de Choisy, 75643 PARIS CEDEX 13 (50 mètres Métro Porte de Choisy).

BANQUE HERVET

recherche pour son département immobilier à Neuilly

REDACTRICE

licenciée en droit ayant une expérience de quelques années des questions juridiques de la promotion immobilière.

Adresser c.v. manuscrit, photo et prétentions à Direction du Personnel B.P. 154, 92201 Neuilly.

IMPORTANTE SOCIETE près de SAINT-LAZARE pratiquant HORAIRE MOBILE, recherche

SECRETAIRE TRADUCTRICE TRILINGUE

ANGLAIS - ALLEMAND.
37 h. 45 en 5 jours.
Ecr. avec C.V. et prét. à 2.043, Emplois et Entreprises, 18, rue Volney, 75002 PARIS.

Association agréée échanges internationaux de jeunes rech. pour 1er mars, plein temps, DAME, minimum 35 ans, pour conseils aux familles et rédaction courrier, dactylo, anglais souhaité. Très bonnes présentation et références. Ecr. avec photo CLUB DES 4-VENTS, 1, rue Gozlin (6e).

ADMINISTRAT. D'IMMEUBL. recherche immédiatement :

1) SECRETAIRE STENODACT. employée gérance, capab. initiative et sens responsabil. pour collaboration avec Chef de service.
2) SECRETAIRE STENODACTYLO pour service sinistres, ayant notions assurances immeubles, sens responsabilité, capable initiative et sachant diriger son travail. Contacts téléph.
3) COMPTABLE - DACTYLO pour service paies personnel immeubles, traitement informatique ; au courant lois sociales, fiscal. ; capab. petit secrétar. Cantine. Retraite. Hor. 9-13 h., 14-18 h. Ecr. avec C.V. manusc. à nº 495 PUBLI-G.R., 27, faubg Montmartre, Paris-9e.

S.E.G.M. S.A. d'exportation Pernod-Ricard, recherche secrétaire sténodac., lib. rap., capab. tenir tableau de bord, chiffres, hor. flexib. 40 h. sur 5 jrs, rest. entrepr., avant. socx. Env. C.V. détaillé, photo et prétention au : 2, rue Solférino. — PARIS-VIIe.

CABINET AVOCATS, Paris 16e, ch. STENODACT., confirm., dynam. et magnétophone, emploi stab., 2.200 × 13. Tél. 252-35-00, le matin de préférence.

SOCIETE DE PRESSE Quartier Opéra - Palais-Royal recherche
SECRETAIRE
excellente sténo-dactylo, bonne expérience du secrétariat et du travail administratif, horaires chargés mais divers avantages. Ecrire S. G. P., 13, avenue de l'Opéra, Paris-1er, ou 260-32-32.

Ets Public (Mº Porte-Maillot) rech. pour son secteur Affaires juridiques et Contrats

CHEF DE SECRETARIAT

CONFIRMEE
Connaiss. de l'anglais exigée. Sténo française, qualités d'ordre, de méthode indispensable. Connaiss. juridiques appréciées. Avant. sociaux, cantine, chèques restaurant. Adr. C.V. détaillé, à M. Valot, ANVAR, 13, r. Madeleine-Michelis - 92522 NEUILLY

Sté américaine import. rech. : J. F., Secrétaire bilingue, tél., télex, travaux divers, lib. de suite, décentralisée en mars. - LES CHESNAY. Tél. : 225-54-72.

formation profession.

PROGRAM. D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re
6 à 7 mois — 180 h. de cours
FAX
Ecole privée.
4, rue d'Amsterdam, 874-95-49.

cours et leçons

Comptabilité préparation examens par professeur. Tél. : 845-11-84.

traductions

Demande

COUPLE FRANCO-AMERIC. ch. trad. ang-fr., fr.-ang. 246-66-67.

travaux à façon

Transformation aménagement, locaux, appartements anciens. Tous corps d'état. - Meilleurs prix et délais - 283-43-87.

occasions

MAISON GORVITZ-FAVRE
recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine. SAB. 87-76

autos-vente

Vends Skoda, 1re main, 4 ans, 33.000 km, très bon état. 2.000 F Mme Dufour, tél. heures burx. 577-41-50, poste 21-28.

LANCIA AUTOBIANCHI
LEASING PARTICULIER
Gge des PATRIARCHES
11 r. Mirbel Paris 5e
336.38.35 +

boxes-autos

A vendre PARKING excellent emplacement. Rond-Point Champs-Elysées. Tél. 359-27-54.

animaux

Donne chien Pyrénées 1 an, à bon maître avec jardin. Téléph. : DI PAOLA 535-37-14

demandes d'emploi

INGENIEUR ayant acquis bonne expér. préparation et conduite négociations technico-commerciales avec pays arabes, pays de l'Est et Chine populaire, propose collaboration ou conseils. Ecrire nº 93470 Publ. R. BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

GRAPHISTE

(FORMATION PUBLICITAIRE)

28 ans

cherche collaboration (intégrée ou extérieure) avec bureaux d'archi, organismes d'aménagements, etc., pr résoudre problèmes d'informations graphiques.

Bonne expérience dans ce domaine.

Paris ou région parisienne. Ecr. nº 6.670, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune cadre 26 ans, expérience hypermarchés chef rayons, ch. situat. société importante para-distribution. Ecr. 64.567, Press, 31, bd Bonne-Nouvelle, Paris-2e.

Cadre 33 a., 8 ann. d'expérience responsabilité commerciale, sachant :
VENDRE et FAIRE VENDRE
PROMOUVOIR des nouveaux produits
ETABLIR une campagne publicitaire
APPLIQUER une politique commerciale
recherche : entreprise nationale ou multinationale qui accepterait de déléguer responsabilité et décision dans le cadre d'un budget établi ou négocié. — Ecrire sous référence 1.828 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

ETUDIANTE EN LANGUES Anglais, italien, 22 ans, meilleures références, rech. famille française pour travail au pair ou formules similaires. — Ecrire nº 6.676, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ATTACHE DE DIRECTION

31 a., droit, Sc. Po, angl., allemand, 5 a. exper. juridiq. et administrat. dans secrétar. général d'une société internat., étudier propositions poste à l'étranger. Ecr. nº T 65.089, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Jne ingénieur 25 a., 2 a. expér. thermique économie énergie, recherche poste d'étude procédés dans groupe industriel ou centre technique professionnel, région indifférente, sauf Paris. — Ecr. nº 94.092, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q.t.

Avec permis résid. permanent BRESIL et introduct. locales, jne femme franç. parl. et écriv. couram. BRESILIEN, bon angl., connaiss. marchés internation., spécial. brésilien, souhaite collaborat. efficace avec sté inter. Ecr. ss nº 94.115, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J.H. espagnol, 20 ans, dég. O.M., ch. empl. receveur offset, mach. 4 coul. (imprimerie). Lib. imm. Ecr. à M. Blanco, 2, r. A.-Perret, 95140 GARGES-LES-GONESSE.

J.H. 25 a., deg. obl. mil., n'ayant jamais travaillé, 2 a. économie polit. et mathém., ch. empl. st. Ecr. M. Baron, 27, r. de Compiègne, 75010 Paris. T. 878-27-60.

J.F. dr. 3e cycle chim.-phys., ch. empl. dem. format. spéc. prépl. USA. Ecr. 2.478, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LICENCIE DROIT PRIVE 27 A. 2 a. exp. prof. ds cabin. juridiq. Con. angl., rech. poste cadre jur. Ecr. nº 2.481, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MAROC pays en pleine expansion industrielle

INGEN. EL. 50 ans, Fr., parfait gestionnaire, très bonnes connaissances marché électr., éch. dir., étud. toutes propositions de Société désirant s'implanter tel. Tél. aut. dir. : 19-212-250-522, ou écrire sous le numéro 7.925, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

Dans le cadre de recherche de nouveaux débouchés de marchés dans les départements d'O.-M., Martinique, Guyane, Guadeloupe et Amérique du Sud

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Confirmé, 38 ans, 14 ans d'expérience, disposant d'importantes relations et introductions. Tous milieux. Souhaite contacts avec industriels, Sociétés, etc. pour diffusion, importation, distribution et vente de leurs produits. Etudierait toutes propositions.

Ecrire nº 7.926, « LE MONDE » Publicité, ...s 75427 PARIS.

CADRE SUPÉRIEUR de BANQUE

41 ans - Classe VII. Directeur d'Agence très import. Diplômé d'Enseignement Supérieur (E.D.H.E.C.).

Faire proposition valable, sinon s'abstenir.

Ecrire sous le numéro 2.469, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

R.F. d'Allemagne

INGENIEUR ALLEMAND

39 ans, trilingue, recherche situation environs Düsseldorf pour assurer implantation et développement en Allemagne d'une filiale Française. Expérience confirmée durant 4 ans dans poste similaire avec constructeur Français leader dans sa branche.

Ecrire nº 2475, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9e).

VENDEUR CRÉATIF 1re FORCE

26 ans. Diplômé Etudes Supérieures Financières et commerciales, ayant participé à l'expansion et à la création de réseau de diffusion FINANCIERE et IMMOBILIERE
RECRUTEMENT
FORMATION
ENCADREMENT
Etudierait toutes propositions.

Ecrire à Philippe P. FLE, « LES GRAVIERS », 78-330 FONTENAY-LE-FLEURY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

50 ans

VÉHICULES INDUSTRIELS

25 ans d'expérience automobile.
Etudierait toutes propositions.

Ecr. sous numéro 6.889, P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 PARIS, Cedex 02, qui transmettra.

Jeune femme 27 ans ch. situat. stable rédactrice dans édition. — Ecr. nº 2.480, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne hme, sans dipl., mais sér., dynam., ch. emploi coursier ou garç. bur., ou dans labo photo. Ecrire D. GUERARD, 6, place du Petit-Bois, 94000 CRETEIL, ou téléph. 207-38-03.

DIRECTEUR DE RELATIONS PUBLIQUES 32 ans, trilingue, formation supérieure jur. pol. écon. publicit. Excell. contacts. Disponible immédiatement. TELEPH. 637-07-16.

ARCHITECTE D. E. S. A., urbaniste, maîtrise, université, psychologue environ. grande pratique, anglais courant. Documentation sur demande. — Ecrire nº T 064.875, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Homme 31 ans, culture générale, TRIL. ANGLAIS, ESPAGNOL, dactylo, étudie toutes proposit. Possibilité mi-temps. Ecr. nº 93.138, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

J.F. 27 a., lic. fac. de let., 4 a. exp. trav. adm. document., rédact., gest. de doss., récept. public, angl., ch. sit. M. Coppens, 65, r. Marx-Dormoy, 75018 Paris.

LICENCIEE EN DROIT, 40 ans, 11 ans de secrétariat d'avoué, ch. situation. Téléph. 548-10-86.

ACHETEUR POLYVAL. CADRE 38 ans, lib. société, réf. 10 ans achats mat. premières, techn. et non, fourn., matér. et équip. industr. divers et bureaux, emballages matér. de transp. et manut., sous-traitance, services, etc., gestion stocks, cherche poste similaire régions 92, 75. Ecrire nº 19.451, P. A. S. V. P., 37, r. Général-Foy, 75008 Paris.

HOMME - 33 ANS - DECS CHEF ADM. ET COMPT.

Esprit d'entreprise, expérimenté en comptabilité, budget, gestion, finance, informatiq., analyse, personnel, ch. fonct. similaire, dynamique. Ecr. 64458 Press, 31, bd Bne-Nouvelle, Paris-2e.

CADRE - 49 ans

Grande expérience, gérance immobil. (copropriété et locatif) rech. poste simil. ou étud. ttes props. Peut se libérer immed. Ecr. nº 6.649 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre supér. possédant dipl. CHB. COMM. BRITANN.

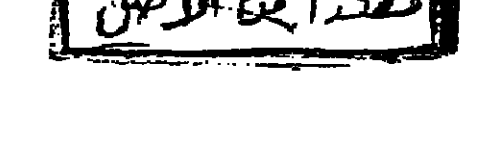
EXPERT COMPTABLE DROIT DES AFFAIRES

av. fiscalité, droit trav., ass., B.P.C. et comptab. indust., lect. allem., réf. rech. poste st. Ecr. Nº 7.921 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SECRETAIRE DE DIRECT. CONFIRMEE

Formation supérieure anglais - espagnol (notions allemand, italien, russe) 15 ans expérience diversifiée, excellente présentation, organisée, efficace, ordonnée, discrète, recherche poste à resp. auprès PDG ou DG, Paris de préfér. Ecr. nº 2.416 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 26 a., dég. O.M., form. comm. suisse, école comm. + lic. sc. éco. (gest), esp. 17 ans Am. Sud, angl., ch. empl. CADRE ADM., COMM. ou FINANC. Etudie ttes prop. Ecr. Nº 2.437 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.



هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

5e 12, rue de la Harpe - 4e ét. Raviss. 2 p., rett nf. Jeudi 13, de 13 à 16 h. 30. 256-16-67.

14e CITE UNIVERSITAIRE Imm. récent. Gd séjour + 3 ch., cuis. éq., 95 m2, tt conft. Park. Prix 460.000 F. LAB. 13-09.

12e Pour placement - Rue de Charenton. 2 p., cuis., wc, dche. 75.000 F. - Tél. 535-29-62.

TROCADERO
Résid. de GDE CLASSE. 580 M2, compr. s.-sol amén., R.-de-C. et 1er étage + jardin privé, 2 gar., 2 chbres de service. - Agence rigoureus. s'abstenir. - 266-59-05.

Part. vd quart. Alésia 2 P., cuis., wc, S. d'eau, cave, Tél. Jeudi, vendredi, 13 à 18 h. : 533-07-22.

Montmartre, propr. vd 5 P., tt cft, libre à la vente. Téléphoner après 19 heures au : 254-19-96.

ALESIA, résid., imm. P. de T., gd stdg, 5 P. pr., cft, 115 m², pk. 480.000 F. Desove : SEG. 55-31.

Maubert-Mutualité, dans un bel imm. P. de T., 4e ét., STUD., 30 m², tél., 130.000 F à débattre.

Duroc (VIe), 4e étage, rue et cour, beau 2 P., confort. Libre juin 1975, téléphone. 290.000 F. Téléphone : 337-88-14 et 88-15.

113, RUE SAINT-HONORE
dans imm. en cours rénovation, plus. stud. et 2 P., gd standing. Mercr., jeudi et vendr., 13-17 h.

CHARME ET CALME
Appt 180 m² avec atelier d'art. dans hôtel particulier. 878-74-90, de 10 à 22 heures.

PYRENEES. Exceptionnel, original duplex, 60 m², living, poutres apparentes, cheminée, petite terrasse : 170.000 F. — 366-45-29.

Mo VOLONTAIRES
Imm. mod., 4 P., 100 m², impec. Tél., balc. 420.000 F. 589-49-34.

VII • VANEAU, atelier d'artiste + appart., tout conft. 288-43-32.

Province

Lyon, Part-Dieu-Brotteaux, appt 145 m², luxueux, salle de séjour, 40 m², 3 chbres, bains, toilette, chff. gaz indiv., ds petit imm style hôt. part. Pri intér. Crédit possible. Ecr. Havas, Lyon 5982.

appartem. achat

Sté rech. appts, 12e, St-Mandé, Vincennes. — TIL'S : 805-17-61.

Sté rech. à acheter appt près NATION. Téléphone : 343-62-14.

appartements occupés

Pr. Défense, pr investisseur, P. à P., 2 P., 68 m² + cave + gar. ds imm. nf av. locataire, bail 35 mois, 260.000 F. — 704-47-19.

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par Le Monde

locaux commerciaux

Métro : Pré-St-Gervais
PANORAMA 75
PARIS 19e - 52 RUE DE MOUZAIA
400 M2 DIV. LOCAUX COMMERCIAUX + RESERVES
VENTE OU LOCATION OU LEASING
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
208.87.18 OU 205.84.40

Saint-Germain-des-Prés, vd local ccial de caract., exceptionn., pr antiquaires, galerie tableaux gde classe. - Téléphone : 548-96-65.

Urgent. Cherchons location entrepôts anciens ou usine désaffectée, 8.700 m² couverts, 3 à 4 m. sous plafond + 600 m² de bureaux, accès camions, maxi 20 km. Paris. Ecr. CCFI, 20, r. du Pont-Neuf. — 75001 PARIS.

17e MURS de 2 BOUTIQUES Prix 210.000 F. Rapport 24.000 F + ch. 774-64-58, matin.

REPUBLIQUE - 1.200 M2 sur trois plans, idéal pour une école, laboratoire ou bureaux de fabrication, stockage, distribution, tous autres usages possibles, 10 lignes téléphone. Location ou vente. Prix intéressant. Concours d'agence immobilière souhaité. Téléphone : 755-84-74.

bureaux bureaux

28, avenue de Messine
tout près du Parc Monceau
1.000 m2 de bureaux à louer
— livrables en avril 1975 —

Renseignements :

Richard Ellis
27, rue de la Baume
75008 PARIS.
Tél. : 225-27-80 - 359-29-93 +

Sogepat
25, rue Marbeuf
75008 PARIS.
Tél. : 225-05-04 09-21.

Association recherche pour siège social bureaux standing, 80 m² environ, de préférence 1er, 8e, 16e et 17e arrondissement. Ecr. no 7.930, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

immeubles

SAINT-GERVAIS
Cœur Haute-Savoie
Dans petit immeuble savoyard, luxueux studios, 2 et 3 Pièces. Vue panoramique sur montagne. Crédit. Livr. été 1975. Excellent placement locatif. Rens. : SOGEFRANCE, 13, bd de Courcelles, 75008 Paris. — 522-37-68.

A NICE
un immeuble bijou, « Résidence Sophia », petit immeuble, élégance, grand standing, à 5 minutes Promenade des Anglais, dans quart. nouvelles facultés : *appt 2 Pces. Prix très modérés.*
FERMES ET DEFINITIFS
Excell. plac. locatif. Livr. imm.
SOGEFRANCE.
06400 Cannes, 33, r. Shakespeare. T. : (93) 39-58-98, et 75008 Paris, 13, bd de Courcelles, 522-37-68.

Placement sûr
MURS DE BOUTIQUE, occupée (BAUX DE 9 ANS) dans R.-de-C. IMM. RESTAUR., VIIe, PROX. RUE DE SEVRES ET BON MARCHE (Mo VANEAU) Baux récents, gros rapports assurés.

XVe, RUE SAINT-CHARLES
Bail échu, éviction en cours.
GIRPA PROPRIETAIRE
325-56-78.

Le Touquet, près plage, petit imm., très bon état, jard., dép. + bout. Rapport poss. 30.000 F. 260.000 F. Téléphone : 366-45-29.

constructions neuves

NOUVEL ORLEANS 2
METRO ALESIA
93-95 AV GENERAL LECLERC PARIS 14
DU STUDIO AU 5 PIECES ET +
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
DE 10 A 12 H ET DE 14 A 18 H
TEL 588 97 11 OU 531 46 82

INFORMATION LOGEMENT
Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11 74
Centre Maine : 734 17-09

Pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART

Service gratuit de la Compagnie bancaire

CHAMPS-ELYSEES
11, RUE DE BERRI
STUDIOS et 2 P.
6 PIECES, 7e étage, 165 m2 TERRASSE 100 m2
TRES GRAND STANDING
PRIX FERMES et DEFINITIFS
FINITIONS EN COURS
Bur de vte s/place ouv. ts les jours de 14 à 19 h (sauf mercr.)
P. DOUX 3, av. Grande-Armée 553-14-62

villas

SAMOIS/SEINE proche Forêt FONTAINEBLEAU
VILLAS Ile-de-France 5 pièces, jardin. 600 m², Prix 261.000 F à 265.000 F. Délais livrais. 7 mois. CONSEIL SARL - Tél. 437-17-45.

ENGHIEN, 7 P. pr. + R.-de-J., meul., gar. 2 voit., créd. vend. poss., terr. 400 m², 450.000 F, pr prof. libér. Tél., soir, 989-95-41.

locations meublées

Offre

Pr. gare Garenne, gd chbre, nf., tt cft, coin toil. Ag. s'abst. Pr une seule pers. 787-83-15, h. rep.

BOULOGNE, Mo, récent 3-4 P., cuis., bs, wc, tél., 2.100 Francs.

ALESIA, 4-5 P., cuis., bns, wc, tél., 2.300 francs. - LAF. 15-66.

GAMBETTA. - Luxueux meublé, 100 m², living, 2 chbres, cuisine, bains, tél. 2.500 F. - 797-93-21.

Demande

Recherche, urgent, 16e ou 17e : 2 Pces, tout conft. KLE. 84-17.

propriétés

SOLOGNE Belle propriété 240 ha, étang, pavillons, très belle chasse. CENTRE domaine 300 ha culture. en PLACEMENT. BATTON, 19, rte de Lignières, 18 Orval - Tél. (36) 96-24-12

locations non meublées

Offre

PARIS (XIIIe)
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble neuf, tout confort, face Mo Porte-d'Ivry :
3 Pièces, 66 m², 976 à 1.032 F, charges et parking en sus.
S'adresser au régisseur.
82, bd Masséna. Tél. : 588-47-68.

OPERA. Imm. standing, tt cft, stud., impecc., tél., cuis., bns. 900 F + charges. — 366-45-29.

PARIS (20e)
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble récent, tout confort, 2 Pièces, 42 m², loyer 806 F ; charges 181 F ; parking 120 F. S'adresser à la gardienne, au : 21, rue du Repos. — 797-71-14. Mo PHILIPPE-AUGUSTE

PR. ST-GERMAIN, 105 m², imm. nf ds parc, liv. dble, 3 ch., 2 bs, tél., park. 1.600 + ch. 797-93-21.

INVALIDES. R.-de-C. sur cour, 40 m², cft, tél., 1.100 + charges. Téléphone : 555-43-59.

12e, Stud., kitch., dches, moqu., 25 m², tt cft, 650 net. KLE. 84-17.

PARC MONCEAU, à louer, ds imm. stdg, propr. à part., beau 7 P., 250 m² + 2 chbres service possible, libre. Tél. : 522-76-66.

appartem. vente

Paris

LE MARAIS
Superbe imm. p. de t. caract. 18e sc. tt cft., superf. 110 m2. Haut. plafond 4 m. Sur place mercr., jeudi de 14-18 heures. *14, rue du Bourg-Tibourg.*

RUE MOUFFETARD
2 P., 3e et., soleil, lux. aménag. tél., vis. jeudi, vend. 13-18 h., 167, rue Mouffetard, Paris-5e.

AV. OBSERVATOIRE
S. JARD. LUXEMBOURG
Imm. gd stand., étage élevé. 225 m2, 2 ch. serv. + pos. gar. FRANK ARTHUR. - 924-07-69.

MONTPARNASSE
B. 4 p., 84 m², tt cft, tél., imm. P. de T., 5e ét., asc. poss., 385.000 F - 535-47-74.

HENRI-MARTIN
6e étg., terrasse plain-pied, gd stdg, liv. + 1 chbre. Prix élevé justifié. 577-60-10, matin.

TROCADERO. Magn. appt 5 p., terras. Etage élevé. 622-02-17.

PRES ECOLE MILITAIRE
2 pces, tout conft, plein soleil, excellent placement, location garantie. 522-61-61.

PR. BOIS. Appt grand stdg, 235 m², excell. plan, impecc., 5e étage. Gde réception + 4 chb., balc. Sol. Profess. AMP. 27-15.

16e. Rue de Longchamp/Iéna. Bel imm., gd stdg, 3 récept + 5 chb. + dépend. Conviend. prof. lib. Europa. SOL. 24-10.

12 bis, boul. de la Bastille. 9e étg. av. gde terrasse, beau dble liv. + 3chb. + dépend., 120 m², état et vue except. Jdi 14 h. 30-17 h. 30. SOL. 24-10.

PASTEUR
Imm. P. de T., gentil 4 p. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

RUE LAUGIER (17e)
Charm. 2-3 p. Moderne 55 m², 6e étg., gde TERRASSE 40 m². Michel & Reyl S.A. 265-90-05.

CHAMP-DE-MARS (7e)
Directement sur jardins
Appt de classe, 7 P., 360 m², jardin particulier 450 m². Boiseries d'époque Louis XV et XVI. Grand luxe. Prix élevé justifié. Michel & Reyl S.A., 265-90-05.

RIVE GAUCHE 6e ARR.
Dans un bel hôtel particulier, époque Louis XIV, élégant appt de 5 pièces, 140 m². Entièrement sur jardins. Michel & Reyl S.A. - 265-90-05.

RUE CAULAINCOURT (18e)
Sur rue, ascens., imm. stdg, 4 pièces, conft. Px 375.000 F. Etude ORDENER. T. 076-61-41.

18e. Très gd 2 p., tt cft, gde c. aménag. s. bs. entr., gar., imm. récent. Téléphone : 288-65-97.

CHAMPS-ELYSEES. - Bel imm. tt cft. 2 P., cuis., bns. Tél. 55 m2 - Poss. commercial 440.000 F. — 742-40-98.

BOILEAU 100 m2 Imm. réc. Terrasses Tél. 550.000 F. — JAS. 51-84.

17e, 76, rue Nollet, part. à part. vd b. 3 p., bs, W.-C., 2e ét. Sur place jeudi, vendr. 228-30-47.

FRONT de SEINE Immeuble *neuf*
VUE PANORAMIQUE
Liv. dble + 2 chbres, gd confort, étage élevé, Park. - LAM. 01-58.

6e Imm. XVIIIe - Très bel appt de caract., 4 pces, 106 m², entièrement refait à neuf. 650.000 F. S/pl. 10 à 17 h : 48, r. *Monsieur-le-Prince* - 633-14-51.

BASTILLE
STUDIOS et DUPLEX d'ARTISTE
Entrée s/cour, jardin. 343-46-69. Vis. s/pl. : 45, r. de Charenton.

12e *PRES MARAIS*
Dans très IMPORTANTS IMM. Rénovation de luxe
GIRPA PROPRIETAIRE
vend 50 STUDIOS et DEUX PIECES
Exceptionnels pour PLACEMENT
Gestions et location assurées
325-25-25 + 56-78

17e Ds très bel imm. p. de t. Appt 3 P., cuis., wc, s. de bains, bon état + ch. personnel. Merc. et jeudi 14 h 30 à 17 h 30 : 17, RUE LEMERCIER

Région parisienne

Boulogne. Dble liv. + 2 chb., moq., tél. 1, av. P.-Grenier, P. à P. Ce jeudi, 13 à 17 h. 603-09-80 588-56-27, H. Bur.

Bois-d'Arcy. P. vd appt 2 p., 68 m², cave, parkg. ds ppté res. Calme, soleil. T. Demurger, 555-38-08, heures bureau ; 460-13-87, le soir.

CELLE-SAINT-CLOUD
(La Châtaigneraie)
Prop. vend, prix exceptionnel, plein sud, beau 5 P., tt cft. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

PANTIN (Mo Eglise)
Propriétaire vend, libres, studios et 2 pièces, confort. Crédit important. M. MARTIN, 17, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS - 742-99-09.

VANVES. Imm. récent, studio tt cft, décoré, cuis., s. à m., sur jardin, balcon, terrasse 7e étage, ascenseur. - 325-36-52.

91 - WISSOUS
P à P. Vd appt récent 4 p., s. d'eau, gar., ss-sol, 160.000 F (possib. crédit transmissible). Vis. sam. et/ou dim. apr.-midi. Ecr. à 6.671, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Province

SAINT-MALO
Intra muros, vue sur mer 220e Part. de préfér. à particulier, splend appart, 110 m², tt conft (cuis., s. de bs, s. à m., 2 chbres, possibilité téléph.). 350.000 F. Journot, La Petite Rivière, 35400 PARAME. Tél. : 16-99-56-28-64.

locations non meublées

Offre

JOHN ARTHUR & TIFFEN
174, BOULEVARD HAUSSMANN. — 75008 PARIS
622-03-30 et 359-47-68
vous propose en exclusivité

STUDIOS
- 6e, « Jardins de Raspail », 50m2, cuis. équip., tél., gar. 1.400 F + charges.
- 8e, av. de Friedland, cuis. équip. 1.100 F + charges.
- 10e, rue Petites-Ecuries, 30m2, cuis. équip., gar. 800 francs + charges.
- 15e, « Résidence Fontenay », 30m2, cuis. équip. 850 francs + charges.
- 15e, « Perspective Front de Seine », 42m2, tél., gar. 1.200 F + charges.
- 16e, rue de la Pompe, 25m2, cuis. équip. 700 F + charges.
- 18e, rue Marcadet (1re occupa.), 25m2 + loggia, cuisine équipée. 700 F + charges.

2 PIÈCES
- 15e, r. de Lourmel, 50m2, + balc., cuis. équip., tél., gar. 1.300 F + charges.
- 15e, « Perspective Front de Seine », 18e ét., 60m2, cuis. équip., tél., garage. 1.520 francs + charges.
- 15e, « Panorama Front de Seine », 50m2 (1re occup.), 28e ét., cuis. équip., tél., gar. 1.400 F + charges.
- 16e, av. Foch, 50m2, cuis. équi., tél. 1.800 F + ch.
- Puteaux - Bagatelle « La France », vue panor. sur Seine (1re occup.), 70m2, tél., gar. 1.300 F + ch.

3 PIÈCES
- 6e, « Les Jardins de Raspail », 73m2 (1re occ.), tél., gar. 2.300 F + charges.
- 15e, av. de Suffren, 90m2, tél., gar. 2.400 F + ch.
- 16e, av. H-Martin, 85m2 + balcon, tél., garage. 4.500 francs + charges.

4 PIÈCES
- 16e, av. Malakoff, 100m2, tél. 2.700 francs + ch.
- 17e, rue Puvis-de-Chavannes, 160m2, tél. 3.000 F + charges.

5 PIÈCES
- 9e, av. Trudaine, 127m2, tél. 2.700 F + 6 % ch.

7 PIÈCES
- 8e, rue Leningrad, 175m2 + balcons, tél. 3.200 F + charges.
- 17e, rue du Colonel-Moll, 230m2, tél. 4.500 francs + charges.

5e CARMES, 3/4 p., cuis., bns, chff. cent., asc. BAB. 78-98.

6e (OBSERVATOIRE)
5 P., 100 M2 env. tt cft., tél, ref. nf., 3e ét. asc. Loy. mens. 3.000 F. ch. en sus. Pr. vis. et rens. tél. : 870-58-97/25-53.

16e, imm. nf, stud. kitch., bns., tél. 850 + ch. 924-92-45.

14e (TOMBE-ISSOIRE)
Beau 3 p., 70 m², tt cft. ét. élevé. Loyer mens ch. comp. 1.400 F. Pr vis. et rens. tél. 870-58-97 et 25-53.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
300 m² en duplex, gd standg. 8.000 F ch. compr. Tél. 331-77-79.

Demande

Cadre cherche à louer à part. exclus. 3/4 P., quart. Péreire. Tél. à H. AMICO. 754-25-59.

appartem. achat

ACHETERAIS mini studio ou chamb. av. eau, pr. gare Montp. Navacelle, 49190 Rochefort.

Je recherche BON 9e apt. stdg. 5 P., asc. obligat. T. 280-42-94.

Part. à part. cherche studio tt confort quartier St-Lazare ou environs. Ecr. No 6.674 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e.

ACHETE URGT. COMPTANT Chbre bonne, Paris. 873-20-67.

ACH. URGT., RIVE GAUCHE préf., 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e Studio. Paiement comptant *chez notaire.* Tél. : 873-23-55.

POUR BANQUIER
RECH. 5 à 7 P. tt cft. 16e, 17e, 8e, Neuilly, rive gauche. Michel et Reyl S.A. 265-90-85.

Pour Personnel Sociétés recherche studios et appts. Paris, Boulogne, Neuilly. LAGRANGE. 265-53-94.

appartements occupés

AV. DE L'OPERA
Propr. vd ds magnif. im. p.d.t., asc., 1 appt de 6 p. 175 m2 occ. par dame seule de 95 ans. Bas prix. 704-88-48 et 704-84-85.

INVALIDES
Dans imm. p. de taille ravalé, propr. vend apparts occupés 3-4 PIECES. Tél. 256-28-33.

EGLISE BOULOGNE
OCCUPES Dans immeuble P. de T. entièrem. rénové - 3 - 4 pces, dépendances. TEL. : 622-42-81 - P. 26

hôtels-partic.

SEGONDI 874-08-45
NEUILLY - ST-JAMES
HOTEL PARTIC., rez-ch. + 1 ét. 113 m2, poss. surélev. 2 étages, Jard. 200 m2. Jeudi 14-17 h. : 6, VILLA DES PEUPLIERS. (accès 94, rue Longchamp).

BOULOGNE, Parc des Princes Réception, 6 ch., beau jardin, appt., serv., garage. 637-14-40.

immeubles

Vend, libre, centre
86-CHATELLERAULT
très bel imm. de standing, 10 p., 3 gar., jardin agrém., conviendr. toutes professions.

Ecr. Muselet, 132, bd Blossac. 86100 Châtellerault. T. 21-07-66.

locations meublées

Offre

ALESIA 6e étage, 3-4 pièces, terrasse, tél., tt conft, très soigné. 2.000 F. - LIT. 76-47.

16e AUTEUIL Liv. + 1 ch., tél. 1.200 F + charg. 525-49-49.

Demande

CHERCHE CHAMBRE MEUBLEE
Petit prix Paris ou proche banl. AGENCES S'ABSTENIR. Ecr. no 6.672 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ch. à louer pr l'année, maison de campagne caract., calme, 100 km de Paris, 4-5 pièces, confort minim. Hor. bur. : 747-87-10, sinon : 603-30-19, ou écrire : Escudero, 4, rue Massillon, 75004 Paris. Agences s'abstenir.

propriétés

A 35 min. de PARIS, région Chantilly-Senlis : belle maison *6-7 pièces, 140 m² + terrain.* Ligne téléphonique réservée. Double garage. 308.000 F. Crédit moins de 10 %. Maison toute équipée, visitable le week-end sur R.-Vs. 742-68-15.

DEAUVILLE MT CANISY.
Vue impren. s/mer et estuaire, lux. petite chaumière dans parc 2.400 m². Beau arbres, dépend. living + 4 chambres, lit. de luxe, 2 s. de bns marbre, cave, chauf. gaz, tél. Vendu meublé gd cft. Px élevé justif. Mme Vincent, 54, rue de Charonne, Paris-11e. 355-68-12.

MONTFORT-L'AMAURY
PROPRIETE ANCIENNE
RENOVEE. Grand séjour, s. à manger. Bur. Cuisine équipée, 5 ch., 2 bains. PARC 5.389 m². VUE. CALME. A. DUSSAUSSOY « NADEL » 073-97-27 - 073-36-93.

VAR Pr 2 fam. Rég. Drag. Ste-*Max. 2 mais.* jum. s/1 ha bois Pisc. C.c. Tél. 45 av. 15 cpt, cse dép. Dr Bricaire 21 r. Curie Aix

villas

30 KM PARIS-OUEST, calme et *résid. villa neuve, libre,* 8 p., tt cft., beau ter. boisé, proxim. gare 30 min St-Lazare. 400.000 F. Crédit 20 ans, taux 12 %. Tél. : 965-69-59.

bureaux bureaux

A LOUER (disponibles immédiatement)

2ème : Résidence Louvois - 3, rue Lulli
environ 700 m2 de bureaux au 5ème étage

8ème : 63, rue Pierre Charron
environ 530 m2 de bureaux 1er et 2ème étage

13ème : 148, boulevard Masséna
environ 300 m2 de bureaux au 2ème étage

15ème : 30, rue des Favorites.
environ 150 m2 de bureaux au rez-de-chaussée

15ème : 72 bis, rue de Lourmel
environ 450 m2 de bureaux au rez-de-chaussée

Boulogne : 67 bis, route de la Reine
110 m2 de bureaux rez-de-chaussée et 1er étage

SOGIT
SOGIT-ENTREPRISES 50, boulevard Haussmann 75008 PARIS
Tél. 293.47.08 +

IVRY - JEANNE-HACHETTE
Rénovation de centre ville
BUREAUX AMÉNAGÉS
Location et vente - Lots de 150 à 1.500 m2
Parkings - Téléphone
Desservis par le métro : ligne no 7 Mairie d'Ivry
Autobus nos 182, 325, 125, 132
S.N.C.F. : Austerlitz, Orsay, Orly
Périphérique à 5 minutes
SEMI, 3, Promenée-des-Terrasses, Ivry. 672-66-57

INVALIDES en locat. Hôtel particulier, 250 m² tout conft. avec ascenseur. SOL. 24-10.

NEUILLY
Ptaire loue 1 ou plus. bureaux Immeuble neuf. Tél. : 758-11-10.

fonds de commerce

A VENDRE en SUISSE
CHAINE DE BOUTIQUES d'HABILLEMENT
en plein essor
Nécessaire pour traiter : 1.000.000 de Francs.
Ecrire sous chiff. 22.2250. à : PUBLICITAS, CH-1002 - LAUSANNE.

SS CONNAISS. SPECIAL.
CARAVANING **** 8 ha + 1.200 m2 couv. + maison, 54 km. O. de PARIS. Tte pplé. Gr. rapp. VIOU, 508-53-84, 236-86-29.

locaux commerciaux

PLACE DAUMESNIL
A vendre imm. industriel 4.000 m2 burx. 4.000 m2 dépôt-atel., park. 229-32-31/48-20.

6e arrdt., r. de TOURNON. Cess. bail LOC. CIAL 34 m² + bur. 12 m². Parf. état, tél. I.M.O. 23. Tél. 033-38-39.

LE SAINT-SAENS
PROXIM. CHAMP-DE-MARS
Locaux neufs pour
PROFESSIONS LIBERALES
Architectes, cabinet médical, cabinet dentaire, kinésith., labo analyses.etc. *Activités Cciales possibles.*
CORI 254, bd St-Germain (7e) 260-38-22 (P. 201 - 202)

pavillons

Part. à part. vd. pavillon 10 p., très beau s/sol, chauf. gaz, téléphone, gar., terrain 400 m. 5 mn gare Juvisy. Tél. 272-99-70.

LA CELLE-SAINT-CLOUD
VILLA 1950, Parc 1.200 M2, Av. calme, sect. résid., garage. Px et vis. TEL. 380-34-39.

viagers

VALBONNE Libre MAS 2.880 m2
Piscine. Réception, 3 ch., salle de bains. Comptant 250.000 F. Rente 42.000 F annuel. 2 têtes 68 ans. RONCEY, route de Nice 06-VALBONNE. T. (93) 67-00-57.

terrains

CROISSY - PR. CENTRE
B. terr. viab. 800 m2, faç. 23 m. S.A. H. LE CLAIR, 65, avenue Foch à Chatou. Tél. 976-30-02.

TRES URGENT
Part. à part. vend 1.500 m2 terr. à bâtir pl. urban. à disposit., situé à Mariac, 5 km Le Cheylard (07) Prix à débattre. Tél. tous les jours 499-80-48 ou Ecr. no 6.665 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

EPAIGNES, 25 km Honfleur, ter. 4.800 m² + *petite ruine normande.* 70.000 F. 355-53-78.

GARCHES 2e gare Calme
Résidentiel 700 m2 et 1.400 m2 VUE IMPRENABLE - KATZ, place Gare, Garches. - 970-33-33.

fermettes

FORET DE LYONS
95 km Paris Ouest
Grange normande
200 m2 au sol, terr. 2.000 m2
Poutres et colombages
Murs, charpente, toit. part. état
Prix total **69.000 F** Avec 9.000 F Solde 20 ans
Renseign. visite : 627-91-41

domaines

REGION SAUMUR,
Plein centre production fruits et primeurs.
A vendre : Station fruitière moderne 22 ha, instal. frigorif. très import. Mais. d'habitat. confort. Destinat. agricole ou industrielle.

S'adr. AGENCE DE LA LOIRE 30, rue Beaurepaire, SAUMUR. Tél. : 51-04-65.

villégiatures

Cherche appartement 3 pièces tout confort, quartier calme, en juillet à CANNES. Ecr. No 6.675 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30
au
233.44.31
pour tous renseignements : **233.44.21**
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUDREAU

« Une réforme progressive »

Redouté autant du côté patronal que du côté des organisations syndicales ouvrières, le rapport du Comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise voit enfin le jour. Deux cents pages d'analyse et de propositions : c'est un véritable catalogue qui émerge de la rue de Varennes. Au bas mot, soixante-dix propositions « principales ». Le souhaitable y jouxte le possible et le général le particulier. « Nous n'avons rien inventé », disent les membres du Comité, ce qui est vrai. On trouve là la synthèse la plus sérieuse qui soit des multiples questions evoquees par ceux qui traitent de la vie de l'entreprise depuis des années. Sauf erreur, rien n'aura été oublié, ni l'amélioration des conditions de travail, ni la critique de l'organisation dans l'entreprise, ni les ouvertures vers une plus vaste politique contractuelle, les voies nouvelles de la participation sociale, la rénovation des fonctions dirigeantes, l'amenagement des successions, la revalorisation de la situation des actionnaires, l'amelioration de la participation financière des salariés, la nécessité de promouvoir la création d'entreprises, celle de prévenir leurs difficultés et d'y faire face, etc.

L'abondance des propositions est la caractéristique majeure de ce rapport, et sans doute a-t-on voulu ainsi apporter une solution au problème politique qu'il posait. Car il ne fallait pas manquer de courage pour aborder de front cet objet de réforme, qui se trouve au centre à la fois du débat politique, de l'activité économique et sociale, et de la vie quotidienne. Ceci étant fait, ce n'est pas au moment où s'ouvre la perspective de négociations, ou au moins de discussions, « tous azimuts » sur l'entreprise que les centrales syndicales et les organisations patronales vont encenser les conclusions du Comité présidé par M. Pierre Sudreau. Mais on doute, à la lecture du document, qu'aucun des partenaires entreprenne de tirer sur ses conclusions à boulets rouges. Les

« La société française n'échappe pas aux grandes mutations que subissent toutes les sociétés industrielles modernes. » Ainsi, la première phrase du rapport du Comité d'étude pour la réforme de l'entreprise ne comporte-t-elle pas le mot « entreprise », mais deux fois le mot « société ». On en trouve l'explication dans la conclusion de la première partie — intitulée « Le constat » — du document. Sous le titre « Le sens d'une réforme », cette conclusion sert de charnière avec la seconde partie, sur les « propositions », cette dernière comportant cent soixante-treize pages, contre vingt-neuf à la première.

« La justification d'une réforme de l'entreprise doit être recherchée moins dans une déficience de son fonctionnement que dans le mouvement de la société elle-même : c'est parce qu'il y a mutation rapide dans notre société qu'il faut accélérer la mutation dans l'entreprise, écrivent les rapporteurs. *Celle-ci n'est en effet qu'un sous-ensemble du système économique et social. Elle ne peut échapper à la logique générale de celui-ci. Sous l'influence des grandes forces qui agitent la société, l'entreprise évolue constamment, mais sa propre capacité d'adaptation est limitée, ainsi qu'on l'a constaté dans le passé et qu'on l'observe aujourd'hui. Dans ces conditions, que faut-il attendre d'une réforme de l'entreprise ? »*

« Réformer l'entreprise n'est pas réformer la société : l'économie de marché implique une certaine rationalité du comportement interne et externe de l'entreprise, répondent les auteurs du rapport. *Elle fixe des limites à l'autonomie de ses choix économiques, techniques, financiers et même sociaux. L'entreprise, sous peine de voir son existence menacée, se doit de répondre constamment aux impératifs du marché. Néanmoins, l'économie de marché n'impose pas un modèle unique et rigide d'organisation sociale. A l'intérieur de ses contraintes, plusieurs schémas sont possibles, ainsi que le prouvent les exemples étrangers. Il importe donc de découvrir ceux qui sont adaptés à la société française et de répondre au besoin profond de renouvellement qui se manifeste en son sein. C'est là une tâche difficile qui se heurte à tous les blocages déjà décrits. Si, en elle-même, elle peut constituer un progrès d'une très grande portée, il faut aussi en accepter les limites. L'entreprise n'est pas toute la société. La contestation dans celle-ci va au-delà des relations sociales dans l'entreprise. »*

Laisser une grande souplesse de choix et d'organisation

Et cette conclusion introductive s'achève sur les propos suivants : *« Mais il reste que l'entreprise ne sera efficace et ne servira vraiment les finalités économiques et humaines que l'on attend d'elle que si elle n'est pas en décalage par rapport aux aspirations dominantes. A cet égard, plutôt que d'assister passivement à une évolution spontanée, très inégale selon les entreprises et les branches, mieux vaut ouvrir un débat clair et approfondi, à partir d'un inventaire de l'ensemble des questions que tous les partenaires pourront ensuite librement discuter. Ainsi pourra être conçu un véritable dessein. Conduire une réforme de l'entreprise est donc necessaire. Mais, naturellement, compte tenu des caractéristiques propres de la société française, profondément divisée, et de l'extrême diversité des problèmes posés par l'entreprise, ceci ne peut être fait qu'à deux conditions.*

» Il faut respecter la diversité des entreprises. Si toutes les entreprises, quels que soient leur dimension, le secteur économique où elles se situent, leur type d'organisation ou leurs méthodes de gestion, constituent des instruments de production, il n'en demeure pas moins que le paysage qu'elles forment est marqué par la plus grande diversité. A l'unité du rôle economique des entreprises s'oppose une extrême variété de situations concrètes, selon la taille de l'entreprise, son âge, la structure de son capital, la nature de son activité, de ses implantations, de ses financements et de ses débouchés.

» La réforme doit être progressive. Une entreprise n'est pas une nature morte et figée, mais un être vivant, en mutation permanente ; par conséquent, les règles réformatrices doivent laisser une grande souplesse de choix et d'organisation. En outre, s'il faut sûrement chercher à transcender les positions syndicales et patronales, il faut avoir le réalisme de considérer que rien ne peut être accompli sans un minimum d'adhésion et de confiance de tous les intéressés et qu'il serait vain de substituer aux lois existantes, que l'on peut juger imparfaites, des lois nouvelles qui traient trop au-delà des mentalités et des comportements.

» Ainsi s'explique la conception de ce rapport qui, sans prétendre à l'exhaustivité, aborde délibérément de façon pluraliste les problèmes de l'entreprise. Ses propositions s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle. Son ambition est de nourrir l'action aussi bien pour le court terme que pour le moyen terme, même si le type de développement économique et social que la France connaîtra dans les années à venir doit être différent de celui des dernières décennies.

» Plus qu'une réforme de l'entreprise, ce rapport propose un ensemble de réformes pour les entreprises. »

I. — Le constat

« L'entreprise et la société d'aujourd'hui » et « La crise de confiance entre les partenaires sociaux », tels sont les deux chapitres d'ouverture du rapport. L'entreprise est reconnue comme l'instrument du progrès économique et technique, comme instrument d'innovation et de promotion, mais elle est critiquée au nom d'aspirations nouvelles : la dénonciation du productivisme, la remise en cause des principes d'organisation de l'entreprise, la contestation du modèle juridique traditionnel, la critique des excès de l'économie de profit. En même temps, l'on constate que l'entreprise est au centre d'un mouvement de réforme qui touche de nombreux pays européens dont ressortent deux idées directrices : d'une part, la participation des salariés au contrôle et à l'information dans l'entreprise doit s'effectuer à plusieurs niveaux et par diverses voies complémentaires ; d'autre part, quels que soient l'ampleur de la réforme et le climat social dans lequel celle-ci intervient, la dialectique complexe entre revendication et coopération subsiste inévitablement.

Quant à la crise de confiance entre les partenaires sociaux, elle est attribuée à des raisons historiques, aux difficultés du dialogue social et à l'attitude de l'Etat.

« Certaines confédérations syndicales rejettent le régime capitaliste et placent leurs espérances dans un changement de système économique », n'ont pas peur d'écrire les rapporteurs.

« Cette conception a deux conséquences principales. Les revendications, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont parfois présentées dans le cadre ou à l'appui d'une critique globale, souvent mêlée d'idéologie et parfois d'une très vive combativité. Tous les syndicats n'entendent pas se voir opposer l'intérêt propre de l'entreprise tel qu'il est défini et apprécié par la direction, même si celle-ci s'appuie sur les impératifs du marché et de la concurrence. De leur côté, les employeurs acceptent mal la présence syndicale dans leur entreprise, dès lors qu'elle se manifeste, à leurs yeux, sans référence ni participation aux objectifs de l'entreprise. Pour nombre d'employeurs, les revendications syndicales sont même, a priori, *suspectes dès lors qu'elles émanent d'organisations qui se fixent pour objectif un changement de système économique et social. Ce procès d'intention quasi permanent sur la volonté de détruire la société est naturellement incompatible avec le minimum de confiance nécessaire entre des partenaires appelés à s'asseoir autour d'une même table de négociation. »*

II. — Transformer la vie quotidienne

Dès lors, que faire ? Sur dix chapitres de propositions, ce sont les trois premiers qui traitent principalement des problèmes sociaux. Ils suggèrent de « transformer la vie quotidienne de l'entreprise », de « consacrer la place des hommes dans l'entreprise », et d' « adapter le droit des sociétés aux réalités d'aujourd'hui ». Sur le premier point, qui concerne la transformation de la vie quotidienne, voici le résumé des propositions qui sont faites :

« 1) Etablir un bilan social annuel au niveau de chaque entreprise à partir d'indicateurs représentatifs de sa situation sociale et des conditions de travail.

» 2) Procéder, au niveau de chaque entreprise, à une programmation pluriannuelle fixant les objectifs et les moyens de sa politique d'amélioration des conditions de travail.

» 3) Reconnaître à chaque salarié une faculté d'expression sur le contenu de son travail.

» 4) Revaloriser le travail manuel. Réduire le travail posté et limiter le travail de nuit.

» Inciter les entreprises à prévoir des postes qui préparent à la retraite afin que les dernières années de la vie active s'accompagnent d'une moindre pénibilité des tâches.

» 5) Introduire dans les programmes des établissements d'enseignement technique et supérieur l'étude des conditions et relations de travail.

» 6) Promouvoir l'enseignement de la médecine du travail. Redéfinir le statut du médecin du travail au sein de l'entreprise.

» 7) Favoriser les formations longues dans le cadre de la loi sur la formation permanente en aménageant les conditions d'exercice et de rémunération des congés de formation.

» 8) Mettre l'inspection du travail en mesure de remplir pleinement son rôle.

» 9) Doter l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail de moyens humains et financiers très importants.

» 10) Associer très largement à la préparation, à l'exécution et au contrôle des décisions tous ceux que leurs compétences et leurs attributions mettent en mesure d'y participer.

» 11) Déconcentrer la prise de décision au niveau le plus proche possible de son exécution.

» 12) Encourager les entreprises à mettre en œuvre une véritable décentralisation de leurs structures.

» 13) Développer largement auprès du personnel l'information générale sur l'entreprise.

» 14) Clarifier les règles de rémunération en usage dans chaque entreprise.

» 15) Faire connaître les principes de la promotion interne dans l'entreprise.

» 16) Favoriser l'accueil des nouveaux salariés dans l'entreprise et les informer de leurs droits en même temps que de leurs responsabilités.

» 17) Eliminer les discriminations de fait à l'égard du travail féminin, notamment par une politique appropriée d'équipements collectifs et de formation professionnelle. »

Des indicateurs sociaux

Ce chapitre, « Transformer la vie quotidienne dans l'entreprise », comporte à lui seul une trentaine de pages, soit à peu près autant que l'ensemble de la première partie du rapport consacré au « constat ». Sous le titre « Prendre conscience du travail d'aujourd'hui », il aborde sans biaiser l'analyse de quelques problèmes fondamentaux de notre société. *« L'expansion a été fondée sur la recherche de la productivité à tout prix et sur la stigmatisation constante de la consommation »*, écrit-il. *« La couverture des besoins fondamentaux, puis la séduction des biens de consommation attisée par l'innovation et la publicité ont entraîné les partenaires sociaux à porter leurs efforts sur l'accroissement du niveau de vie plutôt que sur l'amélioration systématique des conditions de travail. »* Pour les rapporteurs du comité, la remise en cause des conditions de travail porte aujourd'hui sur cinq domaines principaux : le travail en miettes, les contraintes de la vie au travail, la difficultés des relations inter-personnelles et hiérarchiques, le poids des structures administratives et la concentration urbaine.

Les propositions faites sont détaillées. Ainsi une « *liste de base* » des indicateurs de la situation sociale de l'entreprise est-elle notamment dressée :

« Les rémunérations : salaires horaires et mensuels, avantages sociaux, comparaison des salaires masculins et féminins, écart des rémunérations dans l'entreprise.

» La durée du travail et la structure du personnel : durée hebdomadaire moyenne, répartition entre le travail posté et le travail de jour, horaires, absentéisme par catégorie, rotation du personnel, pyramide des âges et des anciennetés.

» Les accidents du travail, les maladies professionnelles, le taux d'emploi des handicapés.

» Les travailleurs immigrés : nombre, rotation, qualification et salaires moyens.

» La promotion professionnelle : changement de qualifications et de niveaux hiérarchiques, temps et crédits consacrés à la formation.

» L'environnement social : éloignement du domicile et temps de trajet.

» Les œuvres sociales et les activités culturelles et sportives de l'entreprise.

» Des études doivent être accomplies dans ce domaine, par les professions, par les syndicats et par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail », ajoutent les rapporteurs. *« En outre, pourraient être recherchés des indicateurs objectifs de la qualité d'une organisation. Les indicateurs élaborés et discutés au niveau de chaque entreprise dans le cadre des instances représentatives du personnel permettront de dresser un rapport annuel sur la situation sociale de la firme et de ses divers établissements. Ce document sera soumis au comité d'entreprise, ses passages principaux repris dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires. Une recommandation conjointe de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et de la commission des opérations de Bourse devrait fixer les modalités de cette publication pour les sociétés cotées. »*

Et cinq groupes d'objectifs sont assignés aux entreprises dans leur nouveau programme d'action : l'hygiène et la sécurité, l'allégement de la charge physique et mentale du travail, la restructuration du travail autour des concepts d'élargissement et d'enrichissement, l'adaptation des horaires, la formation permanente.

III. — Consacrer la place des hommes

Le second groupe de propositions, intitulé « Consacrer la place des hommes dans l'entreprise », suggère les améliorations suivantes :

« 1) Reconnaître le syndicat comme partenaire.

» 2) Laisser un champ plus vaste à la négociation collective. Inciter les partenaires sociaux à dépasser leurs obligations légales par des accords contractuels.

» 3) Développer l'effort de formation des cadres syndicaux. Augmenter éventuellement le nombre des représentants syndicaux dans les grandes entreprises et accroître les moyens concrets mis à leur disposition.

» 4) Appliquer la loi en matière de constitution des comités d'entreprise.

» 5) Par accord contractuel, aménager la représentation du personnel dans les entreprises de moins de trois cents salariés.

» 6) Parvenir à une meilleure représentativité du comité d'entreprise : modifier les règles de représentation des établissements, ainsi que du personnel d'encadrement.

» 7) Aménager le régime des élections au comité d'entreprise (éligibilité à dix-huit ans, protection accrue pour la première élection, mode de scrutin).

» 8) Renforcer les compétences du comité d'entreprise en matière de formation et de conditions de travail.

» 9) Créer au sein du comité d'entreprise une « délégation économique » ayant pour vocation d'approfondir la concertation sur les questions économiques et de préparer les dossiers correspondants en vue de leur présentation au comité ;

» 10) Instituer une représentation du personnel au niveau des groupes et holdings ;

» 11) Obliger les groupes multinationaux étrangers à mandater un représentant auprès de leurs filiales françaises afin de répondre de la stratégie du groupe ;

» 12) Ouvrir une voie nouvelle de participation : la cosurveillance.

» Prendre les mesures nécessaires pour autoriser la représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés qui le souhaitent. Susciter un débat public sur la possibilité d'introduire à titre obligatoire, et dans la proportion du tiers, des représentants des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés d'une certaine importance. Détermination du délai approprié et du mode de désignation. »

Les modalités de la co surveillance

« La représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance doit être minoritaire. Elle pourrait porter sur un tiers des sièges. Naturellement, cette proportion du tiers doit être retenue sans préjudice d'une adaptation possible du nombre total d'administrateurs que la loi prévoira selon les situations concrètes.

» La loi actuelle devrait naturellement être modifiée pour rendre compatible la qualité de membre du conseil de surveillance et celle de salarié. Les représentants salariés bénéficieraient, à l'égard du licenciement, d'une protection identique à celle des membres du comité d'entreprise. Comme les autres membres, ils pourraient soit voter soit s'abstenir. Pour limiter à la seule cosurveillance la participation des salariés au conseil, le président du conseil serait tenu d'interroger les membres du conseil pour connaître leur avis à l'issue de chaque délibération. Les représentants des salariés pourraient recourir à leur faculté de s'abstenir quand il leur apparaîtrait que la décision à prendre constitue un acte de gestion et non de contrôle.

» Les statuts trancheraient librement la question essentielle de la participation des représentants des salariés à la nomination et à la révocation du chef d'entreprise.

» La durée du mandat des membres salariés des conseils serait aussi fixée par les statuts. »

Mode de désignation

« Quatre systèmes de désignation sont concevables. Tout d'abord, il est possible de donner voix délibérative aux représentants actuels du personnel dans les conseils en respectant la proportion d'un tiers. Ces représentants sont élus par le comité d'entreprise. (...)

» La désignation syndicale constitue une deuxième solution.

» L'élection au suffrage universel offre une troisième possibilité. Elle peut s'effectuer avec des candidatures présentées au premier tour par les organisations syndicales représentatives, selon le régime des élections du comité d'entreprise. Au second tour, si le nombre des votants n'atteint pas la moitié des électeurs inscrits, la présentation des candidatures serait libre.

» Enfin, l'élection au suffrage universel peut être prévue avec liberté de candidatures dès le premier tour.

» Cette dernière solution, qui a la faveur de nombreux chefs d'entreprise, ne saurait recueillir l'accord des organisations syndicales. En tout état de cause, seul un débat s'appuyant sur une consultation approfondie des partenaires sociaux peut autoriser un choix.

La mise en œuvre

» L'unanimité n'est pas encore faite sur le principe de la cosurveillance. Pour faire une place légitime aux réticences qu'elle suscite, il faut envisager une mise en œuvre progressive (...). Cependant, le comité a été unanime à penser que l'on devait autoriser, dès maintenant, toutes les sociétés quels que soient leur statut et leur dimension à expérimenter la cosurveillance.

» Dans cette perspective, il faut que la loi intervienne pour permettre aux partenaires qui le souhaitent de s'engager dans cette voie.

» Une procédure de mise en œuvre volontaire par accord des actionnaires et du personnel doit donc être instituée.

» Après une période d'expérimentation, que faut-il envisager pour l'avenir ?

» Le comité a estimé unanimement que la cosurveillance devrait être laissée entièrement facultative pour les entreprises moyennes et petites dont les effectifs sont inférieurs à mille ou à deux mille salariés.

» En revanche le comité s'est divisé sur l'application dans les entreprises. Certains membres ont souhaité que la cosurveillance reste totalement facultative dans l'immédiat et pour l'avenir. D'autres ont, au contraire, opté pour rendre la cosurveillance obligatoire dans les grandes entreprises après une période de cinq ans selon la formule utilisée en Suède. Ainsi, seraient coordonnées l'entrée en vigueur de la cosurveillance obligatoire et la rénovation du conseil d'administration dans la société anonyme, prévue pour 1980. »

(*) La question se pose encore de savoir s'il faut combiner au conseil la présence res représentants actuels du comité d'entreprise avec voix consultative avec des représentants ayant voix délibérative. Si la cosurveillance devrait être obligatoire, une telle coexistance devrait être exclue. En revanche, tant qu'elle est facultative et ne s'applique que par collège, la question doit être tranchée par les statuts. Bien entendu les collèges ne bénéficiant pas de voix délibératives conserveraient leur représentation à titre consultatif.

La légitimité de la fonction syndicale

De toutes ces propositions, celle qui est considérée comme la plus importante par les rapporteurs est la première, si évidente qu'elle puisse paraître à certains.

« Un dialogue vivant ne peut s'établir qu'entre deux partenaires se situant sur un pied d'égalité, écrivent-ils. *Dans l'entreprise, la condition d'un tel dialogue entre direction et salariés se réalise par l'intervention d'un ou plusieurs syndicats représentatifs, capables de se poser en interlocuteurs du chef d'entreprise et d'animer des institutions élues par le personnel.*

» C'est un fait qu'au niveau de l'entreprise, la direction négocie avec le partenaire syndical, soit pour la conclusion d'un accord salarial, soit en cas de conflit, poursuivent-ils. *Au niveau des branches et des professions, c'est également avec les syndicats que sont conclues les conventions collectives. Enfin, la politique contractuelle dans la nation n'a d'existence qu'avec les confédérations représentatives. L'ensemble de ces actions constitue le fondement de la légitimité de la fonction syndicale : les organisations syndicales synthétisent et expriment les aspirations collectives des travailleurs. Elles les insèrent dans une perspective d'ensemble. Elles contribuent à la formation des représentants des salariés. Elles offrent une voie de promotion pour leurs militants. Enfin, tout en jouant un rôle contestataire, elles constituent un facteur de régulation sociale en rassemblant les forces centrifuges qui, sinon, se manifesteraient en ordre dispersé. Même si le progrès social ne s'accomplit pas toujours dans le respect des équilibres économiques généraux, c'est un fait que la politique contractuelle a obtenu des résultats importants au cours des dernières années. »*

Ainsi, la généralisation de la politique contractuelle aux divers échelons de l'entreprise est-elle pour eux une condition de la réforme de l'entreprise, telle qu'ils l'ont conçue, et un préalable à

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

« ... qui respecte la diversité des entreprises »

termes du rapport ont d'ailleurs été discutés, négociés et acceptés par l'ensemble des membres du Comité, parmi lesquels figurent — même si c'est à titre individuel — des chefs d'entreprises et des syndicalistes. Le grand nombre des propositions ne peut qu'intéresser les représentants du personnel. On est tenté de dire qu'il est plutôt de nature à rassurer le patronat.

Le Comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise n'a pas hésité à prendre position sur les sujets les plus délicats. Ainsi a-t-il choisi de préconiser une franche reconnaissance du syndicat — quel qu'il soit — comme partenaire de l'entreprise, tout en proposant un « approfondissement de la concertation au sein du comité d'entreprise ». C'est s'opposer à la partie du patronat qui ne conçoit l'augmentation de la participation et du contrôle du personnel que concomitamment avec un système de représentation qui court-circuite au besoin les organisations syndicales nationales. Les membres du Comité considèrent, pour leur part, que la « consécration » du rôle du syndicat est le préalable nécessaire à l'instauration d'un régime de co-surveillance nouveau et la condition de mise en œuvre des multiples modifications qu'il préconise, en commençant par l'amélioration des conditions de travail dans la vie quotidienne.

Si l'on comprend que, dans cette optique, l'ensemble des propositions forme un tout, on n'en regrette pas moins que le comité présidé par M. Pierre Sudreau n'ait pas fixé des priorités de réforme précises, soit dans l'ordre du possible, soit dans l'ordre du souhaitable. Mais, comme le président de la République a exprimé à plusieurs reprises le grand intérêt qu'il porte à ce dossier, il faut sans doute attendre de la lecture qu'il est en train de faire du rapport analysé ici les conclusions qui fixeront l'ordre des choix.

JACQUELINE GRAPIN.

l'acceptation et au bon fonctionnement de la cosurveillance.

« L'action contractuelle est la voie par laquelle se manifeste la liberté de créer le droit, affirme le rapport. *Caractéristique du stade de développement de notre démocratie, elle est l'instrument majeur du changement social. Les mutations dans l'entreprise passent aujourd'hui par la négociation : non seulement la règle de droit ainsi définie est mieux adaptée aux situations concrètes, mais le consensus des parties se trouve créé simultanément. Or, lui seul garantit une bonne application des règles adoptées. »*

[Voir l'encadré sur la cosurveillance, telle qu'elle est *prévue.]*

IV. — Adapter le droit des sociétés

Pour « *adapter le droit des sociétés aux réalités d'aujourd'hui* », un troisième groupe de propositions se présente comme suit :

» 1) Rénover les fonctions dirigeantes des sociétés anonymes :

— Supprimer l'obligation de collégialité dans les directoires de sociétés à conseil de surveillance.

— Séparer les fonctions de gestion et de contrôle dans les sociétés anonymes importantes à conseil d'administration en distinguant les fonctions de président et de directeur général ;

» 2) Améliorer le fonctionnement des conseils. Réduction des cumuls de mandats. Renouvellement plus fréquent des administrateurs ;

» 3) Organiser la succession des dirigeants de l'entreprise après soixante ans ; les présidents et directeurs généraux ne pourraient exercer plus de trois mandats de trois ans, la cessation de fonctions devant intervenir à soixante-dix ans ;

» 4) Elargir les facilités de paiement des droits de succession et autoriser dans des cas exceptionnels leur acquittement au moyen de titres représentatifs du capital de l'entreprise ;

» 5) Institution d'un régime nouveau de participation du personnel par transfert volontaire aux salariés d'actions ou de parts dotées d'un vote double, en franchise partielle ou totale de droits de mutation ;

» 6) *Poursuivre la réforme du commissariat aux comptes pour assurer la régularité et la sincérité des comptes et informations financières au bénéfice du chef d'entreprise, des actionnaires et du comité d'entreprise.*

» Neserait-ce que dans la perspective d'un rapprochement des droits des sociétés dans la Communauté européenne », une certaine extension du statut de société à conseil de surveillance et directoire de la loi de 1966 paraît souhaitable aux rapporteurs. Mais ils reconnaissent que ce régime présente jusqu'à présent « *l'inconvénient majeur de lier la structure dualiste à l'instauration d'un directoire collégial* ». Or, selon eux, « *la collégialité, qui ne paraît pas très adaptée au tempérament français, n'est pas indispensable pour séparer gestion et contrôle* ».

D'où les réformes préconisées, sachant que « *le droit des sociétés doit avoir davantage pour objet de protéger les tiers que d'imposer un modèle précis d'organisation de l'entreprise. C'est pourquoi les propositions tendent essentiellement à élargir l'éventail des modes de répartition des pouvoirs au sein même du statut de la société anonyme* ».

Le cercle vicieux des mécanismes de financement

Le comité pour l'étude de la réforme de l'entreprise ne s'est pas dispensé de faire, malgré ses préoccupations sociales, un peu d'analyse financière. « *Comment a été répartie la richesse créée par les entreprises ? Comment a été financé leur développement ?*, se demande-t-il.

» De 1959 à 1973, la valeur ajoutée des entreprises a progressé en moyenne de 6,8 % l'an. La répartition de cette croissance s'est effectuée au profit de la rémunération du travail salarié (7,3 % l'an) et surtout des charges financières 14,8 % l'an pour les intérêts) ; en revanche, les résultats bruts d'exploitation des entreprises ont crû moins fortement (5,6 % l'an), ainsi que les prélèvements fiscaux (5,1 % l'an). Parmi toutes les entreprises, les sociétés ont mieux maintenu leurs résultats bruts (7 % l'an) que n'ont pu le faire les entrepreneurs individuels (4,6 % l'an).

» Le sort des actionnaires a été déterminé par la politique choisie par les sociétés pour le financement de leurs investissements. Sur l'ensemble de la période, les distributions de dividendes n'ont connu qu'une progression modérée : 3,4 % l'an. Les sociétés ont, en revanche, largement autofinancé leur équipement. Si jusqu'à 1965 le financement sur ressources internes est resté à peu près constant, de 1966 à 1969, il s'est vivement accru ; depuis 1969, cependant, c'est le retour à la stabilité : l'autofinancement se maintient sans croissance significative en termes réels.

» Pendant toute la période 1959-1973, la progression annuelle moyenne des investissements s'est établie à 8,9 %. De la sorte, malgré le développement de l'épargne propre des sociétés, celles-ci n'ont pu financer leur formation brute de capital fixe qu'au prix d'un endettement croissant. D'où l'augmentation des charges d'intérêts, notée plus haut, qui a entraîné une ponction croissante sur les résultats bruts des sociétés. Celles-ci ont disposé ainsi de sommes moindres non seulement pour leur autofinancement, mais pour la rémunération de leurs actionnaires. Médiocrement intéressés, ces derniers ont été peu portés à souscrire les augmentations de capital : d'où l'obligation dans laquelle se sont trouvées les sociétés d'accroître leur endettement.

» Tel est le cercle vicieux dans lequel sont enfermés les mécanismes de financement des entreprises et qui les pousse chaque fois qu'elles le peuvent à augmenter leurs prix, concluent les rapporteurs. *Ainsi, l'insuffisante considération portée aux actionnaires a interdit aux sociétés de constituer la masse de fonds propres qui leur aurait permis de passer certains caps difficiles sans nourrir, volontairement ou non, l'inflation. »*

Revaloriser la situation de l'actionnaire...

C'est cette analyse qui les conduit à préconiser, pour revaloriser la situation de l'actionnaire, les mesures suivantes :

« 1) Renforcer l'attrait des investissements en valeurs mobilières en uniformisant le traitement fiscal des diverses formes de placement ;

» 2) Encourager l'émission d'obligations participantes ;

» 3) Autoriser une réévaluation des bilans sociaux pour aboutir à un plus grand réalisme des comptes et à une information plus complète des actionnaires, sans changer les règles d'établissement des résultats fiscaux ;

» 4) Assurer une plus grande rigueur et une plus grande régularité dans les informations données au public pour les sociétés cotées en Bourse ;

» 5) Favoriser les actionnaires stables en leur donnant une influence accrue et en les autorisant notamment à proposer des administrateurs et à voter par correspondance ;

» 6) Instaurer une procédure légale de questions écrites sous le contrôle de la Commission des opérations de Bourse ;

» 7) Etablir progressivement une protection spéciale des intérêts des actionnaires minoritaires dans les groupes ;

» 8) Obliger les groupes à publier, à partir de 1976, des comptes consolidés. »

« Le moment est peut-être opportun de revenir à une disposition, en vigueur de 1957 à 1965, selon laquelle les revenus des actions émises lors d'augmentations de capital agréées par les pouvoirs publics étaient taxées à un taux minoré ».

Et ailleurs : « *Il est indispensable de tenir compte de l'érosion monétaire : les plus-values ne devraient être calculées qu'après revalorisation du prix d'entrée dans le patrimoine considéré.* »

...et améliorer la participation financière des salariés

Pour améliorer les mécanismes de la participation financière des salariés, cinq propositions :

« 1) Envisager une nouvelle étape dans la voie de l'intéressement du personnel en étendant progressivement le bénéfice de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation à l'ensemble des entreprises.

» 2) Offrir aux salariés la faculté d'obtenir le versement immédiat des sommes acquises au titre de la participation obligatoire.

» 3) Etablir un régime unique de participation facultative combinant les avantages de l'ordonnance de 1959 et ceux des accords dérogatoires de l'ordonnance de 1967, à condition que les sommes correspondantes soient affectées à l'épargne.

» 4) Prévoir, parmi les formules d'utilisation de la réserve de participation, la distribution d'actions de la société et rendre plus aisée la décision correspondante d'émettre des actions dans cette perspective.

» 5) Autoriser l'actionnariat des salariés pour les sociétés non cotées, avec des modalités appropriées. »

Offrir de nouveaux statuts de sociétés

Mais de nouveaux statuts de société seraient aussi offerts. « *Le développement industriel a conduit à une généralisation de la société de capitaux* », écrivent les rapporteurs du comité. « *Plusieurs raisons peuvent expliquer le développement très limité du secteur coopératif dans l'appareil de production industrielle : l'insuffisance de capitaux propres ; la difficulté à mobiliser des financements externes ; la tendance de leur personnel à privilégier la réalisation technique au détriment du dynamisme commercial.*

» Faut-il en déduire que l'entreprise moderne ne peut être constituée que sous forme de société de capitaux et, dans ces conditions, accorder dans le droit un monopole à ce type de statut ? Ce serait nier deux réalités. La première est une aspiration incontestable à l'innovation et à l'expérimentation : plusieurs projets récents esquissent des modèles d'entreprise qui vont jusqu'à rompre radicalement le lien traditionnel entre le pouvoir et la propriété du capital. La seconde est l'évolution scientifique et technique récente, qui a donné naissance à des activités nouvelles, exigeant moins de capital mais un large concours de compétences. »

Trois propositions sont donc avancées :

« 1) Permettre l'expérimentation d'une nouvelle forme de société de personnes, constituée sans capital social : la société des travailleurs associés dans laquelle les bailleurs de fonds sont dans une position de prestataires de services n'ayant aucun contrôle sur la gestion ;

» 2) Définir un nouveau statut de société associant parallèlement la représentation des actionnaires et celle des salariés, qui recevraient la propriété collective d'une partie du capital : la société à gestion participative dans laquelle les salariés auraient des « actions de travail » incessibles et insaisissables leur donnant un droit de représentation et de partage des dividendes ;

» 3) Proposer un statut d'entreprise intermédiaire entre la société et l'association : l'entreprise sans but lucratif. »

Cette dernière formule pourrait permettre notamment d'éviter la prolifération des associations de la loi de 1901 dans des domaines ouverts à l'esprit d'entreprise.

Pour promouvoir la création d'entreprises, le comité suggère les mesures suivantes :

« 1) Inciter les sociétés de développement régional et les délégations locales des établissements de crédit spécialisés à assumer des fonctions de conseil et d'assistance aux créateurs d'entreprise ;

» 2) Introduire dans notre droit l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

» 3) Aménager le statut de la S.A.R.L. de façon à le rendre plus attractif pour les petites entreprises.

» 4) Favoriser le développement des petites et moyennes entreprises en instituant une structure de financement spécialisée dans l'apport de fonds propres à ce type d'entreprises

» 5) Obliger les investisseurs institutionnels à consacrer une fraction de leurs accroissements annuels d'actifs au renforcement des fonds propres des petites et moyennes entreprises.

» 6) Elargir la gamme des valeurs mobilières offertes à la souscription du public ou des investisseurs institutionnels, afin d'accroître les ressources permanentes des entreprises, en particulier petites et moyennes.

» 7) Dans le cas d'entreprises créées par des personnes physiques qui y consacrent toute leur activité et pour la petite et moyenne industrie des secteurs prioritaires, alléger le prélèvement fiscal sur une partie des bénéfices réalisés, à condition que ceux-ci soient incorporés au capital.

» 8) Inciter l'Etat et les collectivités locales à régler leurs dettes dans des délais convenables. »

Il propose également des dispositions permettant de prévenir les difficultés et d'aider les entreprises à y faire face :

« 1) Regrouper auprès des tribunaux de commerce l'ensemble des informations qui permettent d'apprécier la situation réelle d'une entreprise.

» 2) Instituer au profit des actionnaires minoritaires, des salariés et des créanciers, sur la base de critères objectifs de difficultés potentielles, un droit d'intervention interne auprès de la direction de la société.

» 3) Mettre en place un organisme d'assistance aux entreprises en difficulté, investi d'une mission de diagnostic, de conseil à la gestion ou d'intervention, pour définir un plan de redressement ou de conversion des entreprises en mains de justice. »

Enfin, pour « *actualiser les procédures de solution des conflits du travail* », le comité suggère :

» 1) Encourager l'insertion dans les conventions collectives de procédures contractuelles de solution des conflits collectifs du travail.

» 2) Elaborer une procédure légale supplétive combinant les procédures de conciliation et de médiation.

» 3) Réformer rapidement la juridiction prud'homale. »

Une vision globale, pluraliste et évolutive

« Mais l'entreprise n'est pas une unité fermée sur elle-même, écrivent les rapporteurs. *Elle dépend du système économique et social dans lequel elle s'insère. Celui de la France d'aujourd'hui est fondé sur l'économie de marché, tempéré par une intervention active de l'Etat. C'est dans ce contexte que se pose le problème de l'insertion des finalités de l'entreprise dans celles de la société. »*

En résultent les quatre dernières propositions du document :

« 1) Conforter l'influence des organisations de consommateurs : envisager l'affectation à leur profit d'un certain pourcentage des recettes publicitaires ; assurer leur présence dans les instances de concertation sur la politique économique ; élaborer un code de déontologie de la publicité et de la consommation.

» 2) Prendre en compte l'équilibre de la vie au travail dans la politique d'implantation industrielle. Réserver les incitations financières et fiscales aux seuls projets d'investissements qui respectent les orientations de la politique de l'environnement.

» 3) Prendre en considération les impératifs propres de l'entreprise dans les choix de l'Etat et doter les administrations de moyens d'information plus élaborés sur les réalités de l'entreprise.

» 4) Créer une instance nationale chargée d'étudier les problèmes généraux de l'entreprise : évolution de ses structures ; relation avec l'environnement ; rapports avec l'Etat.

» La relation de l'homme et son travail, celle des hommes entre eux dans l'organisation, l'exercice du pouvoir au sommet, les rapports de l'entreprise avec la collectivité, sont autant d'aspects indissociables d'une réforme réaliste de l'entreprise », conclut le rapport.

« Sur chacun de ces points, des progrès sont possibles et nécessaires. Ils passent par des modifications de droit et de fait, tantôt d'apparence mineure, tantôt d'importance fondamentale. Toutes ces transformations sont complémentaires et doivent être menées conjointement, selon une progressivité répondant à une vue d'ensemble et en reconnaissant une priorité à l'amélioration des conditions de travail. Chaque étape doit être conçue dans la perspective du pas en avant que peuvent accomplir parallèlement l'entreprise et la société.

» Cette vision globale, pluraliste et évolutive, rompt avec une tradition selon laquelle l'Etat cherche à réformer l'entreprise par l'intervention législative et tente d'imposer aux parties un changement qu'il espère fondamental, affirme-t-il. *La loi n'a de sens que si elle s'accompagne d'une modification des mentalités. Aucune réforme isolée ne changera réellement l'entreprise. Il faut tout embrasser de la base au sommet, prendre en compte toutes les dimensions de l'entreprise, économiques, techniques, sociales et humaines en considérant aussi les liens qui la rende solidaire de la société telle qu'elle est ou telle qu'elle doit être. »*

LA VIE ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUDREAU

S'adapter à son temps

(Suite de la première page.)

Il contient une centaine de propositions concernant tout à la fois les conditions de travail et de rémunération, le rôle des syndicats, la réforme des structures juridiques de l'entreprise, l'assistance aux firmes en danger, l'intéressement aux fruits du progrès, les pouvoirs des actionnaires et des consommateurs, le rôle de l'Etat dans l'économie... Sans forcer la mesure, il y a là matière à une bonne dizaine de lois-cadres, et à quatre ou cinq fois plus de textes d'application. Ce qui ramène à sa juste proportion la feinte humilité des auteurs.

On aurait tort de chercher là l'esquisse de solutions socialistes. Le texte, fruit d'un compromis entre onze personnes (dont trois grands patrons, un dirigeant de la C.G.C. et un autre de F.O.), est hostile à l'élection du chef d'entreprise par les salariés (car ce serait *« contester son autorité »* face aux actionnaires et aux clients), à la cogestion paritaire à l'allemande (il n'est pas question de donner aux comités d'entreprise un droit de veto sur l'embauche, les licenciements ou la politique du personnel) et même à la participation des représentants de l'intérêt général (Etat ou groupements d'usagers) dans les conseils d'administration des entreprises (car ce serait confondre les fonctions). Nulle part non plus il n'est fait mention de la nationalisation possible de firmes prospères ou en difficulté. Tout au plus est-il prévu que les héritiers d'un chef d'entreprise pourront acquitter leurs droits de succession en remettant des actions à l'Etat.

Dans le cadre néo-capitaliste ainsi retenu, le rapport va résolument de l'avant. Non seulement il refuse de revenir sur les droits que la loi confère aux syndicats, comme l'auraient souhaité les jeunes giscardiens et la partie la plus traditionnelle du patronat, mais encore il propose une extension du rôle des syndicalistes. Une délégation du comité d'entreprise de cinq à douze membres est prévue pour définir avec le chef d'entreprise les objectifs sociaux de la firme (réduction des horaires, cadences, prévention des accidents, enrichissement du travail...), veiller à leur réalisation, mettre au point le plan de formation professionnelle et discuter régulièrement de la situation économique de l'entreprise.

D'autres propositions sont plus novatrices encore : que chacun dans l'entreprise puisse s'exprimer sur son travail et formuler ses critiques à l'occasion des réunions d'atelier ou de bureau ; que soient associés à la préparation et au contrôle des décisions *« tous ceux que leur compétence ou leurs attributions mettent en mesure d'y participer »* — les délégués du personnel, par exemple ; que soient constitués dans l'entreprise des ateliers ou des unités de production partiellement autonomes, disposant de services propres et réglant leurs activités par convention avec la firme ou ses clients, et non plus par simple application hiérarchique de décisions prises ailleurs...

Cosurveillance et sociétés nouvelles

Dans le même esprit sont retenues toute une série de revendications chères aux syndicalistes : réduction du travail de nuit ou par équipes ; amélioration prioritaire des salaires, des congés et des retraites des travailleurs exécutant les travaux *« pénibles, répétitifs, moins attrayants »* ; refus de laisser aux travailleurs immigrés *« les tâches les plus ingrates, ce qui serait injuste et peu sage »* ; interdiction des enquêtes sur la vie privée ou civique des candidats à l'embauche ; extension des congés formation au profit d'abord des travailleurs manuels ; renforcement des moyens de l'inspection du travail, de la médecine sociale, de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail ; création de comités d'entreprise communs, dans les grands groupes industriels ou les holdings ; communication à tout salarié qui le demandera des grands traits de la hiérarchie des salaires dans l'entreprise. Si le rapport ne propose pas *« une totale clarté »* sur les rémunérations, c'est, dit-il, parce que *« la société française ne paraît pas mûre pour l'accepter... comme si les rémunérations versées ne paraissent pas justifiables ou n'étaient pas proportionnées aux services rendus »*.

S'agissant de la représentation des salariés dans les instances dirigeantes de l'entreprise, le comité Sudreau propose trois séries de réformes. La plus spectaculaire, baptisée cosurveillance, consiste à réserver aux représentants des salariés le tiers du conseil de surveillance (dans les sociétés à directoire) ou du conseil d'administration dans les sociétés anonymes employant plus de mille ou deux mille salariés, après une réforme de ces sociétés visant à distinguer gestion et surveillance, en séparant les fonctions de directeur (ou d'administrateur délégué) de celles de président (à l'avenir représentant permanent du conseil d'administration). Apparemment, il s'agit de la transposition en France de ce que les Allemands appliquent depuis 1952 dans les entreprises de plus de cinq cents salariés sous le nom de « cogestion restreinte » et que la Commission européenne de Bruxelles, approuvée en juillet dernier par le Parlement européen, se propose d'étendre à tout le Marché commun dans sa « cinquième directive ».

La réforme n'est pas aussi originale qu'il y paraît, puisque l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas, le Luxembourg, appliquent déjà un système du même ordre et que le chancelier Brandt, avant de démissionner, avait proposé de confier aux salariés la moitié des sièges dans les conseils de surveillance. M. Sudreau s'en tient au tiers, là encore à titre d'essai. S'il demande au législateur d'intervenir c'est non pas pour rendre la chose obligatoire — il préfère une expérimentation de quelques années dans les entreprises qui accepteront librement la réforme — mais simplement pour permettre aux salariés de devenir administrateurs des sociétés qui les emploient. On reconnaît la manière empirique du maire de Blois, qui entend *« conduire le changement »*, mais à pas comptés.

Combien de firmes mettront en pratique la formule ? Lorsque ce sera le cas, ne verra-t-on pas se reproduire la technique actuelle des « pré-conseils », où les administrateurs majoritaires débattent librement entre eux de la situation de la société et de ce qui doit être décidé, avant de tenir la réunion officielle du conseil, simple séance d'enregistrement, en présence des administrateurs minoritaires, des choix *préalablement arrêtés* ? L'expérience montrera si le patronat et les syndicats sont prêts à jouer franchement le jeu de la cosurveillance (avec les possibilités d'intervention que cela donne au personnel dont les actionnaires sont divisés, où le capital reste dispersé) ; ou bien s'il faudra que le législateur les y pousse un peu.

Seconde réforme proposée dans le même sens par le comité Sudreau : l'octroi au personnel d'actions à vote double par les héritiers qui voudraient se libérer de droits de succession en distribuant une partie du capital social laissé par le chef d'entreprise décédé. De la sorte, on éviterait les difficultés financières actuelles en cas de succession (chute massive des cours, si les héritiers veulent vendre en Bourse), tout en permettant aux salariés de jouer un rôle de contrôle puis de gestion croissant dans l'entreprise qui les emploie.

Troisième transformation envisagée : la création par le législateur de trois statuts nouveaux de sociétés en vue de permettre, là encore, aux salariés d'intervenir davantage dans la vie de l'entreprise : les sociétés de travailleurs associés (bien adaptées aux entreprises de services ou aux firmes sous-traitantes), les sociétés anonymes à gestion participative (où le personnel choisirait le tiers des dirigeants et toucherait le tiers des bénéfices), enfin les entreprises sans but lucratif, formule adaptée aux tâches culturelles, sociales, éducatives et qui seraient intermédiaires entre les associations (qui n'ont pas le profit pour objectif) et les sociétés de type habituel vouées aux opérations industrielles et commerciales. Là aussi, c'est l'expérience qui montrera si ces formules nouvelles sont destinées à demeurer des modèles de musée ou si, au contraire, elles peuvent connaître un grand succès.

Protection contre les entreprises en péril

Le comité Sudreau propose toute une série d'autres réformes du droit des sociétés : vote par correspondance des actionnaires empêchés d'assister à l'assemblée générale, afin d'éviter l'abus des « pouvoirs en blanc », toujours favorables à l'équipe sortante ; droit pour les actionnaires fidèles d'une société d'y proposer des administrateurs ; garantie des intérêts des actionnaires minoritaires dans les sociétés absorbées par un groupe plus puissant ; renforcement du rôle des commissaires aux comptes, avec des sanctions aggravées en cas de carence de leur part ; limitation de la durée des fonctions d'administrateur de société (trois fois trois ans) et du nombre des mandats possibles ; limitation à soixante-dix ans de l'âge du président (la règle du renouvellement périodique du mandat étant obligatoire à partir de soixante ans) ; création de sociétés personnelles à responsabilité limitée ; révision du mode de calcul des tantièmes...

Au-delà de ces suggestions — où le détail côtoie bien souvent l'essentiel — on retiendra surtout les mesures destinées à faciliter la création d'entreprises nouvelles et plus encore celles qui visent *à protéger les salariés, les actionnaires* et les clients contre le danger que représente une société en péril. Des exemples récents — Lip, Titan-Coder, Néogravure, Manuest... — ont trop montré l'actualité de ces risques pour que l'on n'attache pas à ces propositions l'importance qu'elle méritent.

La formule retenue consiste non plus comme auparavant à aggraver les sanctions contre l'entrepreneur incapable (il est souvent sans argent quand la firme disparaît), mais à prévenir la catastrophe. En donnant au tribunal de commerce du lieu les moyens de s'informer exactement de la situation de la firme, en permettant aux comités d'entreprise ou aux créanciers et aux actionnaires minoritaires de saisir le tribunal quand se multiplient les indices de difficulté (déficit, licenciements, retards dans les échéances...), enfin en autorisant le président du tribunal à alerter le conseil d'administration et dans les cas pires, à demander l'intervention d'une agence publique de reconversion (à créer), qui enverra ses spécialistes pour aider ou remplacer la direction défaillante avant qu'il ne soit trop tard.

Une procédure de ce genre avait été proposée il y a deux ans dans ces colonnes, à propos de Lip. On se réjouira qu'elle soit maintenant suggérée de façon officielle. Tout comme la mise au point d'un code de déontologie destiné à éviter les excès de la publicité, ou le renforcement des possibilités données aux organisations de consommateurs, pour qu'elles luttent à armes moins inégales contre les énormes moyens qu'utilisent les grandes entreprises en vue de conditionner l'usager dans notre société de consommation.

Quelles suites ?

Les propositions du rapport Sudreau, nombreuses, substantielles — bien que non révolutionnaires — connaîtront-elles une suite ? Cela dépend maintenant du président de la République. Le choix qu'il a *fait personnellement* du maire de Blois, l'accueil qu'il lui a réservé à plusieurs reprises quand celui-ci est venu l'informer de ses travaux ; enfin ce que l'on sait de ses intentions incline à donner une réponse positive. Cela devrait prendre la forme de plusieurs projets de loi reprenant, dans les deux mois, les principales parties à caractère législatif du rapport.

Devant le Parlement, les consignes données par le président au gouvernement seront-elles de se battre à fond — comme on l'affirme — ou, au contraire, de laisser la majorité de l'Assemblée nationale et du Sénat faire son travail d'amendement, *c'est-à-dire en clair dévitaliser le projet* ? M. Sudreau tient ferme pour la première méthode et se déclare prêt à défendre, comme député, son « enfant », toutes griffes dehors. En cas de difficultés, serait-il soutenu par l'opposition de gauche ou une partie d'entre elle ? On peut l'imaginer pour tout ce qui concerne le renforcement des droits des salariés et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise. Mais au-delà ?

C'est bien l'enjeu du débat qui s'ouvre maintenant. La réponse dépendra beaucoup — sinon surtout — de l'attitude des syndicats. Selon que ceux-ci soutiendront les parties du texte à leurs *yeux positives, ou selon qu'ils feront* la fine bouche devant ses timidités, la gauche politique sera tentée d'appuyer ou de dénigrer. En ce sens l'empirisme de M. Sudreau sera justifié : maintenant qu'ont été formulées toute une série de réformes possibles, *« le débat doit être clair »* entre ceux qui souhaitent partir d'elles pour aller plus loin et ceux qui veulent, une fois encore, tenter de freiner la marche de l'histoire.

GILBERT MATHIEU.

AFFAIRES

CHEZ HACHETTE

« La Correspondance de la presse » annonce que M. Gérard Worms sera nommé le 17 février directeur général de la librairie Hachette, en remplacement de M. Simon Nora, démissionnaire le 22 octobre dernier.

Entré à la librairie Hachette le 16 janvier 1972, M. Gérard Worms était jusqu'ici directeur général adjoint.

AUTOMOBILE

UN « GROUPE DE RÉFLEXION INTERMINISTÉRIEL » EST CRÉÉ

M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, qui assistait le mardi 11 février au lancement de la campagne *« Faites vérifier votre moteur »*, a annoncé la création d'un « groupe de réflexion interministériel sur l'automobile ».

Créé en liaison avec les ministères de l'équipement, des transports et des finances, ce groupe aura vocation, *« à partir d'une réflexion à l'horizon 1985 sur l'évolution de l'offre et de la demande en moyens de transport individuels et collectifs, d'intégrer, en les harmonisant, les objectifs et les contraintes existant en matière d'industrie automobile, de cadre de vie et d'urbanisme (...). Dans ce cadre, il élaborera et proposera des stratégies d'interventions de la puissance publique. »*

« Faites vérifier votre moteur »

L'opération *« Faites vérifier votre moteur »* se déroulera de la façon suivante : du 15 février au 15 mars, les constructeurs français proposeront aux automobilistes ayant un véhicule de leur marque de procéder aux vérifications essentielles pour un prix forfaitaire de 45 francs, T.T.C. Les opérations portent sur le filtre à air, les bougies, l'allumage, les commandes de carburateur et sur le réglage du ralenti. Elles entraîneraient une réduction moyenne de 6 à 7 % de la consommation d'essence.

B.M.W. ÉLARGIT SA GAMME AVEC QUATRE NOUVEAUX MODÈLES

Poursuivant son effort de diversification afin d'élargir sa clientèle, la firme allemande BMW va prochainement mettre en vente quatre nouvelles variantes de modèles actuels.

La plus intéressante se trouve au bas de la gamme : il s'agit d'une 1502 (deux portes), dérivée, à quelques détails près, de la 1602, mais dont le prix est inférieur de 2 000 F. Cette 1502 est équipée du même moteur de 1 573 centimètres cubes, dont la puissance a été ramenée de 85 ch à 5 700 tours à 75 ch à 5 800 tours et le couple maximal de 13,2 mkg à 3 500 tours à 12 mkg à 3 700 tours. Les performances sont légèrement réduites (maximum : 155 kilomètres-heure au lieu de 160 ; accélération de 0 à 100 kilomètres-heure en 14,3 secondes au lieu de 12,8). En revanche, l'abaissement du taux de compression de 8,6 à 8,1 permet l'utilisation d'essence ordinaire.

BMW propose en outre une 5,28 — une 5,25 à moteur six cylindres de 2,8 litres — et, au sommet de sa gamme, deux nouvelles versions de 2,8 et 3 litres équipant le même type de carrosserie à empattement long de la luxueuse 3,3 litres.

Les 1502 et 5,28 seront livrables en mars au prix (catalogue) de 23 900 F et 49 500 F ; les 2,8 et 3 litres « L » seront disponibles en mai au prix de 57 500 F et 63 300 F. — D. C.

● LA « PACER », UNE « SUB-COMPACTE » PRODUITE PAR AMERICAN MOTORS, VENDUE EN EUROPE. — Longue de 4,35 mètres seulement, mais très large (1 m. 96), cette deux-portes, dont les lignes trapues sont assez peu courantes, offre une très grande surface vitrée et quatre places confortables. Deux moteurs à six cylindres sont prévus : l'un de 3,8 litres, l'autre de 4,2 litres, et deux transmissions : mécanique à trois rapports et surmultipliée ou automatique. Autre particularité : la porte côté passager est plus large que l'autre afin de faciliter l'accès.

La Pacer que l'American Motors se propose de vendre en Europe sera exposée au prochain Salon de Genève.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le véritable départ des négociations de Genève est donné

Genève. — Les négociations commerciales multilatérales, connues sous les deux appellations de « Nixon round » et de « Tokyo round », qui ont débuté dans la capitale japonaise en septembre 1973, ont repris mardi 11 février pour quatre jours sur les bords du Léman. Ces négociations étaient alors conçues dans l'espoir d'améliorer, pour les quatre-vingt-huit pays qui y participent, les échanges mondiaux de produits industriels et agricoles en démantelant les barrières commerciales, notamment les droits de douane.

Les préoccupations des grandes puissances commerciales se sont toutefois sensiblement modifiées l'an passé : compte tenu de l'évolution économique mondiale, le problème de l'accès aux approvisionnements supplante désormais celui de l'accès aux marchés. En outre, le Congrès américain n'ayant approuvé que tout récemment, dans le *Trade Act*, le mandat de négociation des Etats-Unis, les délégations n'ont pu avoir que des *« contacts techniques »* ne permettant pas d'engager des pourparlers véritables.

Le vrai départ a donc été donné mardi, dans le cadre du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs). Et dès les premiers « discours-programmes », deux philosophies se sont fait jour. L'ambassadeur des Etats-Unis, M. Malmgrem, s'est prononcé en faveur d'une procédure « linéaire » d'abaissement des tarifs douaniers dont il a vanté *« la simplicité et l'équité »*.

En revanche, le porte-parole de la C.E.E., M. Hijzen, a souhaité une « harmonisation » plutôt qu'une *« réduction pure et simple qui priverait certains tarifs de toute valeur significative pour des négociations ultérieures »*. Dans le cas particulier des produits agricoles, M. Hijzen a proposé une politique d'accords internationaux et de stockage, ainsi que de *« discipline concertée »* pour certains produits qui jouent un rôle essentiel dans l'alimentation humaine.

La Chine soutient les résolutions de Dakar

Au cours de la deuxième journée de session de la commission des produits de base du Conseil des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.C.E.D.) qui se déroule à Genève, la Chine a apporté son soutien aux propositions de la conférence de Dakar pour la revalorisation des matières premières. Les résolutions adoptées à cette occasion pour les pays du tiers-monde constituent *« un pas important »* dans la lutte des Etats les plus pauvres pour protéger leurs ressources nationales, a estimé le délégué chinois.

A Londres, la conférence céréalière internationale n'a pas permis aux Etats-Unis d'avoir l'accord des autres grands pays producteurs pour que soient étudiées séparément la création *« d'une réserve stratégique internationale »* de grain et la stabilisation du négoce mondial, c'est-à-dire l'évolution des prix et l'accès aux marchés. — *(A.F.P., Reuter.)*

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 1/2	6 1/2	3	4	1 1/2	2 1/2
1 mois	6 3/4	7 1/4	5 3/8	5 7/8	3 1/2	4
3 mois	7 1/4	7 3/4	6 1/8	6 5/8	5	5 1/2
6 mois	7 1/4	7 3/4	6 1/4	6 3/4	5 1/2	6

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ÉNERGIE

Le « sommet » des chefs d'État de l'OPEP se tiendrait le 4 mars à Alger

Après l'escalade verbale entre pays producteurs et consommateurs, le temps de l'apaisement serait-il venu ? Des déclarations que les divers protagonistes ont pu faire au cours de ces dernières quarante-huit heures, il se dégage une impression de modération.

A Londres, M. Enders, adjoint au secrétaire d'Etat américain aux affaires économiques, a rappelé, mardi 11 février, que si *« les Etats-Unis ne sont pas favorables au projet d'indexation du prix du pétrole sur le taux d'inflation mondiale son pays était prêt à en discuter si les producteurs insistaient »*. Son gouvernement n'est toujours pas d'accord avec *« la proposition de certains membres de l'OPEP de discuter, dans le cadre d'une même conférence, du prix du pétrole et de celui d'autres matières premières »*. Cela pour des raisons d'*« efficacité »*. Mais les Etats-Unis refuseraient-ils de participer à une conférence portant sur ces problèmes? *« Nous ne disons pas non »*, a répondu M. Enders.

Dans l'autre camp, le ministre d'Etat du Koweït a annoncé que le « sommet » des chefs d'Etat de l'OPEP débuterait le 4 mars à *Alger* et serait *précédé*, le 1er mars, d'une réunion des ministres du pétrole et des affaires étrangères.

M. Feyide (Nigéria), secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, a rappelé mardi que les ministres de l'OPEP avaient décidé, lors de leur réunion de Vienne en décembre dernier, de bloquer les prix du pétrole jusqu'au 30 septembre, en *« toute connaissance de cause »*. *« Je ne m'attends pas à ce qu'ils modifient cette décision sauf si un changement important (une dévaluation) de la valeur du dollar intervenait. »*

M. Feyide a indiqué que les pays producteurs ne feraient aucune objection à ce que la proposition Kissinger (fixation d'un prix-plancher pour le pétrole) soit débattue lors du dialogue entre producteurs et consommateurs. *« Nous sommes ouverts à toutes les propositions, mais nous n'avons encore aucun détail sur la nature de ce prix plancher. »*

A Caracas, le ministre vénézuélien des mines et hydrocarbures a tenu sensiblement le même langage mardi. Selon lui, les pays producteurs de pétrole sont déterminés à maintenir les prix à leur niveau actuel jusqu'en septembre, en dépit de la baisse de valeur du dollar et de la poursuite de l'inflation mondiale.

Le secrétaire général de l'OPEP a également indiqué que les économies d'énergie décidées par les pays consommateurs *« n'inquiétaient pas l'Organisation »*. Il a *démenti* les affirmations qui circulent dans les pays industrialisés sur l'existence d'un surplus sur le marché mondial du pétrole d'un montant de 6 millions de barils/jour (300 millions de tonnes/an). Il évalue pour sa part les excédents actuels entre 2 et 2,5 millions de barils/jour (100 à 125 millions de tonnes/an). — *(A.F.P., A.P., UPI.)*

● **EN SUISSE, REFERENDUM SUR LE PRIX DE L'ESSENCE.** — Les Suisses seront appelés dans les prochains mois à se prononcer par référendum en faveur d'une baisse des prix des carburants automobiles et du fuel *domestique*.

EUROPE

Les ministres de l'agriculture pourraient accepter des ajustements monétaires pour moduler les hausses de prix

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres de l'agriculture des Neuf, réunis à Bruxelles depuis le lundi 10 février, ont l'espoir de parvenir à s'entendre sur les prix à appliquer au cours de la campagne 1975-1976 avant jeudi matin. La Commission européenne a indiqué son intention de présenter mercredi après-midi une proposition de compromis global.

En début de soirée, le traditionnel marathon commencera. Les chances de conclure dépendent pour une large part du bon vouloir de M. Ertl. En effet, le ministre allemand défend, et de très loin, les positions les plus restrictives. Redoutant une réapparition d'excédents coûteux à résorber, il s'oppose en particulier à un relèvement substantiel du prix de la viande et du lait, alors que celui-ci est souhaité par la plupart des autres délégations.

En ce qui concerne la viande bovine, la Commission a indiqué mardi soir son intention de proposer un relèvement de 8 % du prix d'orientation (au lieu de 7 %) et de 5 % (au lieu de 4,5 %) du prix d'intervention. La Commission a donc renoncé à remettre en cause le système d'intervention permanente. C'est là un premier succès pour M. Deniau, le secrétaire d'Etat à l'agriculture qui conduit la délégation française.

Du débat de mardi, il ressort que les Allemands et les Français pourraient accepter de profiter du changement de campagne pour répercuter partiellement sur les prix agricoles intérieurs, d'une part, la réévalution du mark ; d'autre part, la dépréciation du franc. De tels ajustements monétaires, dont il est déjà clair qu'ils resteraient modestes et en tout cas très inférieurs à ce que proposait la Commission (— 5 % pour l'Allemagne et + 3.5 % pour la France), se traduiraient par une augmentation des prix en Allemagne inférieure à celle décidée par les prix communautaires et, au contraire, légèrement supérieure en France.

Cette formule, à laquelle les deux gouvernements étaient opposés, est, à première vue, la seule permettant de concilier les positions éloignées de la France et de l'Allemagne.

Le Fonds de développement régional

Mardi, les ministres des affaires étrangères ont délibéré des conditions de la création d'un Fonds européen de développement régional. Au cours de ces trois premières années de fonctionnement et à titre expérimental ce fonds sera doté d'un budget de 1.3 milliard d'unités de compte, soit 7.15 milliards de francs.

Les principales difficultés sont le fait des Britanniques : ceux-ci entendent bien recevoir une fraction importante de l'aide communautaire ainsi consentie aux régions, mais refusent, pour l'instant, de se plier aux disciplines et contraintes proposées par la commission pour pouvoir en bénéficier. Le débat sur cette question sera repris lors du conseil de mars. — *Ph. L.*

BANQUE

M. Fourcade «étudie le problème» des «listes noires» arabes

Interrogé mardi par les journalistes, à l'issue d'une session du *Conseil économique et social*, à propos d'un *« boycottage arabe »* vis-à-vis de certaines banques françaises dirigées par des israélites, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, a déclaré : « Nous étudions le problème. » Il s'agit de savoir s'il y a discrimination ou s'il n'y a pas discrimination ».

M. Fourcade avait rappelé auparavant que les banques avaient pour « pratique normale » de choisir leurs différents partenaires dans la réunion de consortiums chargés de placer des prêts internationaux.

On précise d'autre part que le ministre a pris contact à propos de cette affaire avec M. Jean Guyot, directeur général de la banque Lazard.

De son côté, la banque Rothschild a saisi de l'affaire l'association professionnelles des banques.

Par ailleurs, dans une question écrite au ministre de l'économie et des finances, M. Claude-Gérard Marcus, député U.D.R. de Paris, demande à M. Fourcade *« quelles mesures il entend prendre pour empêcher certains groupes internationaux de s'arroger le droit d'imposer en France une discrimination contraire aux lois comme à l'esprit des institutions françaises »*.

Signalons enfin que la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme a protesté *« avec la plus grande véhémence »* contre *« les pressions exercée par certains pays producteurs de pétrole pour discriminer certaines sociétés françaises dont les dirgeants sont de confessions israélite »*.

Les banques arabes veulent apaiser les esprits

Mais l'affaire est en train, semble-t-il, de prendre une *tournure* nouvelle, notamment depuis qu'un banquier libanais, M. Roger Azar, directeur de la Banque arabe et internationale d'investissements, *dont le siège est à Paris*, a fait des déclarations conciliantes à notre confrère l'*Herald Tribune*.

« Les banques arabes, a-t-il dit, *continueront à demander l'exclusion des banques figurant sur la liste noire, lorsque les premières risquent d'être associées* (« cochefs de file » *avec les secondes dans une émission.* » Mais, a-t-il ajouté, les Arabes *« ne se retireront pas si le chef de file insiste pour que les banques juives demeurent dans le syndicat d'émission »*.

Or, personne n'a jamais dénié aux banques arabes le droit de choisir leurs associés. L'important, nous faisait remarquer le représentant d'une banque arabe, est que les banques arabes préfèrent ne pas être cochefs de file avec des banques juives, elles ne font pas d'objections à faire partie, à côté de banques juives, de ce que l'on appelle le « syndicat de garantie » formé par tous les établissements qui souscrivent à une émission. Or c'est cette opération de souscription qui constitue véritablement le marché.

Dans ce domaine, les banques arabes ne jettent aucune exclusive. Notre interlocuteur a ajouté *qu'on avait beaucoup exagéré au* cours des derniers jours la portée des « listes noires » et qu'on avait voulu en quelque sorte *« créer un problème là où il n'y en avait pas »*. — P. F.

LE PREMIER GOUVERNEUR AFRICAIN DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST A PRIS SES FONCTIONS.

Dakar *(A.F.P.)*. — La direction de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, *institut* d'émission de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), qui était jusqu'ici assurée par un Français, vient d'être confiée à un Africain, M. Abdoulaye Fadiga, ressortissant ivoirien, et son siège qui était à Paris a été transféré à Dakar.

Ces décisions qui font suite à la réforme de l'Union monétaire, décidée lors du « sommet » franco-africain de Paris, le 14 novembre 1973, et la signature de nouveaux accords monétaires entre la France et les six Etats de l'Union (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Sénégal et Togo), le 4 décembre 1973, avaient été prises par le « sommet » des Etats africains, tenu à Lomé le 11 octobre dernier.

Au cours de la cérémonie d'installation du nouveau gouverneur de la banque, M. Edouard Kodjo, *ministre togolais de l'économie et* président du conseil des ministres de l'UMOA, a insisté sur le fait que la réforme de l'Union s'est opérée *« sans remettre en cause la solidarité des Etats membres ni les principes essentiels de la coopération avec la France »*.

FISCALITÉ

PAS DE FONCTIONNAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉTUDE POUR L'IMPOSITION DES PLUS-VALUES.

La composition de la commission d'étude pour l'imposition des plus-values est maintenant connue. Outre M. Monguilan, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation qui la présidera, cette commission comprendra huit membres :

MM. Barroux, adjoint de direction ; Caumeil, expert-comptable ; Labarre, chef d'entreprise ; Mme Latournerie, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; MM. Laval, syndicaliste ; Lavail, conseiller d'État ; Merveilleux du Vignaud, président de chambre à la Cour des comptes ; Waline, président d'université.

Point significatif : aucun fonctionnaire ne fait partie de cette commission. Le ministère de l'économie et des finances n'est représenté qu'à travers les rapporteurs, qui sont M. Delmas, inspecteur général des finances, assisté de MM. Bodevin, conseiller référendaire à la Cour de cassation, et Dumas, inspecteur des finances.

« La commission, déclare un communiqué publié par les services de M. Fourcade, *procédera aux plus larges consultations, en s'inspirant notamment des réflexions qui s'expriment au sein de la commission du Plan, consacrée aux inégalités sociales. »*

Le rapport de la commission d'étude des plus-values devra être remis le 30 juin. M. Fourcade assistera à la première séance de travail de cette commission, qui aura lieu le 18 février.

CONDITIONS DE TRAVAIL

LE C.N.P.F. : la sécurité doit être intégrée à la production.

M. Yvon Chotard, vice-président du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) et M. Jean Marie Cavé, président de la délégation à la sécurité du travail — créée récemment au sein de cet organisme — ont exposé ce mardi 11 février les objectifs de l'opération « sécurité » qui va être menée auprès des entreprises et des fédérations patronales, aussi bien qu'au niveau interprofessionnel.

« Cette action, a déclaré M. Chotard, *n'a pas pour but de créer une diversion au moment où vont s'ouvrir les négociations sur les conditions de travail. Elle s'inscrit dans la suite logique des études faites par le C.N.P.F. et d'autres organismes, et qui montrent qu'il faut adapter le travail à l'homme, et non plus l'homme au travail. Il s'agit de favoriser une prise de conscience chez les travailleurs comme chez les chefs d'entreprise, sans pour autant décharger ces derniers de leurs responsabilités, notamment dans le domaine de la prévention contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, pour que leur fréquence diminue. C'est d'ailleurs l'un des objectifs prioritaires du C.N.P.F. »*

Pour M. Cavé, le souci de la sécurité doit désormais s'inscrire dans l'organisation même des conditions de travail : *« Nous voulons*, a-t-il dit, *que la sécurité soit profondément intégrée dans la production, dans tous les actes de la vie, dans la conception des machines, des bâtiments, des processus de travail, dans les fonctions mêmes de la hiérarchie. »*

EMPLOI

PLUS DE HUIT MILLE SALARIÉS SONT MIS EN CHOMAGE TECHNIQUE PENDANT UNE SEMAINE, A USINOR-DENAIN

De notre correspondant

Lille. — L'ensemble du personnel *d'Usinor-Denain*, soit 8 300 travailleurs, sera en chômage technique du 24 février au 2 mars. Cette information a été communiquée, mardi 11 février, par M. Diers, directeur de l'usine de Denain (Nord). *Les journées* de chômage forcé devront être prises sur les congés payés supplémentaires, les repos anticipés ou compensateurs. Cette modalité évitera de devoir faire appel aux indemnités de chômage partiel.

On s'attend qu'une décision semblable soit prise à l'usine de Trith-Saint-Léger, dans la banlieue de Valenciennes. *Les dirigeants* du groupe justifient cette mesure par *« la nécessité d'adapter la production aux fluctuations des carnets de commandes »*.

La crise qui frappe actuellement la sidérurgie s'est, en effet, traduite, en Europe, par une baisse des commandes — de 30 % à 40 % — au cours du dernier trimestre 1974 (*le Monde* du 6 février).

La décision a également été prise de faire chômer trois jours en février et en mars certains personnels de l'usine de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ELECTRICITE DE FRANCE

EN 1974

— Consommation nationale : 179,7 milliards KWh : + 4,9 %

— Production nationale : 180,3 milliards KWh : + 3,3 %

— Production E.D.F. : 146,3 milliards KWh : + 4,8 %

E.D.F. vient de lancer un emprunt de 1,5 milliard de francs. 1.500.000 obligations de 1.000 F ont été émises au pair avec un intérêt de 11,20 %, soit 112 F par titre, payable le 14 avril de chaque année, et pour la première fois le 14 avril 1976. Le taux actuariel brut s'élève à 10,95 %. Le remboursement s'effectuera en une seule fois le 14 avril 1990.

Cet emprunt doit assurer une partie du financement du programme d'investissement 1975 estimé à 9,22 milliards de francs.

. • .

Les principaux postes bénéficiaires de ce financement sont par ordre d'importance :
— Equipement Nucléaire : 30 % ;
— Distribution et Electrification Rurale : 21,7 % ;
— Production et Transport d'Electricité : 9,2 % ;
— Equipement Thermique : 8,15 % ;
— Equipement Hydraulique : 5,14 %.

La consommation française d'électricité, qui s'est accrue de 4,9 % en 1974, a été assurée à 90 % par E.D.F. ; la France occupe ainsi la septième place dans le monde. Tandis que la consommation par habitant — 3.300 KWh par an (1973) — la met au dixième rang, loin derrière la Norvège qui arrive en tête avec 17.020 KWh par habitant.

La production nationale d'électricité en 1974, dont E.D.F. fournit plus des 4/5, n'a augmenté que de 3,3 % contre 4,8 % dans le réseau propre d'E.D.F. Pour celui-ci la source thermique classique a quelque peu régressé (— 4 %), la source nucléaire est restée inchangée (9 % du total) ; par contre la source hydraulique, qui a bénéficié d'un indice d'hydraulicité maximal (0,99), a progressé de 4 %.

Au cours de 1974, E.D.F. a mis en service 5 usines hydrauliques nouvelles et 5 autres thermiques de type classique.

De nouvelles tranches ont été décidées fin 1974 pour certaines usines déjà en service, ainsi que de nouvelles constructions. Ce plan touchera donc 9 usines hydrauliques, 5 thermiques classiques et 6 thermiques de type nucléaire.

— Rappelons que par « source thermique » d'électricité il est fait référence au « nucléaire », et surtout au « classique » ; ce dernier faisant intervenir trois principaux combustibles : gaz et divers (17 %), charbon (25 %) et notamment le fuel (58 %).

PECHINEY UGINE KUHLMANN

CHIFFRE D'AFFAIRES 1974

Le chiffre d'affaires consolidé, 1974 s'élève à 22 221 millions de francs. A structures comparables, la progression par rapport au chiffre d'affaires 1973 est de 36,9 % et la répartition par activités s'établit comme suit :

	1973	1974
	(en millions de francs)	
Aciers et électrométallurgie	2 318	3 253
Aluminium	5 543	7 433
Chimie	3 254	4 945
Transformation du cuivre	3 672	4 803
Produits spéciaux et nucléaires	1 446	1 787
	16 233	22 221

Ces chiffres tiennent compte, pour les deux années considérées, des modifications intervenues en 1974 dans la répartition des activités par secteur et dans la liste des sociétés prises en consolidation. Les sociétés nouvellement intégrées sont les suivantes : Tuboplast France (aluminium), Stratinor et Laboratoires Fournier (chimie), Precicable (transformation du cuivre).

44,2 % du chiffre d'affaires 1974 ont été réalisés en transactions internationales. Ce pourcentage représente à concurrence de 22,3 % les exportations des sociétés françaises et de 21,9 % les ventes des filiales étrangères.

Le taux moyen du dollar utilisé pour la consolidation s'établit à 4,83 F. en 1974 contre 4,55 F. en 1973.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

GAZ DE FRANCE
Obligations 5 % 1964

Les intérêts courus du 1er mars 1974 au 28 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er mars 1975, à raison de 25 F par titre de 500 F, contre détachement du coupon n° 11, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3 F (montant global : 28 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 4 F, soit un net de 21 F.

GAZ DE FRANCE
Obligations 8,50 % février 1972

Les intérêts courus du 16 mars 1974 au 15 mars 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 16 mars 1975, à raison de 38,25 F par titre de 500 F, contre détachement du coupon n° 3, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F (montant global : 42,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

. • .

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, 17, rue Caumartin, à Paris, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

BURROUGHS CORPORATION

Le 341e dividende trimestriel, fixé à 15 cents, en hausse de 20 %, sera réglable à partir du 7 mai 1975.

Des dividendes ont été versés par la société sans interruption depuis quatre-vingts ans.

AUSSEDAT REY

Le chiffre d'affaires provisoire, hors taxes, de l'exercice 1974, s'est élevé à 1 293 millions de francs auxquels s'ajoutent 8 millions de ventes diverses, formant ainsi un total de 1 301 millions de francs : il se compare à 916 millions pour l'exercice 1973, et pour les deux sociétés Aussedat-Rey et Papeteries de France aujourd'hui fusionnées.

Les trois branches d'activités sont :

1) Papiers et pâtes : 1 140 millions de francs (+ 46 %) ;

2) Polyrey : 138,2 millions de francs (+ 14 %) ;

3) Extraits tannants : 14,8 millions de francs (+ 2 %).

MOULINEX

Le chiffre d'affaires, hors taxes, de 1974, s'établit à 984 656 686 francs, en accroissement de 22,52 % par rapport à celui de 1973.

Les exportations, qui représentent 45,55 % de ce chiffre, ont atteint 448 476 104 francs, en progression de 40,21 % sur les exportations de 1973.

Le chiffre d'affaires total consolidé hors taxes, qui sera prochainement publié, dépassera largement le milliard de francs.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ELECTRICITE DE FRANCE
Obligations 5 % 1962

Les intérêts courus du 1er mars 1974 au 28 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er mars 1975, à raison de 12,50 F par titre de 250 F, contre détachement du coupon n° 13, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,50 F (montant global : 14 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 2 F, soit un net de 10,50 F.

ELECTRICITE DE FRANCE
Obligations 7,75 % (ex-5,75 %) 1965

Les intérêts courus du 1er mars 1974 au 28 février 1975 sur ces obligations seront payables, à partir du 1er mars 1975, à raison de 27,90 F par titre de 400 F, contre détachement du coupon n° 10, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,10 F (montant global : 31 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 4,64 F, soit un net de 23,26 F.

Il est rappelé que les titres de la série désignée par la lettre « D » sont remboursables depuis le 1er mars 1971.

. • .

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 FÉVRIER

Net repli des valeurs françaises

La tendance baissière, qui s'était dessinée en début de semaine, s'est très nettement accusée ce mardi à la Bourse de Paris.

D'abord faible à l'ouverture, le repli des cours s'est accentué durant la séance, et, en clôture, une bonne cinquantaine de valeurs avaient reculé de 2 % au minimum.

Les compartiments, qui avaient été les grands bénéficiaires de la hausse récente, ont le plus souffert, à savoir, la construction électrique avec Moulinex en tête, les établissements financiers, les ciments et les travaux publics, les succursalistes et les spiritueux. Les grandes vedettes traditionnelles (St-Gobain, P.U.K., L'Air liquide, B.S.N., Michelin, Peugeot) n'ont pas été épargnées.

Cette baisse était attendue. Les réticences de M. Fourcade à prendre des mesures de relance économique et la pause marquée dans la desescalade des taux d'intérêt, dont on commence à craindre notamment aux Etats-Unis qu'il ne soit le signe annonciateur d'un prochain renchérissement, ont défavorablement influencé le marché et incité les opérateurs à prendre leurs bénéfices, à l'approche des opérations de liquidation.

Mais l'amplification du mouvement de repli a surtout été dû au tarissement presque complet des achats étrangers. Aussi, faute d'une contrepartie suffisante, les cours se sont alourdis.

Le marché de l'or est resté calme. Le lingot a encore perdu 140 F. à 24 510 F., mais le kilo en barre a gagné 130 F. à 24 390 F. Le napoléon a reproduit son cours de la veille (265 F.).

Le volume des transactions a diminué : 15,87 millions de F, contre 19,77 millions de F.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or se sont redressées sur les avis de Londres. Bonne tenue des allemandes, mais recul des américaines, des pétroles internationaux et des néerlandaises.

LONDRES

Calme

Après sa forte baisse de mardi, le marché se montre plus indécis. A l'ouverture, les affaires sont calmes et les cours varient peu. Effritement des industrielles, mais progrès des pétroles et des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 174 50 contre 174 50

VALEURS	CLOTURE 11/2	COURS 12/2
War Loan 3 1/2 %	24 3/4	24 7/8
Beechamps	177	182 1/2
British Petroleum	368 ...	378 1/2
Shell	216 ..	222
Vickers	115 ..	116 3/4
Imperial Chemical	209	214 .
Courtaulds	92 ...	95 ...
De Beers	229 .	230 ...
* Western Holdings	30 3/4	30 1/2
Rio Tinto Zinc Corp	136 .	132 ...
* West Driefontein	42 1/2	42 ...

(*) En livres.

Les cours d'ouverture du 12 février ne nous sont par parvenues.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	10 1/4 %
Moyen terme	....	8 1/2 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	10 févr.	11 févr.
Valeurs françaises	119,3	116,7
Valeurs étrangères	120,6	118,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	70,5	69,1

NOUVELLES DES SOCIETES

GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA MER ET DES ACTIVITES SOUS-MARINES (GIMER). — Le groupement, créé pour financer les recherches pétrolières « off-shore », va lancer prochainement son premier emprunt, d'un montant de 110 millions de francs.

Chiffres d'affaires H.T. pour 1974

CRIERS : 1 703,40 millions de francs (+ 41,9 %).

DUMEZ : 1 291 millions de francs (+ 67,2 %). Le capital sera porté de 30 à 50 millions de francs par attribution gratuite d'actions (deux pour trois) créées jouissance du 1er janvier 1974. Le dividende global sera maintenu à 18,90 F.

P.M. LABINAL : 357,1 millions de francs (+ 19,7 %).

SAGEM : 626,2 millions de francs (+24,6 %).

NEW YORK

Reprise en fin de séance

Après avoir assez sensiblement baissé durant la majeure partie de la séance de mardi, les cours se sont brusquement redressés à l'approche de la clôture. Toutes les pertes initiales, ou presque, ont été effacées, et l'indice des industrielles s'est établi à 707,6, soit à 0,79 point au-dessous de son niveau de la veille.

L'activité est restée modérée : 16,47 millions de titres ont changé de mains contre 16,23 millions précédemment.

L'intervention de la Réserve fédérale sur le marché monétaire, qui a eu pour effet d'abaisser les taux d'intérêt à court terme, remontés la veille sur la déclaration du secrétaire au Trésor, a un peu calmé les appréhensions des opérateurs et explique pour l'essentiel la reprise enregistrée en fin de journée.

Recul des sidérurgiques, des mines d'or, du bâtiment et du papier. Ailleurs, la tendance a été très irrégulière.

Sur 1 798 valeurs traitées, 799 ont baissé, 598 ont monté et 401 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 158,31 (+ 0,53) : *services publics*, 30,62 (— 0,76).

Indices Standard and Poor's : cinq cents valeurs, 78,58 (+ 0,22) : industrielles, 87,45 (+ 0,28) : rails, 37,41 (+ 0,11) ; services publics, 40,45 (— 0,10).

VALEURS	COURS 10/2	COURS 11/2
Alcoa	32 3/4	32 1/2
A.T.T.	49 1/2	49 3/4
Boeing	16 7/8	16 7/8
Chase Manhattan Bank	35 5/8	35 1/4
Du Pont de Nemours	96 . .	95 1/8
Eastman Kodak	77 7/8	78 3/4
Exxon	73 1/8	72 3/4
Ford	34 1/4	34 1/2
General Electric	40 . .	40 .
General Foods	22 5/8	22 1/2
General Motors	35 1/2	35 7/8
Goodyear	15 1/2	15 3/8
I.B.M.	198 5/8	201 5/8
I.T.T.	19 1/4	19 1/4
Kennecott	34 1/8	34 5/8
Mobil Oil	40 1/4	40 3/4
Pfizer	29 1/2	30 1/2
Schlumberger	98 6/8	99 5/8
Texaco	24 5/8	25 ...
U.A.L. Inc.	18 .	18 3/4
Union Carbide	46 1/8	45 1/2
U.S. Steel	48 ..	47 5/8
Westinghouse	11 5/8	11 3/4
Xerox	71 7/8	72 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/2	12/2
1 dollar (en yens)	Clos	293 35

BOURSE DE PARIS — 11 FÉVRIER — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37	1 181
5 %	65 10	0 151
5 % 1920-1980	131 50	8 151
3 % amort. 45-54	78 60	1 583

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	377	380
Préservatrice S.A.	325	325
Prévoyance	1067	1055
Protectrice A.I.R.	239	239 ..
Sequanaise Banq.	245	244
SLIMINCO	140	145 60
Sté Cent. Banque	71 50	72 80
SOFICOMI		138
Un. imm. France	110	110
Acier investiss.	94	94
Gestion Sélect.	..	183 60
Invest. et Gest.	98 30	98 30

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/2	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 341	4 327	4 32
Canada ($ can. 1)	4 337	4 320	4 305
Allemagne (100 DM)	184 730	184 675	184
Belgique (100 fr.)	12 325	12 385	12 16
Danemark (100 krd.)	77 870	77 970	77
Espagne (100 pes.)	7 705	7 690	7 48
Grande-Bretagne (£ 1)	10 342	10 317	10 38
Italie (100 lires)	0 674	0 676	0 665
Norvège (100 kr.)	85 770	85 700	85 50
Pays-Bas (100 fl.)	178 300	178 575	177 50
Portugal (100 esc.)	17 790	17 790	17 20
Suède (100 krs.)	108 550	108 320	107 50
Suisse (100 fr.)	172 550	173 100	172 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/2
Or fin (kilo en barre)	24260	24390
Or fin (kilo en lingot)	24650	24510
Pièce française (20 fr.)	265	265
Pièce française (10 fr.)	185 20	184 20
Pièce suisse (20 fr.)	251 10	252
Union latine (20 fr.)	239 70	236 40
Souverain	240 10	240
Pièce de 20 dollars	1132 80	1132 40
Pièce de 10 dollars	570	578
Pièce de 5 dollars	426	427
Pièce de 50 pesos	985	985
Pièce de 10 florins	221 10	221 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 12 février 1975 a été tiré à 549 732 exemplaires.

Les décisions du conseil des ministres des Neuf à Bruxelles

Les médecins pourront s'installer librement à l'intérieur de la Communauté européenne

Vers un marché commun des médicaments

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les médecins ressortissant de la Communauté pourront bientôt librement s'installer dans n'importe lequel des pays membres* (1) *; leur diplôme national suffira pour qu'ils soient autorisés à y exercer leur profession.*

Les échanges de produits pharmaceutiques entre pays de la Communauté vont pouvoir se développer plus librement que dans le passé.

Telles sont les conséquences concrètes importantes d'une série de « directives » adoptées mardi 11 février par le conseil des ministres des Neuf en la présence de plusieurs ministres responsables de la santé publique, dont Mme Simone Veil. L'adoption de ces textes, a commenté M. Brunner, le commissaire européen compétent, « prouve que la Communauté est capable de prendre des décisions qui touchent à la vie quotidienne des gens ».

De notre correspondant

Les directives traitant du libre établissement des médecins dans la Communauté entreront en vigueur d'ici à dix-huit mois. Elles prévoient la reconnaissance mutuelle des diplômes ainsi que l'harmonisation de toute une série de dispositions administratives et réglementaires — par exemple celles ayant trait aux conditions d'honorabilité et de moralité — concernant les activités du médecin. Toutes les précautions ont été prises pour écarter le risque que la liberté d'établissement, qui vient d'être décidée, puisse être mise à profit par des médecins dont la qualification professionnelle serait considérée comme insuffisante. Les quelque cinq cent mille médecins que compte la communauté sont théoriquement concernés par les décisions qui viennent d'être prises. Personne ne pense cependant qu'il puisse résulter de leur application des mouvements migratoires importants. La libéralisation approuvée par les Neuf permettra de résoudre — et c'est là un progrès très appréciable — des cas personnels ou marginaux, mais ne risque guère de modifier soudainement et de façon importante la carte de la médecine en Europe occidentale.

Telle était pourtant la crainte diffuse qui existait à l'évidence dans plusieurs Etats membres. Cela explique qu'il ait fallu près de dix ans d'efforts pour faire aboutir la directive. Les Belges ont été les derniers à résister. Leurs médecins, proportionnellement les plus nombreux dans la Communauté, redoutaient — un peu naïvement, est-on tenté d'écrire — d'être envahis par leurs confrères, italiens, hollandais ou français. Mardi matin, on ignorait encore si M. de Saegher, le ministre de la santé, se laisserait fléchir. M. Tindemans, le premier ministre, considérant l'importance politique de cette affaire sur le plan européen, a finalement décidé de passer outre à ce réflexe conservateur. Les Neuf, notamment pour rassurer les Belges, ont cependant décidé de créer un comité chargé de surveiller la bonne application de la directive et d'intervenir dans le cas où des difficultés sérieuses surgiraient.

Médicaments : une ébauche de libre circulation

Il n'existe pas actuellement de marché commun des produits pharmaceutiques, et certains Etats membres, telles la France et la Belgique, ouvrent encore très peu leurs frontières aux spécialités fabriquées dans les laboratoires des pays partenaires. La directive approuvée mardi a pour objectif, non pas encore d'assurer une libre circulation complète des produits pharmaceutiques, mais au moins de permettre de réaliser un début de décloisonnement des marchés.

A cette fin, elle prévoit la reconnaissance réciproque des contrôles qui sont exigés dans chacun des Etats membres en matière de fabrication. L'autorisation de mise sur le marché demeurera de la compétence exclusive des Etats membres. En d'autres termes, l'administration française pourra toujours refuser qu'une spécialité allemande ou belge soit commercialisée sur le territoire national, mais elle ne pourra plus le faire aussi facilement que dans le passé puisqu'en vertu de la directive adoptée, elle reconnaît désormais la validité des contrôles de fabrication effectués dans les pays de production. La directive prévoit l'institution d'un comité dit des spécialités pharmaceutiques dont le rôle sera de faciliter les contacts entre administrations nationales et entreprises, et de donner son avis en cas de litige, c'est-à-dire dans le cas où une administration nationale refuserait une autorisation de mise sur le marché déposée par un autre Etat membre.

Corporatisme et abaissement des prix

Pour que ce début de libre circulation, fondée sur la reconnaissance mutuelle des contrôles, puisse jouer, il était nécessaire, on s'en rend compte, que les spécialités pharmaceutiques soient fabriquées et contrôlées dans des conditions à peu près équivalentes d'un bout à l'autre de la Communauté. A cette fin, le texte adopté mardi définit des normes communautaires concernant en particulier les essais. Puis il trace un profit type auquel devront répondre les responsables de fabrication des spécialités. C'est la mise au point de cette définition au plan européen des « conditions minimales de qualification » qui a provoqué les controverses les plus âpres et qui explique qu'il ait fallu des travaux préparatoires avant que la directive soit enfin adoptée.

Pourquoi de telles difficultés ? En France, en Belgique et aux Pays-Bas, le responsable de la fabrication est obligatoirement un pharmacien, alors que dans les autres Etats membres, et en particulier en Allemagne, des chimistes ou des médecins peuvent être reconnus capables d'assumer cette responsabilité. Les pharmaciens français et surtout belges faisant preuve d'une réaction émotionnelle et corporatiste ont eu tout simplement peur que la définition d'une réglementation communautaire mette en péril leur monopole. Jusqu'aux derniers instants, ils ont exercé des pressions très vives pour que la directive ne soit pas adoptée, alors pourtant que les auteurs du texte avaient consenti un effort très important pour aller à la rencontre de leurs préoccupations.

Le projet qui était soumis aux ministres et qui a été finalement adopté non seulement garantit que le monopole des pharmaciens ne sera pas atteint dans les pays où il est de règle, mais décrit un profil de chef de fabrication qui correspond à une formation professionnelle très proche de celle du pharmacien. Cela aura sans doute pour conséquence que dans les pays où le monopole de pharmacien n'existe pas les laboratoires, en raison de cette nouvelle législation communautaire, auront de plus en plus tendance à faire appel à des pharmaciens. Les alarmes de ceux-ci, on s'en rend compte, étaient donc particulièrement vaines.

Les conséquences de ce premier pas vers la libre circulation des produits pharmaceutiques peuvent être considérables : l'ouverture des marchés devrait, en effet, rapidement faciliter une rationalisation des productions et par là même entraîner — c'est ce qu'on espère à Bruxelles — une diminution des prix offerts au consommateur.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne fédérale, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et France.

A LA « TRIBUNE LIBRE » DE FR 3

M. Vidal-Naquet met en cause le général Bigeard

« Le général Bigeard est un tortionnaire et un tueur », a déclaré, mardi 11 février, dans l'émission « Tribune libre de FR 3 », M. Pierre Vidal-Naquet, qui s'exprimait, à titre personnel, sur l'invitation de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.). *« Il a torturé des milliers de prisonniers désarmés, en Algérie »*, a ajouté M. Vidal-Naquet, qui a indiqué que *« les cadavres repêchés dans le port d'Alger, à cette époque, étaient appelés les crevettes de Bigeard »*. M. Vidal-Naquet a aussi accusé le secrétaire d'Etat à la défense d'être *« l'homme de la démagogie fasciste qui entend enrégimenter la jeunesse française »*.

Toujours dans le cadre de cette « Tribune libre » télévisée, M. Jean Metais, membre du bureau politique de la L.C.R., qui parlait devant une affiche qui demandait l'inculpation du général Massu, *« apologiste de la torture et criminel de guerre »*, a accusé l'armée de considérer le mouvement ouvrier comme l'ennemi de l'intérieur et de préparer la guerre civile. Selon le responsable de la L.C.R., l'armée *« est le dernier recours des patrons contre les travailleurs »*. M. Metais a lu, d'autre part, un texte qu'il a présenté comme étant un document confidentiel, qui prouverait, selon lui, que des armes destinées au Chili sont chargées à l'aéroport de Tours, avec l'accord de la France.

A propos des comités de soldats créés dans certains régiments, M. Serge Ravet, l'un des trois soldats de Draguignan, condamné en janvier à un an de prison, dont huit mois avec sursis, a affirmé : *« Nous sommes très bien organisés. Nous tenons des réunions de moins en moins clandestines, et nous sommes prêts à riposter, si le général Bigeard ne fait pas les réformes que nous demandons. »* M. Metais a conclu en souhaitant *« une organisation permanente des soldats aux côtés des travailleurs »* et en réclamant *« le droit à l'apprentissage des armes pour tous les travailleurs »*.

(1) N.D.L.R. — Professeur et historien, M. Pierre Vidal-Naquet a été l'un des chefs de file les plus actifs et courageux de la bataille contre la torture en Algérie ; il est l'auteur d'un livre *la Torture dans la République* (les Editions de minuit, 1972).

A Saint-Pierre-et-Miquelon

LE CONSEIL GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE VEUT CONFÉRER AVEC M. STIRN

Saint-Pierre *(A.F.P.)*. — Les membres du Conseil général démissionnaire de Saint-Pierre-et-Miquelon ont finalement accepté de venir à Paris, répondant ainsi à l'invitation qui leur avait été faite par M. Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, de tenir avec eux le 18 février une réunion de « concertation » sur les problèmes du territoire. En contrepartie, il a été convenu que le gouverneur, M. Cluchard, dont le tiers de la population du territoire a signé une pétition demandant le rappel, accompagnerait la délégation à Paris.

Ce compromis constitue une concession de la part des élus de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui exigeaient soit le rappel de M. Cluchard soit la venue à Saint-Pierre, au plus tard mercredi 12 février, de M. Stirn.

M. Poulet, conseiller économique et social de Saint-Pierre, et le député du territoire, M. Gabriel (app. républicain indépendant), ont déjà fait connaître leur acceptation de participer à la réunion proposée par M. Stirn, qui doit examiner divers problèmes concernant notamment le traitement des fonctionnaires et la présence, depuis le 2 février, dans l'île d'une soixantaine de gendarmes mobiles.

M. GROSSMANN VEUT FAIRE DE L'U.D.R. « LE MOUVEMENT LE PLUS JEUNE DE FRANCE »

M. Robert Grossmann, délégué national de l'U.D.R. à la jeunesse, ancien président de l'Union des jeunes pour le progrès, a indiqué le mardi 11 février, au cours d'une conférence de presse, qu'il voulait faire de l'U.D.R. *« le mouvement le plus jeune de France »*. Selon M. Grossmann, cet objectif peut être atteint grâce à M. Giscard d'Estaing, *« qui a bousculé les comportements politiques »*, et à M. Chirac *« qui témoigne d'une volonté très nette de favoriser l'accession des jeunes aux responsabilités dans tous les secteurs de l'activité nationale »*. L'ancien président de l'U.J.P. a estimé que l'U.D.R. était devenue *« attractive à l'égard des jeunes »* et qu'en revanche l'U.J.P., sous la présidence de M. Jean-Paul Fasseau, s'était anémiée. C'est un mouvement, a-t-il dit, *« qui n'est plus populaire auprès des jeunes après les prises de position incohérentes de son président »*.

M. Jean-Paul Fasseau, pour sa part, a reproché, le mardi 11 février, à son prédécesseur, dans une interview à *la Croix*, de vouloir faire revenir les jeunes gaullistes *« dans le giron de l'U.D.R. »*. Il a précisé : *« Toutes les tentatives ont échoué depuis le soir du premier tour des élections présidentielles. Alors, maintenant, M. Chirac tente autre chose : le débauchage. Et qui est le mieux à même de pratiquer le débauchage, si ce n'est M. Grossmann ? Mais, à l'U.J.P., on se souvient des discours de M. Grossmann. Il est en train de faire aujourd'hui tout le contraire de ce qu'il prônait lorsqu'il était à la tête de l'U.J.P. Il fait des Jeunesses U.D.R. »*

Les centrales nucléaires

LA POSITION DES COMMUNISTES

Commentant l'appel lancé par quelque quatre cents scientifiques à propos du programme nucléaire français (*le Monde* du 11 février), *l'Humanité* du 11 février publie un article de Joë Metzger qui précise comme suit la position du parti communiste :

« Le parti communiste est favorable à l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire, parce qu'il est sans défaillance, pour le progrès, et que l'atome peut prendre dès maintenant une place intéressante dans notre pays, dans les techniques de production d'énergie.

» Une politique cohérente, fondée sur l'intérêt de la France, mettrait en œuvre l'ensemble des moyens nationaux, du charbon à l'atome, et s'orienterait vers un nouveau type de rapports avec les pays en voie de développement. Elle donnerait, dans ce cadre, un essor à la recherche scientifique et technique, y compris sur les problèmes d'environnement, avec la préoccupation d'avancer progressivement, en s'appuyant sur un secteur nationalisé en expansion, le C.E.A., l'E.D.F. et aussi l'industrie nucléaire, dont le programme commun prévoit la nationalisation. »

« KLAPPERSTEI 68 » REPARAIT

Le directeur de « Klapperstei 68 », journal gauchiste alsacien qui n'avait pas été publié en février par suite de difficultés financières — consécutives à des procès — nous informe que son bimensuel reparaîtra le 5 mars après « s'être accordé une interruption d'un mois ».

Rappelons que « Klapperstei 68 » est édité à Mulhouse (46, rue Gutenberg).

NOUVELLES BRÈVES

● *Mlle Marion Vionnet* a été nommée par le préfet de Paris déléguée à la condition féminine pour la Ville de Paris. Elle sera chargée, au cabinet du préfet, des relations avec la déléguée à la condition féminine pour la région parisienne, ainsi qu'avec le secrétariat d'Etat à la condition féminine.

● *La crise ouverte au Danemark le 28 janvier* par la démission du gouvernement minoritaire libéral de M. Hartling a rebondi mardi 11 février. L'ancien premier ministre a dû, en effet, renoncer à se seconde tentative de former un cabinet de coalition. Pour la seconde fois, la reine a demandé à M. Joergensen, chef du parti social-démocrate, de tenter de mettre sur pied un gouvernement *« qui n'aurait pas une majorité contre lui »*. — *(Corresp.)*

● *M. Onassis a été opéré.* — *« M. Aristote Onassis a été opéré le 9 février d'une lithiase biliaire compliquée d'ictère interne. Il a subi une cholecystectomie complétée par un drainage de la voie biliaire principale »*, indique un bulletin de santé publié le 12 février par la direction de l'Hôpital américain de Neuilly.

« Les suites chirurgicales immédiates sont satisfaisantes », précise le bulletin, qui conclut que, *« en raison de la myasthénie, qui est contrôlée, mais surtout de conditions cardiaques anciennement altérées, le pronostic reste réservé. »*

● *La couleur sur TF 1.* — M. Jean Cazeneuve, président de la première chaîne de télévision, a annoncé mardi 11 février, au micro de France-Inter (13-14 heures), que les télespectateurs de la région parisienne pourront capter les émissions de TF 1 en couleurs à partir de Noël 1975.

Après la décision prise par le conseil d'administration de l'établissement public de diffusion (*le Monde* du 12 février), la présidence de T.D.F. précise que *« la duplication ne permet en aucune manière la constitution d'une quatrième chaîne ». « Elle n'est effectuée qu'à titre transitoire, dans l'attente de l'extinction définitive du parc des anciens récepteurs, date à laquelle le réseau émetteur première chaîne 819 lignes devra être mis à la réforme. Aucun calendrier n'est encore fixé pour le développement du réseau de duplication. »*

● *Une rue de Marseille rebaptisée rue « Robert-Brasillach » par des inconnus.* — La rue Edmond-Rostand a été rebaptisée à Marseille « rue Robert-Brasillach », à l'occasion du trentième anniversaire de l'exécution de l'écrivain.

Exposé en 1972 à l'Orangerie

UN GEORGES DE LA TOUR ACQUIS PAR UN MUSÉE AMÉRICAIN

Une œuvre de jeunesse de Georges de La Tour a été acquise en France par le Chrysler Museum of Art de Norfolk, en Virginie. Le tableau, qui représente l'apôtre saint Philippe portant la croix, faisait partie de la série des douze apôtres peinte par de La Tour pour l'église d'Albi aux alentours de 1620. De cet ensemble, qui fut dispersé au dix-huitième siècle, quatre tableaux seulement, dont celui qui vient d'entrer dans les collections du musée Chrysler, ont été retrouvés (deux sont à Albi, avec plusieurs autres copies, celle du saint Philippe notamment).

Le saint Philippe, qui figurait à l'exposition de l'Orangerie en 1972 (n° 6), appartenait à un collectionneur privé français. Il a été acheté contre une collection de tableaux d'une valeur de 1,4 million de dollars.

A B C E F G H

هكذا عن الأصل